

Al-Mabarrah de la famille prophétique et ses compagnons

أهل البيت

بين مدرستين

Les gens de la maison prophétique Entre deux écoles de pensée

A la recherche de la véritable identité des gens de la maison prophétique
Entre deux écoles de pensée : la modération et l'extrémisme.

Écrit par : Mohammed Salem Al-Khidhr,

اللغة الفرنسية

Révisé par:

prof. Zahra Zawak

français

Les gens de la maison prophétique
Entre deux écoles de pensée

A la recherche de la véritable identité des gens de la maison prophétique
Entre deux écoles de pensée : la modération et l'extrémisme.

Table des matières de la bibliothèque nationale du Koweit

« Les gens de la maison prophétique entre deux écoles de pensée »

Écrit par : Mohammed Salem Al-Khidhr,
1ère édition- Koweït

Al-Mabarrah de la famille prophétique et ses compagnons, 2008

231 pages, 24 cm
ISBN: 978-999906-674-5-5

1- Les gens de la maison prophétique
2- La biographie du Prophète

A- Le titre
B- La série

№ De dépôt: 259 / 2008

ISBN: 978-999906-674-5-5

Tous droits réservés à l'institution d'Al-Mabarrah de la famille du prophète et des compagnons du Prophète, sauf pour une distribution non avec la condition de ne pas modifier la matière écrite

Première édition

1432 H / 2011

Al-Mabarrah de la famille du prophète et des compagnons

Tel**: 22560203** – **22552340** - Fax: **22560346**
B.P **12421** Ach-Chamiyya, C.P:**71655** Koweït

E-mail: almabarrah@gmail.com
www.almabarrah.net

Les gens de la maison prophétique
Entre deux écoles de pensée

A la recherche de la véritable identité des gens de la maison prophétique
Entre deux écoles de pensée : la modération et l'extrémisme.

Mohammed Salem Al-Khidhr

Al-Mabarrah de la famille du prophète et des compagnons

Au nom d'Allah
Le tout Miséricordieux
Le très Miséricordieux

Même si mes œuvres ne sont pas à la hauteur du leurs
A cause de mon impuissance et négligence

Certes, mon affection envers eux est très sincère c'est pourquoi,
Ça ne les dérange pas qu''il y'ait en moi un défaut.

Ce sont des chéris, et celui qui les côtoie ne sera jamais réduit à la misère.
Et c'est avec eux qu'on sent le plaisir de parler[1]

[1] Il s'agit d'une traduction du sens des versets poétique

Introduction

Louange à Allah qui a fait de l'islam un abri pour ses créatures dans leur religion et dans leur vie d'ici-bas. Il a guidé les âmes dans la bonne voie et les a averties contre la perversité. Et je témoigne que nul ne mérite d'être adoré en vérité sauf Allah l'Unique sans associés. Je suis satisfait de L'avoir comme Seigneur et Dieu. Et je témoigne que Mohammed est Son serviteur et son messager. Il détient la grâce la plus grande, la valeur la plus élevée et la dignité la plus sublime parmi les créatures d'Allah. Que la paix et le salut d'Allah soient sur Lui, sur sa famille et sur ses compagnons.

Et puis;

Depuis que je suis devenu responsable j'ai toujours une très grande affection envers la famille et les compagnons du Prophète (paix et salut d'Allah sur Lui) tout en reconnaissant leur faveur et leur rang bien avant que je sache l'ampleur de ces mérites et l'essence même de cette relation intime qui les lie, parce que j'étais petit à ce moment-là.

Lorsque j'ai grandi par la grâce d'Allah -Exalté soit-, et qu'Il m'ait comblé de Ses faveurs en me guidant dans cette religion. Il a fait en sorte que je me consacre à la recherche et l'étude de l'histoire de la famille et des compagnons du Prophète (paix et salut d'Allah sur Lui) (Après avoir examiné les pensées et compréhensions des gens autour de la famille du

Prophète (paix sur elle), j'ai doublé d'efforts pour écrire un livre montrant la méthodologie modérée de l'islam par rapport à la pensée portée à la famille du Prophète (paix et salut d'Allah sur Lui).

J'ai dévoilé par le biais de tous les arguments et les preuves évidents qu'Allah m'a présenté les vices de la méthodologie démesurée et extrémiste ayant nuit à la famille du Prophète (paix et salut d'Allah sur Lui) Je me suis éloigné de toutes les discordes relatives aux sectes et aux écoles juridiques autant que je le pouvais. Aussi, J'ai évité de critiquer telle ou telle secte. Le but de ce livre -après l'obtention de la récompense d'Allah (Exalté soit)- est la clarification de l'image propre de la famille du Prophète (paix d'Allah sur elle); leur droit chemin loin de toute innovation, mythologie, polythéisme, songe et propos présomptifs.

J'ai intitulé ce livre « **les gens de la maison prophétique entre deux écoles de pensée »**. En effet, le combat des adhérents à la religion de Mohammed (paix et salut d'Allah sur lui) est un combat entre deux écoles de pensée seulement, sans troisième rivale. Il s'agit d'une école de pensée modérée et une autre extrémiste.

Quant à la troisième école, à savoir l'école de ceux qui ont complètement nié le mérite de la famille du Prophète (paix d'Allah sur elle), celle des Nâsiba ; Cette école a quasiment disparue depuis des centaines d'années. Il ne reste de ses débris et de son héritage culturel que celui qui crie par-ci et par-là.

Etant donné que le combat entre ces deux écoles s'enflamme jour après jour à tel point que la parole du détenteur de la pensée extrémiste (la parole de celui que notre "Charia" nous a ordonné l'obligation de faire taire) est devenue très élevée. Ainsi, il incombe à tout étudiant en science religieuse de mettre en avant sa connaissance pour défendre la famille du Prophète (paix et salut d'Allah sur elle) dans une époque où les hommes sont devenus rares.

Je ne vante pas mon âme incapable, ni la disculpe de tout défaut puisque nous avons tous des péchés et des déficiences. L'infaillibilité se trouve seulement au sein de la parole d'Allah et de son prophète. En fait, la parole de tout un chacun d'entre nous peut être prise en considération ou rejetée sauf celle du prophète (paix et salut d'Allah sur lui).

Ce que j'ai réussi à faire c'est par la grâce d'Allah qui m'a guidé en me comblant de Ses bienfaits. Et ce que j'ai commis comme erreur revient à mon âme impuissante, mes pêchés, mes défauts visibles et invisibles ainsi qu'au diable, mais Allah (Exalté soit) et Son Messager-paix et salut d'Allah sur Lui- en sont innocents.

Je demande à Allah -le tout Puissant -de nous discerner la clairvoyance dans notre religion et de nous accorder continuellement le succès tant au niveau de la parole que de l'acte.

Je demande toute personne qui lit mon livre de me formuler des prières particulières qui me seront bénéficières et profitables auprès d'Allah le jour de Sa rencontre.

Et la fin de notre invocation « louange à Allah Seigneur de l'univers »

Mouhammed
Sâlim Al-Khidr
28 /
Djoumâda Al -Âkhir / 1431H

Premier chapitre

(I)

La définition des gens de la maison prophétique et leurs droits

Qui sont les gens de la maison prophétique ?

La compréhension des termes qui sont dans les textes du Coran et la Sunna est une clé essentielle pour comprendre les objectifs et les intentions légitimes voulus par ces textes. On considère que rédiger ces termes tout en essayant de comprendre leurs sens réels est le premier pas le plus important pour accéder à un dialogue fructueux et utile.

La plupart des dialogues idéologiques menés aujourd'hui sont privés de cette rédaction scientifique relative à plusieurs questions. Ainsi, nous voyons des dialogues qui débutent dans le calme relatif, mais qui se transforment rapidement en hurlements et des accusations réciproques et souvent même des malédictions par lesquelles les adversaires coupent court le dialogue.

Si tu poses à l'un des deux interlocuteurs une question après la fin de leur dialogue (à propos des gens de la maison) dont il parle, puis, tu te retournes vers l'autre pour lui poser la même question, tu auras deux réponses différentes !

De la sorte, tu te rendras compte que ces gens là ont débattu du sujet en long et en large et se sont émises dans des ramifications et d'innombrables points controversés sans

pour autant mettre au clair la signification exacte du terme "les gens de la maison" dont ils discutent

Le grand imam « Ibnou Hazm Al –Andaloussî » (456 H) par sa perspicacité bien connue avait signalé le danger de l'amphibologie ainsi que la confusion au niveau de la terminologie tant pour l'orateur que l'auditeur. C'est la raison pour laquelle il dit: "l'origine de tout malheur, chaos, métissage et de toute dépravation des mœurs réside dans le mélange et l'embrouillage des appellations. De surcroît un même nom peut avoir de multiples significations. A vrai dire, l'informateur peut évoquer un nom en insinuant l'une des significations qui lui sont afférents. Toutefois, l'auditeur lui donne une toute autre signifié différente de celle voulue par l'interlocuteur. Incontestablement ceci résulte en une grande épreuve et un conflit apparent qui constituent la preuve la plus nuisible et néfaste pour celui qui croit en ce faux, sauf celui qu'Allah le très Haut préserve [(2)].

En conséquence, il incombe à toute personne débattant un sujet quelconque, de commencer par clarifier la terminologie qui s'y rapporte, en ayant pour but d'atteindre la vérité, de s'éloigner de but différend et de toute discorde entre les musulmans et enfin d'esquiver l'amphibologie largement répandue entre les interlocuteurs.

(2) Al Ihkâm fî oussoûl Al -Ahkâm 8/ 101.

Le mot (آل) et (الأهل) dans la langue arabe

On entend et on prononce beaucoup de termes relatifs à (la famille) du Prophète comme “Al-Albayt”, “Ahl Albayt”, “Al Mohammed”, “Al An-Nabiya” ou “Itrat An-Nabiy” .En fait, y a -t-il une différence entre ses termes ou bien ont-ils un même sens ?

Pour répondre à cette question, ça demande de faire de petites recherches plus approfondies pour connaître la dérivation de ces noms et leurs sens linguistiques et religieuses, et ensuite des nuances proches et éloignées en même temps qui se cachent derrière eux. Donc, on ne peut les comprendre et les différencier que par une recherche constante.

Commençons d'abord par le terme " Al-Al " sans rapport avec un autre nom, il fait partie des trois termes précités, mais c'est le terme le plus fameux le plus parlé.

الآل: (Al-Al)

Le mot (آل) fait partie des mots de confusion entre les spécialistes en linguistique en ce qui concerne sa dérivation et encore son sens.

Lorsque nous avons demandé aux spécialistes en linguistique l'origine de dérivation du mot " آل ‘‘, nous avons obtenu deux opinions pas plus:

La première: L'origine du mot '' آل '' **(Al)** c'est أهل(Ahl)

Arrâghib Al Asfâhani (502 H) a dit: (**الآل** c'est l'inversion de الأهل)[3]

Ibnou Mandhour (711H) a dit: (l'origine de آل c'est أهل, on a transformé la lettre “H” en une (ء=A) le mot est devenu "أأل " et lorsqu’il ya eu une succession de deux lettres identiques , le deuxième est transformé en (Alif ا) comme ils l'ont fait sur le mot " آدم "=(Adam) et le mot "آخر "=(dernier).[4]

Alfayrouz Abadi (817H)[5] a dit la même chose.

Ibnou Qayyim AL Jawziya a affaibli cette opinion par trois éléments:

- **Le premier** - Le faite de ne peut pas avoir une preuve.

- **Le deuxième** - l'inversion de ce qui est très rare sans cause et sans conforme à l'origine.

([3]) Almoufradat fi gharîb El kour'ân p. 38.
([4]) Lisân Al Arabe 11/ p.28.
([5]) Al-kamous Al-Mouhit.3 /133.

- **Le troisième** - Le mot " الأهل=Ahl " peut être ajouté à un être humain ou autre, mais le mot "والآل " ne s'ajoute qu'au être humain [6]

- **Le quatrième** - Le mot الأهل" s'ajoute à un nom propre et à un nom commun, mais le mot الآل ne s'ajoute qu'à un nom magnifié pour interpréter un autre nom à travers lui.

- **Le cinquième** - Le mot الأهل s'ajoute à un nom apparent et à un nom tacite, mais le mot الآل, il ya des spécialistes en linguistique qui interdisent son ajout à un nom tacite. En tout cas, peu d'entre eux le permet aussi, mais c'est très rare.

- **Le sixième-** Si l'homme est ajouté à آله (sa famille) donc, il en fait parti lui-même.

([6])C'est ici le constat, Les arabes acceptent de joindre الآل au non humain, et voilà comme preuve la parole de Abdou Al-Moutalib à Abrahat le chrétien et ses compagnons: =

= Défend la famille (آل الصليب) de la croix *** et ceux qui l'adorent aujourd'hui se sont la vôtre (آلك) ***

et quand on dit les hommes de l'éloquence Abdoul Moutalib en fait parti c'est l'un des plus grand même, donc il n'y a aucun doute d'apporter ses paroles comme preuve.J'ai lu les écritures d'Ibnou Hajar El Askalani dans (Fat'h Al bâri T. 11 / p. 160), il a dit dans ce livre (La plupart des spécialistes en linguistique n'ajoute pas souvent Le mot آل au non humain et non plus à un pronom tacite ,mais il ya d'autres qui l'ont fait de peu. On le trouve quand même dans le poème d'Abdou Al Moutalib destiné aux hommes de l'éléphant.

Défend la famille (آل الصليب) de la croix ***et ceux qui l'adorent, aujourd'hui se sont la vôtre (آلك).

Comme dans la parole d'Allah le tout puissant: {***Faites entrer les gens*** (آل) ***de Pharaon au plus dur du châtiment***.} [Ghafir] (40 ; 46)
Sa parole: {Certes***, Allah a élu Adam, Noé, la famille d'Abraham*** **(آل)** ***et la famille d'Imran au-dessus de tout le monde***.} [La famille d'Imran](3 ; 33)
Sa parole: {Nous ***lâchâmes sur eux un ouragan, excepté la famille de Lot que nous sauvâmes avant l'aube***.} [Al Qamar= la lune] (54 ; 34).

La parole du Prophète (paix et bénédictions sur lui) (Ô ***Allah prie sur la famille d'Abî Awfa***)
Mais ça, si le nom qui se rapporte avec le mot الآلn'est pas cité avec l'homme, mais s'il est cité avec l'homme, on peut dire donc qu'il est cité tout seul et entre en rapport direct avec le mot الآل. On peut dire aussi, le faite de le citer isolément le suffit pour en être cité avec un autre nom. Mais le mot الأهل c'est différent, si tu dis: -La famille (الأهل) de Zayd est venue-, Zayd n'en fait pas parti [(7)]

La deuxième opinion: -En faite c'est la plus vraisemblable-: Le mot آل est dérivé du mot الأول Al Khalil Ibnou Ahmed AL Farâhidi (170.H) a dit la même chose dans sa parole (Le mot آل est dérivé du mot الأول si le mot se rapporte ou tourne vers lui) [(8)]

(7) Jalâ'a Al Afham .p. 115

(8) Le livre « El Ayn » 8 / 359

Ibnou Faris (395. H) partage avec lui la même opinion en disant (Le mot آل s'interprète comme le mot رجع =retourner…) On dit: (أول الحكم إلى أهله c'est à dire: retourner le jugement au juge) [9]

Al Hâfidh Ibnou Al Jawzi (597.H) a dit: (l'origine du mot آل porte le sens de (retourner) [10] **L'Imam Taqiy Ad-Dine Ibnou Taymiya** (728.H) a choisi lui aussi cette opinion. [11]

Mais en ce qui concerne le sens voulu quand le mot الآل est ajouté à l'homme, ça peut avoir deux sens, **le premier:** أهل بيته c'est à dire: sa famille.
Le deuxième: peut être ses adeptes, d'après les grands spécialistes en linguistique précédents, c'est ce qu'ils ont mentionné.

Al Jawhari (393.H) a dit dans le livre (As-Sihâh) : آل الرجل: c'est sa famille ou ses enfants, et peut être encore ses adeptes.

Al A'acha a dit**:** Ils ont démenti de ce qu'elle leur a annoncé c'est pourquoi, la famille (آل) de Hassan les a repoussés par une poison et des armés.
C'est à dire: l'armée de Tubba'a [12]

(9) Le dictionnaire Makâyis Al lougha 1 / 159

(10) Nouzhatou Al Aåyoun p.121

(11) Majmou Al fatâwâ 22/463

(12) As-Sihâh 4/ 1627

Ibnou Faris (395.H) a dit: (آل الرجل) c'est la famille de l'homme, parce que c'est vers lui qu'elle retourne et ce dernier aussi retourne vers eux. C'est ça le sens de leur parole يا آل فلان (Ô famille de tel persone). (13)

Al Hafidh Ibnou Al Jawzî (597.H) a dit: (Notre Cheikh **Ali Oubaydoullah** (14) a dit: le mot الآل: c'est le nom de tout individu qui a retourné vers sa source, parfois le retour se fait par parenté et parfois par cause). (15) Je peux dire que: sa parole en disant (par parenté), il se refère à الأهل والقرابة (la famille et les proches parents)
La parole d'Allah- Exalté soit- dans la Sourate -les femmes- {Or ***nous avons donné à (ءال) la famille d'Abraham le livre et la sagesse ; et nous leur avons donné un immense royaume***.} [An-Nisa'=les

(13) Le dictionnaire « Makâyis Al lougha » 1 / 160

(14) Le grand savant Abou Al Hassan Ibnou Azâghouni, Cheikh des Hanbalites à Bagdad Al Hâfidh Adh-Dhahabi a dit de lui dans (Siyar Aâlâm El noubalâ 19 / 606): (c'était un grand savant, qui a beaucoup d'ouvrages, il était religieux, pieux, abstinent et adorateur. (Ibnou Al Jawzi a dit: J'étais avec lui un moment, j'ai entendu de lui, j'ai commenté ses ouvrages de jurisprudence et de prêche. Il a décédé le 17 Mouharram en 527H, ceux qui étaient réunis lors de son décès étaient très nombreux pour pouvoir les compter.)
As-Safadi a dit dans (Alwafi Bil wafayât 21/ 196): (Il était une référence pour les Hanbalites, ils l'appréciaient beaucoup, il a beaucoup entendu, beaucoup cherché la connaissance et l'a obtenu, l'a écrit de sa propre main, il était célèbre par sa loyauté, sa religion, il a écrit des livres dans le Hanbalisme, il a écrit les éléments de bases de la jurisprudence et de la prêche. Il a passé des années à écrire l'histoire au début du règne d'Al Moustarchid jusqu'à sa mort. Il était un homme fiable)

(15) Nouzhat Al Aåyoun, pp. 121-122

femmes] (4 ; 54). Le mot عال cité dans ce verset, c'est à dire, ceux qu'Allah à choisi comme Prophètes, a descendu sur eux des livres, les a appris la sagesse, ceux-là sont ses descendants (Abraham) et ses enfants. Le plus célèbre parmi leurs grands rois était David et Salamon (paix sur eux deux). (16)

Et ainsi la parole d'Allah: -Exalté soit- {Nous ***lâchâmes sur eux un ouragan, excepté* (عال)** ***la famille de Lot que nous sauvâmes avant l'aube***.} [Al Qamar=La lune] (54;34). Personne n'a été sauvé avec lui (Lot paix sur lui) sauf ses deux filles.

Comme Il a dit aussi: (qu'Il soit exalté) {***Or, nous l'avons sauvé, lui et sa famille, sauf sa femme qui fut parmi les exterminés***.} [Al Âraf] (7 **;** 83) **A**llah (qu'Il soit exalté) a dit en évoquant l'histoire de Lot: (paix sur lui)
{Seigneur***, sauve-moi ainsi que ma famille de ce qu'ils font, nous le sauvâmes alors, lui et toute sa famille, sauf une vieille qui fut parmi les exterminés***.**} [Ach-Chouara'= Les poètes] (26 ; 169-171)

Et encore la parole d'Allah: (qu'il soit exalté) dans la Sourate Joseph en évoquant les propos de Jacob à Joseph (paix sur eux deux) {***Et il parafera Son bienfait sur toi et sur* عال (la *famille de Jacob*),** ***tout comme Il l'a parfait auparavant sur tes deux***

(16) Tafsir Al Baghawi 2 /236, Tafsir Attahrîr wattanwîr 4 /21 et Tafsir Assâdi 1/182

ancêtres, Abraham et Isaac car ton Seigneur est Omniscient et Sage.} [Youssof=Joseph (12;6]
Ici dans ce verset le mot ءال signifie les proches parents, mais pas les adeptes.

Ainsi que la parole d'Allah: (qu'il soit exalté) {‹‹ ***Ô ءال (famille de David), œuvrez par gratitude››, alors qu'il y a eu peu de Mes serviteurs qui sont reconnaissants***.} [Saba'] (34 ; 13] Ici dans ce verset le mot ءال revient à David Lui-même (paix sur lui) et sa famille. (17)

En ce qui concerne la parole **de l'Imam Ali Ibnou Oubaydoullah**: (par cause), il veut dire les adeptes, comme la parole d'Allah (qu'il soit exalté) ‹‹ ***Faites entrer ءال* (les *gens de Pharaon*) *au plus dur du châtiment*** ››}.[Ghafir= le Pardonneur] (40;46)

Le roi des savants, **Izz Eddin Ibnou Abdou Salam** (660.H) a conclu cette polémique en disant ceci; dans son interprétation: Le mot الآل et الأهل c'est la même chose. Quand on dit: (آل الرجل: se sont ses adeptes par parenté ou par compagnonnage, donc الآل et الأهل c'est la même chose). (18)

Al Hafidh Al-Hakim Nîsâbouri a dit: - d'après le Hadith de Kaåb Ibnou Ajara- qu'Allah soit satisfait de lui :

(17) Tafsir Al Kourtoubi 14 /268 et Tafsir Al Baghawi 6 /391 Et Tafsir Assaådi 1 / 676

(18) Tafsir El Izz Ibnou Abdou salâm 1 / 124

(Nous avons demandé le Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) en lui disant: Ô Messager d'Allah, comment salut-on sur vous, la famille ? Il a répondu en nous disant: ***Dites Ô Seigneur prie sur Mohammed et sur la famille de Mohammed comme tu as prié sur Ibrahim et sur la famille d'Ibrahim, tu es certes Digne de louange et de glorification. Ô Seigneur, accorde Tes bénédictions à Mohammed et à la famille de Mohammed comme Tu as accordé Tes bénédictions à Ibrahim et la famille d'Ibrahim, Tu es certes Digne de louange et de glorification***.): (Al **Hafidh** a dit: J'ai apporté ce Hadith pour que le bénéficiaire comprenne que le mot أهل البيت et الآل portent le même sens. (19)

Ibnou Bâbawayh Al Qomi a dit: -c'est l'un des savants des **Imâmisme- :**
(الآل et الأهل Allah a dit à leur propos dans l'histoire de Lot: { ***Pars avec ta famille à un moment de la nuit*** } [Jonas] (10 ;81) Il a dit aussi: { ***Excepté la famille de Lot que nous sauvâmes avant l'aube*** } [Al-Qamar=La lune] (54 ;34) Allah (qu'il soit exalté) a nommé آل comme أهل). (20)

الأهل:

Les spécialistes en linguistique sont tous d'accord que أهل الرجل (la famille de l'homme) : c'est sa femme et sa famille proche.

(19) Al Moustadrak hadith (4710)

(20) Kamal Addin wa tamâm Annéma, pp.241- 242.

Al Khalil Ibnou Ahmed (175.H) a dit: "dans **Kitab Al Ayn (**livre**)**" (أهل الرجل:), c'est sa femme et sa famille proche) [21]

Al Azhari (370.H) a rapporté d'après **Allayth Ibnou Al Moudhafar** ses propos: (أهل الرجل:): c'est sa femme et sa famille proche. il a donné cette définition، والتأهل:التزوج c'est à dire: se familiariser signifie se marier. Et la famille de l'homme: c'est sa proche famille. [22]

Ibnou Al Faris (395.H) a rapporté les précédents propos d'**Al Khalil Ibnou Ahmed** dans le dictionnaire " Makâyîs Al Lougha" tout en les approuvant. [23]

Ar-Râghib El Asfahani (502.H**)** a dit: (La famille de l'homme c'est celle qui se lie à lui par parenté ou religion ou bien par quelque chose semblable de ce qui est dit; comme industrie, maison et ville. La famille de l'homme en origine: se sont ceux qui se réunissent avec lui dans une seule maison, puis se lie en mariage avec eux, et finalement on a dit: La famille de l'homme c'est: ceux qui sont unis par lien de parenté, Quand on dit: أهل ' البيت' la définition absolue c'est la famille du Prophète, comme la parole d'Allah (qu'il soit exalté) { ***Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure***, ***ô gens de la maison*** (أهل البيت) [***du***

(21) Kitâb Al Ayn 4/89

(22) Tahdhîb El lougha- titre (la famille)

(23) Dictionnaire Makâyîs Al lougha 1 / 150.

Prophète], ***et veut vous purifier pleinement***. [Les coalisés: v.33] Le tout Puissant a démontré la famille de l'homme par sa femme. (أهل البيت, ici dans ce verset veut dire les femmes du Prophète.) [(24)]

Ibnou Mandhour (711.H), [(25)] **Al Fayrouz Abadi** [(26)] (817.H) ainsi que d'autres sont tous d'accord avec cela.

On mentionne ici: quand ont dit: " أهل الرجل " (la famille de l'homme(, le sens originel, voulu, c'est sans doute sa femme, les preuves qui le confirment sont très nombreuses dans le Coran et la Sunna (tradition du Prophète). Nous présenterons tout ça en détails.

Mais le faite de libéraliser le sens de "أهل البيت" peut signifier aussi ceux qui sont unis avec lui (L'homme) par parenté. La preuve dans le Coran sacré c'est la parole de Moïse (paix sur lui) { ***Et assigne-moi un assistant de ma famille***.(من أهلى)} [Tâ-Hâ: v.29], il veut dire Aaron (paix sur lui). Nous citerons d'autres preuves à propos de ce sujet. [(27]

Mais cette libéralisation peut dépendre d'un lien de foi affirmable ou rejetable. La preuve, la parole d'Allah (qu'il soit Exalté) en parlant de Noé et son fils

(24) El Moufradât fi gharîb El Qurân- titre (la famille).

(25) Dictionnaire Lisân Al Arabe- titre (la famille).

(26) Dictionnaire El Mouhît (parti -Lâm- ch. Al Hamza)

(27) Nous détaillerons tout ça sous le titre de (la famille du Prophète)

{Et ***Noé invoqua son Seigneur et dit: ‹‹ Ô mon Seigneur, certes mon fils est de ma famille et Ta promesse est vérité. Tu es le plus juste des juges ››***
Il dit: ***‹‹ Ô Noé, il n'est pas de ta famille car il a commis un acte infâme. Ne me demande pas ce dont tu n'as aucune connaissance. Je t'exhorte afin que tu ne sois pas du nombre des ignorants ››***. [Hûd: v.45- 46].

Ibnou Hibbân a rapporté dans son « Sahih » d'après **Wâthila Ibnou El Asqa'i** en disant: Arrivé à la maison d'Ali je lui ai demandé, et on m'a dit qu'il est allé chez le Prophète (paix et bénédictions sur lui(pour lui faire venir dans sa maison. Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) entra et j'entrai moi aussi. Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) s'assit sur un lit, fut asseoir Fatima à sa droite, Ali à sa gauche et Al-Hassan et Al-Houssain devant lui et dit: {Allah ***ne veut que vous débarrasser de toute souillure***, ***ô gens de la maison*** ((أهل البيت [du ***Prophète]***, ***et veut vous purifier pleinement***. [Les coalisés: v.33]. Le Prophète a dit: Ô Allah voici ma famille, et Wâthila dit: du côté de ta maison: Ô Prophète et moi fais-je parti de ta famille? Le Prophète lui dit tu fais parti de ma famille, et Wâthila dit: c'est ça que j'espère le plus. (28)

Abou Al Abbâs El Fayyoumi Al Hamawi (770 H) a dit: (الأهل)

(28) Livre authentique d'Ibnou Hibbân (6976)

أهل البيت, le sens d'origine c'est la proche famille, mais il peut avoir le sens d'adeptes. [29]

(29) Al Misbâh El Mounir 1 / 28

Les membres de la famille du Prophète (Paix et bénédictions sur lui)

Les définitions précédentes nous ont montrés qu'il n'y a pas de différence entre ces mots (آل البيت), (أهل البيت), (آل محمدpaix et benedictions sur lui)، tous ces mots ont le même sens; donc c'est en connaissant le sens voulu de l'orateur ou ce qui est en rapport direct à ce sens que nous arrivons à comprendre de quoi parle t-il.

Abou Al Baqâ El Kafawi (1094 H) a dit à propos de ce mot (آل محمد paix et benedictions sur lui) dans le livre "Alkoulliyât ": (La famille du Prophète (paix et benedictions sur lui) en parenté c'est: les enfants d'Ali, d'Ouqayl, du Jaâfar et d'Abbâs. SA famille en religion c'est: tout croyant pieux. C'est ça que le Prophète (paix et benedictions sur lui) [30] a répondu lorsqu'on lui a demandé le mot 'الآل'). [31]

---

(1) Il veut mentionner le Hadith d'Anas Ibnou Malik (qu'Allah soit satisfait de lui) en disant: (On a demandé au Prophète (paix sur lui) qui est " آل محمد" (la famille du Prophète)? Il a dit: tout dévot). L'Imam Ibnou Taymiya a cité lui aussi ce Hadith dans (Majmou Al Fatâwâ 22 /462): ce Hadith est fabriqué (mawdhou'), il manque d'originalité, voir aussi: la chaîne des Hadiths faibles et fabriqués d'Al-Albani 3/468- Hadith n° (1304).

Ses propos confirment ce dont nous avons dit sur le sens uni de ces mots (آل البيت) (أهل البيت), selon que nous voulons leur généralité ou leur particularité.

Le sens général c'est: les premiers et derniers adeptes du Prophète (paix et bénédictions sur lui), c'est à dire: ses compagnons et tous ceux qui les suivront jusqu'au jour de la rétribution.

L'Imam Al Jawhari a rapporté la même chose d'après **Ali Ibnou Maåbad Al Jazri** dans (Mousnad El Mouwatå) en disant: **Abdoul Al Malik Ibnou Salih** [32] m'a dit: Qui sont la famille de

---

(2) Le livre « Al Koulliyât », p.243.

(1) Abdoul Al Malik Ibnou Sâlih Ibnou Ali Ibnou Abdoullah Ibnou Abbâs Ibnou Abdou Al Moutalib, Abou Abdou Rahmân, l'Emir, il a dirigé Al Madîna et Sawâ'if de Rachîd, il a gouverné Achâm et Al Jazîrah d'Al Amîn, il est décédé en 196, il a rapporté de son père et de Mâlik Ibnou Anas, il était le plus éloquent des gens, l'orateur le plus doué, il n'y avait personne dans cette période qui lui était égale en ce qui concerne son éloquence, sa prestige et sa majesté. On a dit à Yahya Ibnou Khâlid Al Barmaki, Arrachîd Abdoul Al Malik a gouverné Al Madîna: mais comment faire de lui gouverneur de Madîna avec tant de pays qu'il gouverne? Il dit: je veux qu'il soit une gloire de Quraïch et encore les faire comprendre il y a parmi les Banî Abbâs quelqu'un qui est semblable à lui. Il entra un jour chez Arrachîd, l'un des fils de ce dernier était mort tandis que son autre fils venait de se naître et il lui dit: Allah a compensé ta malheur d'un bonheur, et il ne t'a pas rendu malheureux après ton bonheur. Il a compensé ceci de

Mohammed (paix et bénédictions sur lui) ? J'ai dit: ses adeptes. Il m'a dit-tu as raison- c'est ainsi que Mâlik Ibnou Anas me l'avait dit. (33)

Dans (l'histoire **d'Asbahân) d'Abi Nouaym Al Asbahâni Al Hamâni** a dit: j'ai demandé à **Athawri** qui sont la famille de Mohammed (paix et bénédictions sur lui) ? Il a dit: tout dévot. (34)

Il a des propos dans (**Hilyatou Al Awliyâ**) rapporté par **AL Hamâni**, il dit**:** j'ai demandé à **Athawri** qui sont la famille de Mohammed (paix et bénédictions sur lui) ? Il a dit: c'est la communauté de Mohammed (paix et bénédictions sur lui). (35)

Le sens particulier c'est: La famille du Prophète par ses deux branches (Banî Hâchim) et (les femmes du Prophète) (paix et bénédictions sur lui).
Et voilà les preuves claires et évidentes dans la "Sunna" du Prophète (paix et bénédictions sur lui)

Premièrement: ce qu'a rapporté Abdou Arrazzâq d'après Athawrî, Yazîd ibn Hayân Attaymî dans (Al Mousannaf),

---

cela en guise de récompense d'un reconnaissant et une rémunération d'un endurant. (Voir: El Aâlâm de Zarkali 4/159).

(33) Mousnad El Mouwatå, p. 82.

(34) L'histoire de Asbahâni 2 / 120

(35) Hilyatou El Awliyâ 7 / 19

Il a dit: J'ai entendu Zayd ibnou Arqam (qu'Allah soit satisfait de lui) dire: On lui a demandé qui est la famille de Mohammed paix et bénédictions sur lui ? Il a dit: ceux dont l'aumône envers eux est illicite, on lui a dit: qui sont-ils ? Il a dit: la famille d'Ali, la famille d'Oqayl, la famille de Jaâfar et la famille d'Abbâs. (36)

Deuxièmement: Ce qu'a rapporté Mosslim dans son livre authentique d'après Abdoullah ibnou Al Hârith ibnou Nawfal Al Hâchimî. Il a dit: Abdoul Al Mouttalib ibnou Rabî'a ibnou Al Hârith ibnou Abdoul Al Mouttalib et Al Fadhl ibnou Abbâs sont venus chez le Prophète (paix et bénédictions sur lui) sollicitant de lui de les faire des responsables des aumônes. Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) leur a dit: (certes, ces aumônes sont des souillures des gens, elles sont illicites pour Mohammed (paix et bénédictions sur lui) et la famille de Mohamed (paix et bénédictions sur lui). (37)

Troisièmement: Ce qu'a rapporté Al Imâm Ahmed dans son " Mousnad " d'après Abî Râfi'i, l'allié du Prophète (paix et bénédictions sur lui), il a dit: le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a envoyé un homme de Banî Makhzoum à propos de l'aumône, et ce dernier m'a dit: ne m'accompagnes-tu pas afin que tu sois récompensé ? J'ai dit: attend que je dis ça au Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) et lorsque je lui ai dit: le

(36) (Mousannaf) Abdou Arazzâq 4 / 51- H- (6943)

(37) Rapporté par Mosslim dans Sahih. H- (1072)

Prophète (paix et bénédictions sur lui) a répondu: nous sommes la famille de Mohammed (paix et bénédictions sur lui), l'aumône nous est interdite, certes, l'allié des gens aussi fait parti d'eux. (38)

Quatrièmement: Ce qu'ont rapporté Al Boukhârî et Mosslim d'après Abdou Rahmane ibnou Abî Leylâ, il dit: Kaâb ibnou Ajara (qu'Allah soit satisfait de lui) m'a rencontré et il m'a dit: ne puisse-je pas vous donner un cadeau que j'ai entendu du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ? J'ai dit: oui, donne le moi, il a dit: nous avons demandé le Prophète (paix et bénédictions sur lui) en disant: Ô Messager d'Allah comment on prie sur vous, la famille ? Allah nous a montrés comment on vous salut, il dit: dites ***Ô Seigneur prie sur Mohammed* (*paix et bénédictions sur lui) et sur la famille de Mohammed* (paix et bénédictions sur lui) *comme tu as prié sur Ibrahim et sur la famille d'Ibrahim, tu es certes Digne de louange et de glorification. Ô Seigneur, accorde Tes bénédictions à Mohammed* (*paix et bénédictions sur lui*) *et à la famille de Mohammed* (*paix et bénédictions sur lui) comme Tu as accordé Tes bénédictions à Ibrahim et la famille d'Ibrahim, Tu es certes Digne de louange et de glorification***.) (39)

(38) Mousnad Ahmad – H (28182) Chouaïb Al Arnaou'out: son rapport est authentique à la condition d'Al-Boukhârî et Mouslim

(39) Rapporté par Al-Boukhârî dans son Sahih– H (3370) et Mosslim dans son Sahih–H (406)

Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a enseigné à ses compagnons beaucoup de formules de prière sur sa famille en mentionnant la suivante: d'après Amr ibnou Soulaym Azzarqî, il a dit: Abou Hamîd Assâ'idî (qu'Allah soit satisfait de lui) m'a informé qu'ils ont dit: Ô Messager d'Allah, comment prions-nous sur vous ? Le Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) dit: (dites ***Ô Seigneur prie sur Mohammed, sur ses femmes et sa descendance comme tu as prié sur la famille d'Ibrahim, accorde Tes bénédictions à Mohammed, à ses femmes et à sa descendance comme Tu as accordé Tes bénédictions à la famille d'Ibrahim, Tu es certes Digne de louange et de glorification***).[(40)]

Al Imâm ibnou Abdoul-Barr a raconté d'après un groupe de savants en disant qu'il est admissible de singulariser les femmes du Prophète (paix et bénédictions sur lui) et sa descendance en priant sur eux, il a apporté comme preuve le Hadith suivant: (Ils ont dit: il est admissible à un homme de dire à n'importe quelle personne faisant parti des femmes du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ou de sa descendance ″ Qu'Allah prie sur toi `` si tu la rencontre ″ Qu'Allah prie sur lui ``si celle-ci est absente, il n'est pas permis de dire ça aux autres. [(41)]

(40) Rapporté par Al-Boukhârî dans son Sahih – H (3369) et Mosslim dans son Sahih –H (407)

(41) At-Tamhîd 17/303.

Ce qu'on peut retenir du précédent Hadith d'Abou Hamîd Assâ'idî (qu'Allah soit satisfait de lui) est que: les femmes du Prophète (paix et bénédictions sur lui) et sa descendance font partie de la famille de Mohammed (paix et bénédictions sur lui). J'ai dit bien: (de la famille de Mohammed) (paix et bénédictions sur lui) et je n'ai pas dit: (se sont seulement eux la famille de Mohammed) (paix et bénédictions sur lui) parce qu'il y a des Hadiths précités qui montrent que (Bani Hâchim) fait partie de la famille de Mohammed (paix et bénédictions sur lui).

Al Imâm ibnou Qayyim Al Jawzî a dit dans (Jalâ'a Al Afhâm) :

(Le faite de dire que les femmes et la descendance du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ne signifie pas leur particularité d'être la seule famille de Mohammed (paix et bénédictions sur lui), mais c'est plutôt une preuve même de montrer qu'il ne sont pas les seules, Abou Dâwoud d'après un Hadith de Na'îm Al Majmar d'après Abou Hourayra (qu'Allah soit satisfait de lui) sur un Hadith montrant comment prier sur le Prophète: (paix et bénédictions sur lui) ‹‹ O Seigneur prie sur Mohammed le Prophète, sur ses femmes mères des croyants, sur sa descendance et sa famille comme tu as prié sur Ibrahim ›› [42] ce Hadith

(42) Dans les Sounane d'Abou Dâwoud ce Hadith est écrit comme suit: celui qui veut se réjouir d'une grande récompense, s'il prie sur nous la famille, qu'il dit: (O seigneur prie sur Mohammed le Prophète, sur ses femmes les mères des croyants,

a réuni entre femmes, descendance et famille, il les a précisées pour démontrer qu'elles ont droit d'être parmi la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), certes, elles ne sont pas écartées de cette famille, elles détiennent même plus de droit de tout homme s'apparentant à la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), c'est pourquoi on peut dire c'est le faite de lier quelque chose particulière à une chose générale, ainsi va le contraire aussi, pour montrer sa grandeur, parce que ses femmes, sa descendance et sa famille ont plus de droit d'être dans sa famille à n'importe quelle autre personne.(43)

Al Hafidh ibnou Hajar a dit à propos du Hadith d'Abou Hamîd Assâ'idî (qu'Allah soit satisfait de lui): (ils ont dit: le sens voulu de 'آل محمد' (la famille de Mohammed) (paix et benedictions sur lui) c'est: ses femmes et sa descendance, parce que la plupart des Hadiths rapportés contiennent le mot "آل محمد , mais ces deux mots (ses femmes et sa descendance) sont venus dans un Hadith d'Abou Hamîd (qu'Allah soit satisfait de lui), donc le sens voulu du mot 'الآل ' c'est: les femmes et la descendance. Il ya Parmi les rapporteurs qui ont cité les trois mots (femmes, desendance et famille) à la fois, comme dans le Hadith d'Abou Hourayra (qu'Allah soit satisfait de lui), ça justifie que certains

---

sur sa descendance et sa famille comme tu as prié sur Ibrahim, certes, Tu es Digne de louange et de glorification.) Ce Hadith est faible, voir. Les Hadiths faibles de Sounane Abou Dâwoud du Cheikh Al-Albâni 1/368.

(43) Jalâ'a Al Afhâm p. 223.

rapporteurs ont mémorisé des Hadiths que d'autres n'ont pas mémorisé. Le sens voulu du mot 'آل' dans le 'At-tachahoud' se sont: les femmes, ceux dont prendre l'aumône est interdite pour eux, la descendance entre ce cadre, de ce faite, tous les Hadiths se sont rapprochés. (44)

Cinquièmement: Ce qu'a rapporté Al-Boukhâri et Mosslim dans leur livre authentique (Sahih) d'après Abou Hourayra (qu'Allah soit satisfait de lui), il a dit: Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) apporta des dattes des palmiers, il mélangea les dattes en équilibre jusqu'à obtenir deux masses de dattes, il les donna a Al-Hassan et Al-Houssain (qu'Allah soit satisfait d'eux) afin qu'ils jouent avec. L'un d'eux prit une de ces dattes et la metta dans sa bouche, le Prophète (paix et bénédictions sur lui) le regarda, sortit la datte de sa bouche et dit: Ne sais-tu pas que la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ne mange pas l'aumône. (45)

Sixièmement: Ce qu'a rapporté Mosslim dans son livre authentique (Sahih) d'après Abou Hourayra (qu'Allah soit satisfait d'eux), il a dit: Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a dit: (Ô Seigneur fait que la subsistance de la famille de Mohammed soit une simple nourriture). (46)

(44) Fat'h Al Bârî 11 /160

(45) Rapporté par Al-Boukhârî dans son livre authentique (Sahih) – H (1485) et Mosslim dans son livre authentique (Sahih) –H (1069)

(46) Rapporté par Mosslim dans son livre authentique (Sahih) - H (1055)

Les gens qui ont apporté ce Hadith comme preuve ont mentionné que: (cette invocation a été exhaussée bien sûr, c'est pourquoi, sont mis à l'écart les Banî Hâchim et les Banî Al Mouttalib, parce qu'il y avait parmi eux des riches et des hommes d'opulence jusqu'à présent. En ce qui concerne les femmes du Prophète et sa descendance, leur subsistance n'était qu'une simple nourriture. Certaines d'entre elles qui possédaient une fortune, elles la donnaient en aumône afin de se contenter d'une simple nourriture. Un jour une grande fortune fut venue à Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle), elle la partagea d'un seul coup, sa femme de chambre lui dit:

Pourquoi tu ne nous en épargnes pas un Dirham pour que nous en achetions de la viande ? Elle lui a dit: si tu m'avais rappelé je l'aurais fait. (47)

Septièmement: Ce qu'a rapporté Al-Boukhârî et Mosslim dans leur livre authentique (Sahih) d'après Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle), elle a dit: depuis que la famille de Mohammed (paix et bénédictions sur lui) est venue à Médine, elle n'est jamais rassasiée d'une nourriture de blé trois nuits successives jusqu'à la mort du Prophète (paix et bénédictions sur lui). (48)

(47) Jalâ'a Al Afhâm p. 216

(48) Rapporté par Al-Boukhârî dans son livre authentique – H (5416) et Mosslim dans son livre authentique –H (2970)

Abou Hourayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: ‹‹la famille de Mohammed (paix et bénédictions sur lui) n'est jamais rassasiée d'une nourriture durant trois jours jusqu'à la mort du Prophète ›› (paix et bénédictions sur lui) [49]

Certains savants ont dit: qu'il est évident qu'Al Abbâs, ses enfants et Banî Al Mouttalib ne soient pas entrés dans les propos d'Aïcha et ce qu'elle suggère. [50]

Huitièmement: Ce qu'a rapporté Mosslim dans son livre authentique d'après un Hadith d'après Ourwa ibnou Az-Zoubayr d'après Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle), elle a dit: Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a ordonné qu'on lui amène un bélier cornu tacheté en noir, [51] il a cité le Hadith en disant: " il prit le bélier - c'est à dire le Prophète (paix et bénédictions sur lui), il le mit à terre, l'égorgea et dit: Au nom d'Allah, Ô Seigneur accepte cette offrande de Mohammed, de la famille de Mohammed, de la communauté de Mohammed''(paix et bénédictions sur lui) et il le sacrifia. [52]

Ibnou Al Qayyim a dit: (c'est comme ça que Mosslim l'a rapporté, la liaison faite n'est pas

(49) Rapporté par Al-Boukhârî dans son livre authentique - H (5374)

(50) Al Imâm ibnou Al Qayyim l'a mentionné dans Jalâ'a Al Afhâm p. 217

(51) C'est à dire un bélier qui a des taches noires sur ses sabots, sur son ventre et autour de ses yeux

(52) Rapporté par Mosslim dans son livre authentique - H (1967)

habituelle, (وآل محمد ومن أمة محمد) parce que ‘ومن أمة محمد’ (la communauté de Mohammed) est plus général que ‘وآل محمد’ (sa famille) et puis il a dit: (ceux qui ont prononcé ses paroles ont dit:

L’interprétation du Prophète (paix et bénédictions sur lui) du mot ‘الآل’ est plus juste, plus convenable que n’importe qu’elle autre interprétation. (53)

Neuvièmement: Ce qu’a rapporté Mosslim dans son livre authentique d’après Aïcha (qu’Allah soit satisfait d’elle), elle a dit: Barîra avait trois procès, les gens lui donnaient l’aumône et elle aussi nous en offrait comme cadeau, j’ai mis au courant le Prophète (paix et bénédictions sur lui) de ce fait et il a dit: ‹‹ pour lui c’est une aumône, mais pour vous c’est un cadeau, mangez- en ›› (54)

Dans une autre version: ‹‹ c’est une aumône pour lui et pour nous un cadeau ››. (55)

Dixièmement: Ce qu’a rapporté Al-Boukhârî et Mosslim dans leurs livres authentiques d’après Abou Bakr As-Siddîq (qu’Allah soit satisfait de lui) -lors de sa protestation contre Fâtima- (qu’Allah soit satisfait d’elle) il a dit: j’ai entendu le Prophète (paix et bénédictions sur lui) dire: (

(53) Jalâ’a Al Afhâm p. 210

(54) Rapporté par Mosslim dans son livre authentique - H (1075)

(55) Rapporté par Al-Boukhârî dans son livre authentique – H (1493) et Mosslim dans son livre authentique –H (1074)

nous ne léguons rien à nos enfants, notre héritage est une aumône, mais la famille de Mohammed (paix et bénédictions sur lui) (ses femmes) mangent de cet argent. [56]

Al Imâm El Qourtoubî: a dit: dans (Al Mifham) ses propos: (la famille de Mohammed (paix et bénédictions sur lui) mangent de cet argent); ici le sens de (la famille du Prophète) c'est: ses femmes, il a aussi dit dans un autre Hadith: (Je n'ai pas laissé encore la dépense de mes femmes) [57]

Al Fârouq Omar (qu'Allah soit satisfait de lui) de sa brillante compréhension lors de sa règne en partageant la fortune, il disait: (je commence d'abord par la famille du Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) et il commence par les femmes du Prophète (paix et bénédictions sur lui), et ensuite Ali (qu'Allah soit satisfait de lui) [58]

Al Imâm ibnou Al Qayyim a dit: (il faut souligner que la version la plus correcte c'est: celle d'Al Imâm Ahmad qui a dit que l'aumône est illicite envers les femmes du Prophète (paix et bénédictions sur lui), parce que l'aumône est une souillure des gens et Allah (qu'Il soit exalté) les a protégées ainsi

(56) Rapporté par Al-Boukhârî dans son livre authentique – H (4035) et Mosslim dans son livre authentique –H (1759)

(57) Al Mifham 5/260.

(58) Al Amwâl d'Abî Oubayd pp. 236 - 237

que toute sa famille de la souillure des fils d'Adam. Comme c'est incroyable! Comment peuvent- elles entrer dans sa parole: " Ô Seigneur fait que la subsistance de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) soit une simple nourriture", sa parole concernant le sacrifice: " Ô Seigneur ceci est pour Mohammed et la famille de Mohammed (paix et bénédictions sur lui)" , la parole d'Aïcha: " la famille du Messager (paix et bénédictions sur lui) n'est jamais rassasiée du pain de blé ", la parole concernant celui qui prie sur Mohammed (paix et bénédictions sur lui) " O Seigneur prie sur Mohammed (paix et bénédictions sur lui) et la famille de Mohammed (paix et bénédictions sur lui)" et elles n'entrent pas dans la parole du Prophète (paix et bénédictions sur lui): " l'aumône est illicite pour Mohammed et la famille de Mohammed (paix et bénédictions sur lui)" et on sait encore que l'aumône est la souillure des gens. Les femmes du Prophète (paix et bénédictions sur lui) méritent mieux d'être préservées et d'être éloignées de cette souillure. (59)

(59) Jalâ Al Afhâm p. 217 – 218.

Les gens de la maison du Prophète

Le terme (أهل البيت) c'est à dire: (les gens de la maison du Prophète) (paix et bénédictions sur lui), il est composé de deux mots ; البيت/ الأهل ", le sens de ses deux mots est clair, mais la polémique se trouve sur l'ajout de "الأهل' à " البيت " ou à "الرجل' dans ce cas quelle doit être la signification de ce terme ' أهل البيت ou أهل الرجل'

A présent on a trois opinions sur l'interprétation de ce terme:

La première: le sens porte sur l'ensemble de ce qui s'apparente à (la maison) ou (l'homme) ou encore ayant un lien fort avec cette maison ou cet homme.

La deuxième: le sens voulu c'est: uniquement les femmes.

La troisième: le sens voulu c'est: la descendance.

Ces deux dernières opinions sont étranges parce qu'elles se diffèrent du texte coranique et de la Sunna du Prophète (paix et bénédictions sur lui). Le Coran a utilisé le terme (Ahl) en parlant de la femme de Moïse (qu'Allah lui fasse miséricorde) dans la parole d'Allah (qu'il soit exalté) ***{{puis, lorsque Moïse eut accompli la période convenue et qu'il se mit en***

route avec sa femme, il vit un feu du côté du Mont. **(Al Qasas=*le* récit)** ***(28 ; 29)***

Allah (qu'il soit exalté) a utilisé ce mot encore en parlant des enfants de Noé (qu'Allah lui fasse miséricorde)

Il dit: {***Ô mon Seigneur, certes mon fils est de ma famille et Ta promesse est vérité***} [Hûd] (11 ; 45)

Ses propos là ne diffèrent pas de ses autres propos qui viennent après toujours en parlant de Noé (qu'Allah lui fasse miséricorde) et son fils: {Ô ***Noé, il n'est pas de ta famille car il a commis un acte infâme***.} [Hûd] (11 ; 46)
Certes, ce verset a d'autres considérations, nous en parleront en détail.

Nous parlerons aussi des versions de la sunna prophétique qui montrent la généralité du terme (les gens de la maison du Prophète) (paix et bénédictions sur lui).

Nous pouvons dire que le terme (les gens de la maison du Prophète) englobe trois éléments qui sont: (la famille en parenté, la famille en cohabitation, la famille en procréation).

Donc, se sont les enfants d'Abdou Al-Mouttalib ibnou Hâchim qui sont la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) en parenté, et d'ailleurs on peut donner le nom (bayt= maison) aux

enfants d'un proche grand-père. Il se dit: la maison de telle est hospitalière et noble.

> Nous avons bien dit: " les enfants d'Abdou Al Mouttalib " parce que la descendance de Hâchim est passée par le seul homme qui est Abdoul Mouttalib comme l'a dit le grand savant Al-Anndaloussi ibnou Hazm: (Hâchim ibnou Abdou Manâf avait un enfant qui s'appelait: Cheybah, c'est lui Abdou Al-Mouttalib, il était un plier noble de sa famille. La seule descendance de Hâchim qui reste est passée par Abdou Al-Mouttalib). [60]

Les femmes du Prophète (paix et bénédictions sur lui) font partie de sa famille en cohabitation, le faite de porter le sens de ce terme 'Ahl Al-Bayt= les gens de la maison' aux femmes de l'homme est plus spécifique, plus connu selon la coutume et la tradition.

Les enfants du Prophète (paix et bénédictions sur lui) sont sa famille en procréation, le terme dans sa généralité englobe tous ses enfants, qu'ils soient garçons comme: Qâsim, Abdoullah, Ibrahim ou filles comme: Zaynab sa fille (qu'Allah soit satisfait d'elle) et ses enfants avec Abî Al Âss ibnou Ar-Rabia (qu'Allah soit satisfait de lui) qui sont: Ali [61] et Oumâma.

---

(60) Jamharat Ansâb Al Arabe p. 14.

(61) L'Imâm ibnou Abdou lbar a dit dans (Al Istî'âb 3 /1134) : (Ali ibnou Abî Al Âss était chez les Banî Ghâdira pour son allaitement, le Messager d'Allah (paix et

Rouqayah la fille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) (qu'Allah soit satisfait d'elle) et son fils Abdoullah [62] ibnou Othmâne ibnou Affâne qu'Allah soit satisfait d'eux) et Om Kolthoum la fille du Prophète [63] (paix et bénédictions sur lui) et (qu'Allah soit satisfait d'elle)

Fatima la fille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) et ses deux fils Al Hassane et Al Houssaine ainsi que leur descendance.

Al Hâfidh ibnou Hajar Al Haytamî (974 .H) a dit dans (Al Fatâwâ Al Hadithilla): (en ce qui

---

bénédictions sur lui) l'embrassa, ce jour là, son père était encore polythéiste) jusqu'à dire: (Ali ibnou Abî Al Âss celui-ci est mort presque à la fleur de l'âge, le Prophète (paix et bénédictions sur lui) l'avait mis derrière la selle de son chameau le jour de la grande victoire. Il était entré à la Mecque derrière la selle du chameau du Prophète (paix et bénédictions sur lui)

(62) Il y a une différence d'opinions entre les savants, est-ce qu'elle a laissé des enfants ou non ? Certains ont dit: qu'elle a eu un enfant qui s'appelait ‹‹Yahyâ ›› avec Moughîra, d'autres ont dit: elle n'a pas eu d'enfants. (Asad Al Ghâba 1/1314

(63) Ibnou Saâd a dit dans (Attabaqât Al Koubrâ 3 / 54) d'Othmane (l'homme aux deux lumières) (qu'Allah soit satisfait de lui) (il a eu un enfant avec Rouqayah la fille du Prophète (paix sur lui) qui s'appelait Abdoullah, il s'est lui-même surnommé de ce nom, et après les musulmans le surnommèrent (Abou Abdoullah). Il avait 6 ans, un coq le béqueta sur les yeux et il tomba malade et ensuite il mourut dans le mois de Joumâd Al oulâ l'année 4 de L'Hégire. Le Prophète (paix sur lui) pria sur lui et son père Othmâne entra dans sa tombe.

Othmâne ibnou Affâne (qu'Allah soit satisfait de lui) l'avait épousé vierge après le décès de sa sœur Rouqayah (qu'Allah soit satisfait d'elle). Elle mourut sans avoir des enfants. (Attabaqât Al Koubrâ 8 / 37 - 38).

concerne la dignité, la haute noblesse et la souveraineté de cette famille, elles ne concernent pas uniquement les enfants de Fatima, mais aussi même les enfants de Zaynab, d'Abî Al Âss ainsi que les enfants de Rouqayah et d'Om Kolthoum d'Othmâne (qu'Allah soit satisfait d'eux) comme les enquêteurs l'ont bien précisé. (64)

En ce concerne Banî Hâchim, (65) la preuve qui confirme qu'ils sont parmi les gens de la maison du Prophète (paix et bénédictions sur lui) est le Hadith (Ath-Thaqalayn) que Zayd ibnou Al- Arqam (qu'Allah soit satisfait de lui) a rapporté en disant: le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a dit: (après cela, **Et puis, Oh vous les gens !, certes je ne suis qu'un homme à qui le messager de son Seigneur va bientôt venir et je vais lui répondre (à point de mourir), et je vous ai laissé deux choses d'une lourde importance, la première est le livre d'Allah (le Coran) qui contient la guidance et la lumière, alors appliquez-le et accrochez-vous à lui ». Puis il**

(64) Al Fatâwâ Al Hadîthilla p. 119.

(65) Les savants ont dit: (Banî Hâchim) pour montrer se sont (l'origine du Prophète –paix sur lui- se sont ses grands parents) sinon les savants sont tous d'accord qui sont ceux dont l'aumône est interdite portent le nom de (la famille du Prophète) c'est un droit que nous les aimons et nous les respectons se sont (les musulmans de Banî Hâchim) mais c'est pas n'importe quel membre du Banî Hâchim croyant et non croyant ! Voir. ' Fat'h Al wahhâb 1 / 8' du Cheikh Al Islâm Zakariyâ Al Ansâri et voir aussi 'Fat'h Al M ou'în 1 / 20 '' du Cheikh Zayn Addîn Al Milyabârî, et ' Al Ajâja Azzarnabiyya fi As-soulâla Azzaynabiyya'' de (Al Hâwî Lil Fatâwâ 2 / 31) de Hâfidh Assouyoutî

a dit : et les gens de ma maison, je vous rappelle Allah concernant les gens de ma maison, je vous rappelle Allah concernant les gens de ma maison. Oh Zayd et qui sont les gens de sa maison ? Ne sont-ils pas ses femmes ? Il répondait Hassine : ses femmes appartiennent aux gens de la maison prophétique. Mais les gens de la maison prophétique sont ceux qui les sont interdites les aumônes après sa mort, disait : et qui sont-ils ? Il lui dit : sont la famille d'Ali, la famille d'Ouquail, la famille de Jaafar et celle d'Abass. Il dit : l'aumône était interdite pour eux?? Il répondit : oui))[66].

Lorsque l'Imâm Mosslim a rapporté ce Hadith dans son livre authentique d'après Abdou Al-Mouttalib ibnou Rabî'a ibnou Al Hârith, il a dit: Rabî'a ibnou Al Hârith [(67)] et Al-Abbâs ibnou Abdou

[66] Sahih Mosslim : livre : les vertus des compagnons ; chapitre : les vertus d'Ali- qu'Allah l'agrée- n° 2408

(67) Il est Rabî'a ibnou Al Hârith ibnou Abdou Al Mouttalib ibnou Hâchim ibnou Abdou Manâf le qouraïchite le hachémite, on le surnomme Abou Arwa, il est le cousin du Prophète paix sur lui, sa mère est Izzat bint Qaïs ibnou Tarîf qui est l'un des fils de Hârith ibnou Fahr, c'est le frère d'Abou Soufyâne ibnou Al Hârith , il était plus âgé que son oncle Al Abbâs ibnou Abdou Al-Mouttalib des années, c'est de lui que le Prophète paix sur lui, a dit ces propos lors de la grande victoire de la Mecque: ' toute vengeance qui existait pendant la période de l'ignorance est abolie, le premier sang que je laisse sans se venger c'est le sang de Rabî'a ibnou Al Hârith'' le fils de ce dernier qui s'appelait Âdam était tué, Zoubayr même l'a dit, on n'a dit aussi il s'appelait Tammâm, le Prophète paix sur lui, a complètement abolie dans l'islâm la demande de sang, c'est pourquoi Rabî'a n'a pas poursuivi l'assassinat, on a dit aussi son fils s'appelait Iyyâs. Rabî'a était l'associé d 'Othmâne (qu'Allah soit satisfait de lui) dans leur commerce. Le Prophète lui a

Al-Mouttalib se sont réunis et ils ont dit : Par Allah, si nous envoyons ces deux garçons au Prophète (paix et bénédictions sur lui)- ils ont choisi Fadhl ibnou Abbâs et moi- ils transmirent leur message au Prophète (paix et bénédictions sur lui), il leur donna l'ordre de diriger la direction de l'aumône, ils l'exécutèrent comme tout dirigeant le fait. Ils eûment ce que toute personne doit avoir et ensuite il dit: pendant qu'ils étaient dans cet état, Ali ibnou Abî Tâlib est venu se présentant devant eux. Ils le racontèrent le fait et Ali ibnou Abî Tâlib leur dit: Ne faites pas ce que vous êtes en train de faire. Par Allah, ce n'est pas un travail. Rabî'a ibnou Al- Hârith le contredit en lui disant: tu as plus de beauté d'âme que nous, c'est pourquoi tu nous interdis ce travail. Par Allah, tu es le gendre du Messager (paix et bénédictions sur lui) tandis que nous, nous n'avons pas eu ce grade. Ali dit: donc envoyez-les, ils partirent et Ali s'allongea, Abdou Al Mouttalib dit: après avoir prié la prière de midi avec le Prophète, (paix et bénédictions sur lui) nous le devançâmes dans la chambre et l'attendîmes jusqu'à son arrivée, il saisit nos oreilles et dit: ‹‹ faites sortir tout ce que vous cachiez ›› puis il entra et nous entrâmes nous aussi avec lui, ce jour là il était dans la chambre de Zaynab bint Jahch. Abdou Al Mouttalib dit: chacun ne nous donna l'avantage à l'autre pour ouvrir le débat c'est ainsi qu'un de nous prit la parole en disant: Ô Messager d'Allah, tu es le plus fidèle des gens, le plus réconciliant des gens, nous avons atteint

---

donné à Khaybar cent cargaisons, il mourut l'année 23. H à Médine lors du califat d'Omar ibnou Al Khattâb. Voir: (Asad Al Ghâba (1/358)

l’âge de mariage et voilà nous sommes venus vers vous pour que tu nous confies la direction de l’aumône, nous la dirigeons comme les gens le font, nous en profitons comme tous les gens. Abdou Al Mouttalib dit: le Prophète se tut un long moment jusqu’à que nous voulions lui parler ensuite il a dit: j’ai dit à Zaynab de nous apercevoir derrière les voiles, que personne ne lui parle, Abdou Al Mouttalib dit: le Prophète continua en disant: ‹‹ Prendre l'aumône n'est pas permis à la famille de Mohamed (paix et bénédictions sur lui), elle est d'ailleurs la souillure des gens. Appelez-moi Mahmiya - sa part de la fortune était un cinquième - et Nawfal ibnou Al Hârith ibnou Abdou Al Mouttalib ›› Abdou Al Mouttalib ibnou Rabî'a dit: lorsque nous sommes venus, le Prophète dit à Mahmiya: ‹‹ donne ta fille en mariage avec cet homme ›› - c'était Fadhl ibnou Abbâs, ce dernier le donna sa fille. Il dit à Nawfal ibnou Al Hârith:

‹‹ donne ta fille en mariage avec cet homme›› - c'était moi - et il me la donna en mariage. Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) dit à Mahmiya: ‹‹ dotez-la de votre un cinquième tel ou tel ›› [68]

Dans une autre version: (cette aumône est une souillure des gens, elle n’est pas permise à Mohamed

(68) Rapporté par Mosslim dans son (Sahih= livre des hadiths authentiques) H. (1072)

ni aux gens de la maison de Mohamed (paix et bénédictions sur lui). [69]

L'Imâm Ach-Châfi'î et l'Imâm Ahmad ont augmenté dans une autre version qu'ils ont rapporté à propos des Banî Hâchim " Banî Al Mouttalib " d'après un Hadith de Joubayr ibnou Mout'im (qu'Allah soit satisfait de lui) il a dit: Je suis allé avec Othmane ibnou Affâne, il a dit au Prophète (paix et bénédictions sur lui): O Messager d'Allah tu as donné au Banî Al Mouttalib et tu nous as laissés, sommes-nous tous pareils devant vous ? Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) dit: ‹‹ certes, Banî Hâchim et Banî Al Mouttalib sont pareils ›› [70] dans une autre version: (Banî Al Mouttalib et moi sommes pareils à l'époque préislamique (Jahiliya) ainsi que dans l'islam) [71]

Parce que les Banî Al-Mouttalib secouraient les Banî Hâchim à l'époque préislamique aussi bien qu'à l'islam. C'est tout à fait le contraire de la part des enfants de leurs oncles; que ce soit Abdou Chams ou Nawfal. Ils les ont trahis lors d'un embargo injuste que subissaient leurs familles ainsi que d'autres oppressions.

Mais ceci ne signifie pas leur appartenance (Banî El Mouttalib) au (gens de la maison du Prophète) (paix et bénédictions sur lui) parce que leur

(69) Idem

(70) Rapporté par Al-Boukhârî dans son Sahih= livre authentique – H (3502)

(71) Rapporté par Abou Dâwoud dansson « Sounan »– H (2980)

un cinquième du butin justifie leur secours à la famille du Prophète) (paix et bénédictions sur lui), mais pas leur appartenance à cette famille.

C'est pourquoi l'Imâm Abou Hanîfa, l'Imâm Mâlik et l'Imâm Ahmad ont dit dans l'une de leurs versions; les Banî Al Mouttalib ne font pas partie de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui).

Abou Bakr Al Jassâs (370. H) a dit lui aussi dans son livre (Ahkâm Al-Qor'an): « (en ce qui concerne les Banî Al-Mouttalib, ils ne font pas partie des gens de la maison du Prophète (paix et bénédictions sur lui) parce que leur parenté avec le Prophète c'est comme celle des Banî Oumeya, et il n'y a pas un différend que les Banî Oumaïya ne font pas partie de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ainsi que les Banî Mouttalib. Si on dit: pourtant le Prophète les a donnés un cinquième du butin, la part des proches, comme il l'a donné au Banî Hâchim tandis qu'il n'a pas donné au Banî Oumeya, cela justifie seulement l'interdiction de l'aumône envers eux comme les Banî Hâchim. On lui a dit: le Prophète (paix et bénédictions sur lui) ne les a pas donnés uniquement pour leur parenté, lorsque Othmâne ibnou Affâne et Joubayr ibnou Mout'im disaient: O Messager d'Allah, les Banî Hâchim, nous ne pouvons nier leur faveur et leur parenté auprès vous, mais les Banî Al-Mouttalib nous sommes tous égaux à la parenté, et tu les as donnés tandis que nous, tu nous as privés! Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) dit: " les Banî Al-Mouttalib

ne nous ont pas laissés aussi bien qu'en période préislamique qu'en période islamique." Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) montra qu'il ne les a pas donnés à cause de leur parenté seulement, mais c'est plutôt à cause de leur soutient et de leur parenté. Si leur présence et leur soutient auprès du Prophète (paix et bénédictions sur lui) pendant les deux périodes étaient liés à l'interdiction de l'aumône, donc, on devrait sortir la famille d'Abî Lahab et certains de la famille d'Al Hârith ibnou Abdou Al Mouttalib de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), parce qu'ils n'avaient pas répondu à son appel, le faite de dire aussi l'aumône ne doit pas être interdite à la descendance de Banî Oumeya qui est née en islam parce qu'ils n'ont pas contredis le Prophète, tout ça n'a pas de sens) [(72).]

Mouwafiq Ad-Dîne Ibnou Qoudâma Al Maqdasî (620. H) a dit: (il ne faut jamais comparer (les Banî Al Mouttalib) au (Banî Hâchim), parce que les Banî Hâchim sont plus proches du Prophète (paix et bénédictions sur lui), plus honorables, se sont eux la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui).

Les Banî Mouttalib, le faite de les associer au Banî Hâchim concernant le un cinquième c'est uniquement à cause de leur parenté, la preuve en est que: les Banî Abdou Chams, les Banî Nawfal sont au pied d'égalité de parenté avec eux, mais ils ne

(72) Ahkâm Al Qor'ân 3 /170 - 171

reçoivent rien des biens, et ils ont partagé avec eux le secours ou les deux (le secours et la parenté) [73]

Abou Al Barakât Ahmad Addardîr (1302H) a dit: (la descendance de Hâchim est absolument la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), tandis que ce qui est connu des paroles que la descendance d'Al Mouttalib ne fait pas partie de la famille du Prophète) (paix et bénédictions sur lui). [74]

La plupart des savants ne considèrent pas (les Banî Al-Mouttalib) dans la famille du Prophète. Leur preuve parait évidente et claire en disant que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) avait justifié pourquoi il les avait donnés (le un cinquième), c'était à cause de leur secours constant au Banî Hâchim à l'époque préislamique et en islam. Ils étaient un support fort pour eux à toutes les circonstances, [75]

(73) Al Moughnî 2 / 520.

(74) Ach-Charh Al Kabîr 1/ 493

(75) Al Hâfidh Al Bayhaqî dans (Manâqib Achâfi'i 1 / 42): Allah seul sait, mais il a dit ça parce que Hâchim ibnou Abdou Manâf l'arrière grand-père du Prophète (paix et bénédictions sur lui) avait épousé une femme des Banî Anajjâr à Médine, celle-ci eu un enfant avec lui qui s'appelle Chaybah Al Hamd grand-père du Messager d'Allah, lorsque Hâchim est mort, lui il était avec sa mère, quand il est devenu grand, son oncle Al Mouttalib ibnou Abdou Manâf vint le voir et le prit de sa mère, puis le mit derrière la selle de son chameau à destination de la Mecque. On a dit: on le surnommait Abdou Malikahou Al Mouttalib! Il était très célèbre de ce nom, on a dit: ‹‹ Abdou Al Mouttalib ›› Lorsque le Prophète -paix et bénédictions sur lui-fut envoyé avec un message, son people le persécuta et faillit même le tuer ! Les Banî Hâchim et les Banî Al Mouttalib, croyants et mécréants confondus, tous

c'est pourquoi ils ont eu auprès des Banî Hâchim qu'aucun proche n'a jamais eu, c'est à dire (leur part de l'un cinquième).

En ce qui concerne leur interdiction de prendre l'aumône, c'est comme celle de l'ensemble des gens de la maison du Prophète (paix et bénédictions sur lui), elle n'a pas de preuve, mais d'ordinaire le faite qu'ils prennent l'aumône n'est pas illicite, mais cette fois-ci elle est illicite uniquement au Banî Hâchim.

Il y a une différence entre les savants en ce qui concerne la famille d'Abî Lahab. - Ils sont la sixième lignée - Est-ce que l'aumône est illicite envers eux comme tous les Banî Hâchim ou non ?

---

le secoururent, le défendirent et refusèrent de le livrer aux polythéistes mecquois ! Lorsque l'ensemble de Quouraïch sache qu'ils ne pouvaient rien contre lui, ils se mirent d'accord d'écrire une lettre au Banî Hâchim et au Banî Al Mouttalib en disant qu'il n'y a pas de mariage ou de commerce entre eux maintenant) Charîf Nour Addîn Assamhoudî a dit quelque chose semblable à cela dans (Jawâhir Al Aqdaïni p. 210): (Parce que Al Mouttalib soutenait constamment Hâchim, c'est pourquoi même quand celui-ci mourut laissant derrière lui son fils Chaybah avec sa mère qui est des Banî Anajjâr à Médine, Al Mouttalib vint chez lui et prit le petit garçon, le mit derrière la selle de son chameau à destination de la Mecque. Les gens crurent que c'était un simple esclave qu'il bénéficia et ils dirent: Abdou Al Mouttalib (l'esclave d'Al Mouttalib) et ensuite il devint célèbre par ce nom, mais Abdou Al Mouttalib leur fit savoir que c'est le fils de son frère, il cessa point de l'élever et de l'éduquer dans sa demeure, c'est ainsi que Les Banî El Mouttalib et les Banî Hâchim sont entrèrent dans leur famille et les défendirent, et surtout quand les quraïchites se sont alliés contre eux concernant le principe de l'islam. Ce secours et cette défense les donnèrent cette attribution (c'est à dire le un cinquième).

Leur argumentation dans ce cas, ils ont dit que les Banî Hâchim ont été interdits de prendre l'aumône pour leur dignité et leur descendance, et encore ils ont défendu le Prophète (paix et bénédictions sur lui) lorsqu'ils étaient dans la période préislamique et dans l'islam, mais Abou Lahab lui était toujours prêt à le faire mal, voilà pourquoi sa descendance n'a pas eu cette mérite. (76)

En ce qui concerne (les femmes du Prophète) (paix et bénédictions sur lui)), elles font partie (de sa famille) à cause de leur alliance avec le Prophète (paix et bénédictions sur lui)).

Elles ont été interdites de se marier avec d'autres personnes en dehors du Prophète (paix et bénédictions sur lui)) avant et après sa mort. Elles sont ses femmes dans ce bas monde et dans l'au-delà. La cause en est que: leur lien avec le Prophète représente un lien de parenté.

Si tu observes dans la parole d'Allah (qu'Il soit exalté) tu trouveras le mot "Ahl Al-Bayt" (les gens de la maison du Prophète paix et bénédictions sur lui)) n'est prononcé que deux fois qui sont:

La parole du tout Puissant (qu'Il soit exalté) évoquant la parole des anges à Sâra la femme

(76) Outbah et Mouåtib les deux fils d'Abî Lahab ont embrassé l'islam l'année de la conquête de la Mecque, ils ont participé à la bataille de Hounaïn et de Tâif, ils ont laissé tous les deux une descendance (voir. Asad El ghâba 1 / 743).

d'Abraham (qu'Allah lui fasse miséricorde) {Ils dirent ‹‹ ***T'étonnes-tu de l'ordre d'Allah ? Que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions soient sur vous, gens de cette maison ! Il est vraiment digne de louange et de glorification ! ››*** **[Hûd ; 73]**

Et Sa parole (qu'Il soit exalté) en parlant des femmes du Prophète Mohamed (paix et bénédictions sur lui)) {***Restez dans vos foyers; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (Jâhiliyah). Accomplissez la Salât, acquittez la Zakât et obéissez à Allah et à Son messager. Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison (du Prophète), et veut vous purifier pleinement***.} [Les coalisés ; 33]

Si tu observes bien, tu trouveras que tous les deux fois, Allah (qu'Il soit exalté) parle des femmes des prophètes: les premiers versets sont prononcés par les anges qui étaient venus pour annoncer à Sâra la femme d'Abraham qu'elle aura un enfant du nom d'Isaac et tandis qu'elle avait quatre vingt dix ans. Puisqu'elle était très étonnée de cette annonce, les anges l'ont répondue cette réponse.

Abou Hayyâne Al Gharnâtî (745. H) a dit dans son interprétation: (le discours des anges envers elle en lui disant: - gens de cette maison - est une preuve concrète que la femme fait partie de la famille de l'homme. C'est le même cas aussi dans la

sourate (les coalisés) (la maison voulue dans ces versets c'est la maison habitée). [77]

Parlant des deuxièmes versets, c'est un discours qui s'adresse aux femmes du Prophète (paix et bénédictions sur lui)). Ces versets sont descendus directement sur eux. Le Hadith d'Al Kisâi le confirme. [78]

C'est pourquoi Al Hâfidh ibnou Kathîr (774. H) a dit à propos de l'interprétation de ce verset: (si on dit que sont uniquement les femmes du Prophète (paix et bénédictions sur lui)) qui ont causé la descendance de ces versets sans aucunes d'autres, ça c'est authentique, mais si on dit ces versets sont uniquement destinés à elles, c'est quelque chose de contestable; parce qu'il ya des Hâdiths qui montrent que ces versets impliquent toutes les femmes musulmanes. [79]

Abou Hayyâne Al Gharnâtî a dit encore: (les femmes du Prophète (paix et bénédictions sur lui)) ne peuvent pas être ôtées de sa famille, mais plutôt elles ont plus de droit d'être de sa famille à cause de leur inhérence dans la maison du Prophète (paix et bénédictions sur lui)). . [80]

---

(77) Interprétation d'Al Bahr Al Mouhît 5 / 245.

(78) Voir les détails de cette question dans deux livres (thoumma Absarta Al Haqîqa) et ensuite le message (Âyatou Attathîr) de Cheikh Tâha Addileymi.

(79) Interprétation d'Al Qor'ân Al dhîm 6 /411.

(80) Interprétation Al Bahr Al Mouhît 7/224

Ach-Chinquîtî (1393. H) a répondu à ceux qui doutent en disant que: Est-que ces versets sont descendus sur les femmes du Prophète (paix et bénédictions sur lui)). Ce qui les a poussés à douter en est que: ils ont dit que le pronom employé dans ce verset { ليذهب عنكم الرجس } [les coalisés: v. 33] et dans celui-ci { ويطهركم تطهيرا } [les coalisés: v. 33] est un pronom masculin, si ces versets s'adressaient aux femmes du prophète (paix et bénédictions sur lui)) on aurait dit dire: { ليذهب عنكن ويطهركن }

Ach-Chinqîtî, pour répondre à leur doute a interprété ces versets en deux aspects:

Le premier: le verset parle généralement du prophète (paix et bénédictions sur lui)), ses femmes, Ali, Al Hassane, Al Houssaïne ainsi que leur mère Fatima, dans la langue arabe, nous savons que c'est toujours le masculin qui le remporte au féminin si c'est un nom ou pronom pluriels.

Le deuxième: Il y a parmi les styles de la langue arabe dont le Coran est descendu où la femme de l'homme est appelée aussi »Ahl » (famille). En considérant que ce mot "أهل " est un mot masculin, donc les pronoms de ce discours envers elle peut être des pronoms masculins singuliers. C'est pourquoi on peut le constater ici dans la parole d'Allah (qu'Il soit exalté) en parlant de Moïse: "فقال لأهله امكثوا " {Il dit à sa famille: ***Restez ici***!} [Tâhâ: v. 10] Sa parole "سئا تيكم {Je vais vous en apporter} [les fourmis: v. 7] Sa parole "لعلى ءاتيكم" {***peut-être vous en apporterai-je***

un tison} [Tâhâ: v 10]. Celle à qui on parle c'est la femme de Moïse. Plusieurs personnes l'ont dit. On peut constater cela dans les propos d'un poète arabe:

فإ ن شئت حرمت النساء سواكم
وإن شئت لم أطعم نقاخا ولابردا[٨١].

**Si je voulais je proscrirais toutes femmes sans vous. **
**Si je voulais on ne me ferait pas boire de l'eau pure ou salive. **

Le poète parle des femmes, mais il a utilisé un pronom masculin pluriel.

C'est pourquoi **At-Tâhir ibnou Âchour** (1393. H) a dit: (La famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) dont ces versets parlent, se sont ses femmes. Les paroles s'adressent à elles sans aucun doute - qu'Allah soit satisfait d'elles - que ce soient les versets précédents ou les versets qui sont venus après. Les compagnons du Prophète (paix et bénédictions sur lui)) l'ont tous compris ça. [82]

Les textes coraniques et celles de la sunna du Prophète (paix et bénédictions sur lui)) ont tous montré que l'expression "أهل البيت " ou " أهل بيته" implique la femme.

(81) Adwâ'ou Al Bayâne 6 / 238, النقاخ, c'est l'eau pure et potable, البرد، ici signifie salive

(82) Interprétation d'Attahrîr wattanwîr 22 /15

La première preuve: C'est la parole d'Allah (qu'Il soit exalté) en parlant de Moïse (qu'Allah lui fasse miséricorde) { (***Rappelle***) ***quand dit Moïse à sa femme***: " لأهله ‹‹ ***J'ai aperçu un feu*** ; ***je vais vous en apporter des nouvelles***, } [Les Fourmis: v. 7]. On sait qu'il n'y avait que sa femme avec lui.

Achawkâni (1255. H) a dit dans l'exégèse du verset précédent: (le sens voulu de ce mot " لأهله " c'est sa femme, lorsque Moïse était en route de Mad-yan vers l'Egypte il n'y avait que sa femme avec lui, la fille de Chouayb. Allah l'a surnommée de ce mot "أهل" qui montre une pluralité. (83)

Attabâtabâ'î (1412. H) - c'est l'un des savants chiites - a dit: en explicant le verset précédent qui est: (La parole d'Allah (qu'Il soit exalté)
{(Rappelle) ***quand dit Moïse à sa femme***} [Les Fourmis: v. 7] le sens voulu c'est la femme de Moïse qui est la fille de Chouayb et d'ailleurs Allah (qu'Il soit exalté) l'a citée encore dans la sourate (Al-Qasas=le récit) (sourate n° 28) (84)

La deuxième preuve: La parole d'Allah (qu'Il soit exalté) en parlant toujours de Moïse (qu'Allah lui fasse miséricorde) { ***Puis, lorsque Moïse eut accompli la période convenue et qu'il se mit en route avec sa femme,*** } [Al-Qasas=Le récit: v. 29].

---

(83) Interprétation de Fath Attaqdîr 4 / 126

(84) Interprétation d'Al Mîzâne 15 / 324

El Baydâwî (682. H) a dit concernant l'explication de ce verset: (C'est sa femme, on a rapporté que Moïse avait rempli le plus extrême des pactes et ensuite il a passé dix autres années avec Chouaïb et finalement il a décidé de retourner. (85)

Abdoullah Choubbar (1422. H) - l'un des savants chiites - a dit quelque chose semblable à cela. {Qu'il ***se mit en route avec sa femme***} [Al-Qasas=Le récit: v. 29]. Il a dit c'est: sa femme, après avoir eu la permission de son père, elle est allée avec Moïse au Levant ou en Egypte. (86)

Les troisième et quatrième preuves: la parole des anges à Sâra la femme d'Abraham (qu'Allah lui fasse miséricorde) dans la sourate Hûd: {Ils ***dirent '' T'étonnes-tu de l'ordre d'Allah ? Que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions soient sur vous, gens de cette maison ! Il est vraiment, digne de louange et de glorification!***} **[Hûd**: v. 73**]**.

La parole d'Allah (qu'Il soit exalté) dans la sourate (Les coalisés) s'adressant aux femmes du Prophète (paix et bénédictions sur lui)). {Restez ***dans vos foyers; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (Jâhiliya.). Accomplissez la salât, acquittez la Zakât et obéissez à Allah et à son messager. Allah ne veut que vous débarrasser***

(85) Interprétation d'Al Baydâwî 4 / 291.

(86) Interprétation de Choubbar, p. 373.

de toute souillure, ô gens de la maison **[du *Prophète*]*, et veut vous purifier pleinement*** [Les coalisés: v. 33]. Nous avons déjà parlé de ces versets.

La cinquième preuve: Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: (Le Prophète (paix et bénédictions sur lui)) et Zaynab se sont réuni en mariage, ils avaient du pain et de la viande. Elle commanda de la nourriture… le Prophète (paix et bénédictions sur lui) sortit vers la chambre d'Âicha et dit: (que la paix et la miséricorde d'Allah soient sur vous, ô gens de la maison), elle répondit: que la paix et la miséricorde d'Allah soient sur vous, comment va ta famille ? Que la bénédiction d'Allah soit sur vous.

Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) passa devant toutes les chambres de ses femmes en leur disant ce qu'il avait dit à Âicha, et elles répondirent tous ce qu'Âicha avait lui répondu…). [87]

Dans un Hadîth d'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui) il dit: (j'ai assisté à la cérémonie de Zaynab, le Prophète (paix et bénédictions sur lui) rassasia tous les gens du pain et de la viande, il m'envoyait pour inviter les gens à venir, lorsqu'il finit, il se leva et je le suivis. Deux hommes, sans sortir, continuèrent leur conversation. Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) passa devant les chambres de ses femmes en

(87) Rapporté par Al-Boukhârî dans son (Sahih)= livre des hadiths authentiques – H (4793)

saluant chacune d'elle: ‹‹ Que la paix soit sur vous, comment allez-vous, ô gens de la maison ?›› Elles répondirent tous: nous sommes en paix, Messager d'Allah. Comment as-tu trouvé ta famille ? Il répondit: elle est en paix. Après avoir fini, il retourna et je retournai avec lui, lorsqu'il atteignit à la porte, les deux hommes étaient encore là en train de converser. Lorsqu'ils virent le Prophète retourner, ils sortirent. Par Allah! Je ne sus même pas, est-ce moi qui l'eut informé ou c'est la révélation qui descenda sur lui afin de lui dire les hommes sont sortis ? Il retourna et je retournai avec lui, lorsqu'il mit son pied sur l'entrée de la porte, il tira les rideaux afin de se séparer à moi. Et Allah (qu'il soit exalté) fut descendre ce verset: {***N'entrez pas dans les demeures du Prophète, à moins qu'invitation ne vous soit faite à un repas***,} [Les coalisés: v. 53]. [(88)]

La sixième preuve: c'est le Hadîth qui relate (l'accusation mensongère qui était portée sur Âicha,). Le Prophète (paix et bénédictions sur lui)) était sur le Minbar évoquant l'accusation qu'Abdoullah ibnou Oubay ibnou Saloul avait portée sur la mère des croyants Âicha (qu'Allah soit satisfait d'elle). Il dit: (Ô croyants ! Qui pardonnera un homme qui a porté préjudice à ma famille ? Par Allah, je ne connais de ma famille que du bien, ils ont cité un homme - c'est Safwâne ibnou Al Mouattal - je ne connais de lui que du bien, il n'entrait dans ma maison qu'avec moi) [(89)]

(88) Rapporté par Mosslim dans son (Sahih) livre authentique - H (1428)

(89) Rapporté par Al-Boukhârî dans son(Sahih) livre authentique – H (4750) et Mosslim dans son livre authentique –H (2770)

Dans ce Hadîth, le Prophète (paix et bénédictions sur lui)) a dit que son épouse Âicha (Qu'Allah soit satisfait d'elle) fait partie des gens de sa maison.

La septième preuve: Ibrahim a dit: j'ai dit à Aswad: Est-ce que tu as demandé à la mère des croyants (Âicha) ce qui est détestable pour y conserver de boissons ? Il a dit: Oui, une fois j'ai dit à Âicha: Ô mère des croyants, dis-moi ce que vous a interdit le Messager d'employer comme recipients de boissons, elle a dit: Il nous a interdites, nous sa famille, de presser des raisins avec la citrouille et Al Muzaffat. (90)

La huitième et neuvième preuve: Al Aswad ibnou Yazîd a dit: J'ai demandé à Âicha (qu'Allah soit satisfait d'elle) qu'est-ce que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) faisait dans sa maison ? Elle a dit: Dans sa maison, Il était toujours dans les préoccupations de sa famille, s'il a entendu l'appel de la prière, il sort. (91)

Ibnou Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) passait

---

(٩٠) Rapporté par Mosslim dans son (Sahih) livre authentique – H (1995).
Certaines tribus arabes fabriquaient du vin par la citrouille et « Al Muzaffat » qui est un pot recouvert d'asphalte. Quant à la citrouille, ils le mélangeaient avec les raisins et les enterraient sous terre jusqu'à qu'il soit vin; cette méthode était utilisée par les gens du Taif. Et quant à « Al Muzaffat » il était utilisé par les gens d'Al Ihsa'.
Mais le Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a interdit de prendre le jus de raisins dans ces récipients même si le propriétaire du vin y est rendu parce qu'il a un ferment qui le rend enivrant et donne l'impression qu'il soit trop proche du vin ou de la fermentation au contraire des récipients de poterie.

(91) Rapporté par Al-Boukhârî dans son (Sahih) livre authentique – H (5363)

des nuits successives, bras croisés, sa famille n'avait pas le diner, la plupart de leur pain était fait de l'orge. (92)

Il est Clair que les propos de ces deux Hadîths parlent de la maison du Prophète (paix et bénédictions sur lui) où se trouvent ses femmes, mais pas les maisons de ses proches.

La dixième preuve: Le Hadîth de Bilâl (qu'Allah soit satisfait de lui)
Lorsqu'on fit venir les chameaux donnés en aumône (Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) demanda à Bilâl de faire partir ses chameaux afin de le soulager, Il dit: je n'entrai à l'une de mes épouses que quand tu m'en éloignes ››, Lorsque le Prophète (paix et bénédictions sur lui) pria la salât "Al Ichâ", il m'appela et dit: ‹‹ Celui qui est auprès de toi qu'est-ce qu'il a fait ? ››, je répondis: celui-ci était avec moi personne ne nous a rejoint

Alors, le Prophète (paix et bénédictions sur lui) passa la nuit dans la mosquée, il raconta ce fait jusqu'à la prière de "Al Ichâ" - c'est à dire le lendemain - , il m'appela et dit: ‹‹ Celui qui est auprès de toi qu'est-ce qu'il a fait ? ››, je répondis: Allah (qu'il soit exalté) l'a fait partir afin de vous soulager Ô Messager d'Allah, Il célébra la grandeur d'Allah et Le loua de peur que la mort lui vienne, pendant qu'il avait devant lui ces chameaux. Puis, je

(92) Rapporté par Attirmidhî dans son livre El Jâmi'i– H (2360) et Ibnou Mâjah dansson « Sounan », -H (3347) et Ahmad dans Al Mossnad – H (2303), Chouaïb Al Ourna'ût a dit: sa chaine est authentique.

Le suivis jusqu'à ses femmes, il salua l'une après l'autre jusqu'où il devait passer la nuit). [93]

(93) Rapporté par Abou Dâwoud dans son sounan – H (3055) et authentifié par Cheikh Al Albânî.

(Les proches) العترة

Tous ces Hadîths évidemment montrent que les épouses du Prophète (paix et bénédictions sur lui) font partie de sa famille.

En ce qui concerne le terme (Itra= العترة) le sens qu'on retient ici c'est: (les proches et origines (ancêtres) de l'homme), les proches du Prophète (paix et bénédictions sur lui) sont seulement les Banî Hâchim, [94] donc on ne dit pas que les épouses du Prophète (paix et bénédictions sur lui)) sont parmi ses proches.

Al Khalîl Al Farâhîdî (175. H) a dit: (عترة الرجل) se sont ses: proches de ses enfants, les enfants de ses enfants et les enfants de ses oncles. [95]

Al Azharî (370. H) a dit dans (Tahdhîb Al-Lougha): (on a dit que "عترةالنبي" (les proches du Prophète) (paix et bénédictions sur lui) sont: sa maison, ceux dont l'aumône légale sur eux est interdite, se sont ses proches qui ont le droit de l'un cinquième du butin précités dans la Sourate: le butin) et il commenta en disant: (cette opinion me parait la plus proche du sens de ce terme, mais c'est Allah (qu'il soit exalté) qui connait le plus.). [96]

---

(94) On a dit encore se sont les Banî Abdou Al Mouttalib, parce que les Banî Hâchim n'ont qu'une seule descendance qui est Abdou Al Mouttalib.

(95) Le livre d'Al Aïn 2 / 66.

(96) Assihâh p. 735.

Al Jawharî (393. H) a dit: (العِترة Al-Itra): veut dire, origine, il est dit dans un adage "عادت لعترها لميس" c'est à dire: Lamîs est retournée à son origine. Cet adage se dit en circonstance de toute chose qui quitte son origine et en retourne.

"العتر c'est: encore une plante curative comme " El Marzandiôs ", il est dit dans un Hadîth: " il est permis à celui qui est en sacralisation de se soigner avec de la casse et une plante " Abou Oubayd a dit: "العتر c'est: de petites plantes, une seule plante est appelée " عترة".)[97]

C'est pourquoi **Al Jawharî** a dit en définissant le mot " عترة " (عترة الرجل c'est: sa descendance et ses hommes proches.

On a raconté des propos d'Abî Oubayd qui dit: «عترة الرجل وأسرته وفصيلته") tout ça veut dire: sa famille la plus proche de lui.)

On a raconté aussi des propos d'**Ibnou Assikît** qui dit: (« العترة " c'est comme sa proche famille).

On a raconté aussi des propos d'**Ibnou Al Madhfar qui dit: (**عترة الرجل: veut dire ses cousins).[98]

Ibnou Fâris (395.H) a dit: (certains gens ont dit: c'est celui qu'on appelle " El Marzandiôs " (plante) il a dit: la tige de cette plante pousse

(97) Idem

(98) Assihâh p. 735.

sporadiquement, il a dit encore: la raison de cette comparaison en est que: la descendance de l'homme a aussi des lignages sporadiques, certains d'entre eux sont ses frères et certains d'autres eux sont de sa propre descendance comme ses fils par exemple.

Il a formulé des versets à propos de ce mot "العتر " en disant: " Je ne craignais pas d'évaluer leur discorde en six vers comme pousse 'Al Itr' (la famille proche). Ceci montre une dispersion, et ça, c'est un beau aspect de comparaison à ce mot (العترة). [99]

Abou Saîd Adharîr a dit (milieu de la troisième siècle): (العترة , c'est: le tronc d'un arbre, il a dit aussi: "عترة النبي (la famille proche du Prophète) (paix et bénédictions sur lui) c'est: Abdou Al Mouttalib et sa descendance,). [100] Il dit: parmi les adages des arabes: "عادت لعترها لميس ولعكرها" : ça veut dire: Lamîs est retournée à son origine). [101]

Ibnou Mandhour (711. H**)** a dit: (عترة الرجل , c'est à dire les proches d'un homme, qu'ils soient ses fils ou d'autres, on a dit: ce sont ses plus proches, on a dit aussi: c'est son groupe et son clan les plus proches, même ceux qui sont décédés) jusqu'à dire: (ce qui est célèbre et connu concernant ce mot: "عترته" c'est: sa famille, ceux dont l'aumône légale en était

(99) Le dictionnaire Maqâyîs Al-Lougha 4 / 217

(100) Ce sont les Banî Hâchim, parce que toute la descendance de Hâchim est passée par Abou Al Mouttalib.

(101) Tahdhîb Al Lougha 2 / 157.

interdite, se sont ses proches qui ont le droit de l'un cinquième du butin précité dans la Sourate: le butin). (102)

Cheikh Ataryhî (1085. H): - c'est l'un des savants chiites - a dit: (العترة" c'est la famille proche, donc ce sont eux (Banî Hâchim et Banî Al-Mouttalib) qui sont la famille du Messager (paix et bénédictions sur lui), le groupe d'un homme c'est: ses gens et sa tribu.). (103)

Ibnou Al Aårâbî, (231. H) lui, en particulier, s'oppose à tous les spécialistes en linguistique en donnant à ce mot " عترة " une autre définition, c'est pourquoi il a dit: " العترة, veut dire: les enfants d'un homme et sa seule et propre descendance, même Al Azharî s'est inspiré de lui en disant: (" العترة, c'est: les enfants de l'homme et sa propre descendance, il dit: la descendance du Prophète (paix et bénédictions sur lui) c'est: les enfants de Fatima). (104)

Certains peuvent avoir une compréhension malhonnête de ces propos en croyant qu'Ibnou Al Aårâbî s'est trompé d'avoir limité "العترة, uniquement pour la descendance du Prophète (paix et bénédictions sur lui) sans les autres familles.

Mais « le pauvre » lors de cette définition a exclu Ali Ibnou Abî Tâlib, Ouqaïl, Jaåfar, Abbâs et

(102) Le dictionnaire "Lisân Al Arabe" 4 / 538.

(103) Majma Al Bahraïni 4 / 217

(104) Tahdhîb Al Lougha 2 / 157

Hamza de la proche famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), parce qu'ils ne sont pas sa descendance.

On peut exclure les deux familles (c'est à dire Ouqaïl et Jaåfar) de la proche famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) à chaque fois qu'on prononce ce terme- ci (les gens de la maison du Prophète) (paix et bénédictions sur lui) ou ce terme là (les proches du Prophète) (paix et bénédictions sur lui), mais excepté Ali, ils ne peuvent pas l'exclure des proches du Prophète (paix et bénédictions sur lui), ce qu'Ibn El Aårâbî a dit est une preuve contre eux, mais pas une preuve qui confirme leur opinion comme vous le savez.

Si quelqu'un a dit par exemple: le faite d'associer Ali aux proches du Prophète (paix et bénédictions sur lui) est une exception privilégiée portée à sa personne sans les autres, alors je peux dire: qu'est-ce qui empêche aux autres d'entrer dans cette exception et où est la preuve qui montre qu'Ali est excepté ?

C'est pourquoi, Cheikh Al Moufîd - il fait partie des grands savants des Imâmites - était plus doué de la plupart des écrivains d'aujourd'hui qui s'intéressent à des choses imperceptibles comme ça, pour protester, il a même dit au groupe Al Jâroudite Azzaydite: (Les Imâmites ont dit: même si nous avons protesté contre le propos du Prophète (paix et bénédictions sur lui): "je vous ai laissé deux choses très importantes ; le livre d'Allah (qu'il soit exalté)

et ma proche famille'' concernant l'imâmisme de l'émir des croyants (qu'Allah lui fasse miséricorde) et les autres imams qui sont venus après lui (qu'Allah leur fasse miséricorde), mais de toute façon, nous acceptons toujours de revenir au sens propre du mot, c'est à dire: de considérer les proches de l'homme ce sont: ses notables, les plus distingués par leurs faveurs et les plus doués de la raison. (105)

Il dit en critiquant ceux qui limitent la proche famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) à sa descendance uniquement, sans les autres: (Les Imâmistes ont dit: la plus grande et proche famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) sont: les plus distingués et les plus doués de la raison, comme il l'a démontré dans le livre Al Misk, mais ce n'est pas seulement les distingués et les particuliers qui sont de la descendance à l'exception des frères, des oncles et leurs fils, ce que vous avez précité, si tel est le cas, donc, l'émir des croyants Ali (qu'Allah lui fasse miséricorde) lui même serait exclu de la proche famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) tandis qu'il est le souverain des imams et le meilleur de tous ces derniers.

Alors le faite qu'il soit exclu de la descendance est unanimement superflu). (106)

(105) Masâil Al Jâroudiya p. 42

(106) Idem.

Comment peut-on imaginer ces genres d'arguments ! Quand on sait que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a dit: (mes proches sont ma famille). Sa parole (ma famille) c'est un détail suppléant ou éclaircissant.

C'est pourquoi Al Jawharî a raconté ces propos d'Ibnou Isaac, évoquant des récits du Hadîth d'Athaqalaïn: (certaines phrases de ces derniers: « je vous ai laissé deux choses très importantes ; le livre d'Allah (qu'Il soit exalté), et mes proches, ma famille), Il a fait ses proches sa maison familiale). [107]

Nous avons dit que le terme (les gens de la maison du prophète) (paix et bénédictions sur lui) englobe la famille d'Ali, la famille Abbâs, la famille d'Ouqaïl, la famille de Jaåfar, la famille d'Al Hârith [108] et la famille d'Abî Lahab,[109] mais pas seulement la famille d'Ali sans les autres proches parents.

(107) Tahdhîb Al Lougha 2 / 157.

(108) C'est Nawfal, Abou Soufyâne le poète, Rabîa et Abdoullah (Il s'appelait Abdou chams, le Prophète lui a donné le nom d'Abdoullah) parmi les filles, Hind, Bouthaïna et Arwâ.

(109) C'est Outba, Mou'attab, et les filles sont: Dorra, mais il ya une différence entre les savants, est-ce qu'ils sont parmi ceux dont l'aumône en était interdite.

Les proches et les clans

Ibnou Dourayd (321.H) a dit: (le clan de l'homme sont: ses cousins proches qui vivent avec lui, les hommes d'Al Maghâzî ont dit: lorsque ce verset est descendu sur le Prophète (paix et bénédictions sur lui) {Et ***avertis les gens qui te sont les plus proches.}*** [Les poètes: v. 214], Il s'est levé en appelant: Ô les enfants d'Abdou Manâf. Le clan de l'homme c'est: sa femme qui vit avec lui dans sa maison, l'époux aussi, c'est le clan de la femme). (110)

Ibnou Sîdah (458. H) a dit: (La parenté ou le lien du sang c'est: l'approche de parenté, dans le Coran: { ***Le proche voisin*** } [les femmes: v. 36],(111) donc c'est: celui dont sa maison est proche de vous.
مقربة veut dire: (La parenté) "أقارب الرجل" " وأقربوه" , veut dire: le clan proche de l'homme, dans le Coran: { ***Et avertis les gens qui te sont les plus proches***}[Les poètes: v. 214], (112) il est dit dans une interprétation: lorsque ce verset fut descendu, le Prophète (paix et bénédictions sur lui) monta sur le Mont du Safâ et appela sa tribu la plus proche, la suivante et ainsi de suite, Il appela curie par curie en disant: ″ Ô les Banî Hâchim! Ô les Banî Abdou Manâf! Ô Abbâs! Ô Safiyya! Vous pouvez solliciter ce que vous voulez de ma fortune, mais, je ne peux

(110) Jamharat Al- Lougha p. 397.

(111) Sourate, les femmes, verset, 36

(112) Sourate, les poètes, verset 214.

rien faire pour vous auprès d'Allah. Ses paroles sont rapportées par Azzajjâj.[113]

Al Mouhaqiq El Halî (676. H) - c'est l'un des grands savants des imâmites chiites - a dit: (son clan: ce sont ses gens les plus proches en parenté avec lui).[114]

Attaryhî (1080. H) - c'est l'un des savants imâmites aussi - a dit: le verset { ***Et avertis les gens qui te sont les plus proches*** } [Les poètes: v. 214] c'est un ordre donné au prophète (paix et bénédictions sur lui) pour avertir la plus proche famille et ainsi celle qui suit, le sens du clan de l'homme c'est: les hommes qui appartiennent à sa tribu, et ceux là sont nommés habituellement famille; dans le dictionnaire: (le clan de l'homme) sont: ses frères les plus proches, le pluriel c'est: (les clans).[115]

Ce qu'Ibnou Sayyidah a mentionné d'après Azzajjâj et d'autres spécialists en linguistique comme preuve qui sont dans les livres d'exegèse, les livres de Hadîth, les livres de biographie, confirment que le terme (clan) et (parenté) sont plus amples que tous les termes précités comme:
(أهل البيت) (آل محمد) (والعترة).

(113) El Mouhkam wal Mouhît Al Aådham 3 / 49

(114) Nakt Annihâya 3 / 126

(115) Majma' Al Bahraïn 3 / 184

Il se peut que le faite de trouver ces termes mentionnés dans des récits, cela nous a donné une compréhension beaucoup plus exacte et explicite de ces derniers.

Al-Boukhârî et Mosslim ont rapporté dans leurs deux Sahihs, d'après Abou Hourayra (qu'Allah lui fasse miséricorde) qui a dit: lorsque ce verset fut descendu, { ***Et avertis les gens qui te sont les plus proches*** } [Les poètes: v. 214], Le prophète (paix et bénédictions sur lui) appela les Quraychites, tous se réunirent auprès de lui, et le Prophète (paix et bénédictions sur lui) généralise et ensuite particularise en disant: ‹‹ ô les Banî Kaâb ibnou Louay, sauvez vos âmes de l'enfer, ô les Banî Mourrata ibnou Kaâb, sauvez vos âmes de l'enfer, ô les Banî Abdou Chams, sauvez vos âmes de l'enfer, ô les banî Abdou Manâf, sauvez vos âmes de l'enfer, ô les Banî Hâchim, sauvez vos âmes de l'enfer, ô les Banî Abdou Al Mouttalib, sauvez vos âmes de l'enfer, ô Fatima, sauve ton âme de l'enfer, je ne peux rien faire pour vous auprès d'Allah, néanmoins vous avez des relations de parenté que je dois [(116)] fortement consolider ›› [(117)]

(116) L'Imâm An-Nawawî a dit dans (son interprétation du livre authentique 'Sahih' de Mosslim 3 / 80), le sens du Hadîth: je lierai les relations de parenté, le faite de briser les liens de parenté ressemble à une chaleur, le faite de lier ses liens ressemble à éteindre cette chaleur par une fraîcheur, on dit: (بلوا أرحامكم) ça veut dire: lier ou consolider vos liens de parenté.

(117) Rapporté par Al-Boukhârî dans son livre authentique (Sahih) – H (4493) et Mosslim dans son livre authentique (Sahih) –H (204) la parole appartient à Mosslim

Une version d'Ibnou Abbâs (qu'Allah lui fasse miséricorde) qui dit lorsque ce verset était descendu sur le Prophète (paix et bénédictions sur lui) {***Et avertis les gens qui te sont les plus proches***} [Les poètes: v. 214], ce dernier monta sur le Mont du Safâ et appela les groupements de famille: ô Banî Fihr ! Ô Banî Adiy, tous réunirent auprès de lui, même si quelqu'un ne put sortir envoya un représentant pour savoir sur quel sujet le Prophète (paix et bénédictions sur lui) les a appelés...›› [118]

Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) appliqua en pratique le sens du verset qui lui a été particulièrement destiné pour avertir son clan le plus proche, est ce, il appela tous les Quraychites, famille par famille tantôt en généralisant et tantôt en particularisant.

Si la proche famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ou son clan se limitaient seulement au Banî Hâchim, donc l'avertissement aurait destiné à eux, mais pas au Quoraïch dans sa globalité.

Ce qui est plus intéressant à retenir de ce verset et de ce Hadîth c'est: ce que **l'Imâm Al Qortoubî** (671. H) a évoqué en disant dans le sens de l'interprétation du verset et du Hadîth précédents. (Ce Hadîth et ce verset sont des preuves qui montrent que la proximité de parenté n'a pas d'importance

(118) Rapporté par Al-Boukhârî dans son (Sahih) livre authentique – H (4770).

avec l'éloignement des causes, ce Hadîth et ce verset sont des preuves qui montrent que le musulman peut consolider ses liens de parenté avec le mécréant, le guider, et le conseiller aussi comme cette parole du Prophète (paix et bénédictions sur lui) l'indique: " vous avez des relations de parenté que je dois fortement consolider ") [119]

(119) Interprétation de Al Qortoubî 13 / 144.

Allah a t-il fait que l'affection envers la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) soit la récompense pour sa mission ?

Toutes les recherches qui tournent autour de la parole d'Allah (qu'Il soit exalté) {Dis***: ‹‹ Je ne vous en demande aucun salaire si ce n'est l'affection en égard à [nos liens] de parenté ››.*** [La consultation: v. 23], se concentrent sur le mot "القربى " (proches parents) et son interprétation, qui sont ses proches en faite ? Quel est le sens de les évoquer en manifestation contre les mécréants?

Certains ont dit ce sont: Ali, Fatima et leur deux enfants Al Hassane et Al Houssaïn (qu'Allah leur fasse miséricorde); ils ont mentionné à cet égard comme preuve un Hadîth contesté « =Monkar ». ,[120]

(120) Attabarânî a rapporté dans (Al Mouâjam Al Kabîr 11 /444) d'après ibnou Abbâs (qu'Allah lui fasse miséricorde), il a dit: lorsque ce verset est descendu { Dis ‹ Je ne vous en demande aucun salaire si ce n'est l'affection en égard à [nos liens] de parenté } [La consultation: v. 23], ils ont dit: ô Messager d'Allah , qui sont tes proches dont notre affection est obligée envers eux ? Il dit se sont: Ali, Fatima et leur deux enfants. Il y a dans son chaîne **Harb ibnou Al Hassane Attahâne**, Al Azdî a dit de lui: son Hadîth n'est pas fiable. (Mizâne Al Iâtidâl 1 /469).

Certains gens ont dit: ce sont les proches parents du Messager (paix et bénédictions sur lui) très connus d'ailleurs (les Banî Hâchim) ou même d'autres d'une manière générale.

Ce que la plupart des savants comme Ibnou Abbâs, Iqrima, Moujâhid, Qatâdah, Achaåbî et d'autres ont dit à propos du verset précédent que: les proches cités dans ce verset ne sont pas uniquement sa proche famille, mais c'est la parenté estimable qui est entre lui et ses gens, il n'y a pas une famille parmi les familles de Qouraïch qui ne partagent pas des liens de parenté avec le Prophète (paix et bénédictions sur lui), donc le sens de ce verset c'est: je ne vous demande pas de salaire à ce que je vous ai apporté, mais je vous demande que vous ayez un sentiment d'affection et de loyauté envers moi, vous

---

Il y a encore dans ce même chaîne : **Al Hassane ibnou Al Hassane El Achqar**, Al Boukhârî a dit de lui: son Hadîth est à revoir, et Abou Zar'a a dit: son Hadîth est faible. Abou Hâtim a dit: c'est un rapporteur faible. Abou Maåmar Al Hadhlî a dit: c'est un menteur. An-Nissâî et Dârqatnî ont dit: il n'est pas fort comme rapporteur. (Mizâne Al Iåtidâl 1 / 531). Ce Hadîth est affaibli par Al Hâfidh ibnou Hajar dans (Al fat'h 8 /564) et Al Albânî dans (Assilsila adhaîfa=la série faible) (4974)). Pour critiquer ce Hadîth, Azzeylaî a dit dans (Takhrîj Al Ahâdîth wal Âthâr Al wâqi'a dans l'interprétation d'Al kachâf 3/335: (il a dit: ce verset n'est pas descendu à Médine, mais c'est plutôt à la Mecque, en ces temps là Fatima n'avait absolument pas d'enfants, elle n'était mariée à Ali qu'après la bataille de Badr à l'an 2 de l'hégire, donc la vérité c'est l'interprétation de l'érudit de la communauté, Ibnou Abbâs) et ensuite il a mentionné le Hadîth d'Ibnou Abbâs dans le livre d'Al Boukhârî qu'on va citer après.

me protégez à cause de la parenté que nous partageons, certes, vous êtes mon peuple et vous avez un droit fondamental et privilégié pour me suivre et répondre à mon appel.

Dans le livre d'Al-Boukhârî d'après Ibnou Abbâs (qu'Allah lui fasse miséricorde), on lui a demandé à propos de la parole d'Allah (qu'il soit exalté): { ***salaire si ce n'est l'affection en égard à* [*nos liens*] *de parenté* (القربى)** [La consultation: v.23], Saîd ibnou Joubayr a dit: ceux là sont: la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), Ibnou Abbâs lui a dit: tu as précipité , parce que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) partage des liens de parenté avec toutes les familles de Qouraïch, ensuite il dit: pourvu que vous consolidez les liens de parenté qui sont entre nous. (121)

Al-Hâfidh ibnou Hajar (852.H) a dit pour commenter: (le sens c'est: pourvu que vous ayez un sentiment d'affection envers moi et ensuite vous me protégez. Ce discours s'adresse particulièrement au Qouraïch, "القربى: veut dire: le clan et le lien de parenté, c'est comme le Prophète (paix et bénédictions sur lui) veut dire: protégez-moi à cause de la parenté même si vous ne me suivez pas à cause de ma prophétie. (122)

(121) Rapporté par Al-Boukhârî dans son (Sahih) livre authentique – H (4818).

(122) Fat'h Al Bârî 8 /564.

Le grand savant **Achinquîtî** (1393. H) a dit: (Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) partageait avec chaque famille de Qouraïch des liens de parenté, donc ce qu'il les a demandés n'est pas une récompense matérielle pour la transmission du message, parce que c'est un effort qui est fait pour tous, et encore n'importe qui, ses proches parents le vouent une affection et le défendent contre la nuisance des gens, Abou Tâlib même l'avait protégé, on ne peut pas dire que c'est un salaire de transmission, surtout quand on sait que ce dernier a resté mécréant). (123)

Ibnou Saåd a rapporté dans (At-Tabaqât) d'après Achaåbî en disant: (beaucoup de commentaires sont faits à propos de ce verset: { ***Dis: ‹‹ Je ne vous en demande aucun salaire si ce n'est l'affection en égard à* [*nos liens*] *de parenté ››***. [La consultation: v. 23], il écrivait à ibnou Abbâs et celui-ci le répondit en disant: le Prophète (paix et bénédictions sur lui) fut le plus parenté de Qouraïch, Il partageait presque avec tous les Qouraïch les liens de parenté. Allah (qu'il soit exalté) a dit en s'adressant au Prophète (paix et bénédictions sur lui): dis: je ne vous en demande aucun salaire si ce n'est l'affection en égard à nos liens de parenté, que vous ayez un sentiment d'affection envers moi à cause de notre parenté et me protégeant aussi pour cela. (124)

(123) Adhwâ Al Bayâne 7 / 69 – 70.

(124) At-Tabaqât Al Koubrâ 1 / 24.

En ce qui concerne la question de salaire du message, on peut dire que cette question avait été posée aux cinq prophètes avant la mission du Prophète Mohamed (paix et bénédictions sur lui) qui sont: Noé, Hûd, Sâlih, Lot et Chouäyb (paix sur eux), toute leur parole envers leurs peuples était - comme le Coran l'a indiqué- { ***Et je ne vous demande pas de salaire pour cela; mon salaire n'incombe qu'au Seigneur de l'univers*** } [Les poètes: v. 109]. (125)

Ce qui est trop bizarre c'est que le croyant lui-même pense que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) demande aux gens un salaire pour la mission qui lui a été assignée par Allah afin qu'il les fait sortir des ténèbres vers la lumière!

Comment peut-on croire ceci? Il est le meilleur des prophètes d'Allah (Qu'il soit exalté). Les nobles prophètes- (paix sur eux)- sont des frères d'un seul motif, leur religion est unique, leur message est unique, ils sont dignes d'être respectés.

El Imâm Taqqiy Addîn ibnou Taymiya a perfectionné une confirmation allant dans ce sens en disant:

(125) voir encore: La Sourate Jonas, v. 72 , Sourate Hûd, v. 29 et 51 , Sourate, les poètes, v. 109, 127, 145, 164, 170, et Sourate, Saba, v. 47.

(Ibnou Abbâs était l'un des grands notables de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), le plus doué dans l'exégèse du Coran, et ceci c'est sa propre interprétation; ce qui montre cela c'est que: Il n'a pas dit: (إلاالمودة لذوي القربى) (Si ce n'est que l'affection des proches parents), mais Il a dit: {***si ce n'est l'affection en égard à* [*nos liens] de parenté ››***.* [La consultation: v. 23], n'as-tu pas observé lorsqu'Allah a voulu Lui dire Ses proches parents Il l'a dit: {**Et *sachez que, de tout que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au messager, à ses proches parents}* [*Le butin: v. 41]***
On ne dit pas l'affection dans les proches, [(126)] mais on dit l'affection aux proches parents; mais comment! Allah (qu'il soit exalté) a dit: {je ***ne vous en demande aucun salaire si ce n'est l'affection en égard à* [*nos liens] de parenté ››.*** [La consultation: v. 23].

Il montre que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) ne demande absolument pas de salaire, mais son salaire n'incombe qu'à Allah (qu'il soit exalté); tous les musulmans doivent suivre et soutenir la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), pour d'autres preuves peut être, mais ce n'est pas ce verset, notre attitude partiale pour cette famille ne signifie en rien le salaire du prophète (paix et bénédictions sur lui). [(127)]

---

(126) (Le traducteur) : j'ai écrit (dans les proches) pour expliquer la différence de sens dans la langue arabe entre

"في القربى" et "ذوي القربى"

(127) Minhâj Asunna Anabawiya 4 /26.

Il dit encore dans une autre parole: (Il est dit dans le verset: {je ***ne vous en demande aucun salaire si ce n'est l'affection en égard à* [*nos liens*] *de parenté ››.*** [La consultation: v. 23]. " إلا المودة في القربى"(Si ce n'est l'affection en égard à [nos liens] de parenté), mais pas " إلا المودة للقربى" (Si ce n'est l'affection en égard à [nos liens] de parenté, donc ce n'est pas une affection envers les proches; si cette affection était portée sur les proches parents, il aurait dit: l'affection pour les proches parents, comme Il l'a dit dans ce verset:

{Et ***sachez que, de tout que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au messager, <u>à ses proches parents</u>}***" ولذي القربى " [***Le* butin**: v. 41***]***

Il dit aussi: { ***Le butin provenant [des biens] des habitants des cités, qu'Allah a accordé sans combat à Son Messager, appartient à Allah, au Messager, <u>aux proches parents</u>….***" ولذي القربى "} [L'exode: v. 7]

Il dit aussi: {***Donne donc au proche parent son dû, ainsi qu'au pauvre, et au voyageur}*** [Les romains: v. 38].

Sa parole: {de ***donner de son bien, quelqu'amour qu'on en ait, aux proches***…} [La vache: v. 177].

Ce qui est dans l'ensemble du Coran comme un droit recommandé aux proches parents du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ou proche parent de qui que ce soit, il est dit à cet égard, " ذوي القربى" (aux proches parents), mais pas

" في القربى" (dans les proches), le faite de citer le sustantif (c'est à dire l'origine) sans citer le nom, montre que le verset ne s'adresse pas aux proches parents.

Puis, s'Il voulait l'affection aux proches parents, Il aurait dit: (l'affection aux proches), mais pas { l'affection dans les proches } [La consultation: v. 23]; et aussi, celui qui demande l'affection pour une autre personne ne doit pas dire: je te demande que vous ayez l'affection dans telle personne ou dans les proches de telle personne, mais il doit dire: je te demande que vous ayez l'affection et l'amour à (envers) telle personne. Donc lorsqu'il a dit l'affection dans les proches " في القربى" on a su que le sens voulu n'est pas les proches parents.

On a dit aussi que Prophète (paix et bénédictions sur lui) n'a absolument pas demandé un salaire pour la transmission du message de son Seigneur, mais son salaire n'incombe qu'à Allah comme il l'a si bien dit:

{Dis***: ‹‹ pour cela, je ne vous demande aucun salaire; et je ne suis pas un imposteur}*** [Sâd: v. 86]

Sa parole: {Ou ***leur demandes-tu un salaire, de sorte qu'ils soient grevés d'une lourde dette***.} [At-Tûr: v. 40].

Sa parole: {Dis: ‹‹ ***Ce que je vous demande comme salaire, c'est pour vous-même. Car mon salaire n'incombe qu'à Allah***.} [Saba: v. 47].

Mais ici dans ce verset, l'exception est indirect, elle a subi une rupture: { Dis: ***Je ne vous en demande aucun salaire*** (***pour moi même***) ***toutefois, celui qui veut suivre un chemin conduisant vers son Seigneur*** (***est libre de dépenser dans la voie d'Allah***) } [Le discernement: v. 57].

Sans aucun doute l'affection aux proches parents du Prophète (paix et bénédictions sur lui) est obligatoire, mais son obligation n'est pas confirmée dans ce verset, le faite de porter notre amour envers eux aussi ne signifie absolument pas un salaire pour le Prophète (paix et bénédictions sur lui), mais c'est plutôt un ordre comme tous les ordres qu'Allah nous a donnés.

Il est rapporté que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a tenu un discours devant ses compagnons à la place de Ghadîr, place qu'on appelle aussi Khamm - elle se trouve entre la Mecque et Médine - en disant: (je vous rappelle Allah pour les gens de ma maison, je vous rappelle Allah pour les gens de ma maison), dans les livres de traditions, Il a dit: (Par celui qui détient mon âme, vous n'entrez pas dans la paradis jusqu'à qu'Allah vous fasse aimer mes proches).

Celui qui considère l'affection envers la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) comme un salaire qu'il doit lui donné a fait une

erreur flagrante, si c'était un salaire pour lui, nous en n'avons pas bénéficié, parce que nous lui avons donné son salaire qu'il méritait du message, le musulman doit-il dire des choses comme ça ? !

On dit encore le mot "القربى " est défini par la lettre arabe "اللام", donc il est évident que les récepteurs dont Il est ordonné de leur dire ceci le savent: {Dis: ‹‹ ***Je ne vous en demande aucun salaire***} [Les bestiaux: v. 90]. Nous avons dit que lorsque ce verset est descendu, Al-Hassane et Al-Houssain n'étaient pas encore né, Ali n'était pas même marier à Fatima, donc la proche parenté dont ils savaient n'est pas celle là, et en revanche celle dont ils partagent est très connue d'eux; c'est comme tu dis: je ne te demande que l'affection à cause des liens de parenté que nous partageons, et comme tu dis: je ne te demande que la justice entre nous, je ne te demande que la crainte d'Allah dans cette affaire). (128)

Cheikh Al Moufîd - c'est l'un des savants imâmites - partage avec **Cheikh Al islâm ibnou Taymiya** son opinion qui critique ceux qui ont dit qu'Allah (qu'il soit exalté) a fait que l'affection à la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) soit son salaire pour l'accomplissement de sa mission et la guidance de la créature. Il dit dans ce sens: (Il est invraisemblable de dire qu'Allah (qu'il soit exalté) a fait que l'affection à la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) soit son

(128) Minhâj Asunna anabawiya 4 / 26

salaire, mais non, Il n'a pas fait de cela son salaire, parce que le salaire du Prophète (paix et bénédictions sur lui) c'est le faite d'être toujours auprès de Son Seigneur et ça, c'est une récompense constante pour lui, donc son salaire n'incombe qu'à Allah et Il le donne par Sa justice, Sa largesse et Sa générosité; le mérite d'un travail est payé par le Seigneur et non par les gens, parce qu'un travail doit être intimement fait à cause de Lui, et ce qui est fait à cause de Lui doit être payé par Lui et non par un autre.

Allah (qu'il soit exalté) a dit en évoquant la parole de Noé: {**Ô *mon peuple, je ne vous demande pas de richesse en retour. Mon salaire n'incombe qu'à Allah}* [*Hûd*: v. 29*],*** dans un autre verset il dit: {**Ô *mon peuple, je ne vous demande pas de salaire pour cela. Mon salaire n'incombe qu'à celui qui m'a crée*.**}** [Hûd: v.51]. Si le sens de salaire ici dans ces versets est ce que croit Abou Jaåfar, [(129)] alors il y aurait une contradiction dans le Coran, parce que le sens du verset serait donc: dis: je ne vous demande pas de salaire, mais je vous en demande un salaire. On aurait aussi: mon salaire n'incombe qu'à Allah, mais mon salaire n'incombe qu'à Allah et aux autres, et ça c'est absurde, il est incorrect d'interpréter le Coran de cette façon.

Si quelqu'un a dit: quel est le sens de la parole d'Allah ? (qu'il soit exalté) {je ***ne vous en demande aucun salaire si ce n'est l'affection eu égard à* [*nos liens] de parenté ››.*** **[Les** poètes: v.23], ce verset ne

(129) C'est Ibnou Bâbawayhi Al Qomî qu'on surnomme "le véridique".

signifie-t- il pas que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) les a demandés l'affection aux proches en guise de payement pour son message ? On lui dirait: ce que tu crois n'est pas le sens du verset - des preuves raisonnables et concrètes ont été précédemment apportées dans ce sens - ici l'exception est écartée de la phrase, c'est une exception qui a subi une rupture, son sens est: je ne vous demande aucun salaire, mais je vous oblige de sauvegarder l'affection de nos liens de parenté et je vous la demande; de ce faite, la parole: -je ne vous en demande aucun salaire - restera une parole complète pleine de sens. La parole d'Allah (qu'il soit exalté), - si ce n'est l'affection eu égard à [nos liens] de parenté - est une autre phrase qui vient de se commencer dont le sens sera: mais c'est l'affection à nos liens de parenté que je vous ai demandée.

Allah (qu'il soit exalté) a dit: { ***Alors, les Anges se prosternèrent tous ensemble, excepté Iblis qui refusa d'être avec les prosternés*** } [Al- Hijr: v. 30-31], le sens de cette exception c'est: mais Iblis, donc ce n'est pas une exception dans sa globalité, c'est comme la parole d'Allah (qu'il soit exalté) qui dit: { ***Ils sont tous pour moi des ennemis sauf le Seigneur de l'univers,*** } [Les poètes: v. 77], le sens de cette exception c'est: mais le Seigneur de l'univers n'est pas pour moi un ennemi;

Un poète a dit:

Un pays dont un camarade familier n'y demeure pas;
Mais rien que des gazelles et des chameaux.

Donc la première phrase c'est à dire: - un pays dont un camarade familier n'y trouve pas - est une phrase complète avec tout le sens qu'elle englobe, la deuxième c'est à dire: - mais rien que des gazelles et des chameaux- est une phrase qui a commencé et son sens est: mais les gazelles et les chameaux y demeurent, et ça c'est évident et clair pour ceux qui connaissent la langue arabe et les spécialistes en linguistique, c'est pourquoi, ça ne demande même pas d'apporter des preuves en cela. (130)

(130) Tas'hîh AL Iåtiqâdât: p. 140.

Preuves du patrimoine des Douzièmes chiites imamites

Des gens qui se sont leurrés par certains écrivains contemporains croient que l'opinion qui dit (la famille du Prophète) (paix et bénédictions sur lui) sont les Banî Hâchim, est uniquement une opinion des sunnites, et les chiites imamites disent le contraire.

Lorsque nous avons fait des recherches sur les récits chiites de ses sources originales, des sondages sur les propos de leurs grands savants de l'école des anciens, ceux qui ont fondé les bases de celle-ci, ainsi que leurs savants contemporains, [(131)] nous avons trouvé que le patrimoine chiite et les rapports des savants chiites confirment qu'il y a vraiment un accord que (la famille du Prophète) (paix et bénédictions sur lui) se sont les Banî Hâchim.

Des récits allant dans ce sens sont très nombreux, mais je vais citer certains de ces récits en guise d'exemples, mais pas pour limiter:

1- Dans le livre (**Nahj Al Balâgha**) d'après Al Imâm Ali ibnou Abî Tâlib (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: (lorsque la bataille devenait féroce, le Prophète (paix et bénédictions sur lui) mettait sa famille en avant pour les faire d'eux une protection

(131) Nous parlerons de cela en détails

de ses compagnons contre les épées et les bouts de flèche, Oubayda ibnou Al Hârith a été tué lors de la bataille de Badr, Hamza a été tué lors de la bataille d'Ohoud, Jaåfar a été tué lors de bataille de Moåta.

Il a voulu (Mouâwiya) que son nom soit cité parmi les martyrs c'est pourquoi, pour répondre à Mouâwiya, Ali dit: leur délai de mort a été pressé, et sa mort, (la mort de Mouâwiya) a été ajourné, c'est surprenant alors! S'il me compare à celui qui n'est pas égale à moi, et ce que j'ai fait, personne n'a osé de le faire si ce n'est quelqu'un qui prétend faire ce que je ne connais pas. Louange à Allah en toute circonstance). (132)

2- Al Kalinî a rapporté dans (Al Kâfî) d'après Zourara d'après Abî Jaåfar (paix et bénédictions sur lui) a dit: (le Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) faisait quelque chose de particulière à la faveur d'un mort des Banî Hâchim qu'il ne faisait pas pour les autres musulmans morts, s'il avait fini de prier à un mort hâchimite, il pulvérisait de l'eau sur son tombe et posait sa paume sur elle jusqu'à que ses doigts s'enfoncent dans la boue, ce qui était surprenant c'était que: quand un voyageur de Médine revenait de son voyage, il voyait une nouvelle tombe sur laquelle le Prophète (paix et bénédictions sur lui) laissa une trace de sa paume, il dit: qui est mort de la

(132) Nahj Al Balâgha – (une lettre qu'il s'adresse à Mouâwiya évoquant les valeurs, les privilèges et la grâce des Âl Bayt)

famille de Mohamed (paix et bénédictions sur lui) [133] ?) Al Majlisî a dit: c'est un bon hadîth [134]

3- Ibnou Bâbawayh Al Qomî a rapporté dans (Al Amâlî) d'après ibnou Abbâss, il a dit: Ali (paix sur lui) a dit au Messager d'Allah: ô Messager d'Allah, tu aimes bien Ouqaïl, Il dit: Oui, bien sûr, je l'aime pour deux amours, mon amour envers lui, et mon amour pour l'amour d'Abî Tâlib envers lui, certes, son fils sera tué pour son amour envers ton fils, les musulmans le pleureront, les Anges rapprochés prieront sur lui, puis, le Prophète (paix et bénédictions sur lui) pleura jusqu'à que ses larmes coulèrent sur sa poitrine et il dit: **c'est à Allah seul que je me plains de ce qui va atteindre ma famille après moi).** [135]

Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a confirmé dans ce hadîth qu'Ouqaïl et son fils font parti de sa famille. . [136]

4- Dans le livre (**Bihâr Al Anwâr**) d'Al Majlisî d'après l'Imâm Al Houssain, après avoir réuni tous ses enfants, ses frères et toute sa famille, il les regarda puis il pleura une heure et il dit: (ô

---

(133) Al Kâfî – Kitâb Al janâiz- chapitre quadrature et pulvérisation des tombes avec de l'eau- récit (4)

(134) Mir'ât Al Ouqoul charh Akhbâr Âl Arrasoul 14 / 111.

(135) Amâlî Assadouq p. 191, récit (200) et Bihâr Al Anwâr 22 / 288, 44 / 287.

(136) nous montrerons que le mot "العترة" (la famille) est le synonyme du mot "أهل البيت" (la famille du Prophète) (paix et bénédictions sur lui)

Seigneur nous sommes la famille de ton Prophète (paix et bénédictions sur lui). [137]

Al Houssain n'a pas limité sa famille en lui-même et son fils Zayn Al Âbidîne, mais sa parole était portée sur l'ensemble de ceux qui étaient avec lui de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui).

5- Dans (**Bihâr Al Anwâr**) aussi, L'un des chiites s'adressant à l'Imâm Zayd ibnou Ali ibnou Al Houssain en lui disant: (ô fils du Messager d'Allah ! N'es-tu pas leader de cette affaire ? Il dit: moi, je suis de la famille [138]

6- Ibnou Bâbawayh Al Qomî a rapporté dans (Al Amâlî) un témoignage de deux fils très petits de Mouslim ibnou Ouqaïl. Dans ce témoignage (le petit enfant lui dit: ô Cheikh, connais-tu Mohamed ? ce dernier lui répond: comment ne puisse-je pas le connaître quand on sait qu'il est Prophète ? Il a dit: connais-tu Jaâfar ibnou Abî Tâlib ? Il dit: comment ne puisse-je pas connaître Jaâfar celui qu'Allah a donné deux ailes qu'il utilise pour survoler avec les Anges comme il veut, il a dit: connais-tu Ali ibnou Abî Tâlib ? Il dit: comment ne puis-je pas connaître Ali qui est le fils de l'oncle et frère de mon Prophète ?

Il lui dit: ô cheikh, nous sommes de la famille de ton Prophète Mohamed (paix et bénédictions sur lui),

(137) Bihâr Al Anwâr 44 / 383.

(138) Bihâr Al Anwâr 46 / 202.

nous sommes des enfants de Mouslim ibnou Ouqaïl ibnou Abî Tâlib, devant toi des prisonniers, nous vous demandons de ne pas nous donner de nourriture, délicieuse qu'elle soit, de ne pas nous donner de boissons, frais qu'ils soient…..).[139]

7- Mohamed ibnou Soulaymâne Al Koufî a rapporté dans son livre (les vertus de l'émir des croyants (paix sur lui) d'après Yazîd ibnou Hayâne, il a dit: je suis allé avec Hasîn ibnou Ouqbah chez Yazîd ibnou Arqam, nous assîmes auprès de lui et Hasîn lui dit: ô Zayd Allah vous a honorés tu as vu beaucoup de belles choses, ô Zayd raconte-nous de ce que tu as entendu du Prophète (paix et bénédictions sur lui), il a dit: Un jour le Prophète (paix et bénédictions sur lui) se mit debout, puis nous parla d'une eau qui s'appelle " khamm" entre la Mecque et le Médine, Il loua le Seigneur, témoigna sa grandeur, nous prêcha, nous rappela d'Allah (qu'il soit exalté) et dit: (Après cela, ô mon peuple, je ne suis qu'un être humain, j'attends que le messager de mon Seigneur vienne (l'ange de la mort), et je réponds ; je vous ai laissé deux choses: l'une c'est: le livre d'Allah, la guide et la lumière y trouve, saisissez bien de ce livre et profitez en.

Après avoir inspiré le désir du livre et incité d'en profiter, il dit: ma famille, je vous rappelle Allah pour les gens de ma maison -(Il a dit ça) trois fois.

(139) Al Amâlî d'As-Sadouq p. 143 hadîth N0 (145)

Hasîn lui dit: ô Zayd qui ils sont sa famille ? Ses femmes, ne font-elles pas parti de sa famille ?

Il dit: certes, ses femmes font partie de sa famille, mais sa famille sont ceux dont l'aumône est interdite pour eux après lui, et Hasîn lui dit: ô Zayd qui sont-ils ?

Il dit: ce sont: la famille d'Ali, la famille de Jaåfar, la famille d'Ouqaïl et la famille d'Al Abbâss.

Hasîn lui dit: l'aumône, est-elle interdite à tous ceux là après la mort du prophète ? Il dit: oui.) [(140)]

8- At-Tobrossî a rapporté dans (Al Ihtijâj) d'après Abî Al Mifdhal Mohamed ibnou Abdoullah Achaybânî, d'une chaîne qu'At-Tobrossî lui-même juge authentique d'après des hommes fiables, le Prophète (paix et bénédictions sur lui), lors de sa maladie qui a causé sa mort, sortit pour la prière en s'appuyant sur Al Fadhl ibnou Abbâss qui était avec son domestique qui s'appelait Sawbâne, - c'était une prière que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) ne voulait pas accomplir dans la mosquée à cause de sa lourdeur, mais il s'exposa à cette peine et sortit, lorsqu'il finit de prier, il retourna à sa maison, et dit à son domestique: assis-toi sur la porte et n'empêche pas à un Ansâr de me visiter, et le Prophète (paix et bénédictions sur lui) fut évanoui, les Ansâr vinrent,

(140) Manâqib Al imam Amîr El Mouminîna= les vertus de l'imam et l'émir des croyants 2 /116, et kachf Al Ghoumma 1 / 549.

tapèrent la porte et dirent au domestique: permettez-nous d'entrer pour voir le Prophète (paix et bénédictions sur lui), le domestique dit: Il est évanoui, et ses épouses sont avec lui, ces derniers commencèrent à pleurer, lorsque le Prophète (paix et bénédictions sur lui) entendit leurs pleurs, Il dit: qui sont ces gens ? On lui a dit se sont les Ansâr, Il dit: qui est ici parmi ma famille ? On lui a dit: Ali et Al Abbâss, Il les appela et sortit en s'appuyant sur eux). (141)

9- Cheikh At-Tâifa At-Toussî a rapporté de l'Imâm Jaåfar As-Sâdiq en disant: lorsque le Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) donna sa fille Fatima en mariage à Ali (paix sur eux deux), le Prophète entra chez lui tandis qu'elle pleurait, Il lui dit: qu'est-ce qui ta fait pleurer ? Par Allah, s'il y avait parmi ma famille mieux que lui je t'aurais donné en mariage avec lui). (142)

10- Salmâne Al Fârisî a dit: (Au moment que j'étais assis auprès du Prophète (paix et bénédictions sur lui) dans la mosquée, Abbâss ibnou Abdou Al Moutalib entra et nous salua, le Prophète (paix et bénédictions sur lui), à son tour, répliqua et le souhaita les biens-venus il dit: ô Messager d'Allah, pourquoi Ali est-il plus favorisé que nous et nous sommes tous

(141) Al Ihtijâj 1/70 et Bihâr Al Anwâr 28 /176.

(142) Al Amâlî d'Attousî p. 40 – récit n° (45)

pareils ? Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) lui dit: je vais te dire mon oncle…..) [143]

Dans ce hadîth, il ya une confirmation de la part du Prophète (paix et bénédictions sur lui) qu'Al Abbâss fait partie de sa famille et une information qui montre le favori d'Ali ibnou Abî Tâlib sur lui (Abbâss ibnou Abî Tâlib) et l'ensemble de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui).

11- L'Imâm Al Bâqir a dit: Abbâss et d'autres personnes de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) sont venus chez lui et dirent: ô Messager d'Allah comment fait-il qu'Ali entre et sorte ? Le prophète (paix et bénédictions sur lui) dit: c'est un don qui lui est offert par Allah, donc il faut reconnaître Son jugement. [144]

La preuve qu'on doit retenir c'est: la parole d'Al-Bâqir (Abbâss et d'autres personnes de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) sont venus chez lui), donc, il est évident et clair qu'Abbâss et d'autres font partie de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) et ses proches, donc sa famille ne se limite pas à des gens de kisâ ou les douze Imâms.

12- Ibnou Abbâss (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: un jour le Prophète (paix et bénédictions sur lui) est sorti prenant Ali ibnou Abî Tâlib en main; en

(143) Irchâd Al Quoloub 2 / 403, et Bihâr Al Anwâr 43 / 17, et Al Asrâr Al Fâtimiyya p. 426.

(144) Interprétation d'Al Imâm El Askarî p. 20, et Bihâr Al Anwâr 39 / 25

disant: ô les Ansâr, ô les Banî Hâchim, ô les banî Abdou Al Mouttalib, je suis Mohamed le messager d'Allah, On m'a crée d'une boue spéciale avec quatre personnes de ma famille, moi, Ali, Hamza et Jaåfar…..). (145)

13- On a dit que **le Prophète** (paix et bénédictions sur lui) a dit: (Mon Seigneur a choisi trois membres de ma famille, je suis le prince des trois, le plus pieux sans vanité, Il m'a choisi, ainsi qu'Ali et Jaåfar les deux fils d'Abî Tâlib, Hamza ibnou Abdou Al Mouttalib, nous avions endormi aplati, il n'y avait pas parmi nous qui n'avait pas couvert son visage avec ses vêtements). (146)

14- On a rapporté que le (**paix et bénédictions sur lui**), lors de sa maladie qui a causé son décès a dit à Fatima Az-Zahrâ: (Ali est le meilleur de ma communauté, Hamza et Jaåfar sont les meilleurs de ma famille après Ali). (147)

15- Pendant la bataille de Badr, on a porté auprès du **Prophète** (paix et bénédictions sur lui) Oubayda ibnou Al Hârith ibnou Al Mouttalib, celui-ci était blessé, se trouvant aussi dans le coma, il dit: (ô Messager d'Allah, ne suis-je pas un martyr ?

---

(145) Al Amâlî d' As-Sadouq p. 275 - récit (306), et Al Khisâl 1 / 204.

(146) Interprétation d'Al Qomî 2 / 347 et Bihâr Al Anwâr 22 / 277 et 35 / 214.

(147) Kamâl Addîn (ce qu'on a rapporté du Prophète) dans le récit (il est le douzième des imams) p. 245.

Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) dit: oui, tu es le premier martyr de ma famille). [148]

Tous cela montre que les récits des Chîites imâmistes sont conformes à ceux des Ahl Sunna wal Jamâa (Sunnites) du faite que le terme "أهل البيت" (les gens de la maison du Prophète) (paix et bénédictions sur lui) englobe les Banî Hâchim et tous ses branches.

(148) Manâqib Âl Abî Tâlib 1 / 188, et Bihâr El Anwâr 19 / 225

Preuves des imâmistes
Qui confirment ce qu'on a dit

Ce n'est pas seulement les récits chiites qui ont confirmé que les termesأهل " " بيت النبي (les gens de la maison du Prophète) (paix et bénédictions sur lui) et " عترته " (ses proches) veut dire (Les Banî Hâchim) en particulier, mais, même les grands savants des imâmistes l'ont confirmé eux aussi et l'ont mentionné dans leurs livres en toute transparence. Et voilà les détails:

- **Ibnou Bâbawayh Al Qomî surnommé As-Sadouq (381. H):**

  Il a dit dans son livre (Kamâl Addîn wa Tamâm Annåma) en expliquant la signification de ces termes " أهل البيت "(La famille du Prophète) et " العترة " (Les proches).

(En ce qui concerne "الأهل" (La famille ou les gens de la maison), veut dire à l'accoutumé la descendance d'un homme, ses frères, son grand-père et ses proches, on ne donne pas aux fils de l'arrière grand-père le nom " أهل ". Ne vois-tu pas que les arabes ne disent pas aux non arabes: " أهلنا " (nos familles), si on sait qu'Ibrahim (qu'Allah lui fasse miséricorde) est leur grand- père, les arabes de Moudhar ne disent pas au 'Ayyâd ": nos familles, et non pas au " Rabîa' aussi, Les Quraïch ne disent pas

à l'ensemble des fils de Moudhar: nos familles, si l'ensemble des Quraïch étaient considérés de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) en parenté, donc les fils de Moudhar aussi et l'ensemble des arabes seraient considérés de sa famille, mais quand on dit famille: c'est la famille de l'homme et ses proches seulement. Donc, La famille du Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) est: uniquement les Banî Hâchim sans les autres familles.

Tandis qu'on sait que Sa parole-ci est confirmée: (**Je vous ai laissé quelque chose, si vous y saisissez vous ne s'égarerez jamais, le livre d'Allah et " عترتي " (mes proches, ma famille**)

Quelqu'un a demandé: que signifie "العترة", mais le Prophète (paix et bénédictions sur lui) avait donné déjà la signification de ce mot, en disant dans son hadîth: " ma famille ''.

Dans la langue même, ce mot " العترة " signifie un arbre qui pousse avec des tiges séparées à l'entrée du terrier d'un lézard, Al Hadhilî a dit: " Je ne craignais pas d'évaluer leur discorde en six vers comme pousse 'Al Itr " (un arbre). [149]

Abou Oubayd a raconté dans le livre d' « Al-Amthal » des propos venant d'Abî Oubaydah: " العتر " "العطر " : c'est l'origine même d'un être humain: il

(149) العتر – est une plante qui pousse séparément, si l'arbre a duré et qu'on lui coupe sa tige, quelque chose semblable au lait sort d'elle. On a dit aussi: c'est un arbre qu'on appelle Arfaj, on a dit aussi c'est Al Marzanjoch

y a un adage qui dit: “ Lamîs est retournée à sa famille ’’ [150] cet adage se dit quand une chose est retournée à son origine qu’elle avait quittée. " العترة " dans la langue d’origine signifie la famille de l’homme, c’est pourquoi le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a dit: “ mes proches sont les gens de ma maison”. Donc il est clair que les proches d’une famille sont les fils et d’autres personnes, si les proches d’une famille n’étaient que des fils sans l’ensemble de la famille, donc la parole du Prophète (paix et bénédictions sur lui) (Je vous ai laissé quelque chose, si vous y saisissez vous ne s’égarerez jamais, le livre d’Allah et " عترتي " (mes proches, ma famille), ce sont deux éléments qui ne se séparent jamais jusqu’à qu’ils soient retournés au bassin d’Al-Kawthar) et dans ce hadith il aurait exclu Ali ibnou Abî Tâlib (qu’Allah soit satisfait de lui) de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui). [151]

❖ **Al Moufîd** (413. H):

En répondant à un groupe des Jâroudites, [152] Ce dernier a expliqué clairement le sens de ce mot "العترة» comme les imâmistes le croient en disant:

---

(150) العتر : c’est l’origine. Lamîs: c’est le nom d’une femme, qui est devenu un adage, il s’est dit: de tout un chacun qui a abandonné des mauvaises choses qu’il faisait et retournant à faire de bonnes choses.

(151) Kamâl Addîne p. 242.

(152) c’est un troupe des troupes Zaydites, connus au nom de ‹‹ Al Jâroudisme ›› initié au nom de son fondateur Abou Al Jâroud ‹‹ Ziyyâd ibnou Al Moundhir ›› qui a cru que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a bien désigné son successeur, qui est Ali ibnou Abî Tâlib par description et non par désignation, donc c’est lui

(Les Jâroudites ont dit: nous avons une preuve de dire que seuls Al Hassane, Al Houssain et leurs enfants ont le mérite du titre “ d’Al Imâma ” sans les autres fils d’Emir des croyants (Ali ibn Abî Tâlib) (qu’Allah lui fasse miséricorde), ainsi que les Banî Hâchim et l’ensemble des humains, cette preuve c’est: la parole du Prophète (paix et bénédictions sur lui) lorsqu’il dit: (Je vous ai laissé quelque chose, si vous y saisissez vous ne s’égarerez jamais, le livre d’Allah et " عترتي " (mes proches, ma famille), ce sont deux éléments qui ne se séparent jamais jusqu’à qu’ils soient retournés au au bassin d’Al-Kawthar).

Les Imâmistes ont dit: que ce hadîth soit une preuve à ceux qui accordent le titre d’Al Imâma à l’ensemble des Banî Hâchim est plus digne qu’il soit une preuve à ceux qui l’accordent aux enfants de Fatima (paix sur elle), parce que l’ensemble des Banî Hâchim sont incontestablement les proches du Prophète (paix et bénédictions sur lui) et sa famille, si non, si vous suggérez de donner Al Imâma aux enfants de Fatima (paix sur elle), vos opposants suggéreront de la donner aux enfants de Fatima, mais de la descendance d’Al Houssain, ce qui fait que Hassan (qu’Allah lui fasse miséricorde) vous n’aurez pas de lui une grâce.

---

l’Imam après le Prophète (paix et bénédictions sur lui)., donc les gens sont égarés, ont mécru de ne pas suivre ce dernier après le Messager (paix et bénédictions sur lui).

Les Jâroudites ont dit: le mot " العترة " dans la langue c'est: les doués d'esprit et les particuliers, c'est pourquoi, il est dit: " عترة المسك " ça veut dire: le parfum misk particulier, donc les proches cités dans le hadîth sont la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) et ses hérités en particulier (Il veut dire Ali, Fatima et leurs enfants) hormis les autres Banî Hâchim.

Les imâmistes ont dit: oui c'est vrai comme l'avez comparé au Misk, les proches du Prophète (paix et bénédictions sur lui) sont les particuliers et les doués d'esprit, mais les doués d'esprit et les particuliers ne sont pas uniquement la descendance sans les frères, oncles et cousins, si c'est comme vous l'avait dit, donc même L'Emir des croyants (Ali ibnou Abî Tâlib) serait exclu des proches du Prophète (paix et bénédictions sur lui), parce qu'il n'est pas de sa descendance, tandis qu'il est le seigneur des imâms et le meilleur entre eux. Donc ça c'est unanimement faux.

Les Jâroudites ont dit: les imâmistes sont obligés de faire entrer Al Abbâss et sa descendance, Abdou Chams et sa descendance dans le cadre des proches que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a laissés dans sa communauté. Si les proches ne dépassent pas les hérités pour aller au-delà de la famille, donc cela serait une contradiction de la vision chiite.

Les imâmistes ont dit: nous serions obligés que quand nous avions attaché Al imâma au nom de

proche comme les zaydites l'ont fait, mais nous ne dépendons pas à cela nous l'avons pas fait la base de notre preuve. Comment adressons-nous ce que vous pensiez, vous ne voulez que déformer les jugements. (153)

❖ **Cheikh At-Tâifa At-Tousî** (460. H):

Ce dernier a dit dans son livre (Al Mabssout): (l'aumône légale qui est interdite au Prophète (paix et bénédictions sur lui) et sa famille, ce sont: la descendance de Hâchim, elle n'est pas interdite aux Banî Mouttalib qui ne sont pas parmi sa descendance et les autres, et le hâchimite se trouve uniquement de la descendance d'Ali ibnou Abî Tâlib, des Alawites, des Ouqaïlites, des Jâåfarites, de la descendance d'Al Abbâss ibnou Abdou Al Mouttalib, de la descendance d'Al Hârith ibnou Abdou Al Mouttalib, et de la descendance d'Abî Lahab aussi). (154)

Il a dit dans un autre lieu: (seuls les Banî Hâchim sont en particulier la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), ce sont: la descendance d'Abî Tâlib, Al Abbâss et Abî Lahab, Hâchim n'a de descendance que de ces derniers, un groupe des opposants ont mis la descendance d'Abdou Al Mouttalib et l'ensemble des enfants d'Abdou Manâf qui sont quatre: Hâchim, Al Mouttalib, Nawfal et Abdou Chams.

(153) El Masâil Al Jâroudiyya p. 39 - 41.

(154) Al Mabssout 1 / 259

Ils ont dit aussi la même chose concernant l'identification des proches, mais c'est la première opinion qui est authentique, parce que la plupart d'entre eux en sont unanimes. (155)

Donc, cela confirme que ceux qu'on appelle " أهل البيت " et " آل البيت " (la famille du Prophète) (paix et bénédictions sur lui) sont: les Banî Hâchim, c'est à dire: la descendance d'Abî Tâlib (les Alawites, les Ouqaïlites, les Jâåfarites), la descendance d'Al Abbâss, la descendance d'Al Hârith et la descendance d'Abî Lahab.

❖ **Ibnou Idrîss Al Hilî** (598. H):

Ce dernier a dit dans son livre (Assarâir Al Hâwî Litahrîr Al Fatâwî): (les proches du Prophète (paix et bénédictions sur lui) sont plus particuliers que son peuple et son clan, Thaålab et Ibnou Al Aårâbî ont dit la même chose. Ces derniers sont des spécialistes en linguistique). (156)

❖ **Yahyâ ibnou Al Hassane Al Assadî Al Hillî**, plus connu au nom ‹‹ **d'ibnou Al Bitrîq** ›› (600. H) a dit dans son livre (Oumdat ouyoune Sihâh Al Akhbâr): (et ce que Thaålab a dit sur l'interprétation de ce verset: { ***Le butin provenant* [*des biens*] *des habitants des cités, qu'Allah a accordé sans combat***

(155) Idem 3 / 302.

(156) Assarâir 3 / 158.

à Son Messager } **[** L'exode: v. 7 **]** ça veut dire: les biens des mécréants habitant des cités: { ***appartient à Allah, au Messager, aux proches parents…..***} [L'exode: v. 7] ça veut dire: les proches du Prophète (paix et bénédictions sur lui), il a dit: ce sont: la famille d'Ali, la famille d'Al Abâss (qu'Allah soit satisfait de lui), la famille de Jaâfar et la famille d'Ouqaïl (qu'Allah soit satisfait d'eux) personne d'autres n'est associée à eux, et ceci est authentique parce qu'il est conforme au doctrine de l'école des Âl Mohamed (paix et bénédictions sur lui), ce qu'ils ont dit sur l'interprétation de la parole d'Allah le montre aussi: { ***Et sachez que, tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au messager, à ses proches parents***… } [Le butin: v. 41]

Parce que pour eux, ceux qui méritent le cinquième du butin c'est: la famille d'Ali (paix sur lui), la d'Al Abbâss (paix sur lui), la de Jaâfar et la d'Ouqaïl (paix sur eux), il n'y a personne d'autres). (157)

❖ **Jaâfar ibnou Al Hassan Al Hillî, le plus connu au nom de ‹‹ Al Mouhaqqiq Al Hillî ››** (676. H):

Ce dernier a dit dans ses annotations à la fin du livre de Tousî plus connu au nom de (Noukat Annihâya):

(157) Oumdat Ouyoune Sihâh Al Akhbâr p. 6 - 7.

(Un clan est plus particulier qu'une tribu, c'est la parenté. Les proches sont: le groupe de l'homme le plus proche, il est plus particulier qu'un clan, non seulement le plus proche, mais aussi le plus nombreux des deux (c'est à dire le clan et la tribu). (158)

❖ **Ibnou Al Mouttahar Al Hillî** (726. H) a dit dans son livre (Qawâid Al Ahkâm): (" والآل ": Les proches: " والعترة " les plus proches de lui en parenté, il est dit encore c'est: la descendance. " والعشيرة " c'est: les proches parents. (159)

Il a dit encore dans (Mountahâ Al Matlab): (Il est exclu en unanimité de la généralité de ce verset { ***Les aumônes ne sont destinées que pour les pauvres***, } [At-Tawbah: v. 60] la descendance d'Abdou Al Mouttalib en vu de leur rapprochement et de leur rang très élevé, les autres restent dans la généralité du verset, cette vision d'interprétation est fausse, parce que les Banî Hâchim sont plus proches, plus nobles et c'est eux qui sont la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui). (160)

(158) Noukat Annihâya 3 /126.

(159) Qawâid Al Ahkâm 2 / 451.

(160) Mountahâ Al Matlab 1 / 525.

❖ **Al Mouhaqqiq Al Kourkî** (940. H): a dit en commentant le livre (Quawâid Al Ahkâm) d'Ibnou Al Mouttahar Al Hillî: (La parole qui dit: ‹‹ " العترة ": les plus proche de lui en parenté, il est dit aussi c'est: la descendance.›› la première parole c'est celle d'Ibnou Idrîss, et la deuxième c'est la parole d'Ibnou Zouhra. Chacun d'eux a apporté une preuve de son école d'après les linguistes, mais sans doute la première parole est plus connue, est plus célèbre aussi.

Il est dit dans un dictionnaire: " العترة " c'est la descendance précédente de l'homme, son groupe et son clan les plus proches, il y a dans le livre (Al Assâs) d'après « Al Ayn » quelque chose semblable de cette définition). (161)

❖ **Al Mawlâ Mohamed Taqiyy Al Majlisî** (1070. H):
a dit dans son livre (Rawdatou Al Mouttaqîne fi Charhi man lâ yahdourouhou Al Faqîh): (" العترة " c'est la descendance de l'homme, son groupe et son clan les plus proches, se sont eux sa famille (paix sur eux), comme des hadîths authentiques l'ont confirmé. Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a dit (Je vous laissé deux choses, le livre d'Allah et mes proches, ma famille). (162)

(161) Jâmi'i Al Maqâsid 10 / 69.

(162) Rawdatou Al Mouttaqîne 5 / 462.

❖ **Al Mawlâ Mohamed Sâlih El Mâzandarânî** (1081. H): a dit

dans son commentaire du livre " Oussoul Al Kâfî: (le savant notable Bahâ Al Milla waddîne [163] toujours à la recherche de l'identité de ce terme " الآل " a mentionné des propos qu'il a recueillis de certains savants, propos qui conviennent d'être cités dans cette ocasion, il dit: la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) c'est: tous ceux qui s'identifient au Prophète (paix et bénédictions sur lui), ils se répartent en deux groupes:

Le premier: ceux qui s'identifient en lui par l'image, par le sang, c'est le cas de ses enfants ou ses proches dont l'aumône est interdite sur eux.

Le deuxième: ceux qui s'identifient en lui abstraitement ou spirituellement se sont ses enfants spirituels des savants enracinés dans le savoir, des hommes d'Allah (qu'il soit exalté) des sages qui se sont emplis de ses lumières, qu'ils soient ceux qui l'ont précédé ou ceux qui l'ont suivi. Sans doute, c'est la deuxième identification qui est meilleure et

(163) Il veut dire: Bahâ Addîne Mohamed ibnou Al Houssain ibnou Abdou Assamad El Hârithî Al Âmilî- l'un des grands savants imâmistes, Mohsine Al Amîne a dit de lui dans (Aâyâne Achî'a 1 /146): (Cheikh Bahâ Addîne Mohamed ibnou Al Houssain Al Âmilî, le juriste, le narrateur qui a rassemblé tous les sciences , il était Cheikh de l'Islam à Asfahâne de l'Etat de Achâh Abbâss Assafawî, mais il laissa tout en errant 30 ans dans le monde avec des vetements trop modestes, il a un livre de (commentaire de 40 hadîths, et un livre qui s'appelle (Hablou Al Matîne en hadîth), et (Al jâmi'I Al Abbâsî en jurisprudence et d'autres livres 1031).

certaine. Mais si les deux identifications sont réunies, ça deviendra une lumière sur lumière, comme le cas des imams célèbres qui sont parmi les purs proches du Prophète (paix sur eux tous). [164]

- **Al Mawlâ Mohamed Ismâîl Al Mîzandarânî Al khawâjou'î** (1173.H):

  Ce Monsieur a dit dans son récit (Al Fawâid fî Fadhl Taådhîm Al Fâtimiyîne) ceci: (Les informations précédentes [165] ont montré que les termes (la famille de Mohamed), (sa famille) et (sa descendance) sont appliqués sur ceux de sa famille qui ne sont pas infaillibles. [166]

Les prévaricateurs qui n'ont pas reconnu l'Imam de leur époque (paix et bénédictions sur lui), et d'autres de cette même famille [167] semblables à eux. Du point de vue familial, il est le plus digne d'être parmi la famille du Prophète (paix

(164) Charh Oussoul Al Kâfî 2 / 26 - 27.

(165) Informations qui concernent les 12 imams que l'écrivain a mentionné, et ensuite il a fini par apporter des résultats qu'on a déjà cités.

(166) Les Chiites imâmistes croient à l'infaillibilité de 14 âmes, ils sont: le Prophète (paix et bénédictions sur lui) sa fille Fatima (qu'Allah la fasse miséricorde), Ali ibnou Abî Tâlib et ses deux fils (qu'Allah leur fasse miséricorde), et 9 enfants d'Al Houssain.

(167) Il a dit que l'ensemble de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) qui n'ont pas cru à l'imama qu'il a mentionné sont injustes, et ça c'est une nuisance inacceptable, ce jugement est inéquitable de trop, si ce n'était pas l'importance d'apporter ses propos comme preuve, je ne l'aurais pas mentionné.

et bénédictions sur lui), du point de vue parenté aussi, il est le plus digne par sa descendance qui vient de Lui. (168)

(168) Rasâil Fadhl Dhourriya Al Alawiyya Al Fâtimiyya du livre (Arrasâil iâtiqâdiyya 1/391).

La famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) entre l'honneur et la particularité

Disons qu'Allah nous dirige vers ce qu'il aime et qui lui satisfait, En ce qui concerne les grades, sachez qu'Allah (qu'il soit exalté) a favorisé certains de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) par rapport à d'autres, il y a parmi eux qu'il a donné des mérites et une honneur particuliers, il y a certains qui sont comme tous les autres membres partageant le mérite général qui est le faite d'être de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), sans pour autant qu'il ait un mérite pour certains par rapport à certains.

De ce point de vue, la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) se divise en deux partis: (un parti d'un honneur général) ce sont: les musulmans des Banî Hâchim, les épouses du Prophète (paix et bénédictions sur lui), ils ont un rang, un honneur, une appréciation et une révérence qui les distinguent de l'ensemble des musulmans. Donc ces personnes sont aimés par rapport au degré de leur religion et de leur foi, celui qui a plus de connaissance, plus pieux parmi eux, partageant la parenté avec le Prophète (paix et bénédictions sur lui) est aimé par nous plus que les autres qui ont moins de connaissance ou moins pieux, et encore, celui qui est

plus proche du Prophète (paix et bénédictions sur lui), est plus proche de nos cœurs que celui dont la parenté est éloignée de lui.

La preuve (de cet honneur) c'est: ce qui est rapporté d'Al Abbâss (l'oncle du Prophète (paix et bénédictions sur lui) plaignit auprès de lui en disant: à chaque fois que nous rencontrons les Quoraïch, ils renfrognent leurs visages devant nous et interrompirent nos paroles, le Prophète (paix et bénédictions sur lui) s'affligea totalement jusqu'à que son visage devint rouge et la sueur coula sur son nez et dit:

(Je jure par Celui qui détient mon âme, la foi ne pénétrera pas dans un cœur d'un homme jusqu'à ce qu'il vous aime à cause d'Allah et de son Messager). (169)

(169) Dans sa chaîne (Yazîd ibnou Abî Ziyâd) celui-ci est faible, mais le hadîth est rapporté dans une autre chaîne dans (les sounan d'Ibnou Mâjah) et (Moustadrak Al Hâkim) d'après Abî sabra Anakh'î d'après Mohamed ibnou kaâb Al qarzî d'après Al Abbâss ibnou Abdou Al Mouttalib (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Lorsque les gens de Quoraïch discutaient, ils coupaient leur discussion à chaque fois que nous les rencontrions, nous parlâmes de cela au Prophètepaix et bénédictions sur lui) il dit: comment des gens en train de discuter, et lorsqu'ils voient un homme de ma famille ils coupent leurs discussions ?. Par Allah, la foi n'entrera jamais dans un cœur d'un homme jusqu'à ce qu'il vous aime à cause d'Allah et de votre parenté en moi. Al Bousaïrî a dit dans (Misbâh Azzoujâja): (les hommes de sa chaîne sont confiants. mais seulement, il est dit le hadîth de Mohamed ibnou Kaâb d'après Al Abbâss est un hadîth moursal).

Dans une version d'Abî Douhâ Mouslim ibn Soubaïh, il dit: Abbâss a dit: ô Messager d'Allah, nous voyons des visages des gens affligés à cause du discours que tu as adressé envers eux, le Prophète (paix et bénédictions sur lui) dit: ‹‹ Ils n'obtiendront jamais du bien jusqu'à ce qu'ils vous aiment à cause d'Allah et leur parenté en moi. Mais comment donc Salhab (170) puisse-t-elle espérer mon intercession, et Banou Abdou Al Mouttalib ne l'espèrent-ils pas ? !›› (171)

Al Hâkim, après avoir mentionné ce hadîth il a dit: (ça c'est un hadîth de Yazîd ibnou Abî Ziyâd d'après Abdoullah ibn Al hârith d'après Al Abbâss, si cette preuve se trouve dans les hadîths d'Ibn Foudaïl, nous dirons qu'il est authentique)
Al imam ibn Taymiya a dit dans (Majmûou El fatâwâ 27 / 268): (ce hadîth est rapporté du Prophète (paix et bénédictions sur lui) à travers des versions de Hassâne) le faite qu'il authentifie ce hadîth, on peut dire un hadîth moursal peut être fortifié d'une chaîne si ses issues sont différentes, comme c'est le cas ici, où bien il pensait que le contenu du hadîth était déjà rapporté par des versions de Hassâne (bon), comme celle-ci , et celle d'Abî Adouhâ qui va venir et d'autres encore. C'est Allah (qu'il soit exalté) qui sait.

(170) Salhab: c'est une tribu des tribus arabes, leur parenté s'élève jusqu'au Mourad, Assalhab dans la langue: signifie des chevaux ou des gens élancés et longs.

(171) Le livre d'ibn Abî Chayba 6 / 382 - H 32213 et Fadhâil Assahâba d'El imam Ahmad 2 / 933 - H 17 91, une telle version comme celle-là est moursal, certes, Abî Adouhâ ne rapporte pas d'El Abbâss (qu'Allah soit satisfait de lui) Mais le doute le plus obsédant, c'est qu'il n'est pas vécu avec lui.
Attabarânî a rapporté dans (El Mouåjam El kabîr 11 / 433- H 12228) d'après Abî Adouhâ d'après ibn Abbâss (qu'Allah soit de lui) a dit, Al Abbâss a dit, et il a cité le hadîth. Donc ça veut dire Ibn Abbâss (qu'Allah soit de lui) est exclu de cette chaîne. El Khatîb El Baghdâdî confirme dans (l'histoire de Baghdâd 26 /

Al Hâkim a rapporté dans (Al Moustadrak) en disant: le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a dit: (Par celui qui détient mon âme, celui qui se fâche contre nous 'Ahl Bayt' (les gens de la maison du Prophète) (paix sur eux), Allah le fera entrer dans l'enfer). (172)

En ce qui concerne celui qui est fautif d'entre eux, qui est loin des orientations du Prophète (paix et bénédictions sur lui), on se fâchera contre lui selon le degré de son aberration, et son écart par rapport aux orientations de Mohamed (paix et bénédictions sur lui), si cette aberration n'est pas allée au-delà jusqu'à l'incroyance ou l'apostasie. Si cela étant le cas, celui qui suit la bonne voie, nous prendrons en compte de son Islam et de sa parenté avec le Prophète (paix et bénédictions sur lui)), et celui qui suit la mauvaise voie, nous nous fâcherons contre lui à cause de ses péchés et ses passions.

La déficience et le péché d'une personne ne peuvent pas écarter sa parenté avec le Prophète (paix et bénédictions sur lui)), son libertinage aussi ne le fait pas sortir de l'Islam. Donc on peut dire que

---

337) que c'est ça le contenu du hadîth d'Abî Adouhâ , c'est sa version d'après Abdoullah ibn Abbâss d'après son père Abbâss (qu'Allah soit satisfait d'eux) où il dit: (le contenu c'est d'après Abî Adouhâ d'après ibn Abbâss).

(172) Rapporté par Al Hâkim dans (Al Moustadrak 3 / 150) il a dit: (ce hadîth est authentique à la condition de Mouslim) Al Albânî l'a authentifié dans la chaîne des hadîths authentiques 5 / 643 – H (2488).

libertinage n'abolit pas le droit de parenté qu'on a auprès du Prophète (paix et bénédictions sur lui)).

Il y a des choses qui peuvent se réunir en une personne, et celle-ci peut être aimée à cause de certains aspects de ces dernières, comme on peut se fâcher contre elle aussi à cause de certains d'autres. (173)

Ibnou Hajar Al Haymanî (974. H) a des Fatwâs (avis juridique) d'un 'charîf ' (un proche du Prophète -paix et bénédictions sur lui-) qui est tombé dans le libertinage, il a dit son péché ne lui fait pas perdre son droit de parenté auprès du Prophète (paix et bénédictions sur lui)), c'est comme un enfant désobéissant, on ne pas le priver de l'héritage de son père. Ibnou Hajar (qu'Allah lui fasse miséricorde) a beaucoup insisté sur cette question. (174)

Al-Laqânî a dit: (1041. H): (Il est obligatoire d'honorer les nobles, même si leur libertinage est évident, parce que la branche d'un arbre fait partie de l'arbre même si elle est oblique). (175)

Tout ceci n'est pas pour admettre à l'un des " Ahl Bayt " un péché, parce qu'un péché commis par eux est plus odieux de la part d'Allah et des gens qu'un péché commis par d'autres pour l'honneur de

(173) Majmou'ou Al fatâwâ 28 / 208 - 209.

(174) Dans ses nouvelles Fatwas (294 N° 128).

(175) Hâchiya Attahtâwî alâ Marâqî Al Falâh p. 12.

leurs liens de parenté auprès du Prophète (paix et bénédictions sur lui)) et la grandeur de la responsabilité de cette honneur.

C'est pourquoi les savants " d'Ahlou Sunna wal Jamâ'a " sont tous d'accord de ne pas favoriser Al Hâchimî aberrant d'un pieux qui ne fait pas partie des Banî Hâchim, parce que la grâce se trouve dans la piété, mais pas dans la parenté {Le ***plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux***} [Les appartements: v. 13]. Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) confirme cette réalité en disant: (celui qui est retardé par ses œuvres, ne sera jamais compensé par sa parenté). [(176)] La parenté ne sauvera personne, elle n'intercèdera à personne auprès d'Allah, si son œuvre est mauvaise et contradictoire aux orientations du Prophète (paix et bénédictions sur lui)).

En ce qui concerne le non-croyant ou l'apostat des (Banî Hâchim), il ne doit pas être associé à la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui)) ou à la dignité, ce n'est pas pour méconnaître sa parenté auprès du Prophète (paix et bénédictions sur lui), parce que cette parenté personne ne peut l'ignorer, mais ce qu'on n'ignore c'est le faite de porter ce terme (La famille du Prophète) (paix et bénédictions sur lui)) - qui est lié à l'honneur qu'Allah (qu'il soit exalté) a donné à la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui))- aux apostats ou aux mécréants.

---

(176) Rapporté par Mouslim dans son livre authentique – H (2699) et dans Moustadrak Al wasâil de Nourî Attobrosî 3 / 363 – récit (20).

C’est pourquoi on ne dit pas qu’Abou Lahab et ses semblables, mécréants et récalcitrants, font partie de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui)), même si on sait qu’en réalité (Abou Lahab) est son oncle.

On ne doit pas aimer ces gens là (comme tous les mécréants ou même plus, Allah (qu’il soit exalté) a fait descendre sur Abou Lahab (l’oncle du Messager d’Allah) (paix et bénédictions sur lui) des versets qu’on récitera jusqu’au jour de la résurrection lorsqu’il a mécru en s’opposant à l’Islam est ses adeptes, en les combattant aussi.

Si la parenté sauvait quelqu’un de l’égarement, le fils de Noé serait sauvé lorsque son père (qu’Allah lui fasse miséricorde) l’appela: { ***Ô mon fils, monte avec nous et ne reste pas avec les mécréants*** } [Hûd: v.42], il préféra la noyade à la croyance, ce fut le cas de Âzar aussi lorsque son fils Abraham (qu’Allah lui fasse miséricorde) lui dit: { ***Ô mon père, n’adore pas le diable, car le diable désobéit au Tout Miséricordieux***. ***Ô mon père***, ***je crains qu’un châtiment venant du Tout Miséricordieux ne te touché et que tu ne deviennes un allié du diable*** ›› [Marie: v. 44- 45], il désobéit le conseil par rudesse et obstination {Il ***dit***: ‹‹ ***Ô Abraham, aurais-tu du dédain pour mes divinités ? Si tu ne cesses pas, certes je te lapiderai, éloigne-toi de moi pour bien longtemps*** ››} [Marie: v. 46].

Notre religion se base sur ce qui est dans les cœurs et traduit par les bonnes œuvres, mais jamais sur ce qui est écrit dans les livres généalogiques!

La particularité des gens de Kisâ'a et les épouses (épouses du Prophète (paix et bénédictions sur lui)).

En ce qui concerne le deuxième parti de **(** la famille du Prophète) (paix et bénédictions sur lui)), ce sont les gens de Kisâ'a (Ali, Fâtima, Al Hassane et Al Houssein), ainsi que certaines des épouses du Prophète (paix et bénédictions sur lui) comme Khadîja, Âicha, Hafsa, Maymouna (qu'Allah soit satisfait d'elles), et encore tout Hâchimite qu'on a accordé des grâces particulières, comme Abbâss, Hamza et Jaåfar par exemple, des grâces particulières ont été accordées à ceux là sans les autres personnes des Banî Hâchim.

Ceux là ont une particularité que les autres Banî Hâchim n'ont pas aussi bien que d'autres.

En ce qui concerne les gens de Kisâ'a chacun d'eux a des grâces particulières.

Parlant de leurs grâces, elles sont acquises, le hadîth qui parle d'eux le confirme, la parole du Prophète (paix et bénédictions sur lui)) lorsqu'il dit: (ceux là sont ma famille, et ma famille est la plus méritante), le faite qu'ils sont les particuliers du

Prophète (paix et bénédictions sur lui), ils sont les plus proches de Lui, les plus méritants alors.

Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) les a choisis sans les autres pour maudire son adversaire, parce qu'ils sont les plus particuliers de sa famille, les plus proches de lui, ils sont sortis avec Lui pour maudire (Abdou Al Masîh) et ses alliés du groupe de Najrâne.

Al Imâm Taqiyu Addîne ibnou Taymiya a dit: (Le faite qu'Ali ibn Abî Tâlib soit dans la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), cela est unanime et approuvé aussi par tous les musulmans, ça c'est évident qu'il ne demande même pas une preuve; il est le meilleur de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), le meilleur des Banî Hâchim après le Prophète (paix et bénédictions sur lui), il est confirmé de lui qu'il a couvert son vêtement sur Ali, Fatima, Al Hassane et Al Houssein en disant: ô Seigneur ceux là sont ma famille, débarrasse-les de toute souillure et purifie-les pleinement). [177]

Il a dit aussi: (El Hassane et El Houssein possèdent la plus grande particularité auprès de Lui, comme il est dit dans le livre authentique que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a couvert son vêtement sur Ali, Fatima, Al-Hassane et Al-Houssein en disant: (ô Seigneur ceux là sont ma famille,

(177) Majmou Al fatâwâ 4 / 496.

débarrasse-les de toute souillure et purifie-les pleinement). [178]

A propos du verset de malédiction, Al Imâm Taqiyy Addîne ibn Taymiya dit: (Il est mentionné dans le livre authentique, lorsque cet verset est descendu, le Prophète (paix et bénédictions sur lui) prit Ali par la main, ainsi que Fatima, Al-Hassane et A l-Houssein pour qu'ils maudissent Son adversaire; il les a particularisés ce fait parce qu'ils étaient plus proches de Lui qu'aux autres; en cette période il y avait pas un garçon qui allait avec Lui, mais Il disait de Hassane: mon fils là, est un seigneur et eux sont ses deux fils, parmi Ses filles, seule Fatima (qu'Allah soit satisfait d'elle) restait. Certes, le souhait de malédiction était lorsqu'une délégation est venue de Najrâne, ils étaient des chrétiens et c'était après la conquête de la Mecque, l'année neuf de l'hégire, c'est en cette période que les versets au milieu de la sourate -La famille d'Imran- sont descendus, c'est en cette période que le pèlerinage a été imposé, c'est l'année d'entrer à Islam en foule. Lorsque la Mecque a été conquise l'année huit de l'hégire, les arabes ont été venus de tous les coins du monde par des délégations. Donc ce verset montre leur contact avec le Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) comme l'a montré aussi le hadîth de vêtement, mais cela ne signifie pas que l'un d'entre eux est meilleur que l'ensemble des croyants, non plus le plus doué de

(178) Minhâj Assunna Annabawiyya 4 / 561.

connaissance, parce que les vertus sont liées à la foi et à la piété, mais non à la parenté). [179]

En ce qui concerne la descendance du Prophète (paix et bénédictions sur lui)) et Ses épouses, elles ont une particularité de prière sur eux dans (La prière d'Abraham) qui a de nombreux versions venant du Prophète (paix et bénédictions sur lui), parmi elle, (dites ô Seigneur prie sur Mohamed, ses épouses et Sa descendance comme tu as prié sur la descendance d'Abraham, bénis Mohamed, Ses épouses et Sa descendance comme tu as béni la descendance d'Abraham, certes, tu es digne de louange et de glorification) [180].

Les épouses du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ont d'autres particularités, parmi elles: Allah (qu'il soit exalté) les a faites des mères des croyants, donc il est illicite d'épouser quelqu'une d'elle après le Messager (paix et bénédictions sur lui), parce qu'elles sont Ses épouses dans ce bas monde et au-delà, donc il est obligatoire que nous les respections et que nous soyons polis avec elles.

Parmi leurs particularités, Allah (qu'il soit exalté) les a favorisées sur l'ensemble des femmes croyantes, elles ont une place privilégiée, des grâces, une grandeur et un rang très élevés que les autres femmes n'ont pas, Allah (qu'il soit exalté) a dit:{ ***Ô femmes du Prophète ! Vous n'êtes comparables à***

(179) Minhâj Assunna Annabawiyya 4 / 27 - 28.

(180) Rapporté par Al Boukhârî dans son livre authentique- H (3369).

aucune autre femme. Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le cœur est malade [l'hypocrite] ne vous convoite pas. ET tenez un language décent. } [Les coalisés: v.32].

Allah (qu'il soit exalté) les a honorées en leur disant de réciter Ses versets et sa sagesse dans leurs foyers {Et ***gardez dans vos mémoires ce qui***, ***dans vos foyers, est récité des versets d'Allah et de la sagesse. Allah est Doux et Parfaitement Connaisseur***. [Les coalisés: v.34].

Par rapport à leur grande place auprès du Prophète (paix et bénédictions sur lui)) et des musulmans, Allah (qu'il soit exalté) a fait que leur récompense sera doublée si elles ont fait le bien, leur châtiment aussi sera doublé si elles ont commis une turpitude. [(181)] Le très puissant a dit: {***Ô femmes du Prophète ! Celle d'entre vous qui commettra une turpitude prouvée, le châtiment lui sera doublé par deux fois ! Et ceci est facile pour Allah. Et celle d'entre vous qui est entièrement soumise à Allah et à Son messager et qui fait le bien, Nous lui accorderons deux fois sa récompense, et Nous***

(181) El Imam El Baghawî a dit dans son interpretation (Maâlim Attanzîl 3 / 527): (La parole d'Allah : { Ô femmes du Prophète! (paix et bénédictions sur lui) celle d'entre vous qui commettra une turpitude prouvée } [Les coalisés: v. 30] un péché évident, on a dit: c'est comme sa parole (qu'il soit exalté) { Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine; } [les groupes: v. 65] il n'y a pas parmi elles qui a commis une turpitude).

avons préparé pour elle une généreuse attribution. } [Les coalisés: v. 30- 31].

Ibnou Saåd a rapporté dans (At-tabaqât) d'après Al Foudhaïl ibn Marzouq. Ce dernier a dit: J'ai entendu Al Hassan ibn Al Hassan dire à un homme immodéré en eux (Malheur à vous ! Aimez-nous à cause du Seigneur; si nous l'adorons, aimez-nous, et si nous Le désobéissons détestez-nous, L'homme lui dit: Vous, vous êtes les proches du Prophète (paix et bénédictions sur lui) et sa famille. Il dit: Malheur à toi, si le Seigneur interdisait à quelqu'un la parenté avec le Messager (paix et bénédictions sur lui) sans l'adoration d'Allah, cela aurait profité à quelqu'un qui est plus proche de Lui en père et en mère que nous, par Allah je crains que le châtiment de celui qui nous a surpassé soit doublé par deux fois,

Et j'espère deux récompenses pour celui qui nous a fait du bien. Malheur à vous, craignez Allah, dites de nous la vérité ce sera beaucoup plus favorable en ce qui vous cherchiez, et nous vous en serons très satisfaits. Puis il dit: nos parents nous ont nuits si ce que vous dites fait partie de la religion d'Allah et ils ne nous l'ont pas montré ni nous incité à le faire). [(182)].

Les chiites imâmistes ont des récits semblables à ceux-là, il est possible de les mentionner ici comme preuves.

Attobrosî a rapporté - c'est l'un des savants imâmistes - dans son interprétation (Majma El Bayâne) d'après Abî Hamza Assamâlî d'après Al imam Zayd ibnou Ali ibnou Al Houssein a dit: (Certes, j'espère deux récompenses pour celui qui nous a fait du bien, et je crains un double châtiment pour celui qui nous a nuit, comme on l'a promis aux épouses du Prophète (paix et bénédictions sur lui). (183)

Il a rapporté aussi d'Al Imam Ali ibn Al Houssein (Zeynou Al Âbidîne) qui a dit: un homme m'a dit: (vous la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui)), vous êtes pardonnés, il a dit: il se mit en colère en disant: nous méritons plus que les épouses du Prophète (paix et bénédictions sur lui), d'être jugé comme on les a jugées que d'être à la hauteur de ce que vous croyez, nous espérons une double récompense pour notre bienfaiteur, et un double châtiment pour notre malfaiteur. Puis il a récité ces deux versets. (184) (185)

---

(182) Attabaqât El Koubrâ 5 / 320, Ch Mohamed ibn Âsim El Asbahânî p. 125, la chaîne de ce récit est authentique.

(183) Majma El Bayâne 8 / 153.

(184) {Ô femmes du Prophète ! Celle d'entre vous qui commettra une turpitude prouvée, le châtiment lui sera doublé par deux fois ! Et ceci est facile pour Allah. Et celle d'entre vous qui est entièrement soumise à Allah et à Son messager et qui

Dans El Kâfî de Kileynî provenant d'une chaîne qu'El Majlisî a authentifiée, il est dit: Ibn Abî Nasr a demandé **El Imam Ali Arridâ** en lui disant: votre malfaiteur et votre bienfaiteur sont-ils pareils ? Il a dit: notre malfaiteur a deux péchés tandis que notre bienfaiteur a deux récompenses. (186)

Tous ces récits montrent que les imams de la maison du Prophète (paix et bénédictions sur lui) seront récompensés par rapport à leurs faits, Allah (qu'il soit exalté) donnera une double récompense à leur bienfaiteur, et accordera à leur malfaiteur un double châtiment, s'il a commis des péchés.

---

fait le bien, Nous lui accorderons deux fois sa récompense, et Nous avons prépare pour elle une généreuse attribution. } [Les coalisés: v. 30 - 31]

(185) Majma El Bayâne 8 / 153.

(186) El Kâfî 1 / 378 - Ch – ceux qui connaissent la réalité parmi la famille du Prophète (p.s.s.l) et ceux qui l'ignore – récit (4) El Majlisî l'a authentifié dans (Mirât El Ouqoul 4 / 228).

« Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux- mêmes; et ses épouses sont leurs mères »

Je n'ai trouvé un titre convenable pour titrer ce sujet que ce noble verset, il est plus précis pour exprimer la sensation qui est au fond de mon cœur lorsque je parle des épouses du Prophète (paix et bénédictions sur lui) et leurs droits.

Si le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes et sur toute chose, il est leur père, donc Ses épouses sont leurs mères par prestige et par valeur.

Cela est un droit que quelqu'un de nous qui croit en Dieu et au jour de la résurrection accorde aux épouses du Prophète (paix et bénédictions sur lui), même si le Coran n'était pas venu nous rappeler des droits éducatifs des épouses que l'on doit préserver, il serait quand même obligatoire aux croyants de les préserver afin d'honnorer le Messager d'Allah si peu que ce soit.

Mais malheureusement beaucoup de gens ne tiennent pas en considération ces droits, et on

n’espère pas aussi qu’ils les tiennent, à moins qu’Allah (qu’il soit exalté) veuille purifier leurs cœurs.

C’est pourqoi il nous incombe de dire aux gens, le faite de respecter et honnorer les mères des croyants est un devoir légitime, il est illégitime et inadmissible de restreindre ce devoir à cause de nos différences cultuelles idéologiques étroites, même si les idéoligistes essayent toujours de le faire.

Acheikh Mohamed Jawwâd Moughniya m’a impréssionné lorsqu’il s’est éloigné des différences des idéologistes à propos de cette question en fermant la porte devant l’un des ignorants fanatique - comme ils sont nombreux !- en évoquant cela lui-même en disant: (l’expérience m’a montré que la discussion ne soit rationnelle que si les deux protagonistes prévoient une erreur de pensée et prêts à se livrer à la vérité si ses preuves sont évidentes. Mais celui qui croit à l’avance à sa raison et à la faute de son interlocuteur, tu ne dois absolument pas discuter avec lui, parce que c’est une perte de temps…Un jour un homme est venu chez moi en disant: certains écrivains ont écrit un livre sur les grâces de Âicha, il faut que tu les répondes, je lui ai dit: n’es-tu pas musulman ? Il a dit: oui. Je lui ai dit: elle est ta mère). (187)

(187) L’expérience de Mohamed Jawwâd Moughniya p. 360.

Certes, les épouses du Prophète (paix et bénédictions sur lui) sont nos mères, que nous l'acceptions ou refusions, celui qui refuse, supportera tous les conséquences qui découlent de nier la foi en lui, parce que les épouses du Prophète (paix et bénédictions sur lui) sont des mères des croyants, celui qui refuse cela, n'est pas absolument un croyant!

Les savants de notre communauté ont apporté beaucoup de paroles pour montrer la faveur et le rang des épouses du Prophète (paix et bénédictions sur lui) à travers leur emplacement comme mères des croyants, et voici quelques propos de ces paroles:

El Imam Attabarî (310. H) a dit: (Sa parole {***et ses épouses sont leurs mères***} la sainteté de Ses épouses c'est comme la sainteté de leurs mères, il est illicite de les épouser après Sa mort, comme il est illicite d'épouser leurs propres mères). (188)

El Imam El Baghawî (510. H) a dit:
(Elles sont les mères des croyants par la valorisation de leurs droits et l'interdiction à jamais de leur mariage, mais quand au regard vers elles ou se retirer avec elles, c'est illicite comme les autres femmes, Allah a dit: {Et ***si vous leur demandez (à ses femmes) quelque objet, demandez-le leur derrière un rideau***} [Les coalisés: v. 53]. (189)

(188) Interprétation de Attabarî 20 / 209.

(189) Interprétation de Baghawî 3 / 507.

Al Hâfidh ibnou Al Jawzî (597. H) a dit: (La parole d'Allah: {***et ses épouses sont leurs mères***}, est une interdiction de leur marier à jamais, c'est un devoir de les respecter et de les honnorer, mais le jugement de nos propres mères ne s'applique pas à elles ni de près ni de loin, si tel était le cas, personne n'aurait épousé leurs filles, elles auraient hérité les musulmans, se retirer avec elles aussi, aurait été licite). (190)

L'interprète El Baydâwî (685. H) a dit: ({et ***ses épouses sont leurs mères***}, montre l'interdiction de les marier et leur mérite d'être honnorer, mais en dehors de ça, elles sont comme les autres femmes…). (191)

Cheikh Al Islam ibnou Taymiya (728. H) a dit: (j'oblige à la communauté grâce à lui - grâce au Prophète (paix et bénédictions sur lui) - de respecter Ses épouses et les considerer comme des mères d'interdiction et de respect, Allah (qu'il soit exalté) a dit: {***Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux- mêmes; et ses épouses sont leurs mères***}) (192)

IBnou Jouzayyi Al Kalbî l'érudit (741. H) a dit: (Allah a fait l'interdiction de marier les épouses du Prophète (paix et bénédictions sur lui) comme

---

(190) Zâd Al Masîr 6 / 182.

(191) Interprétation Anwâr Attanzîl wa Asrâr Attâwîl 4 / 364.

(192) Assârim Al Masloul 5 / 127.

l'interdiction de marier nos propres mères, Il nous a obligés de les respecter, mais il a bloqué leur mariage avec les hommes). [193]

Abou Hayyân Al Gharnâtî l'érudit (745. H) a dit: ({et ***ses épouses sont leurs mères***}, veut dire: elles sont comme vos mères pour le respect et la considération, et pour certains jugements: comme l'interdiction de les marier, et d'autres choses semblables). [194]

Al Hâfidh ibnou Kathîr (774. H) a dit: (La parole d'Allah: ({***et ses épouses sont leurs mères***}, veut dire: elles sont comme nos mères pour l'interdiction de les marier, le respect, la considération, la vénération et la noblesse, mais il n'est pas permis de se retirer avec elles). [195]

Al Imam Badr Addîne El Aynî (774. H) a dit: elles sont nos mères dans le cadre du respect, la fidélité et l'interdiction de les marier, mais pas pour s'isoler avec elles, de voyager avec elles, d'interdire le mariage avec leurs filles ou même de les regarder selon l'opinion la plus véridique, et celle-ci est adoptée par Arrâfiî et Al Mâwardî). [196]

---

(193) Attashîl li Ouloum Attanzîl 3 / 133.

(194) L'interprétation d'El Bahr El Mouhît 7 / 208.

(195) L'interprétation d'Ibnou Kathîr 3 / 476.

(196) Oumdatou Al Qârî 1 / 38.

Al Imam El Baqâî (885. H) a dit: ***et ses épouses sont leurs mères***}, veut dire: elles sont les mères des hommes croyants en particulier, mais pas les femmes, [(197)] parce que ce n'est pas un avertissement destiné aux femmes.

Cependant elles sont nos mères dans le cadre de l'interdiction, de l'honneur, de la vénération, du respect, et l'illicité de les marier sans permettre de s'isoler avec elles, de les regarder et d'autres jugements semblables. En principe, il ne faut pas les comparer avec d'autres mères, leur priver de leurs droits ou de les dévaloriser, parce que le droit du Prophète (paix et bénédictions sur lui) sur sa communauté est plus grand que le droit d'un parent sur son enfant. Le Seigneur a fait que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) est vivant dans sa tombe, toute chose qu'Il veut Il la fera, parce qu'Il est le détenteur de l'ordre, la créature appartient à lui et

(197) Les savants ont différé à propos des mères des croyants, sont-elles des mères d'hommes et de femmes ou des hommes seulement ? Ce qui est plus raisonnable c'est la première opinion, c'est à dire elles sont les mères d'hommes et de femmes, parce que il n'y a pas une preuve qui particularise les hommes sans les femmes. El Imam El Quortoubî a dit dans (El jâmi li Ahkâm El quor'ân 14 / 123): (il est inutile de particulariser une restriction dans ce qui est permis aux hommes sans les femmes, ce qui me parait raisonnable c'est qu'elles sont les mères des hommes et femmes, pour que des hommes et des femmes puissent magnifier leurs droits. Le milieu de ce verset le montre: {Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes} ce verset généralise indispensablement tout hommes et femmes confondus, hadîth Abou Hourayrata et Jâbir aussi le montre, donc Sa parole {Et Ses épouses sont leurs mères} refère à tous).

celui qui sait ce qui est bon ou mauvais pour cette créature). [198]

Achinqîtî L'érudit (1393**.** H**)** a dit: (ce qu'on a dit à propos des épouses du Prophète (paix et bénédictions sur lui) - qu'elles sont les mères des croyants c'est: le faite d'être illicite de les marier comme c'est le cas de nos mères, de les respecter comme le respect envers nos mères, - l'ensemble de ce qui est dit à propos d'elles, c'est clair et ne fait l'objet d'aucun contestation - la parole d'Allah (qu'il soit exalté) le montre dans ce verset: { ***Et si vous leur demandez (à ses femmes) quelque objet, demandez-le leur derrière un rideau***} [Les coalisés: v. 53]; Parce qu'en vérité l'homme ne demande pas à sa mère derrière le rideau. Sa parole: {car ***ils n'ont pour mères que celles qui les on enfantés***} [La discussion: v. 2]. Nous savons tous qu'elles n'ont pas enfanté tous les musulmans). [199]

(198) Nadhm Addurar 6 / 75.

(199) Adwâou El Bayâne 6 / 232.

Témoignages équitables des chiites

Loin des récits outranciers que certains écrivains idéologiques ont rempli leurs livres, ou des déclarations malveillantes, purulentes, qui sortent de leurs gorges et que rédigent leurs mains, déclarations qu'ils portent à l'honneur des mères des croyants, [200] afin de les accuser, de les maudire [201] ou de les abominer, [202] néanmoins il y a des témoignages chiites équitables sur les mères de croyants.

---

(200) Comme l'a dit l'idéologue Âlim Soubayt Annaylî dans son livre (Achihâb Athâqib p. 276) à propos de la mère des croyants Âicha (qu'Allah soit satisfait d'elle) -Je cherche refuge auprès d'Allah-: (J'informe les grands chicologues de faire une études entière, indispensable et particulière pour voir l'effet de la privation sexuelle à la conduite d' Âicha !).

(201) L'idéologiste Mohamed Nabî Attawsîrkâne dans son livre " Li Âli'i El Akhbâr 4 / 92" a dit à propos des deux mères des croyants (Âicha et Hafsa) (sachez que les lieux les plus honnorables, le moment et l'état c'est de les maudire– qu'Allah les maudissent- si tu es dans l'indifférence, tu peux dire à cœur ouvert ô Seigneur maudit Âicha , Hafsa,Hind et Oum Hakam, et maudit aussi celui qui est satisfait de leurs actes jusqu'au jour de la resurrection) !!!

(202) Et encore ce que l'idéologiste Charaf Addîne El Housseinî El Istrâbâdî a dit d'après Imam Jaåfar Assâdiq à propos de la mère des croyants (qu'Allah soit satisfait d'elle) ce dernier a interprété la parole d'Allah (qu'il soit exalté) dans la Sourate l'araignée (ceux qui ont pris des protecteurs en dehors d'Allah ressemblent à l'araignée qui s'est donnée maison) en disant que ce verset parle de la rougeâtre – c'est à dire Âicha (qu'il soit satisfait d'elle)-

El Istrâbâdî pousuivut ses interprétations en disant: (c'est Âicha qui a été surnommée l'araignée, parce que l'araignée est un animal faible qui s'est donné une maison faible qui ne sert à rien ni du mal ni du bien, c'est le cas d'Âicha , lui aussi étant un animal faible à cause de sa petite chance, son petit esprit, et sa

Il faut les faire montrer sur table, elles constituent dans leur globalité une tournure vers l'unité islamique désirable.

Cette démonstration de témoignage ne signifie pas qu'elles ont eu leur chance de la sauvegarde, d'occupation, de l'étude et de religiosité, si tel était le cas, elles auraient été l'expression générale d'aujourd'hui qui est différente de celle que nous connaissons.

Ce qui fend le cœur, le fait saigner, le remplit de la tristesse et du chagrin est que; ses témoignages équitables sont peu célèbres et méconnues par les intellectuels imamistes par rapport à l'ensemble de

---

légèreté d'application de la religion, elle a tenu sur son opinion faible et son mauvais esprit pour commettre une faute, et montrer sa haine à son maître de maison, comme la maison de l'araignée dans sa faiblesse et sa fragilité, qui ne sert à rien de bon, mais plutôt du mal dans ce bas monde et au-delà, parce qu'elle avait construit cette maison sur le bord d'une falaise croulante et qui croula avec lui dans le feu, c'est lui qui a construit les assises de sa maison, a mis le fondement et de cela elle a désobéi son Seigneur et suivit le diable et ses alliés qui la porteront vers le feu ardent, et ça c'est la récompense des pervers, louange à Allah Seigneur de l'univers) (Taåwîl El Âyât Adhâhira p. 422).

Parmi les savants imamistes personne n'a jamais rapporté le récit précité jusqu'au dixième siècle de l'hégire, jusqu'à l'arrivée d'El Istrâbâdî (qui mourut l'année 965. H) qui le mentionna dans son livre et les autres idéologues l'ont repris après lui.

leurs déclarations idéologiques ou leurs rapports dogmatiques et agressifs.

Sauf les livres des idéologues qui rongent l'unité de notre communauté et épuisent sa force, ces livres qu'ils distribuent gratuitement sans calcul et sans contrôle !

C'est pourquoi à nos jours, la pluspart des chiites croient que l'amour envers les mères des croyants ainsi que s'occuper d'elles sont des monopoles d'Ahl As-Sunna, de leur part, ils considèrent aussi leur amour envers les imams de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) est un monopole pour eux.

C'est pour cela on a mit une barrière devant les occasions de convergence entre les deux partis, si on sait qu'un homme serait honte de dire ces questions devant un chrétien ou un juif, pour qu'ils ne se réjouissent pas du malheur de l'Islam et le Prophète de l'Islam et des musulmans.

Mais nous sommes confiants que la vérité finira toujours par éblouir, nuira ceux qui ont des oreilles des sauve-souris nocturnes et des corbeaux ravageux,

Voici cher lecteur les témoignages en texte embaumés de prières sur le prophète (paix et bénédictions sur lui) et sa bonne et pure famille:

Zeynou Addîne El Âmilî surnommé le deuxième martyr (965. H) a dit: (Nous disons: le faite d'interdire le mariage avec les épouses du Prophète (paix et bénédictions sur lui) comme on l'a souligné est une interdiction confirmée dans le Coran, mais c'est pas pour qu'on les appelle mères des croyants dans le Coran { ***et ses épouses sont leurs mères*** }, c'est pas pour qu'on appelle le Prophète (paix et bénédictions sur lui) père, parce que la parole d'Allah (qu'il soit exalté) est venue au sens figuré, mais pas au sens propre du terme. Donc c'est une métaphore qui signifie l'interdiction de les marier et le devoir de les respecter. (203)

Cheikh Bahâ Addîne Al Asfahânî surnommé Al Fâdhil Al Hindî (1137. H) a dit: (C'est à cause de la noblesse qu'on a fait Ses épouses les mères des croyants en terme coranique, ça veut dire l'interdiction de les marier après le Prophète (paix et bénédictions sur lui) et les respecter). (204)

Cheikh Youssouf Al Bahrânî (1186. H) a dit: (Il faut savoir que l'interdiction à la communauté de marier Ses femmes est une interdiction qui est venue même dans le Coran, mais pas pour qu'on les appelle mères des croyants dans ce verset {***et ses épouses sont leurs mères***}, ce n'est pas pour qu'on appelle le Prophète (paix et bénédictions sur lui) père aussi,

(203) Masâlik Al Afhâm 7 / 81.

(204) kachf Allithâm 2 / 11.

parce que cette nomination est venue au sens figuré, mais pas au sens propre du terme. Donc c'est une métaphore qui signifie l'interdiction de les marier et le devoir de les respecter). [205]

Al Faqîh Mohamed Bahr Al Ouloum (1326. H) a dit: (Il faut savoir que le mot mère peut avoir trois significations: mères en parenté, mères en allaitement, mères en révérence et en grandeur, et se sont les épouses du Prophète (paix et bénédictions sur lui), elles sont les mères des croyants, Allah (qu'il soit exalté) dit: { ***Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux- mêmes; et ses épouses sont leurs mères*** }, elles partagent avec les mères en parenté l'interdiction de mariage par un décret coranique, mais pas pour qu'elles portent le nom mère sans proscription). [206]

L'interprète Attabtabâî (1412. H) a dit: (le verset: {***et ses épouses sont leurs mères***}, selon la législation islamique, elles sont d'eux comme leurs mères, il est devoir de les honnorer et de ne pas les marier après le Prophète (paix et bénédictions sur lui)). [207]

La référence des chiites Nâsir Makârim Achîrâzî a dit: (En ce qui concerne les femmes du Prophète (paix et bénédictions sur lui), malgré qu'elles ne sont pas des mères par naissance, mais elles les sont par spiritualité par rapport à leur place,

---

(205) Al Hadâiq Annâdira 23 / 105.

(206) Biloughati El Faqîh 3 / 206 - 207.

(207) L'interprétation El Mîzâne 16 / 277.

par respect au Prophète (paix et bénédictions sur lui), elles ont le droit d'être respectées comme les propres mères). [208]

(208) El Amthal fî Tafsîr kitâbillah El Mounazzal 13 / 171.

L'amour de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ... ses aspects et moyens

Les savants chiites veridiques ont accordé une grande attention à la famille du Prophète **(**paix et bénédictions sur lui**),** une attention digne à leur place que le Seigneur les a attribués, les repères de cette dernière s'apparaissent dans plusieurs éléments, les plus importants sont:

Premièrement: **citer leurs grâces, leurs vertus et leurs droits légitimes.**

Les hadîths qui parlent des vertus de la famille du Prophète **(**paix et bénédictions sur lui**)** sont rédigés et écrits dans les plus authentiques livres d'Al-Boukhârî, commençant par Al-Boukhârî jusqu'à les moindres livres de hadîth dont les chaînes ne sont pas du tout fort.

Celui qui fait une recherche dans le livre authentique d'Al-Boukhârî ou Mouslim ou bien dans Jâmi'i de At-Tirmidhî par exemple, il trouvera certainement des chapitres qui parlent des vertus d'Ali ibnou Abî Tâlib, ou Al Hassane, ou Al Housseine, ou les mères des croyants et d'autres de la famille Prophète **(**paix et bénédictions sur lui**),** et aussi de nombreux livres écrits par les savants qui

parlent en particulier de cette famille [209] par exemple: ″ Fadâil Ali wal Hassane wal Houssein'' [210] d'Imam Ahmad ibnou Hanbal (241. H).

″ Khasâis Amîr Al Mouminîn Ali ibnou Abî Tâlib= les vertus de l'émir des croyants Ali ibnou Abi Talib'' de Hâfidh Annisâ'î (303.H), ″ Dhakhâir Al Oqba fî Manâqib dhawî Al Quorbâ " de Hâfidh Mouhib Addîne Attabarî (694. H), ″ Istijlâb Irtiqâ'i El Ghouraf bi houbbi Aqribâ Arrasoul (paix et bénédictions sur lui) wa Dhawî Acharaf '' de Hâfidh Assakhâwî (902. H), ″ Ihyâ' Al mayyit fî Fadhâil Ahl El Bayt " de Hâfidh Jalâl Addîne Assouyoutî (911. H), ″ Jawâhir Al Aqdaïni fî Fadhl Acharafaïn " ″ Al Jawhar Achaffâf bi Fadâil Al Achrâf " de Charîf Nour Addîne Assamhoudî (911. H) ″ Dour Assahâbat fî Manâqib Al Quarâba wa Sahâbatouh " du grand savant Achawkânî (1250. H), il y a encore tant d'autres livres qui parlent de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) et leur place.

Comme l'a dit El Imam Assakhâwî: ″ si je continue sur ce bon chemin à citer des livres, j'aurai un tas de livres, donc ce qui est précité suffit pour convaincre, nous avons montré les livres importants

(209) J'ai un livre qui a pour titre (Dour El Asdâf fîmâ sannafahou oulamâ'ou Ahl Assunna fî Assâda El Achrâf) qui parle de cette question, je demande à Allah qu'il facilite la publication de cet ouvrage.

(210) Taqqiy Addîne ibn Taymiya (qu'Allah lui fasse miséricorde) l'a mentionné dans (minhâj Assunna 4 / 125)

et les moins importants, les livres authentiques et les livres faibles, les savants ont rédigé beaucoup de livres sur Ali, Al Abbâss et les deux fils d'Ali, et aussi les vertus de Fatima Az-Zahrâ ont été singulièrement mentionnées ainsi que d'autres qui ont l'honneur et la fierté d'être mentionnés

Deuxièmement: prière sur la famille du Phrophète (paix et bénédictions sur lui) dans la prière abrahamique

Tous les musulmans prient sur la famille du Phrophète (paix et bénédictions sur lui) en s'aquittant de leur prière dans la formule appelée ' tachahhoud', et d'ailleurs ils savent la place de cette famille et leurs vertus. (211)

Al-Boukhârî et Mouslim ont rapporté dans leurs livres authentiques d'après Abdourahmane ibnou Abî Leïlâ.

Ce dernier dit: Kaâb ibnou Oujra (qu'Allah soit satisfait de lui) m'a croisé en me disant: (ne puisse-je pas vous donner un cadeau que j'ai entendu du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ? j'ai dit: oui, donne le moi, il a dit: nous avons demandé le Prophète (paix et bénédictions sur lui) en disant: Ô Messager d'Allah comment prie t-on sur vous la famille ? Il dit: dites ***Ô Seigneur prie sur Mouhamed et sur la famille de Mouhamed comme tu as prié***

(211) Istijlâb Irtiqâ El ghouraf 1 / 225).

sur Ibrâhim et sur la famille d'Ibrâhim, tu es certes Digne de louange et de glorification. .[212]

Dans une autre version d'après Abî Hamîd Assâidî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: ils ont dit: (Ô Messager d'Allah comment prie t-on sur vous ? Il dit: (dites ***Ô Seigneur prie sur Mohamed, Ses épouses et Sa descendance comme tu as prié sur Ibrâhim, bénis Mohamed, Ses épouses et sa descendance comme tu as bénis la famille d'Ibrahim, tu es certes Digne de louange et de glorification***). .[213]

C'est dans ce cadre qu'Al Imam Achâfi'i a composé ces vers:

Ô la famille du Messager l'amour envers vous
Est un devoir descendu par Allah dans le Coran.

Il vous suffit de grandeur celui qui
Ne prie pas sur vous, sa prière n'est pas valable. .[214]

Le grand savant Al Bakrî (1302. H) a commenté les deux vers précédents en ces propos: (là ou il dit: sa prière n'est pas valable) il se peut qu'il veut dire sa prière n'est pas authentique, donc dans ce cas, cette parole se conformera à celle qui est ancienne, et qui dit que prier sur la famille du

(212) Rapporté par Al-Boukhârî dans son livre authentique, H. (3370), et Mouslim dans son livre authentique, H (406)

(213) Rapporté par Al-Boukhârî dans son livre authentique, H. (3369), et Mouslim dans son livre authentique, H (407)

(214) Iânatou Attâlibîna de Bakrî Addoumyâtî 1/200).

Prophète (paix et bénédictions sur lui) est obligatoire, il se peut aussi qu'il veut dire sa prière n'est pas complète, dans ce cas, cette parole se conformera à la plus évidente de ses deux, c'est à dire la nouvelle). (215)

Ces deux vers sont attribués dans la plupart des livres à l'Imam Mohamed ibnou Idrîss Achâfi'î Al Matlabî- le détenteur d'une doctrine religieuse - mais Al Moujidd Achîrânî l'attribue à Mohamed ibnou Youssouf Achâfi'î. (216) C'est Allah qui sait où se trouve la raison.

Troisièmement:
Leurs déclarations qui disent que l'amour envers la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) est obligatoire, ainsi que connaître leurs droits sans négligeance ou outrance

Zouhaïr ibn Abî Salmâ a dit**:** et quels raisonnables propos !

Ils sont les moyens dont l'univers se réjouit de leur Jugement, comme si l'une des grandes nuits tombe. (217)

---

(215) Idem.

(216) Al Qawlou El badî'I de Sakhâwî, p. 125 wa charh ihqâq de Mour ichî 24 /260.

(217) Jâmi'i El Bayâne de Attabarî – l'interprétation de la parole d'Allah (qu'il soit exalté) {Et ***aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes}*** [la vache: v. 143]. Le savant Ahmad châkir a dit: dansla marge: (c'est comme son

A propos de la famille du Prophète **(**paix et bénédictions sur lui**),** Les gens se sont divisés en trois parties: entre la méconnaissance et l'outrance, une méthode équilibrée, et c'est ce dernier qui est le droit chemin, et voici les détails:

La première partie: ce sont ceux qui leur privent de leurs droits, qui leur répugnent tout en se rebellant contre eux.

La deuxième partie: ce sont ceux qui ont un amour outrancier envers eux, qui dépassent la limite légitime en exagérant.

La troisième partie: ce sont ceux qui sont modérés, qui ne suivent pas les deux premières parties (les méconnaissants et les exagérants), ils sont entre les deux.

Le grand savant Mohamed Siddîk Hassane Khâne (1308H) a dit: (cet amour envers eux est obligatoire à chaque personne de cette communauté, celui à qui on a privé de cet amour, certes on lui a privé de plusieurs biens. Mais il doit y avoir

---

poème d'Al Mouallaqat 2 : 27, mais c'est le récit dans son 'Addîwâne': lihayyi hilâline yaåsimou Annâss amrouhoum, je n'ai pas trouvé ce récit parmi les récits de son dîwâne. mais Al Jâhidh a écrit des vers en cette version dans El Bayâne 3 : 225 qui ne sont pas attribués, mais attribués à Zouhaïr dans Assâs El Balâgha ' moyen ' , récit de Diwâne, et Al Jâhidh " idha tarraqat ihdâ allayâlî '' les deux sont semblables)

forcément ces termes - méconnaissance et outrance -, il y avait des gens qui avaient cet amour exagéré envers eux, et ils étaient péris, et en revence, il y avait d'autres qui ignoraient leur mérite, et ces derniers étaient péris aussi, donc on peut dire que la vérité se trouve entre l'ignorance et l'outrance. (218)

Le grand savant Mohamad Al Alousî (1342. H) lui aussi a dit des propos allant dans ce sens: (En ce qui concerne le droit de la famille et compagnons du Prophète (paix et bénédictions sur lui), la plupart des gens sont plongés dans l'exagération ou la méconnaissance, entre les deux se trouve le bon chemin. Qu'Allah nous guide constamment dans ce chemin). (219)

On trouve évidemment les repères de cette équité dans les déclarations des savants veridiques, dans leurs pratiques tout au long des périodes et des moments.

Al Imam Ahmad ibnou Hanbal (241. H), son fils Abdoullah dit de lui: (J'ai constaté à chaque fois que les notables quoraïch rentraient dans la mosquée, mon père ne sortait de la mosquée que s'il les faisait sortir, donc ils sortaient les premiers et ensuite mon père sortait après eux). (220)

---

(218) Addîne Al Khâlis 3 / 482.

(219) Tafsîr Rouh Al Maânî 25 / 32.

(220) Al Jâmi'i de Khatîb 1 / 345.

Al Imam Ahmad, même dans son livre, a mentionné en premier temps la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) avant de mettre d'autres, il commença par eux avant de mentionner même les dix qui ont été informés qu'ils rentreront dans le paradis

Un médecin lui fut venir pour lui enlever de son corps, un morceau insensible à cause de l'effet des coups qu'il recevait de la part des fouetteurs du Calife El Mouåtasim, le médecin lui fit mal, il posa ses mains sur sa tête et commença à dire : (Ô Seigneur pardonne El Mouåtasim), il répéta encore, jusqu'à que le médecin termina l'opération, ce dernier lui dit: si les gens subirent une telle épreuve, invoquèrent le malheur à celui qui les a faits du mal, je vois que tu invoques le bonheur à El Mouåtasim ! Il dit: j'ai pensé à ce que tu as dit, mais il est le cousin du Prophète (paix et bénédictions sur lui), et je n'aime pas venir pendant le jour de la résurrection, ayant une querelle entre les proches du Prophète (paix et bénédictions sur lui) et moi, si on sait que lui même peut résoudre mon problème. (221)

Lorsque l'Imam Ahmad fut atteint la maladie qui a causé sa mort, de nombreux gens se réunirent autour de lui, il fit partir plusieurs d'entre eux, il y avait des princes, des juges, mais sauf les Banî Hâchim qu'il ordonna de rester, et les fit entrer, ils

(221) Rawdatou AL Ouqalâ d'Ibnou Hibbâne p. 165.

entrèrent, ne pouvant pas maintenir leurs émotions, ils pleurèrent tous de lui. (222)

L'Imam Abî Jaåfar Attahâwî (321. H) dit dans sa doctrine célèbre: (Celui qui dit du bien sur les compagnons du Messager (paix et bénédictions sur lui), Ses épouses propres de toute souillure et sa descendance sainte de toute saleté, il est innocent de l'hipocrisie). (223)

L'Imam Al Hassane Al Barbahârî (329. H) a dit dans son livre " charh Assunna'': (Il faut reconnaître la grâce des Banî Hâchim, pour leur approche du Prophète (paix et bénédictions sur lui), ainsi que la grâce des Quoraïch et des arabes, et l'ensemble des clans, reconnaître aussi leur grandeur, leurs droits dans l'Islam, le maître des gens fait partie d'eux, reconnaître les droits de l'ensemble des gens dans l'Islam, reconnaître la grâce des Ansâr, le testament que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a fait à leur faveur, la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), il ne faut pas les oublier, reconnaître leur grâce et leur dignité. (224)

En ce qui concerne **l'Imam Abou Bakr AL Âjirî** (360. H), il a fait un résumé adorant qui embaume nos oreilles de tous ces paroles en disant: (Il est obligatoire de tout musulman ou musulmane

(222) Manâqib Al Imam Ahmad ibnou Al Jawzî p. 543, et Siyar Aålâm Annoubalâ 11 / 336.

(223) Matn Al Aqîda Attahâwiyya - ch (96).

(224) Charh Assunna p. 98 – 99, révision: Aradâdî.

d'aimer la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) en occurence les Banî Hâchim, Ali ibnou Abî Tâlib, ses enfants, sa descendance, Fâtima, ses enfants, sa descendance, Al Hassane, Al Houssein, leurs enfants, leurs descendance, Jaåfar Attayyâr, ses enfants, sa descendance, Hamza, ses enfants, [225] Al Abbâss, ses enfants, sa descendance (qu'Allah soit satisfait d'eux). Ceux là sont la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), il est obligatoire aux musulmans de les aimer, de les honnorer, de se familiariser avec eux, montrer l'endurance sur eux, prier pour eux; celui de leurs enfants et leurs descendances qui a fait du bien, a eu le

(225) Hamza ibn Abdou El Mouttalib le seigneur des martyrs (qu'Allah soit satisfait de lui) a comme descendance garcons: (Imâra) sa mère Khawla bint Quays ibn Fahd El Ansârî, et (Yaålâ) sa mère est une ansârienne, Awtienne, Abdou Al Barr a dit à propos de la généalogie de Hamza ibnou Abdou El Mouttalib ibn Hâchim dans son livre: sa mère Khawla bint Quays , elle est des Banî Mâlik ibn Annajjâr , c'est son nom qu'on surnommait Hamza ibn Abdou El Mouttalib. il est dit, on surnommait Hamza de son fils qui s'appelait Yaålâ ibn Hamza, il est dit aussi: il avait deux surnoms, Abou Yaålâ et Abou Imâra, ses deux fils Yaålâ et Imâra, d'après ce qu'ils ont dit: Hamza n'a pas d'autres descendance, le Prophète (paix sur lui) est mort , Imâra avait un fils qui s'appelle Hamza, son frèreYaålâ avait un fils qui s'appelle Aåwâm, pour ces derniers, je n'ai aucun récit qui raconte leur biographie A. H. de El Istîâb 1 / 353.

Dans EL Isâbatou 4 / 580: Imâra ibn Hamza ibn Abdou El Mouttalib le hâchimite, Abou Omar l'a mentionné en disant: il avait un enfant et son frère Yaålâ avait un enfant qui s'appelait Aåwâm lors du décès du Prophète (paix sur lui) je ne retiens pas de tous les deux un récit, mais Hamza était surnommé Abou Imâra. Je dis – ce sont les propos d'Ibn Hajar - : c'est son plus grand fils, s'il vivait après lui, il devait sans doute avoir des compagnons, Hamza était tué comme un martyr six ans et quelques mois avant le Prophète (paix sur lui).

comportement des meilleurs et honnorables compagnons du Prophète (paix et bénédictions sur lui), et celui d'entre eux qui a eu un mauvais comportement, nous le rectifions et le donnons des conseils, en tant que intélectuels et hommes bien éduqués que nous sommes, nous cohabitons avec lui d'une façon la plus humble, nous le disons aussi nous vous estimons vraiment, donc comporte-toi bien.

Ayez de bonnes mœurs comme la première génération, nous désirons d'un un homme comme vous qu'il ait de bonnes mœurs. Selon nos connaissances, les premières générations ne voulaient pas que vous comportiez comme ça, donc notre amour envers vous a fait que, nous voulons que vous vous comportiez humblement, que vous ayez des mœurs dignes et honnorables. C'est Allah qui oriente vers le bon chemin). [(226)]

Il dit dans une autre place: (si quelqu'un dit: qu'est-ce que tu dis à celui qui prétend aimer Abou Bakr, Omar et Othmane, et il n'aime pas du tout Ali ibn Abî Tâlib (qu'Allah soit satisfait de lui), Al Hassane et Al Houssein, n'étant pas satisfait aussi du califat d'Ali ibn Abî Tâlib (qu'Allah honnore son visage), son amour envers Abou Bakr, Omar et Othmane lui profitera- t- il ?

Refuge auprès d'Allah ! Nous lui dirons ce comportement est celui d'un hippocrite, mais ce n'est pas un comportement d'un croyant. Le Prophète

(226) Kitâb Acharî'atou, p. 832- 833.

(paix et bénédictions sur lui) a dit d'Ali ibn Abî Tâlib (qu'Allah soit satisfait de lui): (seul le musulman vous aime, seul l'hippocrite [227] vous déteste), Il a dit: (celui qui nuit Ali me nuit) [228], Le Prophète

(paix et bénédictions sur lui) a fait un témoignage de la califa pour Aly, Il lui a témoigné qu'il rentrera dans le paradis, et qu'il sera un martyr, qu'il aime Allah (qu'il soit exalté) et son Messager (paix et bénédictions sur lui), et Allah (qu'il soit exalté) et son Messager aussi (paix et bénédictions sur lui) l'aiment. Nous avons mentionné précédemment tous les témoignages de vertus que le Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a fait à l'honneur d'Ali, ainsi que l'amour qu'il porte à Al Hassane et Al Houssein (qu'Allah soit satisfait d'eux), donc celui que ne les aime pas, qui ne les considère pas qu'Allah les maudisse dans ce bas monde et dans l'au-delà, Abou Bakr, Omar et Othmane (qu'Allah soit satisfait d'eux) lui sont innocents.

Ainsi va à celui qui croit être un allié d'Ali ibn Abî Tâlib, il aime sa famille, prétendant de n'est pas satisfait du califat d'Abou Bakr, d'Omar et d'Othmane, les détestant, ne les considèrant même pas, disant du mal sur eux, nous témoignons certainement à Allah (qu'il soit exalté) qu'Ali ibn

(227) Rapporté par Mouslim dans son livre authentique – H (78) et Tirmizyyî dans son livre El Jâmi, H (3736).

(228) Ahmad l'a mentionné dans EL Mousnad (15960) et Ibn Hibbâne 15 / 365 et d'autres encore, c'est un hadîth authentique dans l'ensemble de ces voie (voir, la chaîne des hadîths authentiques, hadîth N° (2295).

Abî Tâlib, Al Hassane et Al Houssein lui sont éloignés. Puis, son amour envers Ali et sa descendance ne lui profitera pas jusqu'à qu'il aime Abou Bakr, Omar et Othmane (qu'Allah soit satisfait d'eux), comme Ali l'a dit (qu'Allah soit satisfait de lui) à leurs personnes, en les décrivant, commentant leurs grâces, s'éloignant de ceux qui ne les aiment pas. Qu'Allah soit satisfait de lui et sa bonne descendance. Ceci est la voie des musulmans doués d'esprit). [229]

L'Imam Abdoullah ibnou Mohamed Al Andalousî Al Quahtânî (387. H) a dit dans (An-Nounîyya):

Etant un devoir préserver les droits de la famille du Prophète
(p.s.s.l), sois pleinement reconnaissant les vertus d'Ali

Ne distille et n'augmente rien de sa valeur
C'est à cause de lui que le feu brulera deux partis

L'un de ces deux n'est pas satisfait de son califat, et
L'autre le considère comme un deuxième seigneur.

Abdou AL Qâhir Al Baghdâdî (429. H) a dit de la croyance des
Ahl Assunna wal Jamâa à propos de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) (Ils ont dit qu'ils soutiendront l'ensemble des épouses du Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui), qu'ils traiteront comme mécréant celui qui les a

(229) Kitâb Acharî'atou de Âjirî p. 811.

traitées comme des mécréantes ou traiter certaines d'entre elles comme mécréantes, Ils ont dit qu'ils soutiendront Al Hassane ibnou Al Houssein, ainsi que les plus célèbres des petits fils du Messager (paix et bénédictions sur lui) comme AL Hassane ibn Hassane, Abdoullah ibn Al Hassane, Ali ibn Al Houssein Zayn AL Âbidîn, Mohamed ibn Ali ibn Al Houssein plus connu au nom de Bâqir, c'est à lui que Jâbir ibn Abdoullah Al Ansârî a transmis les salutations du Messager (paix et bénédictions sur lui) sur lui. (230)

Et aussi, Jaåfar ibn Mohamed connu au non de Assâdiq, Moussa ibn Jaåfar, Ali ibn Moussa Arridhâ, ainsi qu'à l'ensemble des propres enfants d'Ali comme Al Abbâss, Omar, Mohamed ibn Al Hanafiya et l'ensemble de la descendance de ses nobles parents, mais sauf celui qui s'est isolé ou a montré un refus, et non plus encore celui qui s'identifie à eux tout en exagérant dans ses hostilités et son injustice). (231)

Ibn Qodâma Al Maqdisî (620. H) a dit: (Le faite d'être plaisant envers les épouses du Messager d'Allah fait parti de la Sunna, elles sont les mères

(230) Il veut démontré ce qu'a rapporté Attabarânî d'après Abî Jaåfar Mohamed ibn Ali ibn Al Houssein , il dit: Jâbir ibn Abdoullah m'est venu , j'étais chez les copistes il a dit: montre moi ton ventre, je lui ai montré mon ventre, il l'a baisé puis il a dit: Le Prophète (p.s.s.l) m'a ordonné de vous transmettre des salutations, Al Haythamî a dit dans (Majma Azzawâid 10 / 22): Attabarânî l'a rapporté dans El Awsat où il ya El Mifdhal ibn Sâlih qui est un rapporteur faible.

(231) El Farq bayn El Firaq p. 353 - 354.

vertueuses des croyants, innoncentées de toute perversité, la meilleure d'elles c'est Khadîja bint Khouaylid, Âicha bint Assidîq qui a été innoncentée par Allah (qu'il soit exalté) dans le Coran, elle est l'épouse du Prophète (paix et bénédictions sur lui) dans ce bas monde et au-delà, celui qui l'accuse de ce qu'Allah l'a innoncenté, a mécru Allah le tout puissant). (232)

On a demandé à **Al Izz ibn Abdou Assalâm** (660. H) à propos des gens qui exagèrent, prétendant que l'amour envers Ali (qu'Allah soit satisfait de lui) efface les fautes et les péchés, il répondit en disant: (l'amour envers Ali fait partie de la foi ; celui qui l'aime et adore Son Seigneur, il aura la récompense de son amour et celle de l'adoration, il sera parmi les homme du bien auprès de Son Seigneur, par contre celui qui l'aime et désobéi Son Seigneur, il aura la récompense de son amour et la punition de, il sera certainement parmi les malheureux. (233)

Cheikh Al Islam ibnou Taymiya (728. H) a dit de l'amour des Ahl Assunna wal Jamâata envers la famille prophétique et l'honneur qu'ils portent envers eux:

(Ils aiment la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), ils la soutiennent en préservant aussi le testament du Messager (paix et bénédictions

(232) Lam'atou El Iåtiqâd p. 178.

(233) Fatâwâ Cheikh El Islâm Izz Addîne ibn Abdou Assalâm p. 476.

sur lui) en faveur d'eux lorsqu'il dit le jour de Ghadîr khoum: (Je vous rappelle Allah pour ma famille), Il dit à Al-Abbâss Son oncle, certains se sont plaints en moi en disant que certains Quoraïchites rebutent les Banî Hâchim: (Par celui qui détient mon âme, ils ne croient pas jusqu'à qu'ils vous aiment et ma famille), Il dit: (Le Seigneur a choisi les enfants d'Ismaïl, Il a choisi des enfants d'Ismaïl Kinâna, Il a choisi de Kinâna Quoraïch, Il a choisi de Quoraïch les Banî Hâchim, et Il m'a choisi des Banî Hâchim). (234)

Al Hâfidh ibnou Kthîr (774. H**)** a dit: (Nous ne nions pas le testament de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ainsi que l'ordre de les faire du bien, de les respecter, de les honnorer, cette famille est une pure descendance, c'est la plus noble maison sur terre, sur tous les plans, et surtout s'ils ont suivi la tradition authentique, explicite du Prophète (paix et bénédictions sur lui), comme les premières générations l'étaient, comme Al Abbâss et ses enfants et Ali et sa descendance (qu'Allah soit satisfait d'eux) dans l'ensemble). (235)

Al Imam Ibnou Al Wazîr (840. H) a dit: (l'ensemble des textes authentiques ont obligé l'amour et le soutient de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ce qui est particulier pour cette famille, la parole d'Allah (qu'il soit exalté) {***Allah ne veut que vous débarrasser de toute***

(234) El Aqîda El Wâsitiyya p. 195.

(235) Tafsîr Al Quor'âne El Adhîm 4 / 122.

souillure, ô gens de la maison* [*du Prophète*]*, et veut vous purifier pleinement [Les coalisés: v.33]
(Donc l'amour envers eux est obligatoire, ainsi que de les honnorer, de les respecter en reconnaissant leurs vertus.

Alors, ils sont ceux que Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) avait présenté pour les faire maudire certaines personnes, gens de l'amitié et de la pureté, gens de grandes vertus et de grâces notoires). (236)

Cheikh Mohamed ibnou Abdou Al Wahhâb El Attamîmî (1206. H) a dit en reprochant certains de ses adeptes pour avoir nié le faite de baiser la main d'une personne qui faisait partie de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), et le faite qu'il mettait un ruban vert sur sa tête:

(On m'a dit que certains d'entre vous ont parlé d'Abdou Al Mouhsine Acharîf, il poursuit en disant: les gens d'Al Hassâ embrassent votre main, (237) et que tu mets un ruban vert sur ta tête, il est inadmissible à l'homme de nier quelque chose sans connaisance, la première étape pour nier, c'est de connaitre que ce fait est contradictoire aux commendements d'Allah, mais le faite d'embrasser la main, il est inadmissible de le nier, car c'est une question sur laquelle les savants n'ont pas pu être d'accord de sa permission ou interdiction. Zayd ibn

(236) îthâr El Haqq alâ El Khalq p. 416.

(237) Veut dire: Baiser la main.

Thâbit a embrassé la main d'Ibn Abbâss en disant que c'est comme ça qu'on nous a ordonés de faire de la famille de notre Prophète (paix et bénédictions sur lui), quoi qu'on puisse dire: il n'est permis à aucun de nier toute question dont il ne sait pas le jugement d'Allah en elle, en ce qui concerne le faite de porter les habits verts: c'est un fait qui date de très longtemps, c'est pour faire remarquer la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) afin qu'ils ne soient pas opprimés ou leurs droits ne soient pas ruiné par des ignorants. Allah a fait que les droits de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) sont obligatoires en nous, il est interdit à un musulman de les priver de leurs droits tout en croyant que ça fait partie de foi, mais plutôt c'est l'exagération…..). [(238)]

Il a dit aussi en approuvant les grâces de cette famille: (Il est obligatoire à chacun de nous, en ce qui concerne la recherche de sa connaissance, d'avoir pour cause le Seigneur et venir en secour le Prophète (paix et bénédictions sur lui) comme le Tout puissant l'a dit:

{***Et lorsqu'Allah prit cet engagement des prophètes: ‹‹ Chaque fois que Je vous accorderai un Livre et de la Sagesse, et qu'ensuite un messager vous viendra confirmer ce qui est avec vous, vous devez croire en lui, et vous devrez lui porter secours***.›› [La famille d'Imran: v. 81]. Si Le Tout puissant a pris des engagements des prophètes, s'ils ont cru à Mohamed et l'ont porté secours (paix et

(238) Arrasâil Achakhsiyya du Cheikh Mohamed ibn Abdou Al Wahhâb 1/ 284.

bénédictions sur lui), et comment peuvent-ils nous épargner en tant que sa communauté, donc il faut que nous croyions en Lui, que nous Le venions en secours, ça ne suffit pas l'un sans l'autre, ceux qui ont plus de droits plus dignes de Le croire et Le secourire, ce sont sa famille dont Il en fut l'envoyer, et dont Allah la favorisée devant tout le monde, le plus digne d'entre eux, c'est qui est parmi sa descendance). (239)

Le grand savant Ibnou Outhaymîne (1421. H) a dit: (Il fait partie des bases d'Ahl Assuna Wal Jamâa, leur amour envers la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), ils leur aiment pour la foi, pour leur parenté avec le Messager (paix et bénédictions sur lui), ils ne les détestent guère). (240)

« Âyâtoul Allah El Odhmâ Al Mîrzâ Mohamed Houssein Al Mâmaqânî » a fait un témoignage juste et équitable sur les Ahl Assunna Wal Jamâa lorsqu'il dit: (Pour résumer: ce que nous voulons de cette conclusion c'est pour éclaircir l'ensemble des gens que les Ahl Assunna Wal Jamâa, s'ils n'ont pas dit que l' imam est l'émir des croyants; c'est lui le calife du Messager (paix et bénédictions sur lui) - sans rupture - qu'ils ne reconnaissent pas le califat évident des pures proches, qu'il contredisent en ces deux paragraphes les chiites de douzième, mais ils

(239) Arrasâil Achakhsiyya 1 / 312.

(240) Charh El Aqîda El wâsitiyya 2 / 273.

approuvent la souveraineté absolue [241] de l'imam l'émir des croyants; ils reconnaissent aussi l'ensemble des grâces et vertus des nobles Imams (paix sur eux).

Mais ce sens parait confus à la plupart des gens, ils croient que les Ahl Assunna ne reconnaissent pas les vertus de nos imams. [242]

Quatrièmement: **leur volonté de vouloir préserver la parenté et leur opposition contre ceux qui ne respectent pas les lignanges**.

L'Islam a toujours désiré de protéger et de préserver la parenté et les lignages, et considère aussi le faite qu'un homme porte le nom de celui qui n'est pas son père, le plus grand des mensonges qui doivent être sévérement sanctionnés.

Al-Boukhârî a rapporté dans son livre authentique d'après Wâthila ibn Al Asqai (qu'Allah soit satisfait de lui), il dit: Le Prophète (paix et

(241) Si le sens voulu de sa souveraineté absolue, c'est l'amour envers lui , le venir en secours, que sin califat et son imama dans la religion, son droit sur les gens qui l'ont combattu (dans Al jamal et seffîine), ça c'est strictement authentique, mais si le sens voulu de c'est de créer un califat imaginaire, ou bien qu'il connaisse l'inconnaissable ou d'autres questions exagérées, sans doute aucun musulman n'acceptera ça, parce que ce sont des choses insignifiantes.

(242) Alam El Mahajja p. 287 sous un titre (Oulamâi El Âmma wa quouboulihim Fadâil Ahl El Bayt)

bénédictions sur lui) a dit: (Il fait partie le plus grand des mensonges qu'un homme adopte le nom de celui qui n'est pas son père, de dire qu'il a vu, or il n'a rien vu, ou de raconter du Prophète (paix et bénédictions sur lui) qu'il n'a pas dit). (243)

Al-Boukhârî et Mouslim ont rapporté d'après Abou Dharr Al Ghifârî (qu'Allah soit satisafait de lui), ce dernier a entendu le Prophète (paix et bénédictions sur lui) dire: ‹‹ celui qui porte le nom de celui qui n'est pas son père a apostasié, celui qui s'identifie à une famille qu'il ne partage pas la parenté, sa place sera l'enfer ›› (244)

L'Imam Ahmad a rapporté dans son (Moussnad) d'après Abdoullah ibn Amrou (qu'Allah soit satisfait de lui) en disant: Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a dit: (Celui qui prétend porter le nom de celui qui n'est pas son père, ne sentira pas l'air du paradis, malgré que cet air se sent du loin de soixant dix années, celui qui associe des mensonges en moi, sa place sera l'enfer). (245)

Si ce qui vient d'être dit concerne la parenté générale, je crois que controler la parenté de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui)

---

(243) Rapporté par Al Boukhârî dans son livre authentique – H (3509).

(244) Rapporté par Al Boukhârî dans son livre authentique – H (3508) et Mouslim dans son livre authentique-H (61).

(245) Rapporté par El Imam Ahmad dans El Moustadrak – H (6592), Chouayb El Arnaout a dit: sa chaîne est authentique à la condition des deux Cheikhs (Al-Boukhârî et Mouslim)

serait beaucoup plus digne d'être discuté et controlé, pourque ne s'identifie pas à cette famille noble celui qui ne le mérite pas.

C'est pourquoi, **Al Imam Mâlik** a dit: (celui qui s'identifie faussement à la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), qu'on le frappe sévérement en public, qu'il soit longtemps mis en prison, jusqu'à qu'il se repentît, parce qu'il sous-estimé le Prophète (paix et bénédictions sur lui). (246)

Al Hâfidh Assakhâwî a dit en commentant sur les propos d'Imam Mâlik: (que la miséricorde d'Allah soit sur lui, comment s'il vivait avec des personnes qui se hatent de confirmer un fait douteux, sans pour autant réfléchir sur son authenticité et sans avoir une moindre observation à tout ce l'entoure comme jugements, négligeant toutes les menaces qui le guêtent ? ! Ou voulant le confirmer malgré les avertissements, espérant une chose futule, disant que: les gens se fient à leurs parentés ! Par Allah, ça c'est une propagation méprisable). (247)

On a demandé à **Cheikh Al Islam ibnou Taymiya** en ce qui concerne le Waqf qui est mis en faveur des nobles (la famille du Prophète) (paix et bénédictions sur lui), il a dit: (ils sont des proches), est- ce que les proches sont des nobles ou non ? Est-

---

(246) Istijlâb Irtiqâ El Ghouraf de Assakhâwî 2 / 631 et Jawâhir El Aqdaïni de Charîf Assamhoudî p. 470 – 471 d'après Abou Mous'ab Azzouhrî.

(247) Istijlâb Irtiqâ El Ghouraf 2 / 631.

ce que ils ont le droit de prendre quelque chose du Waqf ou non ?

Il a répondu: (Louange à Allah, si le Waqf c'est pour la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ou bien c'est pour certains de sa famille comme les Alawites, les Fâtimites, ou les Tâlibites, y compris les Banî Jaåfar, les Banî Aqîl, ou les Abbâsites etc.. dans ce cas, le seul qui mérite c'est celui qui a la parenté authentique est confirmée, mais celui qui prétend d'être parmi la famille, et cela n'est pas confirmé ou on n'a su qu'il ne fait pas partie d'elle, il n'a pas le droit d'en prendre, même s'il le prétend, comme les Banî Abdoullah ibn Maymoune Al Quaddâh, parce que les savants de la généalogie et d'autres savent qu'ils n'ont pas avec Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) une parenté authentique. Cependant des groupes de savants de la jurisprudence, de hadîth, des langues, de la généalogie ont apporté des témoignages qui parlent de la parenté que l'on retrouve dans des grands livres des musulmans, c'est une discipline connue des savants, et aussi celui qui fait des recherches sur les nobles, ce terme (la parenté avec Prophète) (paix et bénédictions sur lui), ne concerne que celui qui partage avec Lui un vrai lien parental de sa famille, mais s'il s'agit d'un waqf distiné au banî tel ou aux proches tels, ou quelque chose comme ça, celui-ci ne veut pas dire qu'il est consacré à la famille du Prophète) (paix et bénédictions sur lui), si le dont fait partie des biens du donneur, il est possible de destiner ce Waqf à la descendance de telle ou telle, cette fois-

ci les Banî Hâchim ne rentrent pas dans ce Waqf). (248)

Al Imam Al Baqâî a évoqué dans son histoire El Mawsoum ‘ Bi Izhâr El Asr Li Asrâr Ahl El Asr ’’ dans les événements du mois de Mouharram année (861. H), le juge des juges Assaåd Addayrî El Hanafî a frappé rudement Ahmad El Magharbal plus connu au nom de ‘ El Madanî ’, en le faisant circuler dans les rues du Caire en disant: (ça c’est la punition de celui qui veut se mêler dans la noble parenté sans aucun droit).

Cette cause en est que: ce prétendant a voulu confirmer qu’il fait partie de la noble famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) et d’autres prétendants à travers lui, ce dernier a comploté avec des faux témoins prétendant qu’il est un habitant du village El Jaåfariyya, et sa famille fait partie des enfants de Jaåfar Assâdiq, au lieu de s’arrêter à ce mensonge, mais il afirma que tout les gens du village sont des nobles! Or qu’il fait partie des enfants des chrétiens qui habitaient à Doumyât, il faisait le cribalage à Boulâq. (249)

Que la miséricorde du créateur soit sur toi, vous voyez que les Ahl Assunna wal Jamâa accordent une grande importance à la parenté du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ainsi sa

(248) Majmou’ou El Fatâwâ 31 / 93.

(249) Voir Târîkh d’El Baqâî 2 / 230 - 231.

famille. Comme ils étaient, et ils le sont jusqu'à nos jours des protecteurs ardents du Prophète (paix et bénédictions sur lui) confirmant le vrai et rejetant le faux de Lui. Tout ceci, et ce qui vient d'être cité comme témoignages et paroles n'est-il pas une preuve évidente qui montre la profondeur d'amour des Ahl Assunna Wal Jamâa envers la famille du Prophète ? ! (paix et bénédictions sur lui).

Leurs particularités qui montrent le surplus de leurs honneurs

Voici quelques particularités qui montrent la noblesse de leur origine et leur honneur auprès d'Allah: (qu'il soit exalté).

Premièrement: **l'honneur qu'Allah (qu'il soit exalté) les a attribués de la prière sur eux qui suit celle du Prophète (paix et bénédictions sur lui) dans l'office de la prière et d'autres.**

Nous avons détaillé notre discours sur ce sujet lorsque nous parlions de (l'amour envers la famille du prophète (paix et bénédictions sur lui), ses aspects et ses moyens).

Deuxièmement: **toute cause et parenté a connu une rupture hormis leur cause et leur parenté.**

At-Tabarânî a rapporté dans (Al Mouåjam AL Kabîr) du hadîth ibn Ouyayna d'après Jaåfar ibn Mohamed d'après son père d'après Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui), ce dernier a entendu Omar ibn Al Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui) dire aux gens lorsqu'il a épousé la fille d'Ali (qu'Allah soit satisfait de lui):
(Eh bien! Félicitez-moi, j'ai entendu le Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) dire: (Toute

cause et parenté connaîtra une rupture le jour de la résurrection hormis ma cause et ma parenté). [250]

Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a particularisé des prières de bénédiction sur les enfants d'Ali et Fâtima sans les autres membres de sa famille.

An-Nassâ'î a rapporté dans (Assounan Al Koubrâ) d'après Abdou Al Karîm ibn Salît El Basrî d'après Abdoullah ibn Bourayda d'après son père (qu'Allah soit satisfait de lui), un groupe des Ansâr ont dit à Ali (qu'Allah soit satisfait de lui): (penses-tu à Fâtima ?). [251]

Ali entra chez le Prophète (paix et bénédictions sur lui) - pour fiancer Fâtima - il Le salua, et le Prophète (paix et bénédictions sur lui) lui dit: que cherches-tu Ibn Abî Tâlib ? Il a dit: le nom de Fâtima la fille du Messager (paix et bénédictions sur lui) a été prononcé, Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) lui dit: (salut et bienvenu) Il n'avança pas d'autres mots.

Ali sortit vers le groupe des Ansâr qui l'attendaient, ils lui dirent: qu'est-ce qu'Il vous a dit ? Ali dit: je ne sais pas ! Mais Il m'a dit quand même: salut et bienvenu, ils lui dirent: ça vous aurait suffi du Messager (paix et bénédictions sur lui) l'un des

(250) El Mouâjam Al Kabîr 3 / 45 - H (2635) c'est un hadîth bon dans l'ensemble des chaînes.

(251) Assounane Al Koubrâ – H (10016).

ces mots, mais Il vous a donné la famille et l'accueil en même temps). Après cela, après l'avoir épousé, Il lui dit: ô Ali ! Une cérémonie doit être organisée à l'occasion d'un mariage. Saâd dit: j'ai un bélier, et le groupe des Ansâr lui apporta des plats de maïs. Lors de la nuit dans laquelle il doit recevoir sa femme, Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) lui dit: ô Ali, ‹‹ Ne dis rien jusqu'à tu me rencontres ›› Le Prophète demanda de l'eau pour faire son ablution, puis la versa sur Ali en disant: ‹‹ que le Seigneur vous bénisse ainsi que vos enfants. (252) (253)

Troisièmement: **illicité de l'aumône envers eux et leur droit au cinquième.**

Al Hâfidh Assouyoutî (911. H) a dit: dans (Al Khasâ'iss Al Koubrâ) en parlant des particularités du Messager (paix et bénédictions sur lui): (l'aumône étant une souillure des gens, Sa noble personne en a été protégée, à cause de Lui aussi, Sa famille en a été préservée: L'aumône est donnée à cause d'une miséricorde basée sur l'humiliation du bénéficiaire, et celle-ci les a été transformée d'un butin prélevé à

(252) ça c'est la parole de An-Nissâ'î , mais celle de Arrawyânî dans Al Mousnad – H (35) et Attahâwî dans charh Machakkal Al Âsâr – H (5947) : (Bénit leur descendance) , la parole de Attabarânî dans El Mouâjam El Kabîr – H (1153): (Bénit leur mariage).

(253) Dans cette chaîne il y a Abou El Karîm ibn Salît, Ibn Hibbâne l'a dit dans ‹‹ Athiqât 7 / 131 ›› il ne l'a pas confirmé, Ibn Hajar a dit dans (Attaqrîb p. 619): il est acceptable.

travers l'honneur et la gloire basées sur la fierté du bénéficiaire et l'humiliation du donneur). [(254)]

Nour Addîne Ali ibn Abdaoullah Assamhoudî (911. H) a dit: (Le verset précité qui parle de - purification de la famille du prophète (paix et bénédictions sur lui) - a placé leur purification au premier rang, et le faite qu'il partagent avec le Prophète (paix et bénédictions sur lui) celle-ci, c'est pourquoi toute la famille dans son ensemble qui a été interdite de prendre cette aumône qui est la souillure des gens, et on les ont compensés de cela le un cinquième du butin qui est le plus pure des biens, et tout ce qu'il enveloppe comme honneur pour le bénéficiaire et l'humiliation de celui dont ce butin lui est pris, par contre, prendre l'aumône est basé sur l'humiliation du bénéficiaire et la fierté de celui dont cette aumône est prise, le tout Puissant a dit: { ***Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au messager, à ses proches parents.*** } [Le butin: v. 41] Il dit encore: {Le ***butin provenant [des biens] des habitants des cités qu'Allah accordé sans combat à Son Messager, appartient à Allah, au Messager, aux proches}*** [l'exode: v.7], c'est pourquoi, ces versets concernent très certainement toute Sa famille de parenté, certes, ils sont ceux dont l'aumône envers eux est interdite. On entend par l'aumône selon la parole la plus véridique des châfiismes, des Hanbalismes, un grand nombre des Hanafismes et l'une des deux paroles des Mâlikismes c'est l'aumône légale (Zakât); Allah

(254) Al Khasâiss Al Koubrâ 2 / 405 - 406.

(qu'il soit exalté) les a purifiés de ne pas en server, parce que c'est la souillure des gens). (255)

Al-Boukhârî et Mouslim ont rapporté de Mohamed ibn Ziyâd, il dit: j'ai entendu Abou Hourayra (qu'Allah soit satisfait de lui) dire: Al Hassane ibn Ali (qu'Allah soit satisfait de lui) a pris une datte des dattes de l'aumône, la metta dans sa bouche ! Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) s'avança vers lui pour faire sortir la datte, et dit: (Ne sais-tu pas que nous ne mangeons pas l'aumône ?). (256)

Abou Hawrâ a dit: (Lorsque nous étions chez Al-Hassane ibn Ali, on lui a demandé quelle leçon que tu as prise du Messager (paix et bénédictions sur lui), il a dit: je lui accompagnais un jour, nous passâmes près d'un tas de dattes de l'aumône, j'en pris une et la mis dans ma bouche, Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) la fit sortir de ma bouche, certains gens Lui dirent: et bien ! pourquoi ne lui laisse -t- il pas manger cette datte ? Il dit: (Nous, la famille de Mohamed l'aumône nous est interdite, il dit: tu as pris de Lui les cinq prières). (257)

---

(255) Jawâhir El Aqdaïni fî Fadl Acharafaïni p. 206.

(256) Rapporté par Al- Boukhârî dans son livre authentique – H (1491) et Mouslim dans son livre authentique –H (1069)

(257) Rapporté par Ahmad dans El Mousnad – H (1725), Chouayb El Arna'out a dit: sa chaîne est authentique.

L'aumône est la souillure des gens, Allah (qu'il soit exalté) les a purifiés de cette souillure, et les a compensés en les donnant le un cinquième du butin qu'Il a donné à Mohamed (paix et bénédictions sur lui) comme subsistance. Un hadîth rapporté par Ahmad et d'autres, Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a dit: (Allah m'a envoyé avec l'épée et devant moi la résurrection, jusqu'à que Lui seul soit adoré sans associé, Il a mis ma substance sous l'ombre de ma lance, l'humiliation et la servilité seront toujours sur ceux qui sont indociles par rapport à mes commendements, et celui qui imite des gens fait partie d'eux). (258)

Al Imam Taqiy Addîne ibn Taymiya a dit dans une lettre (vertus de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) et ses droits):

(c'est pourquoi, il est de droit d'accorder plus d'importance à la suffisance de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) à laquelle l'aumône est interdite que d'accorder d'importance à la suffisance des autres de l'aumône, et surtout si leur un cinquième fait défaut, à cause de sa petite quantité, ou bien d'une privation volontière de leurs droits par des injustes, en cas où ils n'ont pas eu leur subsistance suffisante du un cinquième, on va les

(258) Rapporté par Ahmad dans El Mousnad – H (5115) et Ibn Abî Chayba dans El Mousanaf 5 / 313, et Al-Bayhaqî dans ' Chouâb El îmâne' (1199) , et Adh-Dhahabî dans Siyar Aâlâm Annoubalâ 15 / 509, et Ibn Hajar dans Taghlîq Attâlîq 3 /445 par la voix d'Abou Annadhir Hâchim ibn El Qâsim de cette attribution. Adh-Dhahabî a dit: son attribution est bonne.

prélever sur l'aumône légale ce qui leur suffireraient). [259]

(259) Fadhl Ahl El Bayt wa Houqouqohom p. 30.

L'honnoration des compagnons et ceux qui suivent leur chemin de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui)

Al-Boukhârî et Mouslim ont rapporté de la mère des croyants Âicha (qu'Allah soit satisfait d'elle), Abou Bakr a dit à Ali (qu'Allah soit satisfait de lui): (Par Celui qui détient mon âme, j'aime mieux lier les liens de parenté des proches du Messager (paix et bénédictions sur lui) que de lier les miens). (260)

Al Fârouq Omar ibn Al Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit à Al-Abbâss - l'oncle du Prophète (paix et bénédictions sur lui) - : (Sois calme ô Abbâss, j'aime mieux le jour de votre embrassement de l'Islam que celui d'Al Khattâb - il veut dire son père - si celui-ci embrasse l'Islam, ce qui m'a poussé à dire ça c'est que: je suis certain que le Messager (paix et bénédictions sur lui) aime plus votre embrassement de l'Islam que celui d'Al Khattâb). (261)

---

(260) Rapporté par Al- Boukhârî dans son livre authentique – H (3711) et Mouslim dans son livre authentique –H (1759)

(261) Rapporté par Attabarânî dans (El Mouâjam El Kabîr 8 / 9 – H (7264) et Ibn Saâd dans Attabaqât (4 / 22) c'est la parole d'Attabarânî – dans un long hadîth, El Haythamî a dit dans (Majma Azzawâid 6 / 242): Rapporté par Attabarânî, et ses hommes sont véridiques. El Albânî l'a authentifié dans (Assilsila Assahîha – H (3341).

Razîne ibn Oubayd a dit: losrque j'étais chez Ibn Abbâss (qu'Allah soit satisfait de lui), Zayn Al Âbidîne Ali ibn Al Housseine est venu, Ibn Abbâss (qu'Allah soit satisfait de lui) lui dit: (Soyez le bienvenu l'ami, fils de l'ami). (262)

Ibn Saåd et Addârmî ont rapporté d'Ibn Abbâss (qu'Allah soit satisfait de lui), ce dernier dit: (Si je pourrais venir chez un homme pour chercher un hadîth - il veut dire les compagnons du Prophète (paix et bénédictions sur lui) - et qu' il va me le dire, je resterai près de sa porte, le vent soulèvra la poussière sur mon visage, il sortira de sa maison et me verra en disant: Ô l'oncle du Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui)! Qui vous a dit de venir ici ! Pourquoi n'as-tu pas fait appel à moi pour que je te vienne ? En ce moment je lui dirai: c'est moi qui dois vous venir..). (263)

Al Hâfidh ibn Kathîr a dit dans (Al Bidâya wa Nihâya=le début et la fin), Al Hassane ibn Ali (qu'Allah soit satisfait de lui) rentra dans le siège de Mouâwiya (qu'Allah soit satisfait de lui) et celui-ci lui dit: (Salut et bienvenu fils du Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui), et il lui donna trois cent mille. (264)

---

(262) Rapporté par Ahmad dans (Fadâil Assahâba 2 / 777) N° (1377) d'une chaîne authentique.

(263) Attabaqât El Koubrâ 2 / 367 et Sunane Addâramî 1 / 150 – H (590).

(264) El Bidâya wa Nihâya 8 / 146.

Il a dit aussi que: Al Hassane et Al Houssein sont venus chez Mouâwiya (qu'Allah soit satisfait de lui), ce dernier les donna deux cents mille en les disant: (Je n'ai jamais donné cette somme à une personne avant vous), Al Houssein lui dit: (tu n'as jamais donné aussi à une personne meilleure que nous). (265)

Ibn Sallâm a rapporté de sa chaîne d'après Zouhrî (qu'Allah le fasse misérícrode) en disant que: Al Fârouq Omar ibn Al khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: (Si la part de un cinquième me venait de l'Iraq, je ne laissais pas un Hâchimite jusqu'à lui en donner pour son marriage, je ne laissais pas l'un d'eux qui n'avait pas de bonnes jusqu'à lui donner une, Ibn Sallâm dit: Omar donnait AL Hassane et Al Houssein). (266)

Al Qâdî Ayyâd a dit dans " Achifâ'' d'après Achaåbî, ce dernier a dit: Zeyd ibn Thâbit (qu'Allah soit satisfait de lui) pria sur sa défunte mère, puis on lui amena sa mule pour y monter, Ibn Abbâss vint et saisit sur l'étrier de son cheval.

Zeyd lui dit: laisse l'étrier cousin du Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui), et Ibn Abbâss lui dit: c'est ainsi qu'on se comporte devant les savants, et Zeyd lui aussi baisa sa main en disant:

(265) El Bidâya wa Nihâya 8 / 146.

(266) El Amwâl d'Ibn Sallâm p. 345.

c’est ainsi qu’on nous a ordonné de faire pour la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui). (267)

L’Imam Abdoullah ibn Al Hassane ibn Al-Houssein ibn Ali ibn Abî Tâlib (qu’Allah soit satisfait de lui) a dit: (Un jour je suis venu chez Omar ibn Abdoul Azîz (qu’Allah lui fasse miséricorde) cherchant quelque chose, il m’a dit: Si tu as besoin quoi que ce soit de moi, envoyez quelqu’un vers moi, adressez-moi une lettre, certes, j’ai honte de mon Seigneur pour qu’il vous voit devant ma porte). (268)

Ibn Saåd a rapporté dans ses (Tabaqât) de Fâtima bint Ali ibn Abî Tâlib (qu’Allah soit satisfait d’eux), elle a dit: ‹‹ Je suis entrée chez Omar ibn Abdou El Azîz, il était le prince de Médine, il a fait sortir tous les gens qui étaient chez lui et il m’a dit: ô fille d’Ali ! Par Allah, il n’y a pas sur terre des membres de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) que j’aime plus que vous, je vous aime plus que ma famille ››. (269)

Al Qâdhî Iyyâdh a mentionné dans (Achifâ) Lorsque Jaåfar ibn Souleymâne El Abbâsî le gouverneur de Médine a fait du mal à Mâlik

---

(267) Achifâ bi taårîf Houqouq El Moustafâ 2 / 52 wal Athar mentionné par Addînourî dans El Moujâlasa ‹‹ 1314 ›› Al Hâfidh a dit -d’après Addinouri- dans El Isâba 4 / 146 puis a dit-d’après Al- Fasawî dans 2 / 594 et a autentifié la chaîne.

(268) Achifâ 2 / 52.

(269) Attabaqât El Koubrâ 5 / 333 Ibn Hajar El Haythamî l’a dit dans Assawâiq El Mouhriqa 2 / 523.

(qu'Allah lui fasse miséricorde), inconscient, il a été transporté, lorsque la conscience lui revienne, les gens sont venus à lui et il leur dit: je vous prends en témoignage que j'ai parsdonné celui qui m'a frappé. Puis on lui a demandé la cause de ce pardon, il dit: j'ai peur de mourir et je rencontre le Prophète (paix et bénédictions sur lui), puis j'ai honte de Lui que certains de sa famille entrent dans l'enfer à cause de moi). (270)

On a dit que: c'est El Mansour qui lui a pris de Jaåfar, et Mâlik lui dit: incroyable ! Par Allah, tout fouet qui est tombé sur mon corps, je l'ai compensé en grâce à cause de sa parenté avec Le Prophète (paix et bénédictions sur lui). (271)

El Khatîb El Baghdâdî a mentionné dans son livre " El jâmi'i Li Akhlâq Arrâwî " d'une voie d'Abdoullah ibn El Imam Ahmad ibn Hanbal en disant: J'ai vu mon père à chaque fois que les veillards et enfants de Quouraïch ou d'autres nobles personnes lui rendaient visite, il ne sortait pas de la Mosquée jusqu'à qu'il les faisait sortir les premiers en les accompagnants, et il sort derrière eux). (272)

Et voilà, ce qui a été cité comme preuves est évidemment clair qu'il ne laisse aucune occasion à un

(270) Achifâ bi taårîf Houqouq El Moustafâ 2 / 53.

(271) Achifâ bi taårîf Houqouq El Moustafâ 2 / 53.

(272) El Jâmi'i Li Akhlâq Arrâwî wa Âdâb Assâmi'i (1 / 546) N° (801) son attribution est bien.

douteux ou un rancunier de critiquer ou de nier l'ampleur de l'honneur que les compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux) et tous ceux qui suivent leurs pas portent sur la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui). Et d'ailleurs, c'est un honneur très grand qui magnifie leurs valeurs et leur rang. Les preuves apportées sont nombreuses, mais celles qui n'ont pas été citées sont plus nombreuses.

La religion avant la parenté

Citer les valeurs des membres de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) et leur rendre un vibrant homage ne signifie absolument pas qu'ils sont meilleurs que toutes les personnes dans tous les cas, il y a certaines personnes qui sont meilleures selon leur piété et leur virtu que certaines des Banî Hâchim.

Allah (qu'il soit exalté) n'a pas mis sur la parenté une condition de récompense ni de châtiment, Il n'a complimenté aucune personne pour uniquement qu'elle s'identifie à la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), mais Il a fait que la balance de la comparaison de grâce soit la piété et les bonnes œuvres, comme Il l'a dit dans le Coran: {***Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux***} [Les appartements: v. 13] c'est la base de la comparaison de grâce pour la créature afin qu'elle puisse être récompensée.

El Imam Taqiy Addîne ibn Taymiya a dit à ce propos: (Allah n'a loué à aucune personne dans le Coran à cause de sa parenté, ni à un fils du prophète ni à un père d'un prophète, mais il a loué aux personnes selon leur foi et leurs bonnes œuvres. Et puis, s'il a cité un groupe de personnes en les louant,

c’est à cause de leur foi et leurs bonnes œuvres, mais ce n’est pas tout simplement la parenté.)

Lorsqu’Il a parlé des prophètes qui étaient au nombre de dix-huit (paix et bénédictions sur lui) dans la Sourate “ Les bestiaux ”, Il dit: {De ***même une partie de leurs ancêtres, de leurs descendants et de leurs frères et Nous les avons choisis et guidés vers un chemin droit.***} [Les bestiaux: v. 87],

C’est à cause de leur foi et leurs bonnes œuvres qu’Il les a choisis et guidés dans le bon chemin, mais ce n’est pas tout simplement la parenté. C’est ainsi qu’il y a aussi dans le Coran des louanges et des compliments en faveur des compagnons du Prophète (paix et bénédictions sur lui) par rapport à leur foi et leurs bonnes œuvres. Sa parole {***Les tout premiers [croyants] parmi les Emigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils l’agréent}*** [le repentir: v. 100].

Sa parole: {***On ne peut pas comparer cependant celui d’entre vous qui a donné ses biens et combattu avant la conquête…ces derniers sont plus hauts en hiérarchie que ceux qui ont dépensé et ont combattu après. Or, à chacun, Allah a promis la plus belle récompense***} [Le fer: v. 10].

Sa parole: {[Il appartient aussi] aux émigrés besogneux qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'Allah, et qu'ils portaient secours à* (*la cause) d'Allah et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques}

{[***Il appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent pas dans leurs cœurs aucune envie pour ce que* [*ces immigrés*] *ont reçu, et qui* [*les*] *préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux.***} [L'exode: v. 8, 9]. Voilà les louanges qui sont dans le Coran destinées aux croyants des communautés précédentes et contemporaines, aux pieux et aux bienfaisants, aux équitables et aux vertueux ainsi que tous ceux qui les ressembles.

En ce qui concerne la parenté, dans le Coran, il y a des versets qui confirment le droit des proches du Prophète (paix et bénédictions sur lui) à un, un cinquième du butin, on les a donnés cette part dans le Coran pour les purifier pleinement de toute souillure.

Il y a aussi dans le Coran les versets qui nous ordonnent de prier sur le Prophète (paix et bénédictions sur lui), Il a Lui même expliqué cet ordre en disant qu'on prie sur lui et sur sa famille, dans le Coran il y a un ordre qui nous incite d'aimer le Seigneur ainsi que Son Messager (paix et bénédictions sur lui), aimer Sa famille veut dire que notre amour envers Lui (Le Prophète, paix et

bénédictions sur lui) est complète. Dans le Coran, il est dit que Ses épouses sont les mères des croyants.

Mais il n'y a pas dans le Coran une louange qui est faite à l'honneur d'une personne uniquement pour qu'il est proche du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ou elle fait partie de Sa famille, il n'y a pas des compliments pour ses causes, le Coran n'a pas dit qu'une personne mérite une grâce auprès d'Allah pour sa parenté, le Coran ne l'a pas favorisée pour cette parenté à celle qui a la même piété que lui.

Si le Coran a cité le choix porté sur la famille d'Abraham et les enfants d'Israel, c'est tout simplement pour nous raconter un fait passé pour que nous puissions en tirer une leçon, en précisant aussi que la récompense et les louanges sont faites par rapport aux œuvres.

C'est pourquoi le Coran a cité le choix des enfants d'Israel, Il a cité l'apostasie des non-croyants, leurs péchés et leurs châtiments, Il a cité aussi deux choses la récompense et le châtiment.

Cela veut dire que tantôt un compliment peut être fait à l'honneur d'une noble parenté, si le détenteur de celle-ci fait partie des gens de foi et de piété, si non, son détenteur est blamé fortement comme on l'a fait pour les enfants d'Israel et la descendance d'Abraham, c'est ainsi le cas pour les alliés du mariage. Allah (qu'il soit exalté) a dit: {***Allah a cité en parabole pour ceux qui ont mécru***

la femme de Noé et la femme de Lot. Elles étaient sous l'autorité de deux vertueux de Nos serviteurs. Toutes deux trahirent et ils ne furent d'aucune aide pour [***ces deux femmes***] ***vis à vis d'Allah. Et il*** [***leur***] ***fut dit: ‹‹ Entrez au feu toutes les deux, avec ceux qui y entrent ››.*** **[**L'interdiction: v. 10]. (273)

Rien n'est plus belle que la parole de l'Imam ibn Hazm Al Andalousî en faisant un commentaire sur cette question, il dit: (Allah (qu'il soit exalté) a dit que le plus noble d'entre vous est le plus pieux, même si c'est le fils d'un bucheron, le fautif et le mécreant seront dégradés, même s'ils sont des fils des prophètes, Allah nous a crées en peuples et en tribus pour que nous nous connaissions par la parenté). (274)

Ce dernier dit: les conditions pour qu'un musulman soit simpatisant envers quelqu'un qui s'identifie à la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) sont:

Premièrement: **il faut qu'il soit un musulman croyant.**

S'il est mécreant, il n'a pas le droit d'être aimé, d'être magnifié, d'être honnorer, il n'a pas non

(273) Minhâj Assounna Annabawiya 8 / 218- 220

(274) Jamharatou Ansâb Al Arabe p. 1 – 2.

plus la souveraineté, même s'il est le plus proche du Prophète (paix et bénédictions sur lui) comme Son oncle Abou Lahab.

***Deuxièmement:* il faut qu'il suive la vraie tradition du Prophète (paix et bénédictions sur lui).**

S'il a laissé la tradition du Prophète (paix et bénédictions sur lui), refusant d'être sur le chemin de son grand-père (paix et bénédictions sur lui), adoptant l'innovation et des inédits, dans ce cas, il n'a pas le droit d'être aimé, d'être magnifié, d'être honnoré, il n'a pas non plus la souveraineté, jusqu'à qu'il revienne à la tradition du Prophète (paix et bénédictions sur lui), et y saisisse strictement.

Cheikh Mohamed Nassîb Arrifâî (1413. H) a dit quelques vers à ce propos:

La noble parenté d'un homme est loin d'être rejouissante.
Si celui-ci ne la pèse pas dans la religion et une bonne éducation.

C'est dans le paradis, que Salmâne demeurera éternellement.
Tandis qu'Abou Lahab lui, trouvera sa place dans l'enfer.

Si l'homme a la religion et la parenté avec le Prophète à la fois,

Alors, celui-ci a gagné la noblesse de la religion et de la parenté. (275)

Ce qu'on demande fortement pour le droit des gens en général et celui de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) en particulier, c'est de préserver quelques notions qui sont:

1- Prendre soin à s'aquérir à la connaissance et de l'éducation, ainsi qu'à l'éducation des savants, parce que la parenté ne vaut rien sans le savoir.

L'Imam Mohamed ibn Abdoullah, plus connu au nom de ' Annafsou Azzakiyya a dit à ce propos: (certes, je cherchais le savoir dans les maisons des Ansârs, jusqu'à coucher sur le seuil de la porte de l'un d'eux, un homme me réveillait en me disant: votre patron est sorti pour la prière, ce dernier me croyant que je suis l'esclave de l'Imam Mohamed ibn Abdoullah !). (276)

2- S'abstenir de se vanter des ancêtres et de ne pas dépendre à eux, si ce n'est que la connaissance religieuse, Allah (qu'il soit exalté) a dit: {le ***plus noble d'entre vous auprès d'Allah, c'est le plus pieux***} [Les appartements: v. 13]. On a mentionné dans les deux livres authentiques (livre d'Al-Boukhârî et le livre de Mouslim) ceci: quelqu'un a

---

(275) Cheikh Khâlid ibn Ahmad Bâbtîn l'a mentionné dans ses recherches du livre (Istijlâb Irtiqâ'a El ghouraf 2 / 661) du livre (Zeil Aâlâm Azzarkalî) de Ahmad El Alâwana p. 204 – Dar Al Manâra 1418 H.

(276) Maqâtil Attâlibiyîn p. 161.

demandé au Prophète (paix et bénédictions sur lui), qui est le plus noble des gens ? Il a dit: le plus pieux. (277)

Ibn Jarîr et d'autres ont rapporté: (Allah ne vous demandra pas votre noble origine ou votre parenté le jour de la Resurrection. {***Le plus noble d'entre vous auprès d'Allah, c'est le plus pieux***}**).** (278)

C'est pouquoi, le Prophète (paix et bénédictions sur lui) accorde une grande attention à ce sens en disant dans maintes hadîths: (celui dont le travail est peu, sa parenté ne pourras pas le sauver). (279)

Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a incité les members de sa famille à la piété et à craindre Allah, qu'ils ne préfèrent pas ce bas monde sur l'au-delà en s'étant trompés par leur parenté, car seuls les pieux seront Ses alliés le jour de la Résurrection, qu'ils soient de sa famille ou non.

L'Imam Ahmad a rapporté dans 'Al Mousnad' de Mouâdh ibn Jabal (qu'Allah soit satisfait de lui) en disant que: lorsque le Prophète (paix et

---

(277) Rapporté par Al-Boukhârî dans son livre authentique – H (3353) et Mouslim dans son livre authentique –H (2378)

(278) Tafsîr ibn Jarîr Attabarî 22 / 313 la parole d'Allah (qu'il soit exalté): (Les Bédouins ont dit: ‹ Nous avons la foi › [Les appartements: v. 14] Cheikh Albânî l'a authentifié dans (Assilsilatou Assahîha 3 / 32).

(279) Rapporté par Mouslim dans son livre authentique –H (2699).

bénédictions sur lui) l'envoya à Yemen, Il sortit avec lui pour lui donner des recommandations.

Puis, tourna Son visage vers Médine et dit: (Les personnes les plus méritantes en moi sont les pieux, qu'ils soient de ma famille ou non. (280)

Il y a une autre version de hadîth qui dit: (Les membres de ma famille croient qu'ils sont les plus méritants en moi, mais les personnes les plus méritantes en moi sont les pieux, qu'ils soient de ma famille ou non. Ô Seigneur, je ne les permets pas de perversion, tant qu'ils se tiennent bon, par Allah, ma communauté sera otée de sa religion comme une assiette qui s'est otée de l'eau). (281)

C'est pourquoi, le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a averti Ses proches afin que la parenté ne les trompe pas. Lorsque la parole d'Allah (qu'il soit exalté) est descendu: {***Avertis vos clans les plus proches***} [Les poètes: v. 214], Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) appela tous les Quoraïch, ils se sont réunis autour de Lui. Puis, Il a commencé à appeler Ses clans les plus éloignés de lui en parenté jusqu'à les plus proches en disant: ô Banî Kaâb ibn

(280) Rapporté par Imam Ahmad dans son Mousnad – H (22052) Chouayb Al Arnaout a dit: son attribution est authentique.

(281) Rapporté par ibn Hibbâne dans son livre authentique – H (647), Chouayb El Arnaout a dit: son attribution est forte, Âsim ibn Hamîd Assoukounî, l'auteur l'a cité dans ' Assiqât' Addârqatnî a dit: c'est une confiance, Abou Al Moughîra: est Abdou El Quouddouss ibn Al Hajjâj Al Khawlânî.

louay, sauvez vos âmes de l'enfer, ô Banî Mourra ibn Kaåb sauvez vos âmes de l'enfer, ô Banî Abdou Chams sauvez vos âmes de l'enfer, ô Banî Abdou Manâf sauvez vos âmes de l'enfer, ô Banî Hâchim sauvez vos âmes de l'enfer, ô Banî Abdou Al Mouttalib, sauvez vos âmes de l'enfer, ô Fâtima sauve ton âme de l'enfer, je n'ai rien pour vous auprès d'Allah, si ce n'est que vous avez un lien de parenté avec moi que je veux protéger et consolider. (282)

Dans une autre version: ‹‹ ô Banî Abdou Manâf rachetez-vous de l'enfer auprès d'Allah, ô Banî Abdou Al Mouttalib rachetez-vous de l'enfer auprès d'Allah, ô Umm Zoubayr ibn Al Awwâm - c'est la tante du Prophète (paix et bénédictions sur lui)-

Ô Fâtima fille de Mohamed, rachetez-vous de l'enfer d'Allah, car je n'ai rien pour vous auprès d'Allah, demandez-moi ce que vous voulez de mon argent ››

Al Hâfidh ibn Al Jawzî a fait un bon commentaire en évoquant des choses trompeuses qui hantent l'imagination des nobles vis-à-vis de la parenté. Ce dernier a dit: ce qui peut être confus c'est que: quelqu'un peut avoir une parenté bien connue, s'étant trompé de celle-ci, il dit: je suis le fils d'Abou Bakr, un autre dit: je suis le fils d'Ali, un autre dit: je suis noble fils d'Al Hassane ou d'Al Houssein, ou

(282) Rapporté par Mouslim dans son livre authentique –H (204).

celui-ci dit: je suis proche de la parenté de tel savant ou tel personne connue. Ceux -là basent leurs opinions sur des choses:

La Première: ils disent que: qui aime un homme, aimera aussi ses enfants et sa famille.

La deuxième: ils disent que ces gens là peuvent intercéder, donc en premier temps, le privilège revient à leurs enfants et leurs familles.

Toutes ces deux opinions sont fausses.

En ce qui concerne l'amour, l'amour du Seigneur n'est pas de celui des humains, certes, Allah aime celui qui l'adore, les non-croyants des enfants de Jacob, l'amour de leur père ne leur servit à rien, si l'amour du père croyant servait à ses enfants athés, ces derniers auraient en bénéficié.

En ce qui concerne l'intercession, Le Tout puissant a dit: {***Et ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés***} [Les prophètes: v. 28], et quand Noé a voulu transporter son fils dans son arche, Le Seigneur lui a dit: {***Il n'est pas de ta famille***} [Hûd: v. 46], Abraham n'a pas intercédé en faveur de son père ni notre prophète (paix et bénédictions sur lui) en faveur de sa mère.

Il a dit à Fâtima (qu'Allah soit satisfait d'elle) (Je ne peux rien pour toi auprès d'Allah) [283], celui qui croit qu'il se sauvra du sauvetage de son père, est comme quelqu'un qui croit être rassasié du rassasiement de son père). [284]

C'est pourquoi **Ibn Bâbawayh Al Qomî** a rapporté - c'est l'un des grands savants des chiites de Douzième - dans (Ouyoune Akhbâr Arridhâ) **d'Imam Arridhâ**, ce dernier a dit: la parenté ne peut pas sauver de l'anéantissement le jour de la Résurrection, elle n'est pas à la hauteur d'être une mesure de comparaison des gens: (Il n'y a point entre le Seigneur et n'importe qui une parenté, personne n'a de souveraineté auprès de Lui, si ce n'est que son adoration. Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a dit aux Banî Al Mouttalib: donnez-moi vos œuvres, mais pas vos origines et vos parentés, Allah (qu'il soit exalté) a dit: {***Puis quand on soufflera dans la Trompe, il n'y aura plus de parenté entre eux ce jour là, et ils ne se poseront pas de questions. Ceux dont la balance est lourde seront les bienheureux; et ceux dont la balance est légère seront ceux qui ont ruiné leurs propres âmes et ils demeureront éternellement dans l'Enfer***} [Les croyants: v. 101-103]. [285]

---

(283) Rapporté par Al-Boukhârî dans son livre authentique – H (2753) et Mouslim dans son livre authentique –H (206)

(284) Talbîss Iblîss p. 416.

(285) Ouyoune Akhbâr Arridhâ 1 / 260.

Il a rapporté aussi qu'un homme a dit à l'Imam Arridhâ: Par Allah, il n'y a pas quelqu'un sur cette terre qui a un père plus noble que le vôtre, l'Imam Arridhâ lui dit: la piété est leur noblesse et l'adoration et leur chance, quelqu'un d'autre lui dit: par Allah, tu es le meilleur des gens, il lui a dit: ô bonhomme ne jure pas ! Le meilleur que moi c'est celui qui craint et adore Allah le plus, par Allah, ce verset n'a pas été implicité par d'autres:{ ***Et nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre - connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux***.} [Les appartements: v. 13] (286

Il a rapporté d'Ibrâhîm ibn Al Abbâss qui a dit: j'ai entendu Ali ibn
Moussa Arridhâ dire: si je jure de franchir un esclave, je le fais, et ensuite, je lui donne toute ma fortune, si je crois que par ma parenté avec Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) je suis le meilleur (qu'un esclave noir parmi les leurs), sauf, si ce n'est que mes bonnes œuvres qui me rendent meilleur que lui. (287)

Al Majlisî a dit dans (Bihâr Al Anwâr): (Il veut dire: il jure de franchir un esclave, s'il croit d'être meilleur que son esclave noir, uniquement par sa parenté avec Le Prophète (paix et bénédictions sur

(286) Ouyoune Akhbâr Arridhâ 1 / 261 et Bihâr Al Anwâr 93 / 224, Tafsîr Nour Athaqalaïni de Houwayzî 5 / 96 et Ghâyatou Al Marâm de Hâchim Al Bahrânî 4 / 162.

(287) Ouyoune Akhbâr Arridâ 1 / 262 et Wasâil Achî'a 23 / 233, Bihâr El Anwâr 49 /96.

lui) sans une bonne foi et de bonnes œuvres; et cela ne veut pas dire que la parenté avec le Prophète (paix et bénédictions sur lui) n'est pas un noble dégré, mais, il veut dire: si je jure d'affranchir, et que je renonce, je franchirai un esclave, et ensuite tous les esclaves que je posséde, ou bien le sens c'est: moi, c'est ainsi que je décide de franchir un esclave). (288)

Mohamed ibn San'âne a dit: Abou Al Hassane Arridhâ a dit: Nous la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), notre droit en Lui est obligatoire, celui qui a pris ce droit de Lui et n'a pas donné aux gens un droit semblable, il n'a aucun droit. (289)

Al Majlisî a dit dans: (Bihâr El Anwâr): (celui qui demande aux gens de préserver son droit à cause de sa parenté avec le Prophète (paix et bénédictions sur lui), il est obligatoire aussi sur lui de préserver les droits des gens, s'il ne le fait pas, c'est pas du tout obligatoire de préserver le sien). (290

Tâwouss a vu un jour l'Imam Ali ibn Al Houssein en train de pleurer par crainte du châtiment d'Allah (qu'il soit exalté), il lui dit: (ô fils du Prophète (paix et bénédictions sur lui) quelle est cette angoisse et cette crainte? c'est nous qui devons être dans cette situation tandis que nous sommes des fautifs répugnards ! Mais toi, ton père est Al

(288) Bihâr El Anwâr 49 / 96.

(289) Ouyoune Akhbâr Arridhâ 1 / 261.

(290) Bihâr Al Anwâr 46 / 177.

Houssein ibn Ali, ta mère est Fâtima Azzahrâ, ton grand-père Le Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) ! C'est cet instant qu'il a tourné le visage envers moi et me dit: Tâwouss, ce que tu pense est loin d'être la réalité, cesse de me dire mon père est tel, ma mère est telle ou mon grand-père est tel; Allah a créé le Paradis pour celui qui L'a adoré en faisant du bien, même s'il est un esclave d'Ethopie, Il a créé l'Enfer pour celui qui L'a désobéi, même s'il est un fils quoraïchite. N'as-tu pas entendu la parole du Tout Puissant: {***Puis quand on soufflera dans la Trompe, il n'y aura plus de parenté entre eux ce jour là, et ils ne se poseront pas de questions***} [Les croyants: v. 101]. Par Allah, rien ne vous profitera le jour de la Résurrection, si ce n'est qu'un bon travail que tu avais fait). (291)

Ce qu'a dit **Abou Mohamed ibn Arrayya Al Mâliqî,** fait partie les plus beaux vers qui ont été dits à ce propos par les poètes précédents:

Je jure que l'homme n'a que sa religion
Donc, ne laisse jamais la piété en s'accrochant à la parenté.

Certes, l'Islam a honnoré Salmâne Al Fârisî
Tandis que libertinage a avili Abou Lahab le noble. *(292)*

(291) Manâqib Abî Tâlib d'Ibn Chahr Âchoub 3 / 291 et Tafsîr Nour Athaqalaïn de Hawayzî 3 / 564 et Charh Risâlat Al houqouq de Zayn Al Âbidîne p. 301.

(292) Matla'i El Anwâr et Nouzhatou El Basâir wal Absâr p. 118, Ibn Asâkir a attribué dans (Târîkh Dimachq 21 / 426 et 67 / 173) ces deux vers à Ali ibn

Abou Al Atâhiya a dit:

L'honneur d'un adolescent c'est la piété, sa force
C'est la vraie certitude, et sa religion est son noble origine.

La terre est son origine, et tout être humain,
C'est en Eve que s'identifie leur unique parenté. *(293)*

Qotbou Addîne Mohamed ibn Ahmad El Qastalânî a dit:

Si l'origine d'une personne est pure, sa descedance sera de même.
C'est par erreur qu'une branche épineuse fleurit.

La descendance d'une bonne origine peut se détériorer Afin qu'apparaisse
La créature du Seigneur dans le contraire et l'éloignement. *(294)*

Abou El Fadl ibn Abî Tâhir a dit**:**

Se siffut à l'homme d'être noble en lui-même
D'ailleurs sa noble parenté ne traduit pas sa noblesse.

Abî Tâlib (qu'Allah soit satisfait de lui) et une autre attribution à Abou Al Houssein Âsim ibn El Hassane El Âsimî.

(293) Voir: Faydh Al Qadîr 4 / 550.

(294) Ces deux vers dans (El Aqdou Athamîne 2 / 39) et (Tabaqât Achâfiiyya El Koubrâ 8 / 45) et Chadhrât Adh-Dhahab 5 / 396).

Celui qui commence à avoir une parenté
N'est pas semblable à celui dont la parenté est expirée. [(295)]

Mohamed ibn Arrabî'i El Mousiliyyou [(296)] a dit:

Les gens sont comme des statues en égalité
Leur père c'est Adam et leur mère c'est Eve.

S'ils ont dans leur origine un honneur pour
Laquelle ils se ventent, c'est l'argile et l'eau.

La grâce n'appartient qu'aux savants qui sont
Dans le droit chemin et qui en guident ceux qui veulent.

La qualité de l'homme se distingue par rapport à son bon travail
Les ignorants sont toujours des ennemis [(297)] ***des savants.***

---

(295) Al Hâfidh Al Bayhaqî a évoqué ces deux vers dans (Chouab Al îmâne 4/ 292 par la voie d'Abou Bakr El Ismâîlî, il a dit: Abou Bakr ibn El Marzabâne nous les a chantés, El Fadl ibn Abî Tâhir lui même me m'a chanté de ces vers.

(296) El Hâfidh Assakhâwî l'a mentionné dans (Istijlâb Irtiqâ El Ghouraf 2 / 662) par la revision de Khâlid ibn Ahmad Bâbtîne.

(297) Ibn Abdou Al Barr a attribué ces vers (dans Jâmi'i Bayâne El Elmi 1 /218) à Ali ibn Abî Tâlib (qu'Allah soit satisfait de lui), il fut célèbre par ces vers, plusieurs personnes ont entendu qu'il chante ces vers pour lui - comme il l'a dit - avec une différence de quelques mots ou l'ajout d'un vers ou moitié de vers:

Tous les âmes sont semblables de créature toute personne a des os et des membres.

Toute chose dont la personne méconnait est son ennemi Les ignorants sont toujours les ennemis des savants.

IBn Roumî lui aussi a dit:

La noblesse héritée n'est pas meilleure que celle venue du travail,
A moins qu'elle demeure jusqu'à la fin.

Si le luth ne faisait pas plaisir aux gens, alors
Ils l'auraient considéré comme un simple bois.

Par Allah, toi qui fait partie des éminents personnes,
Alors, tu n'aimes guère compter parmi les insignifiants.

La gloire a des gens qui l'ont assailli par le plus grand honneur,
Ceux là n'ont pas voulu honnoré par leur père ni mère.

Ne dépend que ce que tu as œuvré
Ne crois jamais que la gloire est héritée par la parenté.

Rien ne rend l'homme noble, si ce n'est que son âme.
Même s'il a beaucoup de parents honnorables et nobles. (298)

El Khatîb El Baghdâdî a mentionné ces vers dans (Târîkh Baghdâd 5 / 157) en l'attribuant à Abî El Abbâss El Hamânî, c'est Abou Abdou Rahmâne le muezzin d'El Maåmoune qui les a chantés.

(298) Dîwâne ibn Roumî p. 349.

Le compagnonnage du Prophète (Paix et bénédictions sur lui) Avant la parenté

Il n'y a rien qui peut égaler le faite d'accompagner le Prophète (paix et bénédictions sur lui**)**
Celui qu'Allah a honnoré par ce Compagnonnage n'est pas semblable à celui qui a été privé de celui-ci. {***Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit ; il ne leur a jamais appartenu de choisir***} [Le récit: v. 68].

Les compagnons du Prophète (paix et bénédictions sur lui**)** sont absolument les meilleurs de Sa communauté, comme l'a dit Abdoullah ibn Omar (qu'Allah soit satisfait de lui) (que celui qui veut imiter, imite ceux qui sont morts; ce sont Les compagnons du Prophète (paix et bénédictions sur lui), ils étaient les meilleurs de cette communauté, aux cœurs fidèles, savants éminents d'une moindre affectation, des gens qu'Allah avait choisi pour accompagner Son Prophète (paix et bénédictions sur lui). (299)

Le Coran est plein de louanges, récits agréables, prédications d'entrer dans le paradis faits en faveur des compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux).
Nous pouvons en citer beaucoup, la parole d'Allah (qu'il soit exalté): {Les ***tout premiers*** [***croyants***]

(299) Hilyatou El Awliyâ 1 / 305.

parmi les Emigrés et les Auxiliaires et ceux qui* les *ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils l'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès ! **[**Le repentir: v. 100].

Sa parole: {***Sa parole:*** {**[*Il appartient aussi*]** ***aux émigrés besogneux qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'Allah, et qu'ils portaient secours à* (*la cause*) *d'Allah et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques***}

{[***Il appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent pas dans leurs cœurs aucune envie pour ce que* [*ces immigrés*] *ont reçu, et qui* [*les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux.***} [L'exode: v. 8, 9].

Dans ce sens**, Al Aynî** (855. H) a dit dans l'explication de hadîth (porteur de Musk): (c'est louange faite pour le parfum ainsi que les compagnons, parce qu'ils s'assoient toujours avec le Prophète (paix et bénédictions sur lui), on a même dit qu'un compagnon n'a pas une grâce meilleure que son compagnonnage avec le Messager (paix et bénédictions sur lui), c'est pourquoi on les a nommés

des compagnons, en plus, ils sont des savants honnorables et très braves. (300)

Al Amîr As-San'ânî (1182. H): a dit: (La comparaison doit être faite selon l'égalité des genres d'œuvres, mais la grâce de ce compagnonnage est incomparable, parce qu'il était particulier aux compagnons du Prophète (paix et bénédictions sur lui), seulement, personne d'autre n'a ce genre de grâce). (301)

Achawkânî nous a transmis des propos de la plupart des savants en disant: (le compagnonnage a des grâces et des avantages qu'aucun œuvre n'a pas, celui qui a accompagné le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a une grâce de ce compagnonnage, même si ses œuvres sont restreints. Mais, en ce qui concerne la grâce après les compagnons, elle dépendra sur autant d'œuvres qui méritent d'être payés autant de salaires. Donc si nous voulons réunir, nous pouvons dire que la grâce des compagnons est considérée selon la grâce du compagnonnage, mais si nous parlons des compagnons par rapport aux œuvres de charité, ils sont comme tous les croyants, on peut même avoir des personnes qui ont plus des œuvres qu'eux, ou certains d'eux, ceux-là seront payés leurs récompenses en considération de leurs nombreux

(300) Oumdatou El Qârî 14 534.

(301) Souboul Assalâm 4 / 127

récompenses, donc, dans ce sens, ils seront meilleurs qu'eux). (302)

Al Âbî Al Azharî (1330.H) a dit: (Les compagnons étaient avec le Prophète (paix et bénédictions sur lui) ils l'ont cru, ils l'ont secourru, ils ont suivi la lumière (Coran) qu'Allah (qu'il soit exalté) a descendu sur Lui, le soleil de Sa prophétie les a illumines, ils ont eu la gloire d'être auprès de Lui et la grâce de l'accompagner. C'est pourquoi, leur époque était la meilleure, on peut citer ce hadîth pour confirmer cela: (La meilleure époque est la mienne, puis celle qui l'a suivi ainsi de suite). (303)

Dans le Coran, il y a des versets qui nous incitent à suivre les compagnons après le Messager (paix et bénédictions sur lui) tout en mettant en lumière que celui qui s'empli de leur compréhension vis-à-vis de la tradition du Prophète (paix et bénédictions sur lui) sera toujours préservé de l'ignorance, et ceci n'est pas le cas à d'autres personnes, pas la famille du Prophète paix et bénédictions sur lui () ni d'autres parmi les vertueux.

Allah (qu'il soit exalté) a dit dans le Sourate 'Les femmes': {***Et quiconque fait scission d'avec le***

(302) Naylou El Awtâri 9 / 229.

(303) Athamar Addânî p. 23.

Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! [Les femmes: v. 115].

Ce verset est descendu sur Bachîr (l'hippocrite) lorsqu'il a laissé le Prophète (paix et bénédictions sur lui) et Ses compagnons en suivant les non-croyants jusqu'à qu'il s'installe dans la demeure de Salâfa Bint Saåd ibn Sahl, c'est en ce moment qu'Allah a fait descendre le verset précédent sur lui jusqu'au verset qui dit: {**quiconque** ***donne des associés à Allah s'égare, très loin dans l'égarement.***} [Les femmes: v. 116]. (304)

Ce verset montre clairement que celui qui s'oppose au chemin des compagnons du Prophète (paix et bénédictions sur lui) - ce sont eux qui représentent les hommes de la foi dans la première génération - mérite un châtiment le jour de la résurrection.

Des preuves semblables de ce qu'on vient de dire à l'honneur des compagnons n'a pas été dit à l'honneur de la famille du Prophète (paix et

(304) Jâmi'i Attirmidhî – H (3036) et Tafsîr Attabarî 5 / 362, et Bihâr El Anwâr 17 / 80, et Tafsîr Attibyâne de At-Tousî 3 / 316 et Tafsîr Assâfî de Kâchânî 1 / 496 et Tafsîr Nour Athaqalaïni de Houwayzî 1 / 548.

bénédictions sur lui) dans le Coran. Par ailleurs, il y a des gens qui veulent confirmer par des récits faibles et périssables qu'ils attribuent au Prophète (paix et bénédictions sur lui) que ce qui a été dit à l'honneur de Ses compagnons, est dit aussi à l'honneur de Sa famille. Des preuves qui ne tiennent pas et qui ne méritent pas d'être mentionnées comme: (ma famille est semblable à l'Arche de Noé, celui qui y monte sera sauvé, et celui qui rate son départ sera noyé). (305)

Les compagnons, avec la divergence de leurs jugements, sont tous d'accord à une seule foi et un seul chemin, donc être dans leur guidé est un fait assure, ce qui n'est le cas pour la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), parmi eux, il y a des Salafistes, des Wahhâbîstes, des Soufistes, des Irfânistes, des Kharâfistes, des Chiites, des Zeydistes du Douzième, des Chiites Ismâilistes, des Mouåtazilistes, des Jahmistes, etc……

Celui qui ne possède rien ne peut rien donner !

C'est pourquoi, la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), après la génération des compagnons n'avait pas une seule arche dont le croyant peut y monter et bénéficier de son orientation. Parler de cette question prendra beaucoup de temps, donc on arrête ici.

(305) Revoir les paroles en détails dans (La chaîne des hadîths faibles 10 / 5 – H 4503).

Confirmation de la parenté des

“Ahl Al- Bayt ”

On a évoqué l’importance que les savants pieux accordent à la parenté du Prophète (paix et bénédictions sur lui) et comment ils sont très sevères envers ceux qui prétendent avoir une parenté avec Lui, dans ce sens, on a cité la parole d’Imam de ‘ Dar Al Hijra ’ Mâlik ibn Anas (qu’Allah soit satisfait de lui) en disant qu’il a dit: (Celui qui s’identifie faussement à la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), doit être sévèrement frappé en public et doit être longuement condamné en prison jusqu’à qu’il repentisse; parce qu’il a sous-estimé le Prophète (paix et bénédictions sur lui). (306)

Dans le livre qui s’appelle ‘ Lahîbatou El Woulouj fî Amr Ithbât Annasab Annabawî Aw Nafyihî ”, on a vu que **Al Hâfidh Assakhâwî** a commenté les hadîths qui menacent ceux qui s’identifient à un père d’autrui et les paroles d’Imam Mâlik qui suivent.

Ce dernier a dit: (que la miséricorde d’Allah soit sur lui), comment s’il vivait avec des personnes qui se hatent de confirmer un fait douteux, sans pour autant réfléchir sur son authenticité et sans avoir une

(306) Istijlâb Irtiqâ El Ghouraf de Assakhâwî 2 / 631 et Jawâhir El Aqdaïni de Charîf Assamhoudî p. 470 – 471 d’après Abou Mous’ab Azzouhrî.

moindre observation à tout ce qui l'entoure comme jugements, négligeant toutes les menaces qui le guêtent? ! Ou voulant le confirmer malgré les avertissements, espérant une chose futule, disant que: les gens se fient à leurs parentés ! Par Allah, ça c'est une propagation méprisable).

Les menaces précédentes ont fait que la plupart des hommes doués d'esprit se sont abstenus par confirmation ou refus de s'identifier à la parenté du Prophète (paix et bénédictions sur lui). (307)

Oh ! C'est comme **Al Hâfidh Assakhâwî** vit dans notre époque d'aujourd'hui qui est pleine de prétendants, jusqu'à que le nombre de ceux qui s'identifient à l'Imam qui est Moussa Al Kâdhim aujourd'hui - authentiquement ou faussement - a dépassé le nombre des s'identifiants à l'ensemble des Quoraïch !

(307) El Hâfidh El Haythamî (974. H) l'a pris de lui dans Zeyl (Assawâiq El Mouhriqa 2 / 689), j'ai revu l'exemplaire du livre Istijlâb Irtiqâ El Ghouraf de Assakhâwî 2 / 632 , corrigé par le Professeur Khâlid Bâbtîne, j'ai trouvé le texte comme ainsi: (C'est là que plusieurs personnes doués d'esprit et qu'on a vécu avec, se sont abstenus de s'identifier par confirmation ou refus à la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) à cause des menaces précédentes) il paraît que El Hâfidh El Haythamî a repris les paroles d' Assakhâwî par sens et non par texte, parce que 'Zeyl Assawâiq' est un résumé du livre (Istijlâb El Ghouraf) comme El Hâfidh El Haythamî l'a montré dans son introduction.

Mais, Allah (qu'il soit exalté), par Sa sagesse de Sa créature, a l'habitude de ne pas dévoiler qui que ce soit au premier temps. (308)

Ibn Inaba (828. H) a dit dans son pertinent discours à propos de ceux qui montrent leur appartenance à telle ou telle famille: (il faut qu'il soit pieux pour qu'il ne soudoie pas à la parenté, on a dit que Abou Harb ibn Al Mounqidhî Annassâba soudoyait la parenté, il faut qu'il soit sincère pour ne pas mentir sur la parenté en rejetant le vrai confirmant le faux, qu'il séloigne des obscénités et des malpropretés, pour qu'il mérite le respect de tout un chacun; pour qu'il ne soit pas reproché quand il refute quelque chose ou confirme, il faut qu'il soit rigoureux afin qu'il ne soit pas effrayé par certains gens puissants, l'ordonnant de faire une injustice ou l'interdisant de faire un droit, donc, s'il n'est pas rigoureux, il tombera dans leurs pièges). (309)

La manipulation de la parenté du Prophète (paix et bénédictions sur lui) a connu une très ampleur, c'est pourquoi, **Acharîf Ahmad Diyâ Addîne El Anqâwî** avait précisé clairement dans son discours de restaurer le syndicat des membres de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) en Egypte: (lorsque ce syndicat a connu une faillite, le désorde a commencé a apparaître dans la parenté de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui)

(308) Tadrîb Arrâwî 1 / 331.

(309) Oumdatou Attâlib p. 16.

en Egypte, plusieurs prétendants sont apparus, plusieurs associations fausses ont été créees. Donc ma foi m'a porté de faire un peu d'effort pour préserver cette parenté. J'étais parmi les premiers en Egypte qui ont demandé le rétablissement du syndicat des membres de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) après avoir connu une éclipse depuis l'année 1372H qui correspond à 1953, après la mort de son dernier syndicaliste qui est Monsieur Mohamed El Bablâwî. Alors j'ai préféré publier ça dans des différents médias, et finalement ce rêve s'est réalisé, Monsieur Mahmoud Kâmil Yâcîne a été nommé syndicaliste de l'association. Mais, après la mort de ce dernier, l'association a commencé à plonger dans les ténébres de nouveau, cette fois-ci je me suis consacré de faire des recherches au service de la parenté prophétique, surtout en voyant que certains n'accordent pas trop d'importance à la justification de cette parenté !! (310)

L'apparition du désordre dans la justification de la parenté a poussé certains d'avoir le courage de prétendre qu'ils font partie de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), soite par dévoilement, ou par inspiration, ou par rêve !

De toute façon, s'identifier à la parenté du Prophète (paix et bénédictions sur lui) reste absolument injustifiable dans les cas comme ça, parce que dans tous les domaines, ces genres de choses très confuses ne peuvent pas être une preuve

(310) El Ichrâf fî Maårifati El Mouåtanîna bi Tadwîni Ansâb El Achrâf p. 56.

qui confirme ou qui refute la parenté d'une telle personne.

C'est pourquoi, **Abou Al Hassane Achadhilî** le soufiste bien connu [311] (656 H), sa vocation de dire qu'il partage une parenté avec les El Adâristes [312] a été dénigré, parce que la justification de cette vocation de parenté dépend d'une information qui lui est venue de la part de l'un de ces instituteurs par la voie du 'dévoilement'. [313]

Al Imam Adh-Dhahabî a dit à ce propos: (ça c'est une parenté méconnue, fausse et injustifiable. En réalité, la meilleure des choses serait de la laisser et laisser encore tout ce qu'il a dit dans ses œuvres). [314]

---

(311) Il est Aly ibn Abdallah ibn Abdou El Jabbâr ibn Tamîm Achazlî El Maghribî Azzâhid, il est le Cheikh des Chazlites. (Târîkh El Islâm de Zahabî 48 / 273 et El Aålâm de Zarkilî 4 / 305).

(312) c'est une garnde famille des Banî El Hassane ibn Ali ibn Abî Tâlib (qu'Allah soit satisfait de lui), il avait un roi à l'extrême ouest, ce pays est attribué à Idrîss ibn Abdoullah ibn El Hassane ibn Ali ibn Abî Tâlib, c'est lui le fondateur, il était battu par Les Abbâsites , il a descendu en Egypte, à l'extrême ouest l'année 172 .H , il avait réussi a rassembler les Berbères sous son ordre, il fût le chef dans cette même année, son nom retentit de plus en plus, sa royaume s'élargit jusqu'à l'année 177. H, il est mort par empoisonnement.

(313) El Aålâm de Zarkilî 4 / 305).

(314) Târîkh El Islâm 48 / 273.

Il est inadmissible de s'identifier à quelqu'un qui n'a pas de descendance (315)

Les généalogues ont mentionné dans leurs œuvres beaucoup de tribus arabes disparus, mais la tribu Qouraïch a plus de chance que d'autres d'avoir préservé par les généalogues, cela veut dire; ils ont fait des recherches afin de connaître leurs familles, en citant leurs descendances, aussi bien ceux qui sont disparus que ceux qui se sont sauvés de cette disparition.

Sayed Ali Al Matrouchî a mentionné dans son livre (Al **Mawâhib Allatîfa fîl Ansâbi Acharîfa**) certaines familles qui partagent la parenté avec les Qouraïch et qui sont disparues. Parmi eux:

1- Les Banî Qays ibn Ghâlib ibn Fihr: le dernier de cette famille est décédé en Iraq lors du califat de Hichâm ibn Abdou Al Malik, qui avait plus de droit à son héritage restait inconnu à cause de la multitude des enfants de Louay ibn Ghâlib.

2- Les banî Abdou ibn Qoussay ibn Kilâb: Ils sont des frères des banî Abdou Manâf, mais leur nombre était petit, et ils n'ont vécu que peu de temps, le

(315) Il y a la différence de terme entre les savants de dire (فلان درج) et de dire (فلان لم يعقب) le premier terme veut dire: il est mort sans laisser de descendance, mais le deuxième terme veut dire: il est mort sans laisser un garçon qui portera son nom.

dernier de cette famille est décédé au début de la période des Banî Al Abbâss.

Puis, trois enfants des Banî Qousay ibn Kilâb se sont partagé son héritage, et d'ailleurs ces derniers se familiarisent avec lui à partir de leur grand-père Qousay.

Il y avait quatres enfants de Hâchim ibn Abdou Manâf: Hâchim avait cinq garçons qui sont: Abdou Al Mouttalib (qui a eu un très grand nombre d'enfants et de descendance), Assad, Nadla, Saïfî (ce dernier n'a pas de descendance) et Abou Saïfî.

La descendance de tous ces quatres dernières personnes a disparue:

- Assad ibn Hâchim a eu qu'un garçon qui s'appelait (Hanîne) et deux filles. Hanîne a eu un seul garçon qui s'appelait Abdoullah, mais ce dernier lui n'a pas eu qu'une seule fille, c'est ainsi que la descendance d'Assad ibn Hâchim fut disparue.

- Nadla ibn Hâchim a eu un garçon qui s'appelait Al Arqam, ce dernier n'avait eu que des filles, c'est ainsi que sa descendance fut disparue.

- Abou Saïfî a eu trois garçons et une seule fille, l'un des garçons fut décédé très jeune. Mais, les livres généalogiques n'ont pas apporté de détails en

ce qui concerne sa descendance, mais ces livres ont confirmé qu'elle était disparue).

A ce propos, l'Imam Ibn Quotaïba a dit dans (Al Maârif): (j'ai vu beaucoup de nobles qui ne connaissent pas leur parenté, ceux qui ont des nobles origines qui ne connaissent pas leurs ancêtres, des Quoraïch qui ne connaissent par leur parenté avec le Prophète (paix et bénédictions sur lui) et sa famille ou bien des éminents des Ses compagnons. J'ai vu des enfants des rois non arabes qui ne savent pas quelles étaient les situations et les époques de leurs pères.

J'ai vu celui qui appartient à une famille tout en ignorant l'origine de celle-ci, appartenant à un clan tout en ignorant sa tribu.

J'ai vu celui qui veut valoriser sa parenté en disant qu'il appartient à un homme qui n'a pas de descendance, comme l'homme que j'ai vu, disant appartenir à Abou Dharr Al Ghifârî, or ce dernier n'a pas de descendance. Il y a quelqu'un d'autre appartenant à Hassâne ibn Thâbit, or que la descendance de ce dernier a disparu. Un autre entra chez Al Maåmoune, il prononça devant lui des paroles qui l'avaient beaucoup plu, Al Maåmoune demanda de sa parenté, ce dernier lui dit: je fais partie de la famille de Tayyi'i des enfants de Adiyy ibn Hâtim, Al Maåmoune lui dit: fais-tu partie de sa propre descendance ? Il dit: oui, Al Maåmoune lui dit: Tu es loin d'être parmi la sienne! Tu es complètement égaré, Parce qu'Abou Tarîf n'a pas de descendance. Donc le

faite qu'il tombe dans l'ignorance est plus odieux que le faite de détester sa parenté). (316)

Les historiens et les généalogues ont mentionné des personnalités qui n'ont pas de descendance, l'illustre compagnon du Prophète (paix et bénédictions sur lui) Dihya Al Kalbî (qu'Allah soit satisfait de lui) fait partie d'eux, et même celui-ci ne serait pas épargné des fausses prétentions de parenté qui ont été destinées à sa personne.

En lisant la biographie des musulmans précédents, vous rencontrez le nom de (Majd Addîne Omar ibn Hassane ibn Ali ibn El Jamîl, le plus connu au nom de ' Ibn Dihya').

Al Imam Adh-Dhahabî a dit: (le nom d'Al Jamîl c'est: Mohamed ibn Farah ibn Khalaf ibn Quomiss ibn Mizlâl ibn milâl ibn Ahmad ibn Badr ibn Dihya ibn Khalîfa Al Kalbî Addânî puis Assibtî. C'est comme ça que sa parenté a été évoquée, elle est loin d'être authentique et precise ! Il écrivait lui même sa généalogie en deux parentés, entre Dihya et Al Houssein.

Abou Abdoullah El Âbâr a dit: il disait qu'il faisait partie des enfants de Dihya (qu'Allah soit satisfait de lui) et il était le petit fils d'Abî El Bassâm Al Housseynî. (317)

---

(316) Al Maârif p. 2 de l'introduction.

(317) Siyar Aâlâm Annoubalâ 22 / 389.

Ibn Anîne a dit ces vers:

Dihya n'a pas de descendance donc,
Ne se vente pas de lui en calomnie et en mensonge.

Il n'est vrai auprès des gens que sans doute (318)
Tu fais partie de la tribu Kalb.

En ce qui concerne la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), les généalogues et les historiens ont mentionné que ceux qui n'ont eu des descendances parmi eux sont nombreux. On peut citer:

1- Les Banî Hamza ibn Abdou Al Mouttalib (qu'Allah soit satisfait de lui).

Hamza (qu'Allah soit satisfait de lui) avait des enfants qui sont:
(Imâra, (319) Yaâlâ (320)- il était surnommé par ces deux noms - et Âmir, seul Yaâlâ avait eu cinq garçons. La descendance de Hamza (qu'Allah soit satisfait de lui) a connu une éclipse à cause de la mort de ses cinq petits fils qui n'ont pas laissé ceux qui perpétuent sa famille.

(318) Siyar Aâlâm Annoubalâ 22 / 391.

(319) Sa mère est Khawla bint Ouays ibn Quahd Annajjâriyya El Khazrajiyya El Ansâriyya (qu'Allah soit satisfait d'elle)

(320) C'est le frère d'Âmir (il est mort sans laisser de descendance) leur mère est une Awsite qui fait partie des Ansâr.

Mous'ab Az-Zoubayrî [321] a dit: (parmi les Banî Hamza ibn Abdou Al Mouttalib, seul Yaålâ qui a laissé une descendance, il avait cinq garcons qui sont tous morts sans qu'ils laissent des descendances, donc, c'est pourquoi Hamza n'a pas une descendance perpétuelle). [322]

2-Quotham et **Abdou Rahmâne** les deux fils d'Abbâss ibn Abdou Al Mouttalib (qu'Allah soit satisfait de lui).

Al Hâfidh Adh-Dhahabî a dit à propos de Quotham: (il ressemblait au Prophète (paix et bénédictions sur lui), il avait des compagnons, il est cité dans les récits, mais il n'a pas de descendance). [323]

Il a dit aussi à propos d'Abdou Rahmâne: (il est mort à Châm sans laisser une descendance). [324]

3- Jaåfar et Abdoullah les deux fils d'Al Houssein ibn Ali ibn Abî Tâlib (qu'Allah soit satisfait de lui). [325]

---

(321) El Imam ibn Abdou Al Barr a dit la même chose dans ' El Istîâb' ainsi qu'Ibn Al Athîr dans ' Asad Al Ghâba' Azzoubayr ibn Bakkâr, les illusions viennent de lui parce qu'il prit ça d'Ibn Abdou Al Barr.

(322) Al Wâfî bil Wafayât 29 / 14.

(323) Târîkh El Islâm 4 / 288

(324) Siyar Aålâm Annoubalâ 2 / 84.

(325) Siyar Aålâm Annoubalâ 3 / 321.

4 - Mohamed Al Awsat et Al Qâsim les deux fils d'Ali ibn Al Houssein (Zayn El Âbidîne). [326]

5- Yahyâ ibn Zayd ibn Ali ibn Al Houssein ibn Ali ibn Abî Tâlib (qu'Allah soit satisfait de lui).

Al Hâfidh Adh-Dhahabî a dit: (Yahyâ s'est manifesté à Khourâsâne, ça n'est fallu de peu qu'il fut un roi.
Ibn Saåd a dit: il fut tué par Salam ibn Ahwaz, sa mère était Rayta bint Abdoullah ibn Mohamed ibn Al Hanafiya. Al Haytham a dit: Yahyâ n'a pas de descendance). [327]

6 - Al Hassane (Al Askarî) ibn Ali ibn Mohamed ibn Ali ibn Moussa ibn Jaåfar (As-Sâdiq) (qu'Allah soit satisfait de lui).

La plupart des savants [328] ont dit que ce dernier est décédé sans laisser une descendance, et son frère Jaåfar (Az-Zakiy) [329] l'a hérité sans d'autres personnes.

---

(326) Siyar Aålâm Annoubalâ 3 / 321.

(327) Siyar Aålâm Annoubalâ 5 / 391.

(328) Parmi les plus célèbres: L'imam des historiens ibn Jarîr Attabarî et Imam Yahyâ ibn Sâ'id et Imam Abdou El Bâqî ibn Quâni'i, et l'érudit d'Al Andaloss ibn Hazmi et Cheikh El Islam ibn Taymiya et Al Hâfidh Azzarn'ndî El Hanafî et El Hâfidh ibn Kathîr.

(329) Les détracteurs l'ont nuit en portant des mensonges en sa personne, et ils l'ont appelé par injustice Jaåfar le menteur.

Cheikh **Mouhibb Addîne Al Khatîb (1389H)** a mentionné dans son (Khoutout El Arîda) son avis sur leurs propos en ces termes: (-Mohamed ibn Al Hassane Al Askarî- est un personnage utopique, un mensonge a été porté à lui, il est décédé sans fils, son frère Jaåfar a hérité tous ses biens, parce qu'il n'avait pas d'enfants. Dans cette période, les Alawites avaient un responsable qui s'occupait des registres de naissance, tous les nouveaux-né y étaient enregistrés, mais on y trouve pas un enfant de Hassane Al Askarî, les Alawites contemporains ne savent pas que Hassane Al Askarî est décédé laissant un garçon derrière lui). (330)

Ce que Cheikh Mouhibb Addîne a dit est important, parce qu'il montre la vigilance du responsable des Alawites à cette époque ainsi que tous les Alawites - ils sont des notables - à savoir si Hassane Al Askarî a un fils avec l'une de ses esclaves afin qu'ils passent cette information à des gens comme: Hakîma (331) ou Mohamed ibn Othmâne El Amarî (332) ou Al Houssein ibn Rouh (333) et d'autres gens comme eux.

---

(330) El Khoutout El Arîda p. 83.

(331) On a dit qu'elle est l'esclave de Hassane Al Askarî, Ibn Bâbawayh Al Qomî l'a dit dans (Kamâl Addîne p. 424) de ce nom, mais dans le livre de Tousî p. 138- 146, il a dit que son nom est Khadîja, mais pas Hakîma, son état et son nom restent inconnus !

(332) Ibn Mathar El Halî a dit dans (Khoulâsatou El Aqwâl p. 433) que Ahmad ibn Hilâl El Karkhiy, c'est l'un des compagnons des Imamites Al Hâdî et Al Askarî, il était le cheikh des chiites à Baghdad en cette période, celui-ci a détesté

J’ai fait une recherche espéciale autour du personnage de Mohamed ibn Al Hassane Al Askarî auprès des ‘Ahl Assounna wal Jamâ’a’ et l’ensemble des groupes islamistes. Je demande à Allah (qu’il soit exalté) de faciliter la publication sans édition.

---

d’entendre des paroles de l’Imam Al Hassane Al Askarî, représenté par Mohamed ibn Othmane ibn Saîd El Amrî, on lui a dit: pourquoi n’acceptes-tu pas les ordres d’Abî Jaâfar Mohamed ibn Othmane tout en reférent à lui , même El imam El Mouftarid le mentionne dans ses textes ? Il a dit: je ne l’ai pas entendu parler de lui en représentation, et d’ailleurs, je n’ignore pas son père , c’est à dire Othmane ibn Saîd, que je confirme qu’Abou Jaâfar est le représentant du détenteur de l’ordre, ça je ne m’avanture pas, ils l’ont dit: une autre personne l’a entendu, il a dit: tampis pour vous, il se présenta devant Abî Jaâfar et l’ont maudit et l’ont quitté, puis, un tampons qui montre qu’il est maudit et abandonné apparait sur la main d’Abî Al Qâsim Al Houssein ibn Rouh !!

(333) Mohamed ibn Ali Achalmaghânî a dit de lui: il était en ce moment en train de rivaliser avec lui pour représenter celui qui était présent sans effet, il a choisit cinq personnes: (nous sommes impliqués dans l’affaire d’Abî Al Qâsim Al Houssein ibn Rouh tout en étant conscients de la cause de notre implication, on se battait sur ce sujet comme les chiens qui se battaient sur une charogne). ‘ Le livre El ghîba de Tousî p. 241’.

La deuxième partie

La famille du Prophète

(Paix et bénédictions sur lui)

Face à ceux qui exagèrent

La définition du mot "الغلو"

(L'extremisme et l'exagération)

Le radical du mot "الغلو» et ses dérivés circulent autour d'un sens unique qui signifie: dépasser la limite et la mesure. Ibn Fâris a dit: (les trois lettres de l'alphabet arabe qui forme le mot, est une origine authentique qui montre une supprématie et un dépassement de mesure, on dit: (les prix se sont haussés), ça veut dire: dépasser la limite). (334)

Ibn Mandhour a dit dans (lisân Al Arabe): c'est: dépasser son limite). (335)

Al Fadhl ibn Ziyâd Al Quattâne a écrit à **l'Imam Ahmad ibn Hanbal** lui demandant du hadîth d'Ibn Abbâss (qu'Allah soit satisfait de lui) que signifie le mot "extremisme ou exaggeration dans la religion? c'est ainsi que la réponse lui est venue (336) c'est quand on exagère dans toute chose, soit en aimant et soit en détestant).

L'Imam Taqiy Addîne ibn Taymiya a dit: l'éxageration dans la religion: c'est dépasser la

(334) Le dictionnaire Maqâyîs Allougha- radical (غلوى)

(335) Le dictionnaire Lisân Al Arabe – radical (غلا).

(336) Badâi'i Al fawâid 5 / 88.

limite, par exemple: exagérer l'éloge sur quelqu'un ou le diffamer démesurément, etc…..). [337]

Al Hâfidh ibn Hajar Al Asqalânî l'a défini comme ceci: (exagérer une chose de trop en l'intensifiant par un dépassement de limite). [338]

Cheikh Souleymâne ibn Abdoullah Âl Cheikh a limité les normes par lesquels est connu le mot "الغلو " en disant: (pour la définition c'est: dépasser les recommandations d'Allah, se montrer ingrat, c'est la tyrannie qui est interdite par Allah dans ce verset: (qu'il soit exalté) {***Et ne vous montrez pas ingrats, sinon Ma colère s'abattra sur vous***} [Tâ Hâ: v. 81]. [339]

Ce qui est vrai, c'est équilibrer entre l'outrance et négligence.

Al Khalîfa Omar ibn Abdou Al Azîz a dit dans le livre qu'il a envoyé à un homme qui lui demandait qu'est-ce que l'excès: (il y a des gens qui ont montré une bassesse envers eux (les compagnons)[340]
jusqu'à les rebutés tandis que d'autres les ont élevés jusqu'à exagérer, et il y a d'autres aussi qui sont

(337) Iqtidâ'i Assirâ El Moustaqîm 4 / 237.

(338) Fathou El Bârî 13 / 278.

(339) Taysîr El Azîz El Hamîd p. 265.

(340) Les compagnons du Prophète (paix et bénédictions sur lui).

équitables, et ces derniers qui sont sur la bonne voie)[341]

Al Hassane Al Basrî a dit: Par Allah! La vraie sunna est entre les deux: entre l'exagération et la modération). [342]

L'Imam ibn Al Qayyim a dit: (le démon a toujours deux tendances sur l'ordre d'Allah: soite il excite les gens à prendre cet ordre à la légère et à la perte, soit qu'il excite les gens à prendre cet ordre en considération démesurée et exagérée, la religion d'Allah est la moderation; c'est comme une vallée entre deux monts, donc la bonne voie est entre ces deux erreurs, l'équité se trouve entre ces deux choses blamâbles.

Comme celui qui méconnait une chose va très certainement la perdre, celui qui l'exagère aussi va la perdre; celui-là pour sa déficience de cette affaire et celui-ci pour son dépassement de la limite). [343]

L'érudit Achinqîtî a dit: (les savants ont confirmé que la bonne raison est entre l'exagération et le déficit, c'est ça même le sens de la parole de El

---

(341) Rapporté par Abou Dâwoud dans ces livres deTradition - livre de Sunna – chapître Louzoum Assunna- Hadîth No (4614).

(342) Rapporté par Addârmî (1 / 63, N°222) l'introduction, Chapître: contrainte d'adopter une opinion.

(343) Madârij Assâlikîna 2 / 496.

Moutarrif ibn Abdoullah: (un bienfait est entre deux vices), [344] est sur la bonne voie, celui qui se tient toujours entre le déficit et l'exagération. Celui a dit: n'exagère pas dans une affaire et ne la néglige pas, et d'ailleurs tous les deux choses sont blamâbles). [345]

(344) El Istidhkâr 2 / 88 et gharîb El Hadîth d'ibn Sallâm 2 / 29.

(345) Tafsîr Adhwâ El Bayâne 1 / 494.

L'exagération dans la religion est un danger

L'Islam est venu libérer l'homme de l'adoration de ses passions ou de déifier une autre personne, il est venu également pour abolir la sacralisation du passé hérité et familier, c'est pourquoi, il a brisé les idoles de toute forme et a transformé l'adoration des gens en adoration du Seingneur des gens.

C'est le sens qu'a exprimé Roub'î ibn Âmir devant Rostom - le commamdant perse - lorsqu'il lui dit: (Allah nous a crées et nous a envoyés afin que nous puissions sortir ceux qu'Il veut de l'adoration des gens vers l'adoration d'Allah, de l'étroitesse de ce bas monde vers sa largesse, de l'injustice des religions vers la justice de l'Islam). (346)

Tu ne trouveras jamais un livre qui a combattu l'exagération et la sacralisation des personnes comme le livre d'Allah (qu'il soit exalté) (le Coran) l'a fait, c'est un livre qui a libéré la pensée de dépendance à des parents et grand-parents; il (le Coran) a comparé ceux qui faisaient la sourde oreille pour ne pas entendre la vérité à des bestiaux et des animaux, dans plusieurs versets de Son Coran. Nous pouvons en cité ceux-ci:

(346) Târîkh Attabarî 3 / 34 et Al- kâmil fi Attârîkh 1 / 413.

La parole d'Allah: {**Les *pires des bêtes auprès d'Allah, sont,* [en *vérité*], *les sourds-muets qui ne raisonnent pas***.} [Le butin: v. 22].

La parole d'Allah: {**Nous *avons destiné beaucoup de djinns et d'hommes pour l'Enfer. Ils ont des cœurs, mais ne comprennent pas. Ils ont des yeux, mais ne voient pas. Ils ont des oreilles, mais n'entendent pas***. **Ceux-*là sont comme les bestiaux, même plus égarés encore. Tels sont les insouciants***. [Al- Âraf: v. 179].

Sa parole: {**Ou *bien penses-tu que la plupart d'entre eux entendent ou comprennent ? Ils ne sont en vérité comparables qu'à des bestiaux. Ou plutôt, ils sont plus égarés encore du sentier***. [Le discernement: v. 44].

L'avertissement d'exagérer dans la religion apparait aussi dans la tradition du Prophète (paix et bénédictions sur lui) dans plusieurs hadîths; nous pouvons en cité:

Ce qu'Ahmad a rapporté dans son livre ainsi que Nissâî et Ibn Mâjah dans leurs " Sounanes ", d'après Ibn Abbâss (qu'Allah soit satisfait de lui), ce dernier a dit que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a dit: (Méfiez-vous d'exagération, d'ailleurs c'est

le faite d'exagérer dans la religion qui a causé le périssement de ceux qui vous ont précédés). [347]

Al-Boukhârî a rapporté dans son livre authentique d'après Ibn Abbâss (qu'Allah soit satisfait de lui), il a entendu Omar ibn Al Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui) dire sur le " Minbar " : (j'ai entendu le Prophète (paix et bénédictions sur lui) dire: (Ne faites pas des éloges exagérés en ma personne comme l'a fait les chrétiens pour le fils de Marie, je ne suis que son serviteur, donc, dites: le serviteur d'Allah et Son Messager). [348]

Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) veut dire par ces mots: Ne faites pas des éloges fausses en ma personne, ne dépassez pas la limite en faisant des éloges en ma personne, comme les chrétiens l'ont fait de Jésus (qu'Allah soit satisfait de lui), ils l'ont relevé au rang du Seigneur, donc vous, décrivez-moi comme mon Seigneur m'a décrit, et dites: le serviteur d'Allah et Son Messager).

(347) Rapporté par Ahmad dans son Mosnad – H (3248) et Nissâî dans ses Sounanes – H (3057) et Ibn Mâjah dans ses Sounanes – H (3029) d'une chaîne authentique.

(348) Rapporté par Al-Boukhârî dans son livre authentique – H (3445).

Ibn Al Athîr a dit à propos de l'interprétation du mot « Itra' » (c'est exagérer dans l'éloge et le mensonge). (349)

C'est pourquoi, lorsque certains de la délégation des Banî Âmir l'ont dit: tu es notre seigneur. Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) leur dit: ‹‹ Le Seigneur c'est Allah ›› (qu'il soit exalté) Dites: le plus vertueux de nous et le plus puissant. Il leur a dit: ‹‹ dites ce que vous imaginez dans vos têtes ou certains de ce que vous imaginez, mais ne vous laissez pas conduire (350) par le diable ››. (351)

Dans la version d'Anass, ils ont dit au Prophète (paix et bénédictions sur lui): (ô le meilleur de nous , le fils du meilleur de nous, ô notre seigneur le fils de notre seigneur, et le Prophète (paix et bénédictions sur lui) leur a dit: ô gens, pesez bien vos mots, ne vous laissez pas guider (352)par le diable,

---

(349) Annihâya fî gharîb El hadîth – le mot (طرى).

(350) Ibn El Athîr a dit dans (Annihâya – (جرا) : que le Diable ne vous conquérisse pas et vous guide à sa manière: Messager et allié. Ils ont fait des éloges en faveur de sa personne, et le Prophète les a critiqués de l'exagération dans l'éloge , Il les a interdits de ce fait, Il veut dire: dites ce que vous inspirent vos imaginations, mais en toute modération, ne soyez pas les alliés du diable et ses messagers qui parlent à son nom).

(351) Rapporté par Abou Dâwoud dans ses Sounanes – H (4806), Al Albânî a dit: c'est un hadîth authentique.

(352) El Fayrouz Abâdî a dit dans (" le dictionnaire El Mouhît 3 / 489 ": إستهوته " "الشياطين veut dire: emporter ses passions et son esprit ou troubler et désorienter ses passions)

certes, je n'aime pas qu'on m'élève au- dessus du niveau qu'Allah (qu'il soit exalté) m'a cerné, je suis Mohamed ibn Abdoullah le serviteur d'Allah et Son Messager). (353)

Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) ne les a pas interdits de faire des éloges en faveur de sa personne en ces termes: tu es notre seigneur, le meilleur de nous, le plus grâcieux, le plus puissant, mais Il les a stoppés pour que le diable ne les emporte pas. (354)

---

(353) Rapporté par An-Nassâî dans Assounane Al koubrâ – H (10077) Rapporté par Ahmad dans son Mousnad en d'autres termes – H (13596), Chouayb Al Arna'out a dit: la chaîne est authentique aux conditions de Mouslim.

(354) Fâida min Kitâb (Al Qawl Al Moufîd alâ kitâb Attawhîd 2 / 514 – 515): (Sa parole : " Le Seigneur c'est Allah" Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) n'a pas dit: votre seigneur, et ce qui était prévu, parce qu'il les a donnés une réponse de deux aspects à propos de leur parole notre seigneur.

Le premier aspect: c'est le sens général qu'on retient de (أل), parce que (أل) désigne une généralité , donc le sens est: celui qui détient la ségneurie absolue est Allah (qu'il soit exalté), mais le mot seigneur quand il est joint à un autre mot il n'est pas absolue, exemple: le seigneur des gens, le seigneur des bani tel (le mot seigneur s'est joint d'un autre mot, donc, seigneur ici ne veut pas dire Allah (qu'il soit exalté). =

Le deuxième aspect: pour qu'on ne croit pas que le mot fait partie du mot joint, parce que le seigneur de toute chose fait partie d'elle, le seigneur: fait partie des noms du tout Puissant, c'est l'un des sens d'As-Samad comme l'a interprété Ibn Abbâss en disant que "الصمد " signifie: le parfait dans son savoir, dans son indulgence et dans sa grandeur etc….

La Prophète (p.s.s.l) ne les a pas interdits de dire cette parole: ' tu es notre seigneur ' il les a même permis de la dire, en leur disant: dites ce que vous imaginez ou certains de cela, mais Il les a interdits pour que le diable ne les

Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a détesté cela de peur que le diable ne les emporte pas à l'exagération dans les éloges et les louanges, afin qu'ils ne deviennent pas des flatteries, c'est pourquoi, Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) les a orientés afin qu'ils puissent se comporter sobrement avec les termes, Il les a enseignés comment doivent-ils faire des louanges en sa personne. Puis Il les a ordonnés de dire: le serviteur d'Allah et Son Messager.

A travers ces hadîths, il est clair que le plus noble des prestiges du Prophète (paix et bénédictions sur lui) c'est le prestige de la servitude et la mission; c'est pourquoi Allah (qu'il soit exalté) l'a honnoré de ces deux prestiges dans le but du défi et autres buts; Le tout Puissant a dit: {***Si vous avez un doute sur ce que Nous avons révélé à notre serviteur, tâchez donc de produire une sourate semblable*** } [La vache: v. 23]. La parole d'Allah: {***Gloire et pureté à Celui qui de nuit, fit voyager Son serviteur*** [Mohamed], ***de la Mosquée*** **sacrée**} [Le voyage nocturne: v. 1]. La parole d'Allah: {***Louange à Allah qui a fait descendre sur Son serviteur*** [***Mohamed***], ***le Livr*** [La caverne: v. 1]. La parole d'Allah: {***Qu'on exalte la Bénédiction de celui qui a fait descendre le Livre de Discernement sur Son serviteur***, ***afin qu'il soit un avertisseur à l'univers***} [Le discernement: v. 1]. La parole d'Allah: {**Mohamed** ***est le Messager***

---

emporte pas jusqu'à qu'ils l'élève de la ségneurie particulière vers la ségneurie générale absolue, parce que "سيدنا" est particulier, donc un terme ajouté "السيد", ségneurie générale absolue, non ajouté à un autre terme.

d'Allah} [La victoire éclatante: v.29]. La parole d'Allah: {**Et *quand le serviteur d'Allah s'est mis debout pour l'invoquer***} [Les djinns: v. 19].

Magnifier le prophète (paix et bénédictions sur lui) c'est: le faite de le suivre, respecter ses recommandations; laisser tout ce qu'Il a interdit; le suivre constammant; favoriser Ses orientations, Sa tradition et Ses paroles aux paroles de tout autre personne.

Que les bénédictions et la paix d'Allah soient sur Lui; Il a conseillé Sa communauté; Il l'a soulagée de la détresse; Il a établi la confiance; Il a accompli Sa mission; Il a coupé le moyen et le prétexte qui mène au dépassement de la limite par l'exagération et la flatterie utilisées pour lui faire des éloges et des louanges, comme les chrétiens l'ont fait de Jésus jusqu'à lui considérer un Dieu, ils ont dit qu'il est le seigneur ou fils de du seigneur ou le troisième seigneur. Allah qu'il soit exalté est au dessus de tout ce qu'ils disent comme paroles. (355)

L'Imam Taqiy Addîne ibn Taymiya a démontré dans son livre (Al Istiqâma) que certains hommes vertueux n'ont pas été épargnés

(355) Assawâiq Al Moursala Achahâbiyya p. 30 – 31, révisé par Abdou Salâm ibn Barjass (qu'Allah lui fasse miséricorde)

d'exagération dans la religion; par négligeance ou par ignorance de leur côté, les menteurs ont saisi cette occasion afin de les motiver à imiter les innovateurs et les ignorants, il dit: (beaucoup de gens ont été éprouvés de l'exagération dans la religion et de suivre les passions de ceux qui sont égarés avant eux, comme ce fut le cas des chrétiens. Même s'il y a des hommes pieux et vertueux parmi eux, mais selon ce qu'ils ont apporté comme innovations, ils ont été égarés de la voie d'Allah tout en croyant que cette innovation les ménera vers l'amour du Seigneur; mais plutôt elle va les barrer le chemin d'Allah, parce qu'ils se sont écartés du rappel d'Allah qui est Son livre, ils se sont assourdis pour ne pouvoir pas l'entendre, de ne pas méditer à ses versets et de le suivre.

{**Et** ***quiconque s'aveugle*** **(et** ***s'écarte*****)** ***du rappel du Tout Miséricordieux, Nous lui désignons un diable qui devient son compagnon inséparable. Ils*** **[*****les diables*****]** ***détournent certes [les hommes] du droit chemin, tandis que ceux-ci s'estiment être bien guidés. Lorsque cet homme vient à Nous, il dira*** **[*****à son demon*****]** ***‹‹ Hélas ! Que n'y a-t-il entre toi et moi la distance entre les deux orients*** **[l'Est** ***et l'Ouest***] !›› **-** ***Quel mauvais compagnon*** [**que** ***tu es***] ! ***Il ne vous profitera point ce jour-là – du moment que vous avez été injustes – que vous soyez associés dans le châtiment***} [l'ornement: v. 36 - 39].

Le Tout Puissant a dit: {***Puis Nous t'avons mis sur la voie de l'Ordre*** [***une religion claire et parfaite***]. ***Suis-la donc et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas. Ils ne te seront d'aucune utilité vis-à-vis d'Allah. Les injustes sont vraiment alliés les uns des autres; tandis qu'Allah est le Protecteur des pieux***} [l'agenouillée: v. 18 – 19].

La Charia (legislation) qu'Allah a mis pour le prophète (paix et bénédictions sur lui) renferme ce qu'Il a ordonné, tout amour, tout goût, toute passion que cette Charia ne reconnaisse pas, fait partie des passions de ceux qui ne savent pas; la connaissance qu'Allah aime, c'est celle qu'Il a fait descendre sur Ses serviteurs qu'Il les a guidés dans le droit chemin.

C'est pourquoi Allah (qu'il soit exalté) dit dans l'un des ces deux versets: {Beaucoup ***de gens égarent, sans savoir, par leurs passions***} [Les bestiaux: v. 119] {***Mais s'ils ne te répondent pas; sache alors que c'est seulement leurs passions qu'ils suivent***. ***Et qui est plus égaré que celui qui suit*** **sa** ***passion sans une guidée d'Allah*** ? ***Allah vraiment, ne guide pas les gens injustes***} [Le récit: v. 50].

Toute personne qui suit ses goûts et ses passions sans une guidée d'Allah, que ce soit par amour ou par horreur, en considérant, cela fait partie de la religion, ne doit pas être suivi dans ce qu'il aime et ordonne; ou bien, dans ce qu'il interdit, ou

déteste et blâme. La guidée d'Allah est Sa Charia qu'Il a mis pour le Prophète, celui qui aime une chose ou la déteste, hors du cadre de la Charia, a suivi ses passions sans une guidée d'Allah). [356]

(356) Al Istiqâma 1 / 252.

L'exagération est une stupidité et une ignorance

Al Imam ibn Qayyim Al Jawziyya a dit dans (Madârij Assâlikîn): (le faite de se dévier vers l'exagération dans la religion ou la négligeance est une manque de politesse. Et d'ailleurs la politesse c'est: de se tenir au centre des deux. Cependant, on ne doit pas transgresser les lois de la charia, mais aussi on ne doit pas exagérer dans celles-là, parce que tous les deux faits sont considérés comme une agréssion. Allah n'aime pas les transgresseurs, et l'agréssion est une impolitesse). (357)

Le contenu de la parole d'Ibn Qayyim nous dit que l'exagération et la négligeance c'est un manque de respect devant le Tout Puissant, devant le groupe ou la personne qu'on a adressé cette exagération et cette négligeance, et ça, c'est sans doute un crime.

Pour différencier les deux, on peut dire que la stipudité, la négligeance et l'ignorance sont enracinées dans l'esprit de l'exagérateur, tandis que le négligeant lui, est caractérisé par le durcissement du cœur et l'obstination.

La stipudité est une maladie incurable qui n'a pas de remède; et dont la guérison de celui qui est

(357) Madârij Assâlikîn 2 / 443.

atteint de cette maladie est inéspérable, on a même rapporté la parole d'Imam Al Awzâ'î où il disait:

J'ai entendu qu'on a dit à Jésus le fils de Marie (paix sur lui): ô l'esprit de Dieu; toi, tu ressuscite les morts, il a dit: oui, mais par la permission d'Allah, on lui a dit: tu guéris un aveugle-né, il a dit: oui, mais par la permission d'Allah, on lui a dit: quel est le remède de la stipudité ? Il a dit: c'est ça qui m'a péner. (358)

Un des personnes très habile a dit: si tu a entendu qu'un riche est devenu pauvre, il faut le croire; si tu a entendu qu'un pauvre est devenu riche; il faut le croire; si tu a entendu qu'un vivant est mort; il faut le croire; mais si tu a entendu qu'un idiot s'est bénéficié de son esprit; il ne faut pas le croire. (359)

Ali Khâne a écrit ce poème suivant dans lequel il décrit un amant qui exagère et un ami idiot:

N'accompagne jamais un nigaud Malsain, qui est noyé dans sottise.**

Un ennemi nuisant, doué d'esprit **Mais pas un ami ignorant et malsain.

Alors, accompagner un idiot stipude est la plus grande des catastrophes.**

Parce qu'à cause de sa stipuditéet son enracinement dans celle-ci,**

(358) Akhbâr El Hamqâ wal Moughaffalîna p. 23.

(359) Akhbâr Al Hamqâ wal Moughaffalîn p. 24.

Il aime faire du mauvais et souhaitera **toujours que tu le fasses comme lui.

Alors, celui-ci admire le mal ** Et déteste les conseils.

Ses propos sont insolents ** Et sa conception est nigauderie.

Puis il dit:

Des propos de Jésus sont venus *Dans le livre authentique d'AlBoukhârî

J'ai guéri tout aveugle-né ainsi que **Tout lépreux déformé et flasque.

Mais jamais je n'ai pu ******Guérir un nigaud !

Je peux dire que ces vers m'ont rappelé une anecdote plaisante. En ce qui concerne les premiers vers, je les lu dans un récit qui est dans l'interprétation du Coran d'Al Ayyâchî d'après Mous'ida ibn Sadaqa d'après El Imam Jaâfar Assâdiq dans son interprétation de ce verset: {[Et ***voilà***] ***ce que ton Seigneur révéla aux abeilles***: ‹‹ ***Prenez des demeures dans les montagnes, les arbres, et les treillages que les*** [***hommes***] ***font***. [Les abeilles: v. 68], jusqu'ici: {***Il y a vraiment là une preuve pour des gens qui réfléchissent***} [Les abeilles: v. 69]. Ce dernier a dit: les abeilles sont des imams, les montagnes sont: les arabes, les arbres sont: les esclaves franchis, et les treillages que les [hommes] font, sont: les enfants et les esclaves qui n'ont pas été

franchis. Allah et son Mesager ainsi que les imams seront les garants, les fruits aux couleurs différentes sont: les différentes discplines de la science que leur imams chiites [360] connaitront.

Selon l'interprétation mystique qui est attribuée à l'Imam Jaâfar Assâdiq - qu'Allah le préserve de ce mensonge - les abeilles sont: les imams de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), ce qui sort des ventres des abeilles (des ventres des imams) c'est la science !

Après avoir compris cela, lis avec moi cette anecdote plaisante racontée par le Poète Bachchâr ibn Bourd lorsque l'un des exagérateurs contesta cette interprétation pendant son époque.

On a dit que: Bachchâr ibn Bourd était assis dans la demeure du calife Al Mahdî Al Abbâsî au moment que les gens attendaient sa permission, certains de ses domestiques ont dit aux gens qui étaient présents: qu'est-ce que vous connaissez de l'interprétation de ce verset: {[Et ***voilà***] ***ce que ton Seigneur révéla aux abeilles***: ‹‹ ***Prenez des demeures dans les montagnes, les arbres*** [Les abeilles: v. 68] ? Bachchâr lui dit: se sont les abeilles que les gens connaissent, il lui dit: loin de là, ô Abâ Mouâz, les abeilles dans ce verset sont: les Banî Hâchim, la parole d'Allah (qu'il soit exalté): {***De leur ventre, sort une liqueur, aux couleurs varies,***

(360) Tafsîr Al Ayyâchî 2 / 263.

dans laquelle il y a une guérison pour les gens} [Les abeilles: v. 69].

Et le verset précité veut dire: la science, Bachchâr lui dit: montrez-moi donc votre liqueur, votre nourriture et votre guérison qui sortent des ventres des Banî Hâchim j'ai la nausée qui s'intensifie, il se mit en colère, puis insulta Bachchâr, Al Mahdî fut informé de leur discussion, il les appela et les demanda de leur conversation, et Bachchâr l'informa, il rit jusqu'à tenir à son ventre, puis il dit à l'homme: Allah a fait que votre nourriture et votre liqueur c'est ce qui sort des ventres des Banî Hâchim, donc tu es un maladif froid. (361)

Al Hâfidh ibn Al Jawzî (597. H) a bien fait lorqu'il dit dans son livre (Talbîs Iblîs): (Sachez que celui qui pense à vénérer une personne et sans pour autant penser à la preuve de cette vénération, est semblable à celui qui regarde simplement les faits miraculeux effectués par Jésus (paix sur lui), et sans pour autant le regarder lui-même et prétendant qu'il est le Seigneur, s'il le regarde il trouve qu'il a besoin de nourriture, il ne lui accordera que ce qu'il mérite). (362)

Omar Oubayd Hassana a démontré cette erreur dans les mouvements islamiques par ses paroles: (mais, le vrai problème éducationel ou dans

(361) El Aghânî 3 / 152 et Attadhkira Al Hamdouniyya 1 / 367 et Al Kachkoul de Bahâ'î 1 / 267.

(362) Talbîs Iblîs p. 183.

d'autres termes plus précis (le danger éducationel) dans ce domaine apparait lorsque ces symboles et ces modèles se transforment en idoles, au lieu que ces symboles et ces modèles représentent un vrai exemple, mais se transformant eux-mêmes à un exemple suprême et une mesure de toute chose, sur lequel on pèse la vérité sans être pesé par celle-ci). (363)

Mais la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) a déclaré depuis fort longtemps leur position vis-à-vis de ces idoles inconscientes que les gens ont suivies.

Yahyâ ibn Sa'îd a rapporté d'après l'Imam Ali ibn Houssein, ce dernier a dit: (ô le peuple d'Iraq, aimez-nous l'amour de l'Islam, mais ne nous aimez pas l'amour des idoles, votre amour demeure en nous jusqu'à devenir sur nous une honte) (364)

L'Imam ibn Saåd a dit dans (Atabaqât Al koubrâ): (ô gens aimez-nous l'amour de l'Islam, votre amour demeure en nous jusqu'à devenir une honte). (365) Dans une autre version (aimez-nous l'amour de l'Islam, par Allah, ce que vous dites sur nous demeure jusqu'à nous faire détester par les gens). (366)

---

(363) Mourâja'ât fil Fikr wa Addaåwati wal Harakati p. 72.

(364) Siyar Aålâm Annoubalâ 4 / 389- 390.

(365) Attabaqât Al Koubrâ 5 / 214.

(366) Idem.

Soufyâne ibn Oubaydoullah a dit: (un groupe de personne est venu chez Ali ibn Al Houssein il le loua, celui-ci leur a dit: Combien vous avez menti et vous avez été hardis devant le Seigneur, nous sommes les meilleurs de nos gens, et il nous siffut d'être les meilleurs de nos gens). (367)

Ces idoles qu'Imam Ali ibn Houssein a évoqué, en faisant allusion à leur regard envers eux, ce sont ces mêmes idoles que nous voyons aujourd'hui dans beaucoup de pays islamiques construits en sanctuaire ou des tombes incarnant des hommes pieux et vertueux, et surtout les membres de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui).

Peut être le commentaire le plus concret qu'on puisse commenter sur ces rites effectués par la plupart des gens devant ces tombes, sera ce que la référence des chities **Mohamed Houssein Fadloullah** a dit: " l'homme fixe ses regards vers une statue oubliant même les inspirations que cette statut veut transmettre.

Alors il oublie même tous les vertus qu'exprime le propriétaire de cette statue, comme ce fut le cas de la statue de Jésus (que la miséricorde d'Allah soit sur lui), ou bien la visite des tombes des Prophètes et des hommes pieux, et ceci, est une expérience commune entre l'Islam et le christianisme.

(367) Idem.

Si tu veux examiner la conscience des gens vis-à-vis de cette image, de cette statue, tu ne trouveras pas en général qu'il y a en perspective une conscience incarnée par le propriétaire de cette image ou statue. Puis, tu trouveras que les hommes se dirigent vers les tombes (tombe d'un prophète ou d'un homme pieux) pour les embrasser, communiquer avec eux afin de les concevoir matériellement, sans qu'aucun ne pense au commencement d'une aventure dans l'atmosphère de l'incarné dans cette statue ou le détenteur de cette tombe. Cette incarnation représente une façon d'immortaliser une personnage sacrée ou une personnage honnorable par cette statue ou par cette tombe, de ce faite, les hommes vont les adorer sans pour autant sentir que c'est une statue, lorsqu'ils s'assoient auprès du sanctuaire de la vierge Marie (paix sur elle) ou le sanctuaire de Jésus (qu'Allah soit satisfait de lui), ou lorsqu'ils s'assoient devant la tombe d'un prophète ou un homme pieux ou Imam, on trouvera que c'est l'élément matériel qui va complètement apparaitre, comme s'ils n'adorent que ces éléments précédemment cités.

C'est pourquoi, moi, j'imagine qu'il y a un genre d'idoles insensibles qui sont chez les musulmans et les chrétiens, des personnalités qu'ils sacralisent à travers ses configurations précitées, j'ai considéré ces éléments comme des rituels et des lieux saints, parce que l'homme perd toute une vertu de la religion devant cette image qui est un matériel.

Même le faite de porter sur son cou une photo rentre dans ce cadre, parce qu'il y a certains chrétiens qui portent une photo de Jésus ou de la vierge Marie.

Alors chez nous musulmans, des gens qui portent une photo d'Imam Ali ou une photo d'Imam Al Khoumaynî ou une photo de certaines personnalités. (368)

C'est à cela que **L'érudit Moussâ Al Moussawî** évoque par ses paroles-ci: (L'exagération pratique se voit dans le faite de demander aux imams des affaires temporelles ou éternelles et de leur demander une aide de façon directe. En effet, le faite d'embrasser les tombes est un fait courant dans les sanctuaires des imams et des hommes pieux en même temps.

En vérité…je suis las de discuter et de débattre avec nos juristes - qu'Allah les pardonnent - à propos d'embrasser des tombes et de demander aux imams des affaires, de réciter les formules de la visite des tombes au lieu de réciter le Coran sacré, mais je n'ai entendu d'eux que des paroles déjà dites et redites). (369)

Il ajoute en disant: (J'ai visité des tombes des hommes pieux dans beaucoup des pays islamiques,

(368) Le magazine El Maârij édition 28- 31 p. 624 et 625 extrait du livre (Maä sâtou Azzahrâ - cinquième chapitre) de Jaâfar mourtadhâ Al Âmilî.

(369) Achî'a wattas'hîh p. 84 – 85.

j'ai vu des visiteurs à l'instar de ce que nous voyons sur la scène de nos imams, je suis entré dans les églises des chrétiens dans plusieurs pays du monde, j'ai vu des gens dans ces églises faire comme suit, ils demandent la bénédiction à travers la statue de Jésus et des pieds de la vierge Marie, ils ont laissé Allah (qu'il soit exalté) de côté, en leur demandant de l'aide dans ce bas monde et dans l'au-delà. Puis je suis entré aussi dans les temples des Bougites et chintes, ainsi que des temples juives et des sikh, j'ai vu ce que j'ai déjà vu sur la scène des musulmans et des chrétiens, c'est à dire: faire des offrandes, demander ses besoins, embrasser des statues, inclination, soumission et obéissance devant ces sanctuaires.

Alors, j'ai vu l'humanité plongée dans un mirage des illusions, en vérité j'ai honnoré ces savants musulmans comme Ibn Hazm Al Anndalousî qui d'autres personnes comme lui qu'Allah a donné de bons esprits qu'ils ont pris comme lumière et guide pour eux et des autres personnes, c'est pourquoi, ils ont devancé leur époque des siècles et des siècles, ils ont adopté une position moqueuse et furieuse en même temps contre ces faits). (370)

Que ce public nombreux qui rampent dans les seuils des sanctuaires se réveille de leur sommeil

(370) Idem.

profond, parce qu'ils sont guidés sans conscience et sans attention vers une voie qui s'oppose de la bonne voie musulmane. Alors, ces gens là ont adopté un programme qui mène à l'exagération, le programme dont le Prophète (paix et bénédictions sur lui) nous a avertis et que les communautés égarées précédentes avaient suivi avant notre communauté.

La référence des chiites Mohamed Houssein Fadloullah a vu que le dépassement de la limite légitime envers ces personnalités, l'absorption dans le domaine d'un brouillard flou dans les personnalités, est une cause principale qui mène vers l'exagération et y plonger, et en fin, devenir son partenaire.

Il a démontré cela en ces propos: (…Nous avons besoin d'être inspirés par ce systeme éducational dans nos études et recherches de la vie des prophètes, imams et hommes pieux, nous devons nous consacrer dans le domaine pratique du mouvement islamique, dans leur vie personnelle et générale, pour que nous restions en contact de cette personne à travers la pensée, le message et le travail. Puis, cela nous donnera plus de liaisons avec cette voie authentique et nous éloignera des voies où il y a des défauts et des fourberies, pour que nous ne mettons pas beaucoup de temps à observer des secrets flous et cachés que certains évoquent en parlant de ces personnages ou d'autres des prophètes et hommes pieux que nous honorons.

En effet, mettre du temps à observer dans un domaine brume et flou que nous n'arrivons pas à comprendre et concevoir, nous mène toujours vers l'abberration dans le concept ou atteindre le dégré d'exagération.

En réalité, la question n'est pas ces descriptions données à un tel personnage ou autre, ou bien est-ce que ces descriptions sont-elles réelles pour qu'on les puisse confirmer par des récits authentiques ou faux dans le processus d'un long dialogue scientifique ? Mais la question en est que: cette affaire n'est pas une nécéssité de la foi ou un travail exigeant, pourquoi donc dépensons-nous des efforts et que nous nous fatiguons pour rentrer dans des recherches qui n'ont pas une valeur dogmatique ou pratique, mais plutôt qui mènent dans certains cas vers ce qui rassemblerait à l'adoration d'un personage, s'il ne mène pas à l'exagération abusive. Qu'Allah (qu'il soit exalté) nous préserve des fautes, nous protège de l'abberration pour que nous nous ne dévions pas de la bonne voie islamique dans la foi et les bonnes oeuvres..). [371]

Il est de la responsabilité des savants et prêcheurs en perspective de sensibiliser ces gens de ce grand défaut sur la fondation de leur foi, mais ce défaut prend de l'ampleur de plus en plus, si ces savants et prêcheurs partagent avec eux les mêmes

(371) Tafsîr min wahyi Al Qor'ân 6 / 82 - 84 .

idées et font en perspective les mêmes faits que ces gens font.

Âyatoullah Mohamed Âsif Mouhsinî a évoqué cela par ces propos: (la plupart des prêcheurs et écrivains imitateurs considèrent les récits des exagérateurs menteurs et ignorants comme des paroles du Prophète (paix et bénédictions sur lui), ou Sa famille, ou Ses nobles compagnons, ou bien ces récits sont comme une tradition absolue, ou versets du Coran, pour dire uniquement que ces récits sont dans le livre de 'Bihâr El Anwâr' ou l'ensemble des livres. C'est pourquoi, ils répandent ces propos dans les mosquées, dans les livres, dans les magazines et journaux par des expressions éloquentes, par des mots doux et attrayants qui influencent les lecteurs et auditeurs comme un sortilege… Qui les a dit que ces paroles n'ont pas celles des transformateurs, propos des charlatans, l'innovation des ignorants! Comment peuvent-ils considérer ces paroles comme celles du seigneur des envoyés ! {‹‹***Est-ce Allah qui vous l'a permis*** ? ***Ou bien forgez vous*** (***des mensonges***) ***contre Allah***›› ? [Jonas: v. 59]. (372)

Il a ajouté en disant: (ce qui est déplorable, c'est que le travail d'écrire des livres et de prêcher est un ensemble de ressources exploités par des gens qui ne le méritent pas, mais qui veulent en faire profit. {***Malheur, donc, à ceux qui de leurs propres mains composent un livre puis le présentent comme venant d'Allah pour en tirer un vil profit ! – Malheur à***

(372) Machra'â bihâr El Anwâr 1 / 10.

eux, donc, à cause de ce que leurs mains ont écrit, et Malheur à eux à cause de ce qu'ils en profitent! **[**La vache: v. 79].

cette catastrophe est allée au delà jusqu'à que ces gens là ont formé une culture transformante de connaissance et des mœurs dans les branches dogmatiques, de ce faite, celle-ci s'est demeurée dans les esprits de la plupart des gens de la foule, ainsi que ceux qui n'ont pas de connaissances approfondues, du faite qu'elle a oté l'audace de réforme d'un groupe de spécialistes à cause d'une crainte de la révolution des gens de la foules qui ont dévié à leur tour à cause d'une domination des spécialistes sur eux, et la négligeance des savants et responsables de la religion de corriger ces récits et de rédiger des connaissances islamiques complètes, et ceci, est un grand danger qui guête la religion et ses gens. (373)

(373) Machra'å bihâr El Anwâr 1 / 10 – 11.

La famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) contre l'exagération et la sacralisaliton factice

L'amour envers les gens de la maison du Prophète (paix et bénédictions sur lui), solidariser avec eux, les secourir et les défendre a un sens dogmatique magnifique, les sentiments des vrais croyants se pencheront toujours à ce sens aussi longtemps que cet amour reste un amour légitime qui ne sera pas troublé par les falsifications des menteurs.

Mais si cet amour dépasse la limite de la Charia, il se transformera obligatoirement à une haine et des hostilités envers la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui).

Parce qu'inventer des propos et les associer aux hommes pieux ou les associer ce qui est contraire à leur religion et leurs mœurs, serait impossible dans tous les cas, d'être considéré comme un amour et une loyauté, mais cela, sera classé directement sous le titre de (la haine et les hostilités)!

S'il nous était possible de demander Jésus; à titre d'exemple, son opinion et sa position vis-à-vis des extrémistes qui l'ont attribué des propos qu'il n'a pas dit - au nom de l'amour et loyauté - espères-tu qu'il va exprimer son amour envers ces extrémistes en souhaitant les rencontrer dans le paradis auprès d'un Souverain Omnipotent ? Ou, va-t-il témoigner du mal contre lui et se débarasser de lui, ainsi que ses

faits, pour cause de destruction dans la religion d'Allah et la croyance des gens tout en cherchant refuge auprès de Son Seigneur ?

Les gens qui seront faché par Jésus le plus seront certainement; ceux qui ont exagéré en sa personne et le faisant souvent un rival d'Allah, souvent Son fils.

Puis, ils ont transformé le message pour lequel il est envoyé en croyances fétichistes rédigées par eux-mêmes tout en étant convaincus de cette fausse transformation, et ensuite convaincre les gens en leur disant que c'est la religion de Jésus !

Allah (qu'il soit exalté) nous a informés quelle sera la position de Jésus vis-à-vis des chrétiens le jour où le Seigneur l'appelera en lui demandant: {**Est-*ce toi qui as dit aux gens***: ‹‹ ***Prenez-moi ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah*** ? ›› [La table servie: v. 116].

Il reniera en disant: {***‹‹ Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de declarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes, Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi, Tu es, en vérité, le grand Connaisseur de tout ce qui est inconnu. Je ne leur ai dit que ce que Tu m'avais commandé, (à savoir): ‹‹ Adorez Allah, mon Seigeur et votre Seigneur ››. Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux. Puis quand Tu m'as rappelé, C'est Toi qui fus leur observateur attentif. Et Tu es***

témoin de toute chose. [La table servie: v. 116 - 117].

Oui… en vérité, les chrétiens ont prétendu tout cela, ils ont crée des récits, des histoires, des rêves et des dortoirs, ils ont construit des églises, ils ont crée des croix, ils ont photographié des photos, ils ont fait des statues sur lesquelles se dresse la crucifixion de Jésus - le seigneur ! Ils ont dépensé d'énorme somme d'argent, ils ont fait beaucoup d'efforts en dépensant aussi du temps, ils ont tué beaucoup de gens…tout cela à cause d'une illusion qui n'existe même pas et qui n'a pas de preuve; si ce n'est qu'une confusion !

Un amour sans normes deviendra un malheur sur son détenteur et sur les gens. Donc, si le musulman ne codifie pas son amour avec le bien, par un code de piété et d'arrêter sur les limites de la charia équitable, il s'éloignera certainement de la religion par des kilomètres.

Le cas de certains gens vis-à-vis de la famille du Prophète, (paix sur elle) ne diffère pas du cas des chrétiens vis-à-vis de Jésus.

Puis, les gens qui détestent la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) le plus, ne sont pas les nassistes qui ont proclamé leur antagonisme et leur malhonnêteté contre eux, ceux là, sont sans doute, des ennemis clairs qui dévoilent et qui trompent.

Mais, la grande crainte se trouve au niveau des gens qui disent que nous aimons la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) en prononçant leurs noms, en exagérant en leur personne, en les donnant des descriptions du Seigneur, en remplaçant l'appel qui s'emplit de la source de leur guide Mohamed (paix et bénédictions sur lui) par un autre appel qui est commun au premier que par un titre ou des slogans résonnants !

Ce n'est pas tout homme qui relève un slogan de pureté est un pur…cela est une question que la génération précédente a comprise profondément.

L'Imam Jaåfar Assâdiq a dit à ce propos: (personne parmi ceux plagient notre amour ne nous a surpasser !). [374]

Il a dit aussi: (ceux qui plagient cette affaire, [375] ne sont que des Juifs, des chrétiens et des mages associateurs les plus mauvais !!) [376].

La famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ne se chargera pas de la responsabilité des croyances et opinions que les gens ont suscité pendant leur époque et après, et qui n'ont aucun lien avec leur croyance, leur religion et leurs mœurs, mais, seuls les extrémistes prendront leur responsabilité.

---

(374) Rijâl El Kachîyyi p. 373 - récit (555).

(375) Intihâl Mawadda Ahl El Bayt wa Atbâihim.

(376) Bihâr El Anwâr 65 / 166 wa rijâl El Kachiyyi p. 364 - récit (528).

C’est pourquoi, la position de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) vis-à-vis des extrémistes est sévère

Puis, elle exprime leur malaise qu’elle a subit des innovations et de libertinage attribués à leur méthode et leur appel purs et clairs.

Attousî a rapporté d’Ibn Nabâta qui dit: l’Imam Ali a dit: (ô Seigneur, je suis loin et innocent de ce que disent les extrémistes en ma personne, comme Jésus le fils de Marie de ce que les chrétiens disent de lui, ô Seigneur abandonne -les et ne soutient aucun d’eux). (377).

Houmayrî a rapporté d’Al Fadhl ibn Othmâne en disant: j’ai entendu Abou Abdoullah – l’imam Jaâfar Assâdiq - dire: craignez Allah, magnifiez Allah, magnifiez Son Prophète (paix et bénédictions sur lui), et ne magnifiez aucune personne sur Lui, parce qu’Allah le tout Puissant l’a favorisé, aimez la famille de votre Prophète (paix et bénédictions sur lui) d’un amour modéré, n’exagérez pas, ne séparez pas, ne dites pas ce que nous n’avons pas dit, si vous dites et nous disons, vous mourrez, puis nous mourrons, puis Allah vous ressuscite ainsi que nous, nous serons où Allah le souhaite et vous y serez avec nous. (378).

(377) El Amâlî de Attousî p. 650 et Bihâr El Anwâr 25 / 266.

(378) Bihâr Al Anwâr 25 / 269.

Attousî a rapporté de « Fadhaïl » ibn Yassâr en disant: l'imam Assâdiq a dit: faites très attention à vos jeunes afin que les extrémistes ne les détournent pas, car les extrémistes sont plus mauvais de la créature d'Allah, ils minimisent la grandeur d'Allah en attribuant la ségneurie à Ses serviteurs, par Allah, les extrémistes sont plus mauvais que les Juifs, les Chrétiens et les mages qui ont associé. (379).

Il proclamé son innoncence des extrémistes en disant: 'qu'Allah maudit qui a dit de nous ce que nous n'avons pas dit de nous-mêmes, qu'Allah maudit qui nous a déplacés de la servitude du Seigneur qui nous a crées, c'est à Lui que nous recourons et retournons, c'est Lui qui détient nos âmes''. (380)

Ibn Bâbawayh Al Qomî a rapporté dans " Ouyoune Akhbâr Arridhâ " d'après l'imam Arridhâ, il dit: (qu'Allah maudit les extrémistes, n'auraient-ils été des Juifs ? n'auraient-ils pas été des Juifs ? n'auraient-ils pas été des Chrétiens ? n'auraient-ils pas été des Quadarites ? n'auraient-ils pas été des Mourjites ? n'auraient-ils pas été des Harourites ? Puis, il dit: ne s'assiez-vous pas avec eux, ne soyez pas fidèles avec eux, abandonnez-les qu'Allah les abandonne). (381)

(379) Al Amâlî de Attousî p. 650 et Bihâr Al Anwâr 25 / 265.

(380) Ikhtiyâr Maârifati Arrijâl 2 / 489 et Bihâr Al Anwâr 25 / 297.

(381) Ouyoune Akhbâr Arridhâ 1 / 216.

Abou Hâchim Al Jaåfarî a dit: j'ai demandé à Abou Al Hassane (Ali Arridhâ) à propos des extremists et des ignorants, il a dit: les extrémistes sont des mécréants, et les ignorants sont des associateurs, celui qui s'asseoit avec eux, ou s'assemble avec eux, ou mange avec eux, ou boit avec eux, ou les rend visite, ou les donne ses filles en mariage, ou épouse leurs filles, ou leur fait confiance, ou leur confie un depot, ou croit à leur discours, ou les aide d'un moitié de mot, est sorti de la protection d'Allah (qu'Il soit exalté), de la protection du Messager d'Allah et celle de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui). (382)

(382) Ouyoune Akhbâr Arridhâ 1 / 219.

Ceux qu'Allah (qu'il soit exalté) et la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ont maudit

Notre connaissance de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) nous confirme qu'elle suit le Messager (paix et bénédictions sur lui), de ce faite, elle maudit à son tour ceux qu'Allah et Son Messager ont maudit, elle s'éloigne aussi de ceux qu'Allah et Son Messager se sont éloignés.

C'est pourquoi, leur position envers ceux qui sabotent la religion d'Allah (qu'il soit exalté) est très sévère et sera toujours ferme à jamais.

Ces preuves sont bien connues dans l'histoire de sorte qu'elles ne demandent même pas d'être stimulées.

Allah (qu'il soit exalté) a recommandé aux savants de cette communauté de faire savoir la vérité, de gommer toute confusion et de faire savoir le faux, surtout s'il s'est répandu et s'est propagé, mais aussi s'il est attribué aux plus vertueux des gens comme les compagnons du Prophète
(Paix et bénédictions sur lui), et Sa famille.

Le Seigneur a dit dans Son livre: {***Certes ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre en fait de preuves et de guide après l'exposé que Nous***

en avons fait aux gens, dans le livre, voilà ceux qu'Allah maudit et que les maudisseurs maudissent, sauf ceux qui se sont repentis, corrigés et déclarés: d'eux je reçois le repentir. Car c'est Moi, l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux. [La vache: v. 159 – 160].

Dans le livre (Al Kâfî), il y a un hadîth attribué au Prophète (paix et bénédictions sur lui) où Il dit: (si l'innovation dans la religion est apparue dans ma communauté, que le savant contribue par son savoir pour la combattre, s'il ne le fait pas, que la malédiction d'Allah soit sur lui). (383)

Donc, il est clair que le premier des hommes le plus méritant de la malédiction d'Allah sera un savant qui cache la connaissance, et surtout, si l'innovation fait son apparition.

La Méthode des hommes de foi vis-à-vis de ce que font les innovateurs et extrémistes c'est: en premier temps, ils sont innoncents d'eux et de leurs actes, ils avertissent fortement leur méthode.

Al Kalaynî a rapporté lui aussi dans (Al kâfî) du Prophète (paix et bénédictions sur lui) en disant: Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a dit: (celui

(383) Al Kâfî 1 / 54 (chapitre: Al Bida et Râyi et El Maqâyîs) récit (2).

qui vient chez un innovateur, puis il le magnifie, celui-ci œuvre pour la destruction de l'Isalm). (384)

C'est pourquoi, l'imam Ali Arridhâ - c'est l'un des savants de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) - considère que répondre aux innovateurs et les fréner fait partie du Jihâd dans le chemin d'Allah. Il dit: (celui qui refute l'innovation d'un innovateur, ce fait est un sentier parmi les sentiers d'Allah. (385)

L'imam Al Bâqir, par sa compréhension conscencieuse, a considéré (l'innovation dans la religion) l'étape la plus petite des étapes du polythéisme en disant: (la moindre idolâtrie, c'est le faite que l'homme innove une opinion tout en aimant à cause de celle-ci et détestant à cause d'elle). (386)

D'ailleurs, l'innovation dans la religion est une législation supplémentaire dans la Charia du Seigneur, il y a une sorte de vouloir ressembler à Allah qui a lui seul le droit de légiférer les lois de la Charia. Si un innovateur n'était pas quelqu'un qui interprète, donc, il aurait été considéré par le Seigneur comme un polythéiste, mais à cause de ses fausses interprétations, il est considéré comme un ignorant abberant.

---

(384) Al Kâfî 1 / 54 (chapitre: Al Bida et Râyi et El Maqâyîs) récit (3).

(385) Fiqh Arridhâ p. 383.

(386) Al Mahâsin 1 / 208.

Cependant, on a deux innovations, celle qui fait sortir de la croyance du Seigneur vers sa mécréance, et l'autre qui ne fait pas sortir de la croyance; celle qui fait sortir, soit qu'elle soit contraire à la preuve évidente des deux témoignages, cette fois-ci, elle fera sortir son détenteur de la croyance vers la mécréance, et dans tous les cas, il ne sera pas pardonné sous prétexte de l'ignorance ou d'interprétation ou de suspicion.

Mais, si celle qui fait sortir de la croyance n'est pas contraire à la preuve évidente des deux témoignages, mais elle contrarie une affaire absolue dans la religion, cette foi-ci, elle peut être pardonnée sous-prétexte de l'ignorance ou d'interprétation ou de suspicion, mais si on a apporté des preuves légitimes et authentiques aux détenteurs de cette innovation, dans ce cas, ils pourront être considérés comme des mécréants.

En ce qui concerne l'innovation qui ne fait pas sortir de la croyance, c'est celle qui ne contrarie pas une affaire absolue dans la religion, personne ne sortira de la croyance à cause de cette dernière.., mais son détenteur sera jugé d'impunité, si des preuves évidentes on lui était apportées.

L'histoire nous dit que les membres de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ont été éprouvés par l'attribution des mensonges à leurs personnes, jusqu'à que les groupes mensongères qui prétendent une affiliation à eux sont devenus très nombreux.

A ce propos, l'imam Jaåfar Assâdiq dit en évoquant le cible des libertins, des innovateurs et ceux qui l'ont démenti ainsi que ses parents qui représentent la haute étape des Houssaynites de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui): (nous la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui): Nous sommes véridiques, nous ne sommes pas préservés d'un menteur qui nous ment. Puis notre vérité se perd à cause de son mensonge sur nous, Le Messager (paix et bénédictions sur lui) était plus véridique de toute l'humanité, mais Moussaylima ment sur Lui. L'Emir des croyants (Ali ibn Abî Tâlib) était plus véridique de tous après le Prophète (paix et bénédictions sur lui), mais, 'Abdoullah ibn Sabâ' - qu'Allah le maudisse- mentait à sa personne, et essayait toujours d'apporter ses mensonges pour refuter sa vérité. Abou Abdoullah Al Houssein ibn Ali (paix sur lui) été éprouvé d'Al Mokhtâr. Puis il cita le nom d'Abou Abdoullah: El Hârith Achâmî des deux fils, et il dit: Ils mentaient sur Ali ibn Al Houssein (paix sur lui). Puis, il cita le nom d'Al Moughîra ibn Saîd, de Bazî'a, de Sirrî, d'Abou Al Khattâb, de Mouammar, de Bachchâr Al Ach'arî, de Hamza Azzoubaydî et de Sâ'id Annahdî, il dit: - qu'Allah les maudisse - nous ne pouvons pas être innoncents d'un menteur qui ment sur nous ou bien d'un inconscient sans pensée, qu'Allah nous préserve de la nourriture de tout menteur et les fait goûter la chaleur de l'enfer). (387)

(387) Rijâl El Kachî 2 / 593.

Ces extrémistes sont décédés, mais leurs pensées demeurent dans les mémoires des gens après leurs décès!

C'est pourquoi, la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) s'est attachée profondément à avertir des pensées d'un extrémiste qui vit socialement avec les gens afin de propager ses pensées entre eux, comme le feu qui se propage dans la paille. La famille a averti aussi des extrémistes qui ont présidé cette campagne diffamatoire de leur image.

Cet avertissement combat ces idées qui viennent et leurs manifestants jusqu'à le jour de la Résurrection:

1- Ceux qui disent que les imams de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ont une autorisation, même s'ils ajoutent l'expression (si Allah veut) !

Cette autorisation de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) que les gens se prononcent, peut signifier plusieurs sens:

Le premier: l'autorisation de créer, de donner la subsistance, de tuer et de rescuciter. C'est pour dire qu'Allah (qu'il soit exalté) a crée Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) et les imams de Sa famille, puis Il les a donnés l'autorisation de créer. Donc, ils

peuvent créer, donner la subsistance, tuer et rescuciter.

Et ceci est une apostasie claire; parce que l'impossibilité d'apporter des preuves spirituelles et textuelles qui le montre, et un intelligent ne doit pas douter de l'apostasie de celui qui a dit ses propos.

Nous pouvons donner comme exemple de ce qu'Ibn Bâbawayh El Qomî a cité dans (Iåtiqâdât) en ses propos: (on a rapporté que Zourâra a dit: j'ai dit à l'imam Jaåfar Assâdiq: (qu'un homme de la descendance d'Abdoullah ibn Saba'a parle d'autorisation. Il dit: C'est quoi autorisation ? Je lui ai dit: ce dernier a dit qu'Allah a crée Mohamed (paix et bénédictions sur lui) et Ali, puis Il les a donnés l'autorisation de créer, de donner la subsistance, de tuer et de rescisuter. Il a dit: (l'ennemi du Seigneur a menti, retournes à lui et récite devant lui le verset qui est dans la Sourate le tonnerre: {***Ou donnent-ils à Allah des associés qui créent comme Sa créature au point que les deux créations se soient confondues à eux*** ? ***Dis***: ‹‹ ***Allah est le Créateur de toute chose, et c'est Lui l'Unique, le Dominateur suprême*** ›› [Le tonnerre: v. 16]. C'est ainsi que je me suis retourné vers cet homme en l'informant ce que Assâdiq (paix sur lui) m'a dit, c'est comme je lui ai gavé une pierre, ou bien il a dit: comme s'il s'est tu). [(388)]

Le deuxième: Allah (qu'il soit exalté) a autorisé aux imams de la famille du Prophète (paix et

(388) El Iåtiqâdât p. 100.

bénédictions sur lui) de rendre licite ce qu'ils veulent et de rendre illicite ce qu'ils veulent, ou bien de changer quelque chose de ce qu'Allah a révélé au Prophète (paix et bénédictions sur lui). Et d'ailleurs, un homme doué d'esprit ne dit pas des choses pareilles, et s'il tient des propos comme ça, il est sorti du cadre de la religion musulmane.

Nous pouvons donner comme exemple de ce qu'Ibn Bâbawayh El Qomî a rapporté de Yâsir El Khâdim qui a dit à imam Ali Arridhâ: qu'est-ce tu dis de l'autorisation? Il a dit: Allah (qu'il soit exalté) a donné à Son Prophète (paix et bénédictions sur lui) l'autorisation en ce qui concerne Sa religion en disant: {Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en;} [L'exode: v. 7], mais la création et la donation de la subsistance ne lui pas été assigné, puis il dit: Le Tout Puissant dit: {***Allah est le Créateur de toute chose.***} [Le tonnerre: v. 16]. Il dit encore: {**C'est *Allah qui vous a créés et vous a nourris. Ensuite Il vous fera mourir, puis Il vous redonnera vie. Y en a-t-il, parmi vos associés, qui fassent quoi que ce soit de tout cela*** ? ***Gloire à Lui*** ! ***Il transcende ce qu'on Lui associe***. [Les Romains: v. 40]. (389)

Dr. Houssein El Madrasî a mentionné dans son livre (Tatawor El Mabânî El Fikriya Littachayyou'), la troisième et quatrième décénnies

(389) Ouyoune Akhbâr Arridhâ 1 / 219.

du deuxième siècle de l'Hégir ont connu une légère baisse d'extrémisme. En effet, un groupe d'extrémistes chiites qui prend ses idées et sa théorie d'un groupe Kîsânite [390] est apparu, ils ont propagé leur observation sur les membres de la famille de Mohamed (paix et bénédictions sur lui) en considérant qu'ils sont en haut des humains, qu'ils ont le savoir absolu qui va jusqu'à savoir l'invisible, et qu'ils ont la compétence d'agir sur les êtres.

Ce nouveau groupe ne considère pas le Prophète (paix et bénédictions sur lui) et les imams comme des dieux, mais il croit qu'Allah (qu'il soit exalté) les a donnés l'autorisation dans les affaires des êtres, afin de créer et de donner la subsistance. Il croit qu'Allah (qu'il soit exalté) les a donnés le pouvoir de légiférer des lois, et ensuite, dans le domaine de la pratique, ils peuvent exercer l'ensemble des œuvres que Le Créateur fait, sauf une seule différence que la compétence du Créateur Lui est originale, tandis que la leur est secondaire et elle suit celle du Seigneur). [391]

Al Majlisî a dit: (les autorisés sont: un groupe d'extrémistes qui a des propos qui diffèrent celles des autres extrémistes: leur reconnaissance que les imams ont été crées et leur refutation de leur ancienneté. Mais, ils leur reconnaissent quand même le pouvoir

(390) Les Kîsânites: ce sont ceux qui ont dit que Mohamed ibn El Hanafiya, c'est lui El Mahdî attendu et promis, il se trouve dans les montagnes de Radwâ, ils ont dit que ce dernier n'est pas mort, il se peut qu'il revienne.

(391) Tattawwour El Babânî El Fikriya Littachayyou'i p. 36.

de créer et de donner la subsistance. Ils disent aussi que le Seigneur les a particulièrement singularisés en création, et Il les a donnés l'autorisation de créer l'univers et tout ce qu'il y a le dedans comme œuvres). (392)

2- Ceux qui disent que les imams de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ne sont pas confrontés à l'imprévoyance ou de l'oubli !

Celui qui n'oublie jamais c'est; Allah (qu'il soit exalté), mais l'être humain lui, naturellement il oublie.

Les plus grands des hommes d'Allah (qu'il soit exalté) qui sont les prophètes oublient, mais comment faut-il que ceux qui détiennent un rang et un honneur moins élevés qu'eux, comme les compagnons et les membres de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) n'oublient-ils pas ?

Allah (qu'il soit exalté) a dit en évoquant les propos de Son prophète Moise (qu'Allah lui fasse miséricorde): {***Vois-tu, j'ai oublié le poisson***} [La caverne: v. 63]. Il a dit en évoquant la discussion de Khidr avec Moïse (paix sur eux) {‹‹ ***Ne t'en prends pas à moi, dit*** [Moïse] ***pour un oubli de ma part***} [La caverne: v. 73].

(392) Bihâr El Anwâr 25 / 345...

Il dit à propos de Son Prophète Mohamed (paix et bénédictions sur lui): {Et ***invoque ton Seigneur quand tu oublies***} [La caverne: v. 24]. Il dit de Lui aussi: {Nous ***te ferons réciter*** (le ***Coran***), ***de sorte que tu n'oublieras pas***} [Le Très haut: v. 6].

En ce qui concerne la position de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) vis-à-vis à cette question, certes, elle est ferme et rigoureuse.

Abou Assilt El Harwî a dit: j'ai dit à imam Ali Arridhâ, ô fils du Prophète (paix et bénédictions sur lui): à Koufa, il y a des gens qui prétendent que le Prophète (paix et bénédictions sur lui): n'a pas oublié dans Sa prière, il a dit: ils ont menti, qu'Allah les maudisse, celui qui n'oublie jamais c'est Allah qui est le seul Seigneur digne d'adoration). (393)

Ibn Bâbawayh El Qomî dit à ce propos: (les extrémistes et les autorisés, qu'Allah les maudisse, ils nient l'oubli du Prophète (paix et bénédictions sur lui) en disant: s'il oublie- ils veulent dire le Prophète (paix et bénédictions sur lui) - dans la prière, il est évident qu'il oublie aussi dans Son message, parce que la prière est obligatoire comme transmettre le message). (394)

Mohamed ibn El Hassane avait précédé ibn Bâbawayh à la parole précitée en disant:

---

(393) Ouyoune Akhbâr Arridhâ – chapître (ce qui est venu de Arridhâ comme preuves des imams et réponses aux extrémistes et aux autorisés) – Hadîth (5).

(394) Man la yahdourouhou El Faqîh 1 / 234.

(Le premier dégré de l'extrémisme c'est; le faite de nier l'oubli du Prophète (paix et bénédictions sur lui) et l'imam). [395]

3- Ceux qui les ont attribués la connaissance de l'Inconnaissable !

Personne ne connaît l'Inconnaissable, à part Allah (qu'il soit exalté) comme Il l'a dit dans le Coran: {***Dis***: ‹‹ ***de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connait l'Inconnaissable, à part Allah*** ››. [Les fourmis: v. 65].
C'est Allah (qu'il soit glorifié) qui connaît l'Inconnaissable.

Les versets les plus évidents qui vont dans ce sens sont: la parole d'Allah: {***C'est Lui qui détient les clefs de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme, comme dans la mer***.} [Les bestiaux: v. 59]. L'interprétation de ce verset dans La Sourate Luqmâne, où Le Tout Puissant dit: {***La connaissance de l'Heure est auprès d'Allah; et c'est Lui qui fait tomber la pluie salvatrice; et Il sait ce qu'il y a dans les matrices. Et personne ne sait ce qu'il acquerra demain, et personne ne sait dans quelle terre il mourra. Certes Allah est Omniscient et Parfaitement Connaisseur***.} [Luqmâne: v. 34]. Voilà les clefs de l'Inconnaissable qu'Allah (qu'il soit

(395) Idem

exalté) a appropiées, personne ne les connaît, si ce n'est qu'après qu'Allah les lui fait connaitre.

Tous les prophètes, depuis le premier Noé jusqu'à Mohamed (paix et bénédictions sur lui) qu'Allah (qu'il soit exalté) a envoyés à ses serviteurs afin de les guider, ont confirmé à leurs peuples qu'ils ne connaissent pas l'Inconnaissable.

En ce qui concerne Noé, Allah (qu'il soit exalté) nous a informés qu'il avait dit à son peuple: {***Et je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, je ne connais pas l'Inconnaissable, et je ne dis pas que je suis un ange***;} [Hûd: v. 31].

Allah (qu'il soit exalté) a ordonné à Mohamed (paix et bénédictions sur lui) de dire: {***Dis***-[leur]: ***je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'Inconnaissable, et je ne vous dis pas que je suis un ange***;} [Les bestiaux: v. 50].

Si ce sont les prophètes même qui ne détiennent pas et qui ne connaissent pas tout cela, y compris le Prophète Mohamed (paix et bénédictions sur lui) qui est le souverain des gens de la famille prophétique, alors comment faut-il que les autres membres de sa famille le détiennent et le connaissent ? !

Al Kachî a rapporté d'Abou Bassîr en disant: j'ai dit à Abou Abdoullah (Jaåfar Assâdiq): certes, ils disent, ce dernier me dit: qu'est-ce qu'ils disent? Je lui ai dit: ils disent que tu sais le nombre de goûtes

de pluie, le nombre des étoiles, le nombre des feuilles des arbres, le poid de ce qui est dans la mer, le nombre de grains de sable, celui-ci leva ses mains vers le ciel, et dit: Gloire à Allah ! Gloire à Allah ! Par Allah, je ne le conais pas, C'est Allah (qu'il soit exalté) seul qui le sait ! (396)

Al Horr Al Âmilî a rapporté de Sadîr en disant: (Abou Bassîr, Yahyâ Al Bazzâz, Dâwoud ibn Kathîr et moi, nous étions à l'enceinte de la maison d'Abou Abdoullah (Jaâfar Assâdiq), aussi tôt, il est sorti vers nous très en colère, lorsqu'il a pris place, il a dit: je suis très surpris par des gens qui prétendent que nous connaissons l'Inconnaissable, C'est Allah (qu'il soit exalté) seul qui le sait. Puis, j'ai failli frapper ma femme de chambre, elle s'est sauvée de moi, et je n'ai pas pu savoir laquelle des chambres elle s'est refugiée ? !). (397)

Al Kachî a rapporté dans son livre (Rijâl) d'après Anbasa ibn Mous'ab, en disant: Abou Abdoullah m'a dit (Jaâfar Assâdiq): qu'est-ce que tu as entendu d'Abou Al Khattâb ? Je lui ai dit: je l'ai entendu dire que tu as posé ta main sur sa poitrine en lui disant: Ah n'oublie pas ! Tu lui as dit que tu connais l'Inconnaissable, tu lui as dit: c'est lui la défaillance de notre connaissance, le lieu de nos secrets, le confiant de nos vivants et nos morts. Il a dit: Non, par Allah, je n'ai touché de son corps que sa main. En ce qui concerne sa parole, que je lui ai dit

(396) Rijâl El Kachî p. 588.

(397) El Foussoul El Mouhimma fi Oussoul El A'imma 1 / 395.

que je connais l'Inconnaissable, par Allah qui est le seul Seigneur digne d'adoration, je ne connais pas l'Inconnaissable.

Ainsi, qu'Allah ne me donne rien en guise de récompense à cause de mes morts, qu'Il ne bénisse pas mes vivants, si je lui ai dit cela. Il a dit: devant lui il y avait une femme de chambre noire, il continua en disant: elle est venue chez moi ? Si je savais l'Inconnaissable, elle ne devait pas me venir. Un jour j'ai partagé avec Abdoullah ibn Al Hassane un jardin qui était entre nous, il a eu le côté nivelé et coolant, et moi, j'ai eu le côté montagneux, si je savais l'Inconnaissable j'aurais eu le côté nivelé et coulant et lui le côté montagneux. En ce qui concerne sa parole où il dit que je lui ai dit que c'est lui la défaillance de notre connaissance, le lieu de nos secrets, le confiant de nos vivants et nos morts: qu'Allah ne me donne rien en guise de récompense à cause de mes morts, qu'Il ne bénisse pas mes vivants, si je lui ai dit cela. (398)

Al Moufîd a rapporté dans (Al Amâlî) d'Ibn Al Moughîra en disant: Yahyâ ibn Abdoullah ibn Al Hassane et moi, nous étions chez Abou El Hassane (Al Kâdhim) Yahyâ lui dit: je me sacrifie pour toi, ils prétendent que tu connais l'Inconnaissable, il dit: Gloire à Allah, pose ta main sur ma tête, par Allah, il

(398) Rijâl El Kachî p. 579.

n'y a pas un poil sur ma tête et sur mon corps non plus, qui n'est pas tendu…). [(399)]

Attobrosî a rapporté d'imam des Douzièmes chiites imamistes une réponse par écrit qui lui a été adressé par Mohamed Ali ibn Hilâl El Karkhî où il répondait aux extrémistes: ô Mohamed ibn Ali, Allah est très élevé par rapport à ce que vous prescriviez, Gloire à Lui et louange à Lui, nous ne partageons pas avec Lui Sa Science et Sa Puissance. Nul ne connaît l'Inconnaissable, à part Lui, comme Il l'a dit dans Son Livre: {***Dis***: ‹‹ ***Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part Lui***} [Les Fourmis: v.65]

L'ensemble de mes parents précédents et moi: Adam, Noé, Abraham, Moïse et d'autres prophètes, et les derniers, Mohamed le Messager d'Allah, Ali ibn Abî Tâlib, Al Hassane, Al Houssein et d'autres parmi les imams précédents (paix sur eux) jusqu'à cette époque et ces jours-ci, je suis le serviteur d'Allah (qu'il soit exalté), et d'ailleurs, Il dit: {***Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de*** **la** ***Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement*** ››. ***Il dira:*** ‹‹ ***Ô mon Seigneur, pourquoi m'as-Tu amené aveugle alors qu'auparavant je voyais*** ? ›› [Allah ***lui***] ***dira:*** ‹‹ ***De même que Nos Signes*** **(enseignements)** ***t'étaient venus et que tu les as oubliés, ainsi aujourd'hui tu es oublié*** ››. [Tâ-Hâ: v. 124 - 126].

(399) El Amâlî de Moufîd p. 23.

Ô Mohamed ibn Ali ! Les ignorants, les idiots et ceux qui n'ont pas des fervents religieux nous ont nuits. Je prends Allah qui est le seul à être adoré comme témoin, et Il est digne de l'être, Mohamed Son Messager, Ses anges, Ses prophètes et Ses alliés, je te prends comme témoin ainsi que tous ceux qui ont entendu mon message-ci que je suis innoncent devant le Seigneur et Son Messager de ceux qui disent que: nous connaissons l'Inconnaissable, ou nous sommes des associés d'Allah dans Sa royauté, ou ceux qui nous donnent une place différente à celle qu'Allah nous a cernés et nous a crées, ou bien ceux qui dépassent et exagèrent de ce que je t'ai détaillé et expliqué dans mon livre. (400)

4- ceux qui les ont attribués la prophétie ou les ont favorisés sur les prophètes !

La prophètie n'est pas une affaire qui n'obtient par travail ou par le choix des personnes, mais c'est un choix qui vient du Seigneur, comme Il l'a dit: {Allah ***choisit des messagers parmi les Anges et parmi les hommes. Allah est Audient et Clairvoyant***. [Le pèlerinage: v. 75] {**Ton *Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit; il ne leur jamais appartenu de choisir***} [Le récit: v. 68].

C'est pourquoi, personne n'a le droit d'avoir un consentement de la situation d'une telle personne

(400) El Ihtijâj 2 / 288.

et l'attribue la prophétie! Parce que la prophétie est le droit du Seigneur, mais pas le droit de Ses serviteurs, et celui qui prétend cela est menti à Allah (qu'il soit exalté).

Al Kachî a rapporté dans son livre (Rijâl) d'après Abou Abdoullah (Jaåfar Assâdiq) en disant que ce dernier a dit: celui qui dit que nous sommes des prophètes ou qui doute sur cette affaire, qu'il soit maudit par Allah. (401)

Il a rapporté aussi d'Abou Bassîr en disant: Abou Abdoullah (Jaåfar Assâdiq) m'a dit: ô Abou Mohamed, ceux qui prétendent que nous sommes des Seigneurs sont-ils innocents ? Je lui ai dit: Allah est innocent de cette prétention, il a dit: ceux qui prétendent que nous sommes des prophètes sont-ils innocents ? Je lui ai dit: Allah est innocent de cette prétention. (402)

Si l'attribution de la prophétie aux imams de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) est considérée comme apostasie et abandon de la religion, et le prétendant de ce fait mérite d'être publié ainsi que celui qui en doute, donc comment serait le cas de celui qui favorise les imams aux prophètes d'Allah (qu'il soit exalté) ? Sans doute l'apostasie de celui-ci est plus évidente et ignorante que celle de celui qui prétend leur prophétie.

---

(401) Rijâl El Kachî 2 / 590.

(402) Idem

5- Ceux qui disent que les membres de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) peuvent faire du bien ou du mal !

C'est Allah seul le Tout Puissant qui détient L'utilité et la nuisance, le plus honnorable de la créature auprès de Lui c'est Son Prophète Mohamed (paix et bénédictions sur lui), Son créateur Lui ordonne de dire aux gens: {Dis: ‹‹ ***Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce qu'Allah veut. Et si je connaissais l'Inconnaissable, j'aurais eu des biens en abandance, et aucun mal ne m'aurait touché. Je ne suis, pour les gens qui croient, qu'un avertisseur et un annonciateur*** ››. [Al Ârâf: v. 188].

Le Tout Puissant a dit aussi dans la Sourate les djinns: {Dis: ‹‹ ***Je ne n'invoque que mon Seigneur et ne Lui associe personne. Dis***: ‹‹ ***Je ne possède aucun moyen pour vous faire du mal, ni pour vous mettre sur le chemin droit*** ››. [Les djinns: v. 20 - 21].

Attousî a dit dans son interprétion (Attibyâne) : (Allah a ordonné Son Prophète Mohamed (paix et bénédictions sur lui) de dire aux gens: {‹‹ ***Je ne possède aucun moyen pour vous faire du mal, ni pour vous mettre sur le chemin droit*** ››. [Les djinns: v. 21]. Le sens c'est: je ne peux pas vous défendre un mal et non plus vous donner un bien, mais c'est Allah (qu'il soit exalté) qui peut le faire. Tandis que moi je ne peux que vous appeler vers le bien et vous guider dans la bonne voie, si vous

acceptez, vous aurez la récompense et du bien, et si vous refusez, vous serez sévèrement chatiés. Puis Il dit aussi { Dis: } leur ô Mohamed { ‹‹ ***Vraiment, personne ne saura me protéger contre Allah*** } [Les djinns: v. 22], personne ne viendra auprès du Seigneur pour me défendre de ce qu'Il veut m'infliger comme châtiment, {***Et tu ne trouveras***} [La caverne: v. 27], encore moi { ***en dehors de Lui*** } [La caverne: v. 27], ça veut dire en dehors du Seigneur {***aucun refuse***} [La caverne: v. 27], ça veut dire: un refuge où je peux trouver la sécurité pour se sauver de ce qu'Allah veut de moi comme châtiment et souffrance. Le pronom "ني " référant au Prophète lui-même, veut dire: Sa communauté, parce que Lui, Il n'a pas de péchés pour lesquels Il craint un châtiment. Et tu ne trouveras en dehors d'Allah aucun refuge, veut dire: aucun abri). (403)

Si c'est ainsi le cas du Prophète (paix et bénédictions sur lui) qui est le seigneur de tous les fils d'Adam; comment serait-il le cas des membres de Sa famille qui le suivent et qui sont moins grâcieux et prestigieux que Lui ?

Rien n'est plus beau de ce que l'imam Jaåfar Assâdiq a dit afin d'innoncenter son âme de l'extrémisme auprès d'Allah, il dit: (des gens ont menti sur ma personne, qu'est-ce qui les a pris, qu'Allah les fait goûter la chaleur de l'enfer, par Allah, nous sommes qu'un serviteur que le Seigneur a crée et a choisi.

(403) Tafsîr Attibyâne 10 / 157.

Alors, nous ne pouvons ni nuire ni apporter un profit à quelqu'un, si Allah a pitié de nous, c'est à cause de Sa grande miséricorde, s'Il nous chatie, c'est à cause de nos péchés, Par Allah, nous n'avons pas de preuves contre Lui, nous ne sommes innoncents devant Lui, certes nous mourrons, nous serons enterrés, nous serons resuscités, nous serons rassemblés, nous serons interrogés, malheur à eux ! Qu'est-ce qui les prend, qu'Allah les maudit, ils ont nuit Allah et Son Prophète (paix et bénédictions sur lui) dans Sa tombe, ainsi que l'émir des croyants, et aussi Fâtima, Al Hassane, Al Houssein, Ali ibn Al Houssein et Mohamed ibn Ali) jusqu'à dire: (je vous prends comme témoins que je suis le descendant du Prophète (paix et bénédictions sur lui) et je ne suis pas innocent devant le Seigneur, donc, si je l'obéis, je bénéficerai de Sa miséricorde, et si je le désobéis, il me châtiera douleureusement ou le plus sévère de Ses châtiments). (404)

Al Kachî a rapporté qu'il est allé chez Jaâfar Assâdiq en prononçant devant lui le nom de Jaâfar ibn Wâqid et un nombre de personnes des compagnons d'Abou Al Khattâb, il a été dit que ce dernier a atteint une place très élevée comme Namroud, il prononça ce verset devant eux: {***c'est Lui qui est Dieu dans le ciel et Dieu sur terre***} [L'ornement: v. 84], Jaâfar ibn Wâqid lui dit que

(404) Rijâl Al Kachî 2 / 491 – 492 – récit (403).

c'est l'imam Jaåfar Assâdiq. [405] Ce dernier a dit: Non jamais, par Allah nous ne nous rassemblons jamais dans une même chambre, ils sont plus mauvais que les juifs, chrétiens et mages qui ont associé, par Allah, cela n'a guère minimisé la grandeur d'Allah, jusqu'à ce qu'il dit: par Allah, si Jésus avait confirmé ce que les chrétiens ont dit, Allah l'aurait légué une surdité jusqu'au jour de la Résurrection, par Allah, si je confirmais de ce qu'il dit des gens d'Al-Koufa, j'aurais été englouti par la terre, je ne suis qu'un serviteur possédé, je ne peux ni nuire ni apporter un profit à quelqu'un. [406]

Il a dit aussi: (qu'Allah maudit celui qui a dit de nous ce que nous n'avons pas dit sur nous-même, qu'Allah maudit celui qui nous a portés au-delà de la servitude de Dieu qui nous a crées, c'est vers Lui que nous retournons, et c'est entre Ses mains notre destin). [407]

6- ceux qui attribuent aux membres de la famille du prophète (paix et bénédictions sur

(405) Une idée semblable de celle-ci s'est infiltrée dans 'l'interprétation d'Ali ibn Ibrâhim El Qomî '' qui a interprété la parole d'Allah {Et *la terre resplendira de la lumière de son Seigneur*} [Les groupes: v. 69]. D'un récit mensongaire attribué à l'imam Jaåfar Assâdiq, ils l'ont attribué aussi ce propos: " ربّ الأرض " (qui veut dire l'imam de la terre), j'ai dit: s'il est sorti qu'est-ce qu'il deviendra ? Il a dit: les gens se passent de la lumière du soleil et celle de la lune et s'empliront de la lumière de l'imam. (Voir. interpretation d'El Qomî 2 / 253).

(406) Rijâl Al Kachî 2 / 589 – 590 – récit (538).

(407) Rijâl El Kachî 2 / 489 – récit (400).

lui) qu'ils s'absentent et ne meurent pas pour le besoin des gens à lui.

Dans le livre (Rijâl Al Kachî) un homme a dit à Ridhâ: que je sois un sacrifice pour toi, des gens sont venus chez votre père [408] prétendant qu'il n'est pas mort, il a dit: ils ont menti, ils ont mécru de ce qu'Allah a fait descendre sur Mohamed (paix et bénédictions sur lui), si Allah (qu'il soit exalté) prolongeait un terme de mort de quelqu'un des fils d'Adam pour le besoin des gens à lui, Il aurait prolongé la mort de Son Messager Mohamed (paix et bénédictions sur lui). [409]

7- ceux qui attribuent aux membres de la famille du prophète (paix et bénédictions sur lui**) le retardement de la prière du coucher à son temps prescrit légitimement !**

La vérité évidente que tout le monde connait, c'est que le temps de la prière du coucher du soleil s'observe lorsque le soleil se cache totalement et on ne peut plus le voir, mais ce n'est pas la disparution du rougeoiment du crépuscule qui est une extension des rayons du soleil.

L'origine de cette question est connue par des textes religeux qui le démontrent, comme la parole du Prophète (paix et bénédictions sur lui) qu'Abbâss ibn Abdou El Mouttalib (qu'Allah soit satisfait de lui)

(408) Il veut dire: imam Moussa El Kâdhim.

(409) Rijâl El Kachî 2 / 759 - récit (867).

nous a rapportés: (Ma communauté restera toujours sur la bonne voie en tant qu'elle ne retarde pas la prière du coucher du soleil jusqu'à ce que les étoiles s'entremêlent). (410)

A propos de cette question, Râfi'i ibn Khoudeïydj Al Ansârî a dit: (à l'époque du Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui), lorsque nous s'acquittions de la prière du coucher du soleil, chacun de nous retournait chez lui en voyant la place de ses flèches). (411)

Tous les musulmans sont obligés d'imiter et de suivre le Prophète (paix et bénédictions sur lui), et d'ailleurs, c'est Lui qui a dit: (faites la prière comme vous me voyez faire) (412). Alors, le musulman est obligé de respecter scrupuleusement les heures de la prière, parce que négliger le temps d'une prière, c'est négliger la prière elle-même.

L'obligation de respecter les heures de prière est une obligation absolue et évidente qui ne demande même pas beaucoup d'arguments. Allah (qu'il soit exalté) a dit dans son livre saint: {car ***la***

---

(410) Rapporté par Ibn Mâjah dans ses Traditions – kitâb Assalât – châpitre, waqtou Salât Al Maghreb- Hadîth N° (689) Ahmad (23582) Abou Dâwoud – H (418) des hadîths d'Abî Ayyoub El Ansârî (qu'Allah soit satisfait de lui).

(411) Rapporté par Boukhârî dans son livre authentique- H (559), et Mouslim dans son livre authentique- H (673).

(412) Rapporté par Boukhârî dans son livre authentique- H (631), et dans Awâlî El Âlî 1 / 197.

Salât demeure, pour les croyants une prescription, à des temps déterminés} [Les femmes: v. 103].

C'est pourquoi, les " Ahl El Bayt " (paix sur eux) ne suivent que le Prophète (paix et bénédictions sur lui), ils sont très désireux de s'acquitter les prières dans leurs temps déterminés.

Al Kalaynî a rapporté dans (Al Kâfî) d'après ibn Sinâne d'après Jaåfar Assâdiq qui dit: le temps de la prière du coucher du soleil c'est: quand le soleil se couche et le crépuscule disparait. (413)

Al Horr AL Âmilî a rapporté dans (wassâil Achchîa) d'après Dawoud ibn Farqad: j'ai entendu mon père demander à Abou Abdoullah - Jaåfar Assâdiq - quand est-ce que le temps de la prière du coucher du soleil ? Ce dernier lui a dit: c'est si la lueur du soleil disparait.

J'ai dit: qu'est-ce qu'une lueur ? Il a dit: les reflets, j'ai dit: quand le soleil se couche-t-il ? Il a dit: si tu l'observes et tu ne le vois pas. (414)

Il a rapporté encore de Zourâra qui dit: Abou Jaåfar Al Bâqir a dit: le temps de la prière du coucher de soleil c'est: après la disparition des reflets du

---

(413) El Kâfî 3 / 280 authentifié par une référence chiite Mohamed Sâdiq Arrawhânî dans (Fiqh Assâdiq 4 / 41 voir, l'explication).

(414) authentifié par une référence chiite Abou El Quâsim El Khou' î dans (kitâb Assalât 1 / 257, l'explication) authentifié par une référence chiite Mohamed Sâdiq Arrawhânî dans (Fiqh Assâdiq 4 / 43, voir, l'explication).

soleil si tu l'a vu après avoir effectué la prière, tu la reprends. (415)

Al Houmayrî a rapporté dans (Qorb Al Isnâd) d'après Safwâne ibn Mahrâne qui dit- il veut dire Jaâfar Assâdiq - : (je suis très occupé par mon bétail, puis-je attendre jusqu'à la disparition des reflets du soleil afin de prier les deux prières (la prière du coucher et la prière de la nuit) à la fois, ce sera beaucoup plus commode pour moi ? Il a dit: quand le crépuscule disparait, s'acquitte-toi de la prière du coucher, car toi et ta richesse appartiennent à Allah). (416)

Attousî a rapporté dans (Tahdhîb El Ahkâm) d'après Ismâil ibn Jâbir qui dit: je lui ai demandé - imam Jaâfar Assâdiq - le temps de la prière du coucher, il a dit: c'est entre le coucher du soleil et la disparition du crépuscule. (417)

Attousî a rapporté dans (El Amâlî) d'après Rouzeyq qui dit: Abou Abdoullah s'acquittait de la prière du coucher au moment que les reflets du soleil disparaissent et avant que les étoiles apparaissent. (418)

---

(415) Wassâil Achchî'a 4 / 167 authentifié par une référence chiite Mohamed Sâdiq Arrawhânî dans (Fiqh Assâdiq 4 / 41, voir, l'explication).

(416) Qorb El Isnâd p. 60 authentifié par une référence chiite Abou El Quâsim El Khou' î dans (kitâb Assalât 1 / 258, voir l'explication)

(417) Tahdhîb El Ahkâm 2 / 258 authentifié par une référence chiite Abou El Quâsim El Khou' î dans (kitâb Assalât 1 / 258, voir l'explication)

(418) El Amâlî p. 695.

Les imams ‘d’Ahl El Bayt’ sont loin d’être d’accord avec ceux qui disent que le coucher du soleil se confirme que si le rougeoiment du crépuscule se descend en-bas, parce que ce serait donc une façon de suivre Abou El Khattâb El Moughâlî qui est le leader de cette opinion.

Attousî a rapporté de Zourayhi qui dit: j’ai dit à Abou Abdoullah (paix sur lui) il y a des gens qui font partie des gens d’Abou El Khattâb qui retardent la prière du coucher du soleil jusqu’à ce que les étoiles s’entremêlent, il a dit: je me retourne vers Dieu en m’éloignant de celui qui le fait intentionnellement.

Attousî a rapporté encore de l’imam Arridhâ par une chaîne qu’El Khou’î a authentifié en disant: Abou Khattâb a détruit la plupart des gens de koufa, ils ne s’acquittaient pas de la prière du coucher jusqu’à la disparition du crépuscule. (419)

Ibn Bâbawayh Al Qomî a rapporté d’imam Jaâfar Assâdiq en disant: celui qui retarde la prière du coucher tout en cherchant sa grâce est maudit, on lui a dit que: les irakiens retardant la prière du coucher du soleil jusqu’à que les étoiles s’entremêlent, il a dit:

(419) Dictionnaire, Rijâl El hadîth 15 / 270. le jugement sur l’authenticité des deux récits, la référence chiite Abou EL Khou’î.

ça c'est l'œuvre de l'ennemi d'Allah, Abou El Khattâb). [420]

La référence chiite qui est décédée, Abou El Quâsim El Khou'î a conclu, après avoir cité des récits qui sont venus dans ce châpitre, par des résultats importants qui sont: (ce qu'on peut retenir de ces récits c'est que: Mohamed ibn Abou Zeynab - Abou El Khattâb - était un homme ignorant trompeur, pervertie de foi, certains de ces récits même s'ils sont faibles de chaînes, mais aussi ceux qui sont authentiques parmi eux suffisent, parce que en gros, l'authenticité de leurs chaînes n'est pas loin). [421]

(420) Man lâ yahdourouhou El Faqîh 1 / 220.

(421) Dictionnaire, Rijâl El hadîth 15 / 270.

La conclusion

J'ai parlé dans ce livre de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) entre deux visions et deux écoles, une équitable et l'autre exagérée, j'ai éclaircie dans ses pages la vision authentique de la charia envers les gens de la maison, leurs droits et leurs devoirs que nous devons observer et préserver.

J'ai essayé tant que je peux pour les défendre des extrémistes qui ont terni leur image, qui ont modifié leurs enseignements, qui ont leur porté au-delà de la place qu'Allah a choisi pour Ses serviteurs vertueux. J'ai fortement confirmé que la différenciation doit se faire autour de la piété et des bonnes oeuvres, mais pas la lignée familiale et la parenté.

J'ai confirmé que l'Islam a combattu les classes fondées sur les lignées familiales , les parentés et les ethnies, c'est pourquoi il (l'Islam) a élevé Salmâne Al Fârisî (le perse) lorsqu'il a cru, en craignant et en déclarant véridique la plus belle récompense, tandis qu'il a mis Abou Lahab, le Hâchimite qui est l'oncle du Prophète (paix et bénédictions sur lui) dans un Feu plein de flammes, lorsqu'il a mécru en s'obstinant, en traitant de mensonge la plus belle récompense.

Ceci est un message pour chacun qui s'attribue à la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui) pour qu'il ne se laisse pas trompé par sa parenté.

Certes, cette attribution est une responsabilité d'abord avant qu'elle soit un honneur, donc, celui qui ne la mesure pas avec la piété, elle sera sur lui une insalubrité ici dans ce bas monde et au-delà.

Ceci est un message pour chaque musulman vis-à-vis de la protection de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), ce dernier doit protéger le Prophète (paix et bénédictions sur lui) en protégeant les membres de Sa famille, en les aimant, en les honnorant et en respectant leurs droits légitimes.

Je demande au Seigneur de me combler Ses biens pour que je puisse faire un travail qu'il apprécie, qu'il nous oriente vers la bonne voie, qu'il nous donne une adaptation dans ce bas monde et dans l'au-delà, qu'il nous pousse à servir davantage l'Islam et l'unité des musulmans, de magnifier Ses ordres, d'éviter Ses interdictions, qu'il nous fasse des amants de la famille du Prophète (paix et bénédictions sur lui), en magnifiant leurs valeurs, en les défendant de tout ce qui est attribué à eux comme paroles et actes qu'ils en sont innocents. Qu'Allah nous réunisse sur l'amour et l'honneur des compagnons du Messager (paix et bénédictions sur lui), que nous soyons une seule communauté comme un seul corps, comme le Seigneur et Son Prophète

(paix et bénédictions sur lui) nous ont recommandés, que nous ne disputons pas, pour ne pas fléchir et perdre notre force, et surtout dans une période où nous faisons face à un danger et des ennemis étrangers qui œuvrent pour dissiper l'unité des musulmans, pour provoquer la dispersion entre eux; C'est Lui le Puissant et l'Omnipotent.

Notre dernier mot nous disons: ô Allah le Seigneur de Gabriel, de Michael, de Israfel qui a crée les cieux et la terre, qui connait l'Inconnaissable et le connaissable, Vous jugez entre vos serviteurs sur ce quoi ils s'opposent. Par votre permission, guide-nous dans la bonne voie, certes, Tu guides celui que tu veux dans le droit chemin ››.

L'écrivain.

Références bibliographique

Premièrement: **références d'Ahl Sunna wal jamâ'a.**

1- Al Ihkâm fî Oussoul Al Ahkâm, Ali ibn Mohamed Al Âmidî, commentaire d'Abou Arazzâq Afîfî, première édition: 1424 .H 2003, Dâr Ibn Assoumay'î, Arabie Saoudite.

2- Istijlâb Irtiqâi Al Ghouraf bi Houbbi Aqribâi Arrassoul (paix et bénédictions sur lui**) wa dhawî Acharaf**, Al Hâfidh Chams Addîne Mohamed ibn Abdourahmâne Assakhâwî, réalisé par Khâlid ibn Ahmad Assamî Bâbtîne, Dâr El Bachâir El Islâmiyya Beyrout Liban: 1421H/ 2000

3- El Istichrâf alâ Târîkh Abnâ Mohamed El Hârith El Achrâf, Acharîf Mohamed ibn Houssein El Hârithî, institut Arayyâne, Beyrout, Liban, première édition: 2007

4- El Istîâb, Ibn Abdou Al Barr, réalisé par Mohamed El Bajâwî, Beyrout, Dâr El Jîl, première édition, l'année de publication: 1412 H.

5-El Ichâä Li Achrât Assâä, Mohamed El Barzandjî, réalisé par Moufiq Fawzî El Jabr, Dâr Annoumayr, Damas, deuxième édition: 1995.

6- El Ichrâf fî Maårifati El Mouåtanîna bi Tadwîne Ansâb El Achrâf, Acharîf Ibrâhîm ibn Mansour El Hâchimî, institut Arayyâne, Beyrout, Liban, première édition: 2000.

7- El Issâba, ibn Hajar, réalisé par Cheikh Âdel Ahmad Abdou El Mawjoud, Cheikh Ali Mouhamed Mouäwwad, Dâr El koutoub El Elmiyya. Beyrout, première édition: 1415H.

8- Iänatou Attâlibîn, El Bakrî Addoumyâtî**,** Dâr El Fikr pour la destribution, Beyrout, Liban, première édition: 1418. H, 1997

9- El Iåtiqâd wal Hidâya ilâ Sabîl Arrachâd, El Bayhaqî, réalisé par: Abdoullah Mohamed Adarwîch, Dâr El Yamâma, Damas, première édition: 1999

10- El Aålâm, Khayr Addîne Azzarkili, Dâr El Ilm Lilmalâyîne, Beyrout, Liban,cinquième édition: 1980.

11- Iqtidâi Assirât El Moustaqîm, Ibn Taymiya, réalisé par: Dr. Nâsir Abdou El Karîm El Aql, Âlam El Koutoub, Beyrout, septième édition: 1999,

12- El Amwâl, Abou Oubayd El Quâsim ibn Salâm, réalisé par: Mohamed Khalîl Harâss, Dâr El Koutoub El Ilmiyya, première édition: 1406 H.

13- El Bidâya wa Nihâya, ibn Kathîr, réalisé, vérifié et commenté par: Ali Chîrî, Dâr Ihyâ Attourâth El Arabî, Beyrout, Liban, première édition: 1408 H/1988

14- Badâii El Fawâid, Ibn Quayim El Jawziyya, Dâr El Kitâb El Arabî, Beyrout, Liban.

15- Tâj El Arouss, Azzoubaydî, réalisé par: Ali Chîrî, Dâr El Fikr pour la distribution, Beyrout, 1414H/1994

16- Târîkh Asbahâne, Abou Naîm El Asbahânî, réalisé par: Seyyid Kassrawî Hassane, Dâr El Koutoub El Ilmiyya, Beyrout, Liban, première édition: 1990

17- Târikh El Islâm, Adh-Dhahabî, réalisé par: Dr. Omar Abdou Assalâm Tadmirî, Dâr El Kitâb

El Arabî, Beyrout, Liban, première édition: 1407 H/1987

18- Târîkh Attabarî, El Imam Attabarî, institut El Aâlamî Lil Matbouät, Beyrout, Liban.

19- Tadrîb Arrâwî fî Charh Taqrîb Annawâwî, Al Hâfidh Abdou Rahmâne ibn Abî Bakr Assouyoutî, réalisé par: Abdou El Wahhâb Abdou Latîf, bibliothèque Arriyâd El Hadîth, Arriyâd.

20- Attashîl Li Ouloum Attanzîl, Mohamed ibn Ahmad ibn Mohamed El Kalabî El Gharnâtî El Mâlikî, réalisé par: Mohamed ibn Sîdî Mohamed Mawlây, première édition: 1430H /2009. Dâr Adhiyâ, Koweit.

21- Tafsîr El Baghawî, El Imam El Baghawî, réalisé par: Khâlid Abdou Rahmâne El Ak, Dâr El Maårifa, Beyrout, Liban.

22- Tafsîr El Baydhâwî, El Baydhâwî, Dâr El Fikr, Beyrout.

23- Tafsîr Fathou El Quadîr, El Imam Achawkânî, Âlamou El Koutoub.

24- Taqrîb Attahdhîb, Ibn Hajar, réalisé et révisé par: Moustafâ Abdou El Quâdir Atâ, réalisé par: 1415 H/1995

25- Talbîss Iblîss, Ibn El Jawzî, revisé par: Haytham Joum'ä Hilâl, première édition: 1425H/2004. Dâr El Maårifa, Beyrout, Liban.

26- Tahdhîb El Kamâl, Al Hâfidh El Mazi, réalisé, corrigé et commenté par: Dr. Bachchâr Awwâd Maårouf, institut Arrissâla, Beyrout, Liban. Deuxième édition: 1992

27- Aththiqât, Ibn Hibbâne, institut El Koutoub Athaqâfiyya, première édition: 1393 H.

28- Jâmi' El Bayâne, Ibn Jarîr Attabarî, introduit par: Cheikh Khalîl El Meysi, corrigé, authentifié et réalisé par: Sidqî Jamîl El Attâr, Dâr El Fikr, Beyrout, Liban. 1995.

29- Jâmi' Attahsîl fî Ahkâm El Marâsîl, Abou Saîd ibn Khalîl ibn kikaldî Abou Saîd El Allâî, réalisé par: Hamdî Abdou El Majîd Assalafî, Âlamou El Koutoub, Beyrout, Liban, Deuxième édition: 1407H/1986

30- Jâmi'ou El Massânîd, Ibn Kathîr, réalisé par: Dr. Abdou El Malik ibn Abdoullah ibn Dahîch, Dâr El Khidr (Beyrout) ou bien, il peut le chercher dans la bibliothèque Annahdha El Hadîtha (Mecque), Deuxième édition: 1419H.

31- El Jâmi'ou Lichouäb El Îmâne, Abou Bakr Ahmad ibn Houssein El Bayhaqî, première édition: 1429H/2008. Ministère des Waqfs et des affaires islamique, l'Etat de Quatar. Beyrout,

32- El Jarh Wattâådîl, Arrâzî, Dâr Ihyâ Attourâth El Arabî, première édition: 1371H/1952.

33- Jouz' ibn Âsim, Mohamed ibn Âsim El Asbahânî, réalisé par: Moufîd Khâlid îd, Dâr El Âsima, Arriyâd, première édition: 1309H.

34- Jalâ'a El Afhâmi, Ibn Quayyim El Jawziyya, réalisé par: Izzat Karâr ey Seyyid Omrâne, Dâr El Hadîth, le Caire. 2004, G.

35- Jalâ'a El Afhâmi, Ibn Quayyim El Jawziyya, réalisé par: Chouäyb El Arnâout, Abdou El Quâdir El Arnâout, Dâr El Arouba, le Koweit, Deuxième édition: 1987.

36- Jawâhir El Aqdayn fî Fadhli Acharafayn Charaf El Ilmi El Jaliyy wannassab Annabawî, d'imam Nour Addîne ibn Abdoullah Assamhoudî, réalisé par: Moustafa Abdou El Quâdir Âghâ, Dâr El Koutoub El Ilmiyya, Beyrout, Liban, Deuxième édition: 2003.

37- Hilyatou El Awliyâ'i wa Tabaqât El Asfiyâ'i, Abou Naîm El Asbahânî, Dâr El Koutoub El Arabî, Beyrout, 1405 H.

38- El Khoutout El Arîda Lil Oussouss alletî qâma aleyhâ dîne Achiiä El Imâmiya El Ithnâ Achariyya, Mouhibbou Addîne El Khatîb, première édition: 1427 H/2006. Dâr El Mahajjati El Baydâ, Egypte.

39- Dirâsa Tahlîlîya Naqdiya Lil Mawiyâti Attârîkhiyya, Mouzâhim Ali Achîch El Baâj, révisé par Omar Mouhamed Addiyârna, 2005. Dâr El Yarâä, Ammân, Jordanie.

40- Addîne El Khâliss, Mohamed Siddîq Hassane Khâne El Quinnawjî El Boukhârî, première édition: 1428H/2007. Ministère des Waqfs et des affaires islamiques, l'Etat du Quatar.

41- Adhouriyya Attâhira Annabawiya, Mohamed ibn Ahmad Addoulâbî, réalisé par: Saåd El Moubârak El Hassane, Dâr Assalafiyya, le Koweit, première édition: 1407 H.

42- Arrouwât El Moukhtalif fî Souhbatihim min man lahoum Riwâya fî El Koutoub Assitta,

Dr. Kamâl Quâlamî El Jazâirî, l'université islamique, la Médine, première édition: 2007H.

43- Rouh El Maänî fî Tafsîr El Quour'ân El Adhîm wa Sab'í El Mathânî, Mahmoud El Alousî Abou El Fadhl, Dâr Ihyâ Attourâth El Arabî, Beyrout.

44- Zâd El Massîr, Ibn El Jawzî, réalisé par: Mohamed ibn Abdou Rahmâne ibn Abdoullah, Dâr El Fikr, première édition: 1987H.

45- Sounane Ibn Mâjah, Ibn Mâjah, réalisé par: Mohamed Nâssir El Albânî, première édition: 1417H. Bibliothèque, El Maârif li nachri wa tawzî'í, Riyâd.

46- Sounane Abou Dâwoud, Abou Dâwoud, réalisé par: Mohamed Nâssir El Albânî, première édition: 1417H. Bibliothèque, El Maârif li nachri wa tawzî'í, Riyâd.

47- Sounane Attirmizdhî, Attirmidhî, réalisé par: Mohamed Nâssir El Albânî, première édition: 1417H. Bibliothèque, El Maârif li nachri wa tawzî'í, Riyâd.

48- Souâlât El Âjirî li Abî Dâwoud, Souleymâne ibn El Ach'äth, réalisé par: Abdou El Alîm El Bastawî, Institut Arrayyâne, Beyrout, Liban, première édition: 1418H/1997.

49- Siyar Aålâm Annoubalâ, Adh-Dhahabî, réalisé, publié et commenté par: Chouayb El Arnaout, Institut Arrissâla, Beyrout, Liban, neuvième édition: 1413H/1993.

50- Charh Oussoul Iåtiqâd Ahl Assounna wal Jamâ'a, Hibatoullah ibn El Hassane Allâ lakâ'î, réalisé par: Dr. Ahmad ibn Saåd Ghâmidî, Dâr Tîba Li nachr wa Tawzî'í, neuvième édition: 1426H/2005.

51- Charh El Aqîda Attahâwiyya, Ali ibn Ali ibn Mohamed ibn Abî El Ezz Addimachqî, réalisé par: Abdoullah ibn Abdou El Mouhsine Attourkî, première édition: 1426H/2005. Institut Arrissâla, Beyrout.

52- Charh El Aqîda El Wâsitiyya, Mohamed ibn Sâlih El Otheymîne, préparé par: Fahd ibn Nâsir ibn Ibrâhim Assouleymâne, première édition: 1419 H/1998. Dâr Athourayyâ li Nachr, Riyad, Arabie Saoudite.

53- Achafâ bi Taårîf Houqouq El Moustafâ, El Quâdî Iyyâdh, Dâr El Fikr li Tibâ'ä wa Nachr, wa Tawzî'í, Beyrout, Liban, 1409H/1988.

54- Assârim El Masloul Alâ Châtim Arrassoul (paix et bénédictions sur lui) Ahmad ibn Abdou El Halîm (ibn Taymiya), réalisé par: Sayid Imrâne, 1426H/2005. Dâr El Hadîth, le Caire.

55- Assawâiq El Mouhriqa, Abî El Abbâss Ahmad ibn Mohamed ibn Mohamed ibn Ali ibn Hajar El Haytamî, réalisé par: Abdou Rahmâne ibn Abdoullah Attourkî et Kâmil Mohamed El Kharrât, Institut Arrissâla, Beyrout, première édition: 1997.

56- Douåfâ'ou El Ouqaylî, réalisé par: Dr. Abdou El Mouåtî Amîne Qual'äjî, Dâr El Koutoub El ilmiyya, Beyrout,deuxième édition: 1418H.

57- Attabaqat El Koubrâ, Mohamed ibn Saåd, Dâr Sâdir, Beyrout.

58- El Fatâwâ El Hadîthiyya, Ibn Hajar El Haytamî, Dâr El Fikr.

59- Fatâwâ Cheikh El Islâm Ezz Addîne Abdou Assalâm, réalisé par: Mohamed Joum'ä Kourdî, Institut Arrissâla, première édition: 1996.

60- Fathou El Mou'îne, El Milyabârî El Hindî, Dâr El Fikr li Tibâ'ä wa Nachr, wa Tawzî'í, Beyrout, Liban, première édition: 1418H/1997.

61- Fathou El Wahhâb, Zakariyâ El Ansârî, Manchourât Mohamed Ali Baydoune, Dâr El Koutoub El ilmiyya, première édition: 1418 H/1998

62- El Farq bayna El Firq, Abdou Quâhir El Baghdâdî, première édition: Dâr El Maårifa, Beyrout, Liban.

63- El Fasl Fî El Milal wa Nihal, Ibn Hazm El Andalousî, bibliothèque El Khândjî, Le Caire.

64- El Qawl El Moufîd alâ Kitâb Attawhîd, Mohamed ibn Sâlih El Otheymîne, deuxième édition: 1424, H. Dâr ibn Jawzî, l'Arabie Saoudite.

65- El Kâmil, Abdoullah ibn Adiyyi, révisé et réalisé par: Yahyâ Moukhtâr Ghazâwî, Dâr El Fikr li Tibâ'ä wa Nachr wa Tawzî'í, Beyrout, Liban. Troisième édition: 1988.

66- El Kâmil fi Attârîkh, El Hâfidh ibn El Athîr, Dâr Sâdir li Tibâ'ä wa Nachr, Dâr Beyrout, li Tibâ'ä wa Nachr, 1386H/1966.

67- Kitâb Assounna, Amr Ibn Abî Âsim, réalisé par: Mohamed Nâssir Addîne El Albânî, El Maktab El Islâmî, Beyrout, Liban. Troisième édition: 1413H/1993.

68- Kitâb Acharîä, Abou Bakr Mohamed ibn El Houssein El Âjirî Achâfi'í, imprimié par: Jam'íya Ihyâ Attourâth El islâmî, première édition, sous contrôl du bureau pour la réalisation, dans l'Institut Arrayyâne.

69- Kitâb Addouåfâ wal matroukîn, Annassâ'î, Dâr El Maårifa li Tibâ'ä wa Nachr wa Tawzî'í, Beyrout, Liban. Première édition: 1406H/1986

70- Kitâb El Ayn, El Khalîl El Farâhîdî, réalisé par: Dr. Mahdî El Makhzoumî, et Dr. Ibrahîm Assâmrâ'î, Institut Dâr El Hijra, deuxième édition: 1409H.

71- Kitâb El Koulliyât, Abou El Baqâ Ayyoub Ibn Moussa El Housseynî El Kafawî, réalisé par: Adnâne Darwîch et Mohamed El Misrî, Institut Arrissâla, Beyrout, 1998

72- Kitâb El Majrouhîn, Ibn Hibbâne, réalisé par: Mahmoud Ibrahîm Zâyid, Dâr El Bâz li Nachr wa Tawzî'í, Mecque.

73- Lissân El Arab, Ibn Mandhour, Nachr Adab El Hawzatou, Qom, Iran Mouharram, 1405H.

74- Lissân El Mîzâne, ibn Hajar, Institut El Aålamî Lil matbouât, Beyrout, Liban, deuxième édition: 1390H/1971.

75- Lam'ätou El Iåtiqâd, ibn Quodâma, réalisé par: Badr ibn Abdoullah El Badr, Dâr Assalafiyya, Le Koweit, première édition: 1406H.

76- Mâ fil Hawdi wal Kawthari, Ibn Moukhlid El Quortoubî, réalisé par: Abdou El Quâdir Mohamed Atâ Soufî, bibliothèque El Ouloum wal Hikam, Médine, première édition: 1413H.

77- Madârij Assâlikîn bayna Manâzili Iyyâka Naåboudou wa Iyyâka Nastaín, Ibn

Qayyim El Jawziyya, corrigé par: Âmir Ali Yâsîne, première édition: 1424H. 2003. Dâr Ibn Khouzayma, Riyad.

78- Mousnad El Mouwatta'a, El Ghâfiqî El Jawharî, réalisé par: Loutfî Assaghîr et Dr. Tâha ibn Ali, Dâr El Gharb El Islâmî, première édition: 1997.

79- El Misbâh El Mounîr, Ahmad ibn Mohamed ibn Ali El Fayyoumî El Maqrî, première édition: 1987, bibliothèque Liban, Beyrout, Liban.

80- El Mousannaf, de Hâfidh El Kabîr Abî Bakr Abdou Razzâq, première édition: 1997. El Maktab El Islâmî, Beyrout.

81- El Mousannaf, Ibn Abî Chayba, présenté par: Saåd ibn Abdoullah Âl Hamîd, réalisé par: Hamad ibn Abdoullah El Joum'a, première édition: 1425 H/2004. Bibliothèque Arrâchid, Riyad, l'Arabie Saoudite.

82- El Maârif d'Ibn Quotayba, réalisé par: Dr. Tharwat Okkâcha, Dâr El Maârif, Le Caire.

83- El Maårifa wa Târîkh, Yaåqoub ibn Soufyâne El Fassawî, réalisé par: Dr. Akram Diyâ El

Oumrî, Institut Arrissâla, Beyrout, première édition: 1981.

84- Manâqib El imam Achâfi'í, El Bayhaqî, réalisé par: Ahmad Saqr, première édition: 1390 H/1970. Bibliothèque Dâr Attourâth, Le Caire.

85- El Mountaqâ Charh Mouwatta'a d'Imam Mâlik, El Bâjî, Dâr Assaâda, première édition: 1332 H.

86- Minhâj Assounna Annabawiyya, Ahmad ibn Abdou El Halîm ibn Taymiya El Harânî Abou El Abbâss, réalisé par: Dr. Mohamed Rachâd Sâlim, Institut Quortouba, première édition: 1406H.

87- El Mawâhib Allatîfa fî El Ansâbi Acharîfa- Ali ibn Mohamed El Matrouchî- centre de Zâyid pour le patrimoine et l'histoire, édition: 2001

88- El Mouátalif wal Moukhtalif, Ali ibn Omar Addârqatnî, réalisé par: Dr. Mouwaffaq ibn Abdoullah ibn Abdou El Quâdir, Dâr El Gharb

89- Mîzâne El Iåtidâl, Adh-Dhahabî, réalisé par: Ali Mohamed El Bajâwî, Dâr Maårifa Li Tibâ'ä

wa Nachr, Beyrout, Liban, première édition: 1382 H/1963.

90- Nouzhat El Aåyoune Annawâdhir fî ilm El Woujouh Wa Nadhâir, Jamâl Addîne Abî El Faraj Abdou Rahmâne ibn Ali ibn El Jawzî, deuxième édition: 1409 H/1988. Imprimerie Majlis Dâiratou El Maârif El Othmâniyya à Haydar Âbâd Addakn, Inde.

91- Noudhoum Addourar fî Tanâsoub El Âyàti wa Souwar, Bourhân Addîne Abî El Hassane El Baqâî, publié par: Abdou Razzâq Ghâlib El Mahdî, première édition: 1995/1415H, Dâr El Koutoub El ilmiyya, Beyrout, Liban.

92- Annihâya fî Gharîb El Hadîth, Ibn El Athîr, réalisé par: Tâhir Ahmad Azzâwî, et Mahmoud Mohamed Attanâhî, Institut Ismâîliyâni Li Tiba'ä wa Nachr wa Tawzî'í, Qom, Iran, quatrième édition: 1364H.

Deuxièmement: **Références des chiites de douzième**.

93- El Ihtijâj, Cheikh Attobrosî, Commenté et révisé par: Mohamed Bâqir El Khourasânî, Dâr Annouåmâne Li Tiba'ä wa Nachr, Annajaf, 1386H/1966.

94- Ikhtiyâr Maårifat Arrijâl, Attousî, corrigé et commenté par Mîr Dâmâd El Astarâbâdî, Mahdî Arrajâî, Institut Âl El Bayt Li Ihyâ Attourath, Qom.

95- Ikhtiyâr Maårifat Arrijâl El Maårouf bi Rijâl El Kachî, Abou Jaåfar Attousî, commenté par Mîr Dâmâd El Astarâbâdî, réalisé par: Assayyid Mahdî Arrajâî, première édition: 1404H, Institut Âl El Bayt Li Ihyâ Attourath, Qom.

96- Irchâd El Quoloub, Abou Mohamed El Hassane ibn Mohamed Addaylamî, première édition: 1993, Institut El Aålamî, Liban.

97- El Asrâr El Fâtimiyya, Mohamed Fâdhil El Mass'oudî, Institut Azzâir à la sainte Rawdha de Fâtima El Maåssouma (paix sur elle) Li Tiba'ä wa Nachr, deuxième édition: 2000.

98- El Iåtiqâdât fî Dîne El Imâmiyya, Ibn Bâbawayhi El Qomî, réalisé par: Issâm Abdou Assayyid, Dâr El Moufîd Li Tiba' ä, wa Nachr, wa Tawzi'í, Beyrout, Liban, deuxième édition: 1993.

99- Aåyânou Achiiä, Mouhsine El Amîne, réalisé et publié par: Hassane Amîne, Dâr Attaärouf Lil Matbouât, Beyrout, Liban.

100- El Amâlî, Cheikh Assadouq, réalisé par: le département des études islamiques, Institut El Biåtha, Markaz Li Tiba'ä wa Nachr dans Institut El Biåtha, Qom, première édition: 1417 H.

101- El Amâlî, El Moufîd, réalisé par: Houssein El Oustâdh waliy, Ali Akbar El Ghifârî, Dâr El Moufîd Li Tiba' ä, wa Nachr, wa Tawzi'í, Beyrout, Liban, deuxième édition: 1414 H/1993.

102- El Amâlî, Attousî, réalisé par: le département des études islamiques dans Institut El Biåtha, Dâr Athaqâfa Li Tiba' ä, wa Nachr, wa Tawzi'í Qom, Iran, première édition: 1414H.

103- Bihâr El Anwâr, El Majlisî, réalisé par: Abdou Rahîm Arabbânî Achîrâzî, Institut El Wafâ,

Beyrout, Liban, deuxième édition corrigée: 1403H/1983.

104- Taáwîl El Âyât, Charaf Addîne El Housseynî, supervisé par: Mohamed Bâqir El Mouwahhid El Abtahî El Asfahânî, réalisé et publié par: l'école d'Imam El Mahdî, Qom, Iran, première édition: Ramadan El Moubârak 1407H.

105- Attibyâne d'Attousî, réalisé par: Ahmad Habîb Quassîr El Âmilî, Bureau d'information islamique, première édition: Ramadan El Moubârak 1409H.

106- Tafsîr El Imam El Askarî, attribué à l'imam El Askarî, réalisé et publié par: l'école d'Imam El Mahdî, Qom, Iran, première édition réalisée: Rabî'í El Awwal, 1409H.

107- Attafsîr Assâfî, El Faydh El Kâchânî, Institut El Hâdî, Qom, deuxième édition: Ramadan 1416H.

108- Tafsîr El Mîzâne, Attabâtabâî, Brochures faits par un groupe de professeurs doués, la sainte Qom,

109- Tafsîr Chabr, Abdoullah Chabr, revisé par le Dr. Hâmid Hafnî Dâwoud, imprimerie Assayyid Mourtadhâ Aradawî, troisième édition: 1385H/1966.

110- Tafsîr Majmä El Bayâne, Attobrosî, réalisé et commenté par: une ligue des professeurs et des chercheurs spécialisés, Institut El Aålamî des imprimés, Beyrout, Liban, première édition: 1415H/1995.

111- Tafsîr Nour Athaqalayn, El Houwayzî, corrigé et commenté par: Assayyid Hâchim Arrassoulî El Mahallâtî, Institut Ismâîliyâni Li Tiba'ä wa Nachr wa Tawzî'í, Qom, quatrième édition: 1412H.

112- Tahdhîb El Ahkâm, Attousî, réalisé et commenté par: Hassane El Moussawî El Khourassânî, Dâr El Koutoub El Islâmiyya, Téhéran, troisième édition: 1364H.

113- Hadîth Athaqalayn, Mohamed El Wâidh El Khourâssânî, El Moujamma El Âlamî Li Taqrîb bayna El Madhâhib El Islâmiyya, première édition: 1995H.

114- Hilyatou El Awliyâ wa Tabaqât El Asfiyâ, Abou Naím El Asbahânî, Dâr El Koutoub El Arabî, Beyrout, 1405H.

115- El Khissâl, Ibn Bâbawayh El Qomî, corrigé et commenté par: Aly Akbar El Ghifârî, Brochures faits par un groupe de professeurs doués à Qom, Iran, édition: 1403H.

116- Khassâiss El A'imma, Acharîf Arridhâ, réalisé par: Mohamed Hâdî El Amînî, Moujamma El Bouhouth El Islâmiyya, El Âstâna Arradawiyya, Machhad, Iran, Rabî'í Athânî, 1406H.

117- Charh Ihqâq El Haqq, El Mar'ächî, brochures, bureau Âyatoullah El Ouzmâ El Mar'ächî Anajafî, Qom, Iran, première édition: 1411H.

118- Achihâb Athâqib, de Mouhtajj bi Kitâbillah fî radd alâ Annâssib, Ahmad El Kâtib, Âlim Soubayt Annîlî, première édition: 1426 H. 2005, brochures Râbita El Qasdiyya, Baghdad.

119- Assahîfa Assajjâdiyya (**Abtahî**), Attribué à Zeyn El Âbidîne, réalisé par: Mohamed Bâqir El Mouwahhid El Abtahî El Asfahânî, Institut Ansâriyâni li Tiba'ä wa Nachr, Qom, Iran, première édition: 25 Mouharram El Harâm 1411H.

120- Ilmou El Mahajja, Mohamed Houssein El Mâmaqânî, réalisé par: Ahmad Abdou El Wahhâb El Bou Chafî'í, Ligue Ihyâ Tourâth Ecole Cheikh El Awhad El Ihsâî, première édition: Beyrout, Liban, 2000.

121- Omdatou Attâlib, Ibn Anbah, corrigé par: Mohamed Hassane Âl Tâlaqânî, imprimerie El Haydariyya à Annajaf, deuxième édition: 1961, H.

122- Omdatou Ouyoune Sihâh El Akhbâr fî manâqib imam El Abrâr, ibn El Batrîq, Institut Nachr El Islâmî qui est annexé au groupe des professeurs, Qom, Iran, Joumâd El Oulâ 1407H.

123- Ouyoune Akhbâr Arridhâ, Assadouq, corrigé, commenté et présenté par: Houssein El Aâlamî, Imprimerie de l'Institut El Aâlamî, Beyrout, Liban, 1404 H/1984.

124- Firaq Achîä, El Hassane ibn Moussa Annoubkhatî, Dâr El Adwâ, Beyrout, Liban, deuxième édition: 1984.

125- Fiqh Arridhâ, Ali ibn Bâbawayh, réalisé par: l'Institut Âl El Bayt (paix sur eux) li Ihyâ

Attourath, Annâchir El Mouatamar El Âlamî de l'imam Arridhâ, Qom, Iran, première édition: 1406H.

126- Fiqh Assâdiq, Mohamed Sâdiq Arrawhânî, Institut Dâr El Kitâb, Qom, Iran, troisième édition: 1412H.

127- El Fahrasat, Attousî, réalisé par: Jawwâd El Quayyoumî, Institut Nachr El Faqâha, première édition: 1417H.

128- Qorbou El Isnâd, El Houmayrî El Qomî, réalisé et publié par: l'Institut Âl El Bayt (paix sur eux) li Ihyâ Attourath, Quoum, Iran, première édition: 1413H.

129- Kachf El Ghoumma, Ibn Abî El Fath El Arbalî, Dâr El Adwâ, Beyrout, Liban.

130- El Kachkoul, Youssouf El Bahrânî, première édition: 1998. Dâr et Bureau El Hilâl, Beyrout.

131- Kamâl Addîne wa Tamâmi Anniåma, Ibn Bâbawayh El Qomî, corrigé et commenté par: Ali Akbar El Ghifârî, Institut Nachr El Islâmî qui est

annexé au groupe des professeurs, Qom, Iran, Mouharram El Harâm 1405H. 1363

132- Laâli' El Akhbâr, Mohamed Nabiy Atouwaysirkânî, Bureau El Allâma, Qom, Iran.

133- Moujamma El Bahrayni, Attarayhî, réalisé par: Ahmad El Housseynî, Bureau Nachr Athaqâfa El Islâmiyya, deuxième édition: 1408 H.

134- El Mahâsine, Ahmad ibn Mohamed ibn Khâlid El Barqî, corrigé et commenté par: Jalâl Addîne El Housseynî, Dâr El Koutoub El Islâmiyya, Téhéran. 1370H.

135- El Mouhtadhir, Hassane ibn Souleymâne El Houliy, réalisé par: Sayyid Ali Achraf, bibliothèque El Haydariyya 1424H.

136- Mir'âtou El Ouqoul, Mohamed Bâqir El Majlisî, publié et corrigé par: Hâchim Arrassoulî, Dâr El Koutoub El Islâmiyya, Téhéran.

137- Mourouj Adh-Dhahab wa Maädin El Jawâhir, Ali ibn El Houssein El Mas'oudî, réalisé par: Quâssim Achamâ'í Arrifâ'í, Dâr El qalam, Beyrout, Liban.

138-El Massâ'il El Jâroudiyya, El Moufîd, réalisé par: Mohamed Kâdhim Moudîr Châdjî, Dâr El Moufîd, Liban. Deuxième édition: 1993.

139- Mouåjam Rijâl El Hadîth, El Khou'î, Centre de publication de la culture islamique, Qom, Iran, cinquième édition: 1413H/1992.

140- Maqtal El Houssein El Mouállif, Abou Makhnaf El Azdî, commenté par: Houssein El Ghifârî, imprimerie El Ilmiyya, Qom, Iran.

141- El Mouqniä, El Moufîd, réalisé par: Institut Nachr El Islâmî qui est annexé au groupe des professeurs, Qom, Iran, deuxième édition: 1410 H.

142- Manâqib El imam Amîr El Mouáminîn (paix sur lui), Mohamed ibn Souleymâne El Koufî, réalisé par: Mohamed Bâqir El Mahmoudî, Imprimerie Annahda, Annâchir Moujamma renaissance de la culture islamique, Quoum, première édition: Mouharram El Harâm 1412 H.

143- Manâhij El Barâ'ä, Habîboullah El Hâchimî El Khou'î, réalisé par: Ali Âchour, Dâr Ihyâ Attourath El Arabî, Beyrout, Liban.

144- Nahj El Balâgha charhou Mohamed Abdou publié par: Houssein El Aålamî, première édition: 1413H. Institut El Aålamî lil Matbou'ât, Beyrout.

145- Arrassâil El Iåtiqâdiyya, Mohamed Ismâîl El Mâzandarânî El Khawâjou'î, réalisé par: Mahdî Arrajâ'î, publié par: le centre Ihyâ Tourâth El Allâma El Khawâjou'î, publié par: Institut Âchourâ, Qom, première édition: 1426H.

146- Tashîh Iåtiqâdât El Imâmiyya, El Moufîd, Dâr El Moufîd, Beyrout, deuxième édition: 1993

Index

Titres **pages**

*Introduction……7

*Première partie:La définition de la famille et leur droit….....13

*Le mot (آل) et (الأهل) dans la langue arabe……15

*Les membres de la famille du Prophète)…….....28
*Les gens de la maison du Prophète (paix et bénédictions sur lui)
…….....…42
*Les proches العترة ……66
*Les proches et les clans
…….....73
*Allah, a t-il fait que l'affection envers la famille du Prophète (p.s.s.l) soit le salaire de la mission ?
…….…78
*preuves du patrimoine des Douzièmes chiites imamites……..…….91
*preuves des imâmistes qui confirment ce qu'on a dit
…….……..101

***{Le *Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux- mêmes; et ses épouses sont leurs mères}..*……. ……. ….129
*Témoignages équitables des chiites…….…...136
L'amour de la famille du Prophète (p.s.s.l) ses aspects et moyens
…… ……...142
Premièrement: citer leurs grâces, leurs vertus et leurs droits légitimes
Deuxièmement: prière sur la famille du Phrophète (p.s.s.l) dans la Salat d'Abraham
Troisièmement: leurs déclarations qui disent que l'amour envers la famille du Prophète (p.s.s.l) est obligatoire, ainsi que connaître leurs droits sans négligeance ou outrance
Quatrièmement: leur volonté de vouloir préserver la parenté et leur opposition contre l'adoptation.
*Leurs particularités qui montrent le surplus de leurs honneurs ……..167
Premièrement: l'honneur qu'Allah (qu'il soit exalté) les a attribués de la prière sur eux qui suit celle du Prophète (p.s.s.l) dans l'office de la prière et d'autres…….
Deuxièmement: toute cause et parenté a connu une rupture hormis leur cause et leur parenté.
Troisièmement: illicité de l'aumône envers eux et leur droit au cinquième
*L'honnoration des compagnons et ceux qui suivent leur chemin de la famille du Prophète (p.s.s.l)
…….**.....**……174
La religion avant la parenté
……..……180
Premièrement: il faut qu'il soit un musulman croyant
Deuxièmement: il faut qu'il suive la vraie tradition du Prophète (p.s.s.l)
Le compagnonnage du Prophète (p.s.s.l) avant la parenté …….…...198

Confirmation de la parenté des “Ahl Al Bayt ……...204
Il est inadmissible de s’identifier à quelqu’un qui n’a pas de descendance……209

Deuxième partie

La famille du Prophète (paix et bénédicionts sur lui) face à ceux qui exagèrent …… ;…..…..218

*La définition du mot "الغلو"(exagération) …….220
*L’exagération dans la religion est un danger
…… ;….……..224

*L’exagération est une stupidité et une ignorance… ..……234

*La famille du Prophète (p.s.s.l) contre l’exagération et la sacralisaliton factice…….248
*Ceux qu’Allah (qu’il soit exalté) et la famille du Prophète (p.s.s.l) ont maudit……...255
*La conclusion
……..……..283
*Références bibliographiques…….....286
Premièrement: références d’Ahl Sunna wal jamâ’ä……..286
Deuxièmement: Références des chiites de douzième……302
Index …… ……..312

